

Burkina Faso

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la Stratégie Nationale REDD+

Rapport final

Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Stratégie Nationale REDD+

Version finale

©Secrétariat Permanent pour la REDD+ – Tous droits réservés

REDD+ Burkina Faso

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFAT		Agriculture, Foresterie et autres Affectations des terres
AN	:	Assemblée Nationale
ANEEMAS	:	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi mécanisées
ANEVE	:	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BDOT	:	Base de Données d'Occupation des Terres
CAF	:	Chantier d'Aménagement Forestier
CCNUCC	:	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPDN	:	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CPR		Cadre de Politique de Réinstallation
CTS	:	Comité Technique de Suivi
CVD		Comité Villageois de Développement
DGEP		Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGPE	:	Direction Générale de la Prévention de l'Environnement
EESS	:	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
FCPF	:	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
GES	:	Gaz à effet de serre
GIEC	:	Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IFN	:	Inventaire Forestier National
MEEA	:	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEFP	:	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MGPR		Mécanisme de Gestion des Plaintes et des Recours
MNV	:	Mesures Notifications et Vérifications
NES		Normes Environnementales et sociales
NRF		Niveau de Référence des Forêts
ONAPREGCEC	:	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
OS	:	Objectif Stratégique
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAP	:	Personnes affectées par le projet
PAR	:	Plan d'action de Réinstallation
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Social
PGES	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
PIF		Programme d'Investissement Forestier
PLR		Politiques, Lois et Règlements
PM	:	Premier Ministère
PSE	:	Paiement pour Services Environnementaux

PSR	:	Plan Succint de Réinstallation
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
R-PP	:	Plan de Préparation à la REDD+
REDD+	:	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RGPH		Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIS		Système d'Information sur les Sauvegardes
SN-REDD+	:	Stratégie Nationale REDD+
SNSF	:	Système National de Surveillance des Forêts
UGP	:	Unité de Gestion du Projet

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	ii
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
LISTE DES CARTES	vii
LISTE DES ANNEXES	vii
I. INTRODUCTION	1
II. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE NATIONALE REDD+	2
2.1. Vision et Objectifs de la stratégie nationale REDD+	2
2.2. Options Stratégiques	3
2.3. Zone juridictionnelle	5
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
3.1. Cartographie des parties prenantes	6
3.2. Plan de travail et de consultation des parties prenantes	10
3.3. Identification des enjeux environnementaux et sociaux préliminaires et des priorités environnementales et sociales de la REDD+	14
3.4. Evaluation environnementale et sociale des Options Stratégiques en fonction des garanties REDD+ et des sauvegardes de la Banque Mondiale et proposition de mesures d'atténuation.	16
3.5. Amélioration et affinement des Options Stratégiques (OS)	17
3.6. Amélioration des PLR.....	18
IV. IDENTIFICATION DES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 18	
4.1. Problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte environnemental.....	18
4.2. Problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte social.....	39
4.3. Priorités environnementales et sociales	50
V. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS STRATEGIQUES ET PROPOSITIONS DE MESURES	61
5.1. Impacts positifs potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+	61
5.2. Risques et impacts négatifs potentiels.....	65
5.3. Mesures de gestion des risques et impacts négatifs	66
5.4. Orientations pour la protection du patrimoine culturel.....	67
5.5. Analyse des impacts cumulatifs des options stratégiques de la SN-REDD+	68
VI. AMELIORATION ET AFFINEMENT DES OPTIONS STRATEGIQUES	69
6.1. Niveau d'alignement des options stratégiques REDD+ avec les priorités nationales.....	69
6.2. Amélioration des options stratégiques à la lumière des priorités environnementales et sociales 71	
6.3. Options stratégiques REDD+ affinées	73
VII. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	77
7.1. Cadre politique	77
7.2. Cadre juridique	77
7.3. Questions foncières liées à la REDD+	85
7.4. Arrangement institutionnel.....	86
VIII. CONCLUSION	89
IX. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	90
X. ANNEXES	i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cartographie des parties prenantes selon leur influence et intérêt	8
Tableau 2: Types de parties prenantes consultées	12
Tableau 3: Parties prenantes consultées lors des première et deuxième vague de consultation.....	12
Tableau 4 : Parties prenantes consultées lors des troisième et quatrième vague de consultation.....	13
Tableau 5: Matrice de priorisation utilisée (exemple).....	16
Tableau 6: Classe d'occupation des terres MNV/REDD+.....	19
Tableau 7 : Problèmes liés au contexte environnemental du pays	28
Tableau 8 : Répartition de la population résidente par sexe et par région.....	39
Tableau 9 : Identification des problèmes liés au contexte social	46
Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs regroupés par domaine d'activités.	62
Tableau 11 : Risques et impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre de chaque option stratégique.	65
Tableau 12: Procédures de protection des ressources culturelles physiques dans le cadre du processus REDD+.....	68
Tableau 13 : Options ayant été reformulées avec la prise en compte des enjeux non adressés par elles	71
Tableau 14: Options stratégiques affinées par secteur d'activités	74
Tableau 15 : Analyse des PLRs et recommandations pour les compléter pur gérer les risques environnementaux et sociaux	82

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Méthodologie générale pour le processus d'EESS du Burkina Faso	6
Figure 2 : Démarche méthodologique pour l'EESS	11

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Priorités environnementales dans la zone sahélienne et par catégorie de parties prenantes	52
Graphique 2: Priorités environnementales dans la zone Nord-soudanienne et par catégorie de parties prenantes.....	52
Graphique 3: Priorités environnementales dans chaque zone Sud-soudanienne et par catégorie de parties prenantes.....	52
Graphique 4: Priorités sociales dans chaque zone sahélienne et par catégorie de parties prenantes.....	56
Graphique 5: Priorités sociales dans chaque zone Nord-soudanienne et par catégorie de parties prenantes	56
Graphique 6: Priorités sociales dans chaque zone Sud-soudanienne et par catégorie de parties prenantes	56
Graphique 7: Priorités sociales dans la zone sahélienne par catégorie de parties prenantes	60
Graphique 8: Priorités sociales dans la zone Nord-soudanienne par catégorie de parties prenantes	60
Graphique 9: Priorités sociales dans la zone Sud-soudanienne par catégorie de parties prenantes	60
Graphique 10: Vue globale de l'alignement des OS avec les priorités environnementales, sociales et celles liées à la gouvernance	70

LISTE DES CARTES

Carte 1: Zone juridictionnelle de l'ER-Program	5
Carte 2: Localisation des zones de consultations	14
Carte 3: Caractérisation des zones de biodiversité	21
Carte 4: Vue des principales activités économiques	25
Carte 5: Vue des principales infrastructures existantes au niveau national	26
Carte 6: Carte synthèse du contexte environnemental du pays	27
Carte 7: Carte des communautés dans et autour des zones forestières	39
Carte 8: Incidence de l'extrême pauvreté	42
Carte 9: Droits d'accès et des droits fonciers	43
Carte 10: Synthèse des problèmes sociaux critiques dans les zones forestières	45

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Critères et échelles d'évaluation de l'influence et intérêt pour la cartographie des parties prenantes	i
Annexe 2 : Outils de consultations pour l'évaluation environnementale et sociale des Options Stratégiques REDD+	iii
Annexe 3 : Garanties de Cancún clarifiées selon le contexte du pays et alignement avec les sauvegardes de certains partenaires clé	v
Annexe 4 : Outils d'analyse des risques liés aux restrictions d'accès aux ressources et au déplacement des populations	xvii
Annexe 5 : Grille de codage du degré d'alignement des options avec les enjeux prioritaires	xviii
Annexe 6 : Grille d'identification des enjeux adressés par chaque option stratégique	xviii
Annexe 7 : Grille d'analyse du degré d'alignement des options stratégiques de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités	xix
Annexe 8 : Grille d'identification des priorités importantes liées à l'option mais non adressées par la formulation actuelle et de formulation de recommandations	xx
Annexe 9 : Analyse des lacunes des PLR et recommandations pour les compléter par rapport aux garanties de Cancún clarifiées	xxi
Annexe 10 : Enjeux sociaux par zone phytogéographique	xxiv
Annexe 11 : Risques et impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre de la SN-REDD+ et mesures y relatives	xxv
Annexe 12 : Détails de l'alignement des OS avec les priorités environnementales du pays	xlvi
Annexe 13 : Alignement de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités sociales	xlvi
Annexe 14 : Alignement de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités liées à la gouvernance	l
Annexe 15 : Conventions internationales et régionales ratifiées pertinentes pour la REDD+ et la gestion environnementale et sociale	lii
Annexe 16 : Cadre politique pertinent pour la REDD+ et la gestion environnementale et sociale	liv
Annexe 17 : Cadre juridique national pertinent pour la REDD+ et la gestion environnementale et sociale	lvii
Annexe 18 : Listes de présence des parties prenantes consultées	lxi

I. INTRODUCTION

Le Burkina Faso fait face à l'accélération de la perte de sa couverture forestière et connaît une forte hausse des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les émissions totales de GES dans le secteur AFAT sont passées de 34 645, 86 Gg CO₂ eq en 1995 à plus de 59 832, 82 Gg CO₂ eq en 2015, soit une augmentation de 42%. Ces émissions pourraient atteindre 88 395,68 Gg CO₂ eq en 2030 (CDN, 2021). C'est conscient de cette menace que le Burkina Faso s'est engagé depuis 2010 dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, prenant en compte le rôle de la gestion durable des forêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+).

La REDD+, a été initiée dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Elle a pour objectif fondamental d'apporter des incitations financières aux pays en développement engagés dans ce processus et qui font des efforts en matière de réduction de leurs émissions de GES dans le secteur forestier. Au-delà du carbone, le processus vise également la promotion des avantages non liés au carbone, tels que la réduction de la pauvreté, la conservation des écosystèmes forestiers et un développement durable dans les pays ciblés.

Le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) du Burkina a été approuvé en 2013 par le Comité des participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF). Cette approbation a permis au Burkina Faso d'accéder à des ressources pour sa mise en œuvre. En effet, la préparation à la REDD+ intègre quatre piliers fondamentaux à savoir (i) la stratégie nationale, (ii) le niveau d'émissions de référence des forêts et/ou niveau de référence des forêts, (iii) le système national de surveillance des forêts et (iv) le système d'information sur les sauvegardes. Au Burkina Faso, ces quatre piliers fondamentaux sont mis en place progressivement selon les exigences du processus et au travers de synergies, d'études et d'actions concertées qui s'opèrent sous la coordination du Secrétariat technique national REDD+. C'est dans cette démarche qu'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) entrant dans le cadre de la conception de la stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+) est requise.

Pour avoir une stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+) à haute performance environnementale et sociale, une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été conduite. Au niveau national, elle est encadrée par le Décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

Le présent rapport de l'EESS de la stratégie nationale REDD+ a été préparée par le Secrétariat Permanent pour la REDD+. L'EESS a été réalisée de façon participative avec l'implication de plusieurs acteurs de l'administration, des organisations de la société civile, du secteur privé, des populations locales, des représentants des jeunes et des femmes et des coutumiers. Ce caractère participatif a été possible grâce aux nombreuses consultations qui ont été faites durant l'EESS. Les consultations, pour la plupart, se sont déroulées dans un contexte d'insécurité, ce qui n'a pas permis de réaliser des consultations dans toutes les régions du pays et à toutes les échelles. Sommes toutes, ces consultations ont été représentatives des régions du pays à travers les zones agroécologiques et les catégories de parties prenantes consultées.

Le présent rapport fait le point du déroulement du processus, des approches utilisées, des résultats atteints et des difficultés rencontrées. Il est organisé autour des points suivants : (i) approche méthodologique ; (ii) brève description de la stratégie nationale REDD+ et de ses considérations sociales et environnementales; (iii) analyse des parties prenantes et plan de consultation ; (iv) enjeux environnementaux et sociaux; (v) priorités environnementales et sociales du pays en lien avec la REDD+ ; (vi) risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à la mise en œuvre des options stratégiques et mesures y relatives et ; (vii) cadre politique, juridique et institutionnel.

II. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE NATIONALE REDD+

La couverture forestière du pays a connu une diminution alarmante. En seulement vingt deux ans, c'est-à-dire de 1992 à 2014, le pays a perdu près de la moitié de ses forêts (NRF, 2020). Les ressources forestières ne représentent plus que 31,6 % de la superficie totale du pays, soit 8,6 millions d'hectares selon les évaluations réalisées en 2014.

Les principales causes directes de cette perte sont l'expansion des terres cultivées, la consommation en bois-énergie, l'exploitation forestière illégale, le surpâturage, les feux de brousse, les infrastructures, l'exploitation minière et l'exploitation non durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). Bien évidemment, ces pertes sont exacerbées par (i) la croissance démographique et la pauvreté poussant les populations à dépendre des ressources des terres, des produits agricoles et forestiers pour leur subsistance ; (ii) la faiblesse des politiques publiques en matière de conservation et de sécurisation des ressources foncières et forestières et (iii) la faible qualité de la gouvernance des ressources naturelles (SN-REDD+, 2022). Ces pressions entraînent une diminution des terres forestières, une dégradation de la qualité de la couverture forestière et, par conséquent, un appauvrissement de la biodiversité.

En outre, ces pertes forestières engendrent des émissions de gaz à effet de serre. Pour la période 1992-2014, les émissions forestières moyennes du Burkina Faso, incluant celles liées aux feux de brousses sont estimées à 10,22 millions de tonnes équivalent CO₂/an. Parallèlement, le pays enregistre sur la même période une séquestration annuelle de 0,95 million de tonnes de CO₂ équivalent due aux activités de restauration (reboisement, boisement, RNA, mise en défens, etc.). Néanmoins, il est à noter que près de la moitié des forêts, soit 3,9 millions d'ha sur les 8,6 millions d'ha sont des forêts domaniales classées. Il s'agit des aires classées, des parcs nationaux, les réserves partielles et totales de faunes et des réserves de biosphère (Banque Mondiale, 2022).

2.1. Vision et Objectifs de la stratégie nationale REDD+

La Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD+) a été élaborée afin de doter le Burkina Faso d'un document d'orientation pour la mise en œuvre du processus REDD+. Elle se veut être un outil novateur en matière de lutte contre la pauvreté et l'intégration des populations dans les différentes activités à mener dans le cadre du changement climatique.

S'inspirant des objectifs globaux d'atténuation des changements climatiques et de développement durable en vue de protéger la planète, créer les conditions de la résilience des populations et lutter contre la pauvreté ; la SN-REDD+ du Burkina Faso, premier pays à expérimenter la REDD+ dans un écosystème sahélien, a pour vision :

A l'horizon 2033, « le Burkina Faso, une nation résiliente, inversant durablement la tendance de la déforestation et de la dégradation des terres pour assurer une croissance verte, forte et inclusive ».

La REDD+ du Burkina Faso poursuit le triple gagnant « adaptation, atténuation et lutte contre la pauvreté » avec pour objectif global de **réduire la déforestation et la dégradation des forêts et des terres pour une croissance verte, forte et inclusive**.

Pour l'atteinte de cet objectif cinq (5) axes stratégiques ont été définis:

- **Axe 1** : Préservation des écosystèmes forestiers et humides avec pour objectifs stratégiques de (i) réduire le déboisement et la conversion des forêts en d'autres types de terres et (ii) réduire la dégradation des forêts et des zones humides ;
- **Axe 2** : Accroissement des stocks de carbone qui vise à (i) améliorer les stocks de carbone aérien et souterrain à l'intérieur des forêts et à (ii) améliorer les stocks de carbone dans les terres agro-sylvo-pastorales ;
- **Axe 3** : Soutien au développement des chaînes de valeur à faible émission de carbone qui contribuera à (i) créer un environnement favorable à une production agro-sylvo-pastorale durable et à (ii) améliorer la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- **Axe 4** : Aménagement du territoire et sécurisation foncière qui devra permettre de (i) améliorer l'occupation des terres et (ii) assurer la sécurisation des terres ;
- **Axe 5** : Gouvernance de la REDD+ visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des interventions.

2.2. Options Stratégiques

Dans l'optique d'inverser les tendances néfastes en matière d'utilisation des terres et promouvoir la gestion durable des ressources forestières et le développement des chaînes de valeur associées, des options sectorielles et transversales ont été définies.

2.2.1. Options sectorielles

Ces options abordent les investissements à réaliser sur le terrain et le développement des chaînes de valeur à fort potentiel REDD+. Elles sont regroupées par domaine suivant les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts :

- ❖ **Domaine forestier** : Les interventions dans ce domaine consisteront à améliorer la gouvernance, la traçabilité et le contrôle du secteur pour permettre la cohérence des projets et l'amélioration de la contribution socio-économique des ressources forestières et fauniques à l'économie nationale et locale. Il sera également question de créer des incitations, de renforcer la capacité de stockage de carbone des espaces boisés et de promouvoir les meilleures pratiques de gestion forestière.

Quatre (04) chaînes de valeur ont été identifiées pour accompagner les investissements dans ce domaine. Ce sont : (i) le bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois) pour poursuivre les efforts de promotion des énergies alternatives et des technologies de réduction de la consommation du bois ; (ii) le bois d'œuvre et de service pour poursuivre les efforts de réglementation de la filière et la promotion de plantations d'espèces pourvoyeuses de bois d'œuvre et de service ; (iii) les PFNL pour poursuivre les efforts de

formalisation du secteur, la promotion de l'exploitation durable et la transformation efficace et verte ; (iv) l'anacarde pour réduire l'impact du déboisement induit par les plantations d'anacarde et l'utilisation du bois-énergie dans la transformation.

- ❖ **Domaine de l'agriculture** : Il s'agira de développer des systèmes agricoles durables à faible effet de déforestation et de dégradation des forêts basés sur l'intensification et l'augmentation de la productivité agricole, le renforcement des chaînes de valeur des produits agricoles, la création ou l'amélioration de cadres juridique, technique et financier. Des stratégies spécifiques destinées d'une part, aux grands producteurs et d'autre part, aux petits producteurs doivent être mises en œuvre au bénéfice de chaque catégorie de producteurs. Une attention particulière sera accordée aux produits agricoles suivants : (i) les cultures de rente dont le coton, afin d'intensifier la production de cette culture à travers l'adoption des bonnes pratiques ; (ii) les tubercules dont l'igname, afin d'améliorer les techniques de culture très souvent tributaires des forêts ; et (iii) les céréales dont le maïs, le riz et le mil, pour améliorer le rendement sur les mêmes surfaces.
- ❖ **Domaine de l'élevage** : Les interventions dans ce domaine consisteront en l'augmentation de la productivité et en l'amélioration de la santé du cheptel, au renforcement de l'application de la réglementation en matière d'élevage, à la création des sources de revenu supplémentaires, à la réduction de l'impact négatif du cheptel sur les forêts et la réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Pour appuyer ces actions, le biodigester est retenu comme principale chaîne de valeur en ce sens que cette technologie permet de réduire les émissions liées au domaine de l'élevage et de renforcer la capacité d'amélioration du carbone organique du sol.
- ❖ **Domaine minier** : Dans l'optique de réduire l'impact négatif de l'activité minière sur les forêts, il y a lieu d'améliorer les mesures de gestion environnementale à travers la conception des modes de compensation (reboisement/boisement/compensation carbone) plus efficaces pour atténuer les dommages inévitables (zéro net perte/émissions nulles). Un accent particulier sera mis sur l'exploitation minière artisanale. Les résultats attendus de la mise en œuvre des options sectorielles ne sauraient être atteints sans la création d'un cadre habilitant à travers les options transversales traitant des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

2.2.2. Options transversales

Les options transversales ciblent les politiques et le cadre institutionnel afin de créer les conditions habilitantes pour le développement des options sectorielles. Elles visent spécifiquement :

- ❖ **Le renforcement de la gouvernance** : La mise en œuvre du processus REDD+ implique un cadre juridique et institutionnel approprié. Il est donc indispensable de renforcer les capacités de ce dernier à travers des réformes de l'ensemble des domaines du développement rural et la mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles de développement avec les exigences de la REDD+.
- ❖ **Le financement de la REDD+** : Le financement de la REDD+ constitue un véritable enjeu pour le Burkina Faso. En effet, le pays aura besoin de mobiliser approximativement \$400 millions US, soit environ 220 milliards de F CFA pour la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+. La mobilisation de ces ressources se fera principalement auprès des sources de financements directs nationaux et internationaux mais également par la valorisation des émissions réduites à travers les paiements basés sur les résultats. La

pérennité du processus va dépendre donc de la capacité des acteurs à assurer une mobilisation et une gestion efficace des ressources financières.

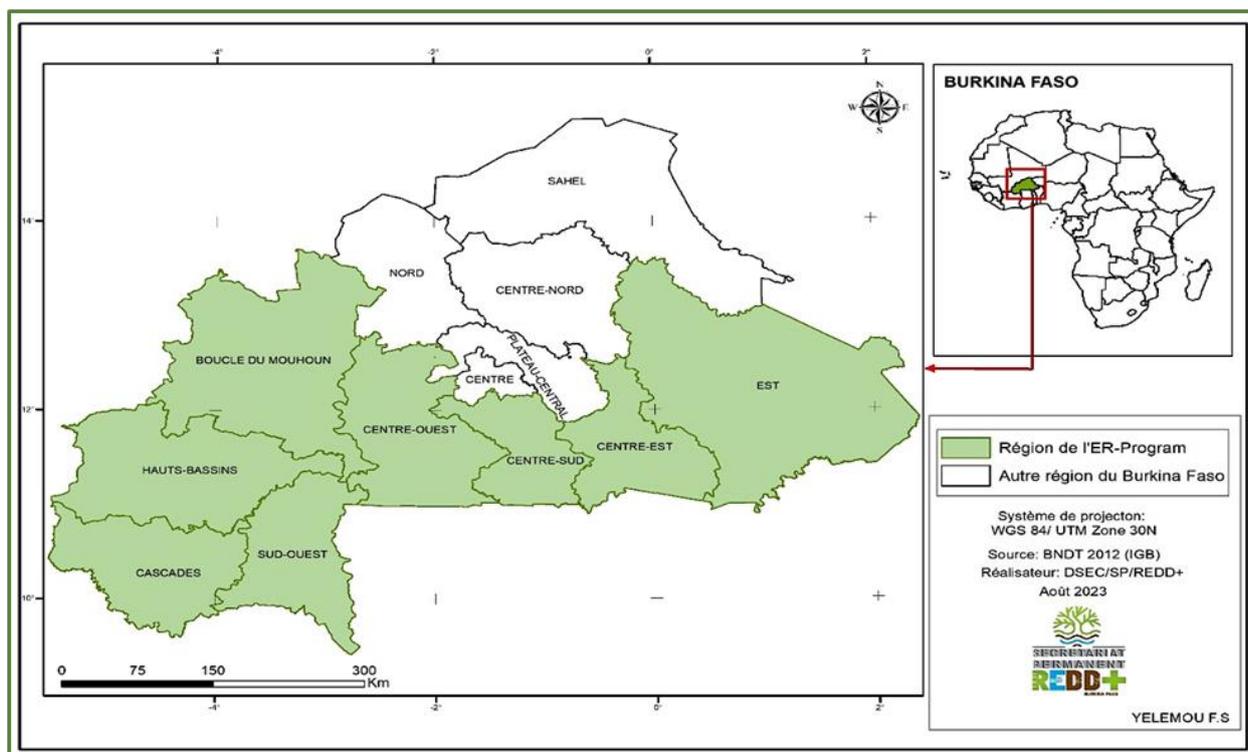
- ❖ **L'aménagement du territoire et sécurisation foncière** : La conception et l'opérationnalisation des instruments de planification du territoire constitue un préalable à la mise en œuvre des options stratégiques au Burkina Faso. Le développement de ces instruments devra se faire sur la base d'une large participation et inclusion pour assurer la cohérence entre les différentes catégories d'occupation des terres.

En outre, la **sécurisation foncière** surtout en ce qui concerne les espaces de conservation sera renforcée afin de garantir la durabilité des actions.

2.3. Zone juridictionnelle

Le processus REDD+ est d'envergure nationale. Cependant, pour des besoins d'efficacité, la mise à l'échelle nationale de ses activités se fera de façon progressive.

Aussi, pour consolider et mettre à l'échelle les approches qui ont été testées par les projets pilotes dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et d'assurer la durabilité des investissements déjà réalisées, un vaste programme de réduction des émissions dans le secteur de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des terres (AFAT) est élaboré. Ce programme couvre 8 régions administratives : la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, l'Est, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest (Carte 1).



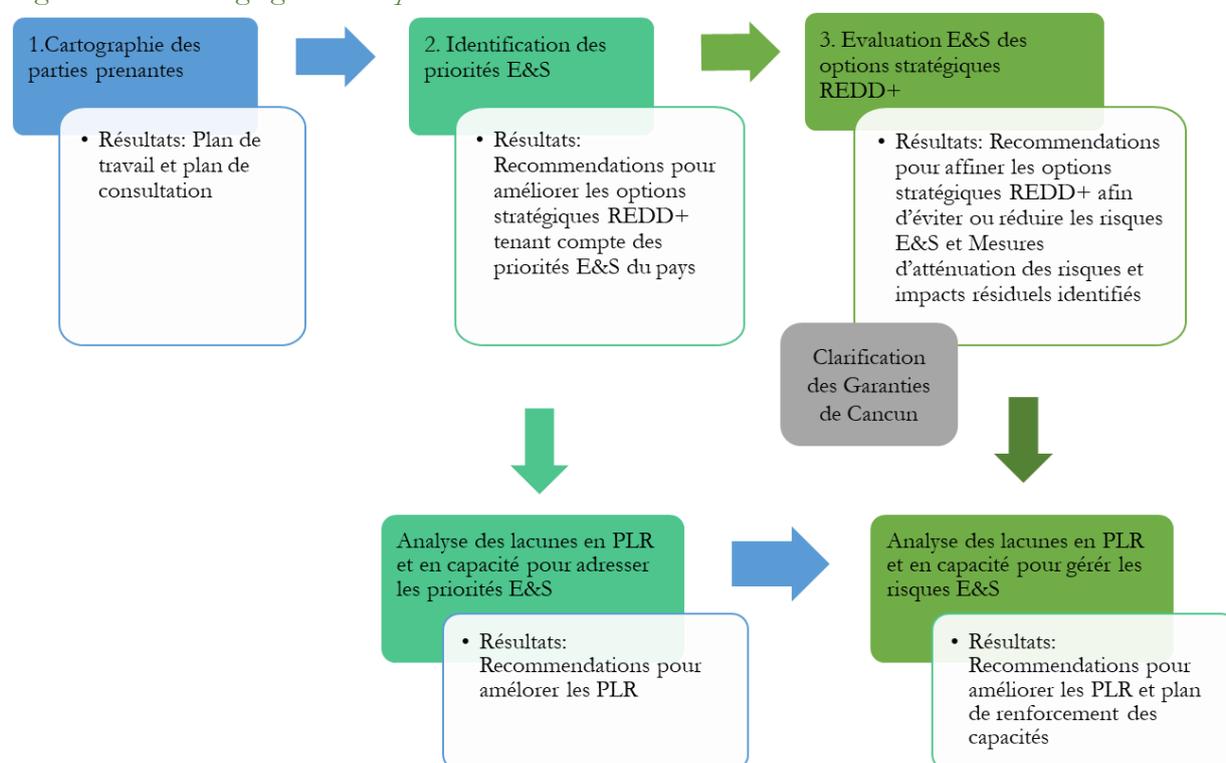
Carte 1: Zone juridictionnelle de l'ER-Program

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus a démarré avec la réunion de cadrage avec l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), qui est la structure nationale responsable de l'application des règlements en matière d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux des politiques, programmes et projets de développement au niveau national. Ce cadrage a permis de prendre en comptes certaines orientations liées au respect des textes encadrant l'EESS et l'élaboration des instruments de sauvegardes. Cette réunion de cadrage a permis de déclencher le processus de l'EESS conformément au plan de consultation élaboré à cet effet.

La figure 1 présente la méthodologie générale pour du processus d'EESS de la stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso. Les différentes consultations effectuées pour la réalisation de l'EESS sont présentées dans la section 3.2.

Figure 1 : Méthodologie générale du processus d'EESS du Burkina Faso



3.1. Cartographie des parties prenantes

La réussite de la mise en œuvre de la REDD+ dépend de l'engagement d'un large éventail d'acteurs, notamment des acteurs étatiques, des autorités locales, des communautés locales, d'organisation non-gouvernementales (ONG), des partenaires techniques et financiers, des centres de recherche, des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé.

L'identification des parties prenantes a permis de confirmer les parties prenantes déjà identifiées dans le R-PP qui restent encore pertinentes et qui doivent être consultées et engagées dans le processus REDD+. Cette action a également permis d'identifier de nouvelles parties prenantes pertinentes qui ont émergé.

L'identification a suivi quatre étapes clés suivantes :

Étape 1- Revue documentaire. Les documents pertinents examinés étaient le Décret N°2017/1329 portant Cadre de Pilotage, d'Exécution et de Concertation de la REDD+ au Burkina Faso, l'Arrêté N°2020/192 portant composition, organisation, et fonctionnement du Comité National REDD+ ; l'Arrêté N°2020/598 portant composition, organisation, et fonctionnement de la Plateforme Nationale REDD+. En outre, d'autres documents ont été utilisés pour la revue documentaire à savoir : le plan de préparation à la REDD+ (RPP) ; les rapports des réunions et ateliers locaux et nationaux organisés dans le cadre de la REDD+ depuis 2013; les rapports d'ateliers dans le cadre de la mise en œuvre du PIF, y compris les rapports des programmes et projets du PIF ; les rapports d'ateliers de renforcement des capacités comme les formations sur la REDD+ et sur l'EESS au profit des OSC et des comités régionaux et communaux REDD+, les rapports d'échange avec le secteur privé etc. Cette revue documentaire a permis de préparer une liste préliminaire des parties prenantes au processus de l'EESS incluant celles qui n'ont pas été cartographiées au début du processus REDD+.

Étape 2 -Consultations des parties prenantes. Sur la base des résultats de l'étape 1, des consultations ont été initiées auprès des personnes ressources au niveau central. L'atelier de lancement de l'EESS a été également une opportunité de collecter des informations additionnelles sur des parties prenantes pertinentes. Au niveau régional, des ateliers ont été organisés au niveau de 07 régions pour apporter des amendements et des observations sur le rapport préliminaire de l'analyse des parties prenantes et du plan de consultation et de procéder à leur validation. Ce fut également l'occasion pour les participants, membre des différents comités régionaux et communaux REDD+ d'identifier de nouvelles parties prenantes intervenant dans les régions concernées.

Etape 3- Cartographie des parties prenantes. Les données recueillies lors des consultations avec les parties prenantes ont permis d'établir une matrice d'influence-intérêt en vue de leur catégorisation (Tableau 1). L'influence a été évaluée en fonction du mandat officiel et du rôle des parties prenantes en lien avec la REDD+, de leurs ressources financières et humaines qui peuvent améliorer ou bloquer la mise en œuvre de la REDD+ et des impacts potentiels des activités de la partie prenante sur le processus REDD+. Quant à l'intérêt, il été déterminé en fonction de deux critères notés de 1 à 5, examinant si les activités REDD+ soutiennent ou entravent les activités, droits ou causes que la partie prenante défend (Annexe 1).

Plusieurs acteurs clés du processus REDD+ ont ainsi été identifiés à partir de la cartographie des parties prenantes ci-dessus présentée. Elles sont composées des acteurs étatiques, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile, du secteur privé, des centres de recherche, des communautés locales, etc. (Tableau 1).

Tableau 1 : Cartographie des parties prenantes selon leur influence et intérêt

PARTIES PRENNANTES DU NIVEAU CENTRAL	
<p>A (Influence élevée et Intérêt faible)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : DGDR, SP/PNDES, SP/CNDD, ANEVE, DGPE, DGENEF, DDIAJ, CNSF, DGESS, DGER, DGER, Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées, Inspection des Mines, DAJC/Mine, DGPA (Ressources animales), STA/Apiculture, DGAJJ/Justice, SFCL, DGRE, DGFIP, DGPV, DGAHDI, SP/CPSA, DGCNRST - Organisation de la Société Civile : Gret, Green Cross International (GCI), Terre Des Homme (TdH), CEAS, - PTF : PNUD - Université/Recherche : Universités (UFRs SH, SVT, SJP, SDS), SP//FRSIT, IRSAT, WASCAL, IIIIEE 	<p>B (Influence élevé et Intérêt élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : SE-FVC / BF, FIE, DGEF, DGENEF, DGEVCC, STN/REDD+, DGD / Décentralisation, DGDIT, DGFPG, CEDD, UCP/PIF, DGEAP (Ressources animales), PNB/Bio digesteurs - Organisation de la Société Civile : Tree Aid, SOS Sahel, PNOSC REED+, NATURAMA, UICN, FENUGGF, Réseau parlementaire sur le changement climatique, COS3C - PTF : Banque Mondiale (BM), BAD, UE, Coopération Luxembourgeoise, Coopération Suédoise, FAO - Université/Recherche : INERA, ICRAF, CIFOR - Acteur Privé : Entreprises de la filière Anacarde, CCIB, APBEFB/Banques, Entreprise de la filière Karité, Entreprises de la filière Coton
<p>C (Influence faible et Intérêt faible)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : DGMG, DGC/mine, BMGB/ mine, DGAP/DPT Santé, DGRA, DGSV, DGIR/Infrastructures, DGNET/Infrastructures, SP/PST/Infrastructures, SP/CONASUR, SP/GIRE, DGCS, DGCOOP, DGUVT, DGCM - Organisation de la Société Civile : GWP, OZG-Belgique - PTF : JICA, GIZ, Organisation Néerlandaise de Développement, Coopération Autrichienne, UEMOA, CDEAO, - Association Tin Hinane, REFACOF - Acteur Privé : UNPMB, Industrie du Jatropa 	<p>D (Influence faible et Intérêt élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : IGMVSS, DPSP/Santé, DGFOMR, DGDH, DABNMQ - Organisation de la Société Civile : AMBF, AEPFNL, Association Tiis la Viim, AEE, APJC, NATUDEV, CIC/CC, MEB, CPUAB, AMIFOB, Réseau MARP, OCADES, Concessionnaire Zone de Chasse (CZC), ALG, Association Tiipaalgä, Média public, SPONG, AFD/Kari Force, AFZ-Paglayiri, WEP ; Confédération Paysanne du Faso (CPF) - Université/Recherche : ILRI

PARTIES PRENNANTES DU NIVEAU REGIONAL ET COMMUNAL

<p>A (Influence élevé et Intérêt faible)</p>	<p>B (Influence élevé et intérêt élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : DREEVCC, Gouvernorats (Est, CE, CS, CO, HBS, SO, CAS, BMH, CN, N) - DRs/Agriculture (Est, CE, CS, CO, HBS, SO, CAS, BMH, CN, N) - CEDL, CTC REDD+, CC REDD+, CR REDD+, CVD - Communautés Leadeur locaux (Chef Traditionnel, Leadeur Religieux, Leader Communautaire) - Organisation Communautaire de Base (OCB) (Groupement de Femmes, Groupement de Jeunes, Groupement de Producteurs etc.)
<p>C (Influence faible et Intérêt faible)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : AE (Gourma, Mouhoun, Cascades, Nakanbé), Directions Régionales (Est, CE, CS, CO, HBS, SO, CAS, BMH, CN, N) - Organisation de la Société Civile : ACB/Chasseurs 	<p>D (Influence faible et intérêt élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure étatique : Ressources animales (DRRAH) (Est, CE, CS, CO, HBS, SO, CAS, BMH, CN, N) - Conseils Régionaux (Est, CE, CS, CO, HBS, SO, CAS, BMH, CN, N), (CR CT) - Organisation de la Société Civile : Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), AGEREF/CL, Média privés - Communautés Ménages Locaux, Association des Tradipraticiens du Burkina Faso

La classification a permis de répartir les parties prenantes dans quatre catégories selon leur niveau d'influence et leur intérêt pour le processus REDD+ et de déterminer les approches de consultation adaptées pour chaque catégorie, comme suit :

- **Catégorie A (influence élevée et intérêt faible) :** Les parties prenantes dans cette catégorie peuvent influencer le processus mais leurs intérêts ne sont pas alignés sur les objectifs du processus de la REDD+. Une attention particulière a été accordée à ces parties prenantes pour les considérer davantage lors des consultations. Elles doivent être informées et sensibilisées sur l'importance de la REDD+ pour les amener à soutenir le processus.
- **Catégorie B (influence élevée et intérêt élevé) :** Les parties prenantes dans cette catégorie peuvent influencer le processus et leurs intérêts sont en accord avec les objectifs de la REDD+ du Burkina Faso. Elles ont joué un rôle important dans la réussite du processus de l'EES. Une attention particulière leur a été accordée pour les associer aux consultations à toutes les échelles et prendre en compte leur avis. Elles doivent être intégrées dans le comité REDD+, périodiquement consultées sur les aspects stratégiques et impliquées dans les sensibilisations et plaidoyers auprès des décideurs.
- **Catégorie C (influence faible et intérêt faible) :** Les parties prenantes n'ont pas été considérées dans les consultations et ne seront pas engagées dans le processus. Toutefois, elles doivent être informées sur l'ensemble du processus.
- **Catégorie D (influence faible et intérêt élevé) :** Les parties prenantes de cette catégorie ne peuvent pas influencer le processus mais leurs intérêts sont en accord avec les objectifs du processus REDD+. Ces parties prenantes ont été impliquées dans les consultations surtout au niveau des comités régionaux. Elles doivent être intégrées dans le comité REDD+ et particulièrement consultées pour assurer que leurs besoins, préoccupations et intérêts soient pris en compte.

3.2. Plan de travail et de consultation des parties prenantes

La figure 2 ci-dessous présente les différentes consultations effectuées pour le processus d'EES ainsi que les livrables correspondantes.

CONSULTATION TECHNIQUE DU CTS

- Date: 11 Aout 2020
- Examen du rapport de démarrage, des parties prenantes et du plan de consultation

- Date: 12 au 16 septembre 2022
- Examen des priorités E&S
- Recommandation pour l'amélioration PLR selon les priorités

- Date: 07 et 08 Août 2023
- Amélioration des OS selon les priorités E&S
- Clarification des garanties

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

- Première vague de consultation (18 et 27 mai 2021)**
- Analyse des gaps des parties prenantes et du plan de travail et de consultation
 - H=346, F=66
 - 07 régions

- Atelier de démarrage (28 et 29 juin 2021)**
- Présentation du processus EESS
 - Validation de la cartographie des parties prenantes et du Plan de consultation
 - H=57, F=19

- Seconde vague de consultation locale (15- 30 novembre 2021)**
- Identification des enjeux E&S
 - H=418, F=513
 - 07 régions

- Troisième vague de consultation locale (29 août- 02 septembre 2022)**
- Priorisation des enjeux E&S
 - H=176, F=38
 - 03 zones phytogéographiques

- Atelier national de validation (29 et 30 septembre 2022)**
- Validation des priorités E&S
 - Recommandations pour l'amélioration des OS selon les priorités
 - H=64, F=18

- Quatrième vague de consultation locale (19 au 23 juin 2023)**
- Evaluation des potentiels risques et impacts E&S des OS
 - Consultation sur les contenus des cadres de sauvegarde
 - H=192, F=37
 - 03 zones phytogéographiques

- Atelier national validation (27 et 28 novembre 2023)**
- **Validation du rapport de l'EESS**
 - Validation des cadres de sauvegardes
 - H=??, F=??

LIVRABLES

- Analyse des gaps des parties prenantes
- Plan de travail et de consultation

- Priorités E&S avec recommandations pour l'amélioration des OS et des PLR selon les priorités

- Rapport de l'EESS avec les recommandations pour affiner les OS de la SN-REDD+
- Cadres de sauvegardes (CGES, CF, CPR et CGP)

Figure 2 : Démarche méthodologique pour l'EESS

Il est à rappeler que le comité national REDD+¹, composé notamment des parties prenantes dans les catégories B et D au niveau national, est à la fois un organe de concertation et l'organe de pilotage du processus REDD+ au niveau national. Quant aux comités régionaux REDD+, présidé par chaque Gouverneur, ce sont les organes de concertations au niveau régional.

Tableau 2: Types de parties prenantes consultées

Echelle / Niveau	Cibles
Village	Toutes les catégories socioprofessionnelles, différentes couches sociales présentes dans la localité et groupes vulnérables
Commune	Mairie/Conseillers et Comité communal REDD+
Région	Gouvernorat, Conseil Régional, Services techniques déconcentrés et Comité régional REDD+
Central	Différentes catégories de parties prenantes, Comité national REDD+ et Plateforme nationale REDD+
National	Tous les représentants des parties prenantes

(Source : Rapport sur le Plan de consultation du processus REDD+ au Burkina Faso)

Quatre vagues de consultations ont été réalisées dans le cadre de cette EESS (Tableau 3 et Tableau 4). La carte 2 présente la localisation des zones de consultation :

1. **La première vague de consultation** s'est tenue du 18 au 27 mai 2021 et a couvert 7 régions administratives du pays à savoir le Centre-Ouest, le Centre-Sud, la Boucle du Mouhoun, le Sud-Ouest, le Nord et le Centre-Nord. Le choix de ces régions s'est fait sur la base des zones phytogéographiques du pays et en tenant compte de la zone juridictionnelle de l'ER-program. Elle a permis de présenter les objectifs de l'EESS aux parties prenantes, les résultats de l'analyse des parties prenantes, le projet de plan de consultation ainsi que les enjeux E&S préliminaires identifiés dans la littérature. Ces consultations ont également servi de cadre pour recueillir les informations sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ainsi que les problèmes et enjeux spécifiques à chaque région.
2. **La deuxième vague de consultation** s'est tenue du 15 au 30 novembre 2021 et a couvert les 7 régions administratives de la première vague plus la région des Cascades pour prendre en compte certaines spécificités soulevées lors de l'atelier de lancement. Elle a permis de (i) présenter les analyses préliminaires sur les enjeux environnementaux et sociaux afin de recueillir leurs avis et procéder à leur amendement et (ii) collecter des informations auprès des parties prenantes. Elles se sont déroulées aux niveaux villageois, communal et régional à travers des "focus groups".

Tableau 3: Parties prenantes consultées lors des première et deuxième vague de consultation

REGION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
--------	--------	--------	-------

¹ Arrêté N°2020/192 du 22 Avril 2020 portant Composition, Organisation, et Fonctionnement du Comité National REDD+

Première vague de consultation			
Boucle du Mouhoun	40	17	57
Centre-Nord	54	8	62
Centre-Ouest	55	4	59
Centre-Sud	47	13	60
Est	53	13	66
Nord	42	5	47
Sud-Ouest	55	6	61
Total	346	66	412
Seconde vague de consultation			
Boucle du Mouhoun	42	64	106
Cascades	10	10	20
Centre-Nord	29	3	32
Centre-Ouest	111	359	470
Centre-Sud	84	21	105
Est	73	21	94
Nord	37	4	41
Sud-Ouest	32	31	63
Total	418	513	931

La troisième vague de consultation s’est tenue du 29 août au 02 septembre 2022 et a couvert les trois zones phytogéographiques du pays. Au regard des questions sécuritaires, les consultations ont été réalisées au niveau des régions du Centre-Nord, du Sud-Ouest et du Centre-Sud. Elle a permis de valider et prioriser les enjeux environnementaux et sociaux par zone phytogéographique. Dans les zones phytogéographiques nord-soudanienne et sud-soudanienne les consultations ont été effectués dans les régions ayant des comités REDD+ tout en tenant compte des informations complémentaires à collecter (Sud-Ouest et Centre-Sud). Pour la zone phytogéographique sahélienne le choix a porté sur la région du Centre-Nord car malgré l’absence de Comité régional REDD+, cette région est régulièrement impliquée dans le processus de consultation des populations sur les questions en lien avec la REDD+. Lors de cette troisième vague, les participants ont été organisés en trois (03) groupes représentant l’administration, la société civile (y compris les coutumiers et religieux) et le secteur privé. Cette organisation des travaux visait à mieux saisir les avis diversifiés des différentes catégories de parties prenantes sachant que ces trois catégories ont le plus souvent des visions divergentes sur la gestion des ressources naturelles.

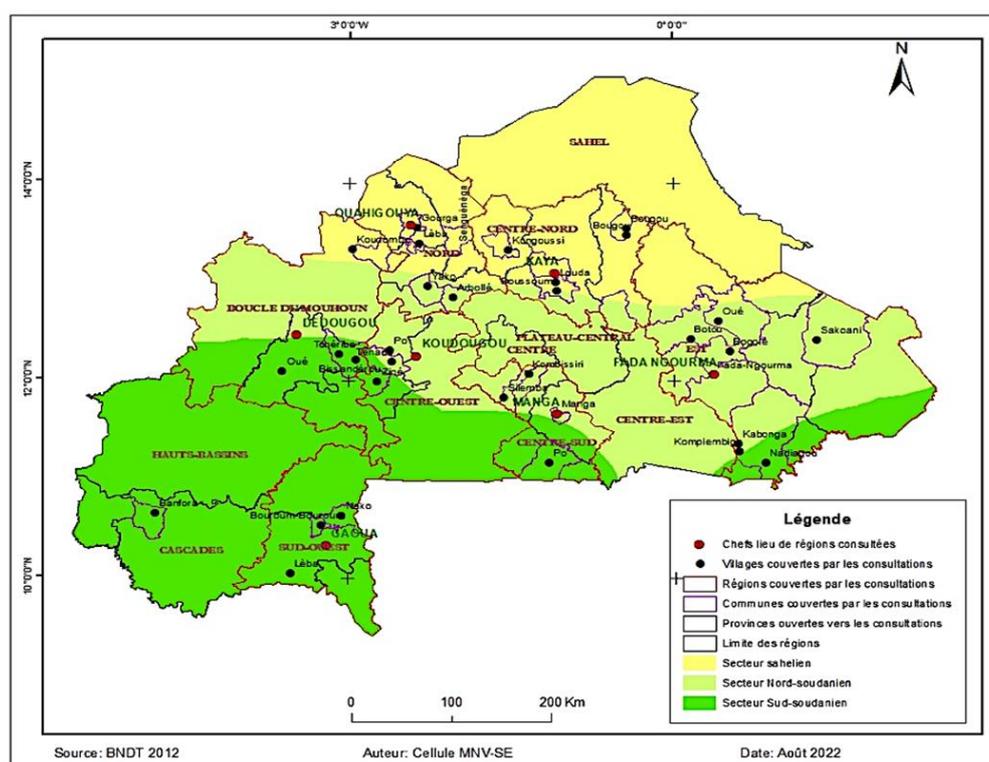
La quatrième vague de consultation s’est tenue du 19 au 23 juin 2023 et dans les mêmes zones que celles de la troisième vague. La consultation a porté sur l’identification, l’analyse, l’amendement et la validation des risques et impacts environnementaux et sociaux ainsi que sur la proposition de mesures de gestions de ces potentiels risques et impacts. Le contenu préliminaire du CGES, du cadre de Politique de Réinstallation et du Cadre Fonctionnel ont ainsi fait l’objet de consultations des parties prenantes. Les participants ont été organisés à l’image de la troisième vague.

Tableau 4 : Parties prenantes consultées lors des troisième et quatrième vague de consultation

	Secteur Privé	OSC	Administration	Total
--	---------------	-----	----------------	-------

Zones phytogéographique	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
Troisième vague de consultation									
Sud-Soudanienne	5	7	7	1	64	4	76	12	88
Nord-Soudanienne	7	4	11	5	34	7	52	16	68
Sahélienne	4	2	7	4	37	4	48	10	58
Total	16	13	25	10	135	15	176	38	214
Quatrième vague de consultation									
Sud-Soudanienne	12	4	15	3	44	3	71	10	81
Nord-Soudanienne	9	4	12	5	42	5	63	14	77
Sahélienne	6	3	11	1	41	9	58	13	71
Total	27	11	38	9	127	17	192	37	229

Il est à noter qu'une approche d'information préalable de chaque partie prenante a été effectuée avant chacune des consultations. L'information s'est faite à travers la mise à disposition des parties prenantes (notamment les femmes et groupes vulnérables), au moins une semaine avant la consultation, des termes de référence et des sujets de consultation en vue de leur permettre de se préparer aux échanges. Ces informations préalables fournies aux parties prenantes leur ont permis de participer de manière adéquate aux différentes consultations.



Carte 2: Localisation des zones de consultations

3.3. Identification des enjeux environnementaux et sociaux préliminaires et des priorités environnementales et sociales de la REDD+

L'identification des enjeux environnementaux et sociaux ainsi que ceux liés à la gouvernance a eu pour but de formuler les priorités environnementales et sociales du pays en rapport avec la REDD+

d'une part et, d'autre part, d'améliorer les options stratégiques préliminaires. Cette identification s'est faite en deux grandes étapes, à savoir (i) l'identification des enjeux environnementaux et sociaux et (ii) l'identification des priorités environnementales et sociales.

1. Identification des enjeux environnementaux et sociaux, à travers la deuxième vague de consultation des parties prenantes dans 8 régions administratives du pays, sur la base de l'analyse approfondie des contextes environnementaux et sociaux des zones phytogéographiques du pays. Il est à noter que les enjeux ont été identifiés par zone phytogéographique et organisés selon les domaines auxquels sont liés les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts.

- **Pour définir les problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte environnemental** de chaque zone phytogéographique, une superposition des trois couches d'informations suivantes a été effectuée : (i) la cartographie du couvert forestier, des bassins fluviaux, des plans d'eau et des caractéristiques de la biodiversité, y compris les hotspots de biodiversité et les zones protégées (couche de base) ; (ii) la cartographie des principales activités économiques dans les zones forestières et les environs, y compris l'exploitation forestière, l'agriculture, l'exploitation minière et le tourisme. Cette cartographie a pris en compte les informations sur les zones phytogéographiques et les principaux projets en cours d'exécution ou susceptibles d'être mis en œuvre au cours des dix prochaines années (deuxième couche) et ; (iii) la cartographie des infrastructures existantes et l'identification des projets de routes, de voies ferrées et d'électricité en investigation ou en cours de mise en œuvre (troisième couche). Celle-ci a été croisée avec les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts (FDDF). Enfin, un examen des questions environnementales spécifiques a été fait pour dégager les enjeux sociaux et environnementaux liés aux problèmes caractérisant le contexte environnemental.

- **Pour définir les problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte social** de chaque zone phytogéographique, une superposition de ces trois couches d'informations suivantes a été effectuée : (i) la cartographie des communautés dans et autour des zones forestières, y compris des indicateurs démographiques clés tels que le nombre d'habitants, la structure par sexe et l'origine ethnique des populations (couche de base) ; (ii) la cartographie de la pauvreté en utilisant les données sur l'extrême pauvreté (deuxième couche) ; et la cartographie des droits d'accès et des droits fonciers prenant en compte les droits de propriété existants pour les ressources naturelles et les industries extractives telles que l'exploitation minière (troisième couche). Puis, un examen des questions sociales spécifiques a été fait pour documenter les interactions critiques et la synergie des différents facteurs sociaux affectant la gestion durable des ressources forestières au Burkina Faso.

2. Identification des priorités environnementales et sociales, à travers la troisième vague de consultation des parties prenantes dans les trois zones phytogéographiques et la consultation du CTS de l'EESS. Pour cela, la matrice ci-dessous a été utilisée en confrontant les enjeux entre eux, deux à deux. Dans chaque case de croisement, la lettre de l'enjeu qui l'emporte y est mentionnée (dans l'exemple du tableau 5, l'enjeu B est prioritaire à l'enjeu A). Les enjeux prioritaires sont ceux qui ont été le plus de fois choisis par les parties prenantes.

Tableau 5: Matrice de priorisation utilisée (exemple)

Enjeux environnementaux	A	B	C	D	E	Score
A						
B	B					
C						
D						
E						

3.4. Evaluation environnementale et sociale des Options Stratégiques en fonction des garanties REDD+ et des sauvegardes de la Banque Mondiale et proposition de mesures d'atténuation

L'évaluation environnementale et sociale des options stratégiques a eu pour objectif d'identifier et d'évaluer les potentiels risques et impacts sociaux des options stratégiques améliorées et de proposer des mesures adéquates pour leur gestion. L'évaluation environnementale et sociale des risques et impacts potentiels des options stratégiques a été effectuée sur la base des garanties de Cancún clarifiées (voir Section 7.2.1). Cela a été effectué pour prendre en compte les normes environnementales et sociales au niveau national et celles des autres partenaires notamment celles de la Banque mondiale, selon l'approche commune, au travers d'une analyse croisée (Annexe 3).

L'évaluation consiste à l'identification du risque, la probabilité de survenue du risque, l'évaluation de son l'impact et la proposition de mesures de gestion des risques et impacts. Les outils de consultations correspondants sont présentés à l'annexe 2, comprenant la grille d'évaluation de la probabilité de survenue d'un risque, la grille d'évaluation du niveau d'impact négatifs des risques, l'outils d'identification et d'évaluation des risques et impacts, l'outil de consultation sur les impacts positifs, l'outil de consultation sur les risques et impacts négatifs des OS/REDD+ et leurs mesures de gestion. Il y a également les outils d'analyse des risques liés aux restrictions d'accès aux ressources et au déplacement des populations (Annexe 4).

Dans cette étude :

- Le risque tel que pris en compte dans le cadre du présent rapport de l'EESS est la possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un péril probable ou d'un aléa. Dans le cadre de l'EESS, il s'agit de l'éventualité d'un événement qui peut causer des dommages sociaux et environnementaux liés aux OS et activités REDD+. La probabilité considérée comme la possibilité qu'un bénéfice ou qu'un risque se concrétise. Pour chaque risque, elle a été évaluée à l'aide d'une échelle qualitative simple (élevée, moyenne et forte).
- L'impact renvoie à « répercussion » ou « conséquence » pour désigner les conséquences environnementales, sociales ou économiques, particulièrement en ce qui concerne leurs effets négatifs. Ici on retiendra que l'impact est la portée de l'effet qu'entraînerait le risque s'il se concrétisait. Il a été évalué à l'aide d'une échelle qualitative simple (faible, moyen et fort) en rapport avec les 05 activités REDD+. La question posée a été la suivante : « est-ce que la survenue du risque (i) renforce la déforestation, (ii) renforce la dégradation des forêts,

(iii) menace la conservation des forêts, (iv) dégrade la gestion durable des ressources forestières et/ou dégrade les stocks de carbone.

3.5. Amélioration et affinement des Options Stratégiques (OS)

En vue d'avoir des options stratégiques (OS) de la SN-REDD+ à haute performance environnementale et sociale (E&S), l'amélioration des OS a suivi deux étapes à savoir : (i) l'amélioration pour tenir compte des priorités E&S identifiées et (ii) l'affinement pour éviter ou réduire des risques E&S. Les risques et impacts qui ne peuvent être évités ou réduits seront atténués ou compensés à travers des mesures d'atténuation.

3.5.1. Identification des enjeux adressés par chaque option stratégique

La première étape du travail d'analyse des options stratégiques a consisté à identifier tous les enjeux adressés par chaque option stratégique. Ainsi, pour chaque option stratégique, il a été identifié les enjeux que celle-ci adresse faiblement (+), moyennement (++) ou fortement (+++) (Annexe 5). Les enjeux adressés par chaque option stratégique ont été identifiés en croisant les options stratégiques avec les priorités selon leur degré d'alignement avec les priorités et en quantifiant pour chaque enjeu, les options qui s'y rapportent. La grille d'identification des enjeux adressés par chaque option stratégique est présentée en annexe 6.

- Si l'option adresse indirectement l'enjeu ou ne prend en compte qu'un seul aspect de l'enjeu on conclut que ledit enjeu est faiblement adressé.
- Si l'option prend en compte l'essentiel des éléments descriptifs de l'enjeu il est dit que l'enjeu est moyennement adressé.
- Si l'option stratégique couvre directement l'enjeu et que sa formulation laisse entrevoir clairement sa contribution dans les traitements des problèmes sous-jacents de l'enjeu, on conclut que l'enjeu est fortement adressé.
- Si l'enjeu est lié à l'option mais n'est pas pris en compte dans sa formulation on utilise le signe négatif (-) devant l'enjeu.

Ce codage a permis de faire l'analyse des 79 options stratégiques organisées en sept (07) thématiques dont quatre (04) sectorielles et trois (03) transversales à travers une grille d'analyse détaillée. Ces résultats ont par la suite été présentés au Comité Technique de Suivi de L'EESS afin de recueillir ses orientations.

3.5.2. Formulation des recommandations pour améliorer les Options stratégiques en tenant compte des priorités

Les priorités importantes liées à chaque option mais non adressées par la formulation actuelle ont été identifiées. Afin d'améliorer les options stratégiques ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux auxquels elles devraient s'aligner, des recommandations ont été formulées en utilisant la grille présentée en annexe 7.

3.5.3. Affinement des Options stratégiques selon les risques et impacts identifiés

Le processus d'identification des risques et impacts a permis de disposer d'options stratégiques affinées. Ces options stratégiques ont été affinées au travers de l'approche de hiérarchie d'atténuation des risques (éviter, réduire, restaurer ou compenser en cas d'impacts résiduels).

L'affinement des options stratégiques a aussi pris en compte l'analyse des lacunes en PLR pour gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels.

3.6. Amélioration des PLR

L'analyse des politiques, lois et règlements s'est faite à partir des garanties de Cancùn clarifiées au niveau national. Il s'est agi de recenser l'ensemble des documents de politiques et des textes législatifs et réglementaires qui permettent au pays de respecter les garanties de Cancùn et de mieux gérer les risques et impacts liés aux options stratégiques. Ce recensement a permis de faire une analyse préliminaire des PLR par rapport aux garanties de Cancùn clarifiées et aux risques et impacts environnementaux afin d'identifier les lacunes y relatives et de formuler des recommandations pour les améliorer (Annexe 9).

IV. IDENTIFICATION DES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

L'identification des priorités environnementales et sociales ainsi que celles liées à la gouvernance a été faite à travers l'analyse du contexte environnemental puis du contexte social du Burkina Faso et les consultations des parties prenantes. La prise en compte de la gouvernance dans l'identification des enjeux est liée à l'importance de cette catégorie d'enjeux pour le Burkina Faso.

4.1. Problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte environnemental

4.1.1. Contexte environnemental

Au Burkina Faso, les terres sont utilisées pour le développement urbain, l'agriculture, le pâturage, l'exploitation minière, la gestion et l'exploitation des forêts (KAMBIRE et al., 2015). Elles constituent ainsi, la principale source des moyens d'existence de la majorité de la population qui vit en milieu rural (73,86% de la population vit en milieu rural selon RGPH, 2019). De plus, cette population est confrontée à une pauvreté élevée qui a implicitement pour conséquence, une pression forte sur les ressources naturelles qui constituent pour la grande majorité de la population, l'unique alternative pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux. En effet, selon INSD (2017) l'extrême pauvreté qui touche 11% de la population burkinabè est beaucoup plus un phénomène rural qu'urbain (13.4% contre 2.8%). Le changement d'utilisation des terres, en particulier la perte de forêts dans le contexte du changement climatique et d'augmentation de la population est donc de plus en plus préoccupant. C'est pourquoi, l'amélioration des capacités d'adaptation des populations et des écosystèmes au changement climatique demeure au cœur des politiques de développement du pays. Ainsi, plusieurs défis ont été identifiés dans les secteurs « Eau, environnement et assainissement » et « Production agrosylvopastorale » et dans bien d'autres secteurs connexes afin d'améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres et de lutter contre les facteurs directs et indirects de dégradation de celles-ci. Le contexte environnemental du pays est décrit à travers l'analyse du couvert végétal, des activités économiques dans les zones forestières et des infrastructures existantes.

a) Situation de la couverture forestière du Burkina Faso

Selon le Code Forestier du Burkina Faso (article 10), les forêts se définissent comme des terrains couverts de formations végétales à base d'arbres ou d'arbustes et d'herbes à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles. Les forêts constituent l'une des catégories principales du paysage au

Burkina Faso. En 2014, elles représentaient 31,6 % de la superficie du pays soit 8,65 millions d'hectares de la superficie du pays (IFN2, 2018). Le domaine forestier national comprend les forêts publiques et les forêts privées. Les forêts publiques sont réparties en domaine forestier de l'Etat et en domaine forestier des collectivités territoriales.

En outre, dans le cadre de la REDD+, pour l'élaboration de son niveau de référence (NRF), le pays a adopté une nouvelle définition de la forêt qui précise qu'elle est « un terrain d'une surface minimum de 0,5 ha, avec un couvert forestier de 10% au moins (strate arborée) et des arbres d'une hauteur minimale de 02 mètres. Sont incluses les plantations d'arbres à vocation forestière. » (NRF, 2020). Ainsi, conformément aux recommandations de la CCNUC sur la définition des catégories d'utilisation des terres de niveau supérieur du GIEC pour la notification des inventaires de gaz à effet de serre (GES), le Burkina a défini 21 classes d'utilisation des terres au niveau national ou classe MNV/REDD+ agrégées suivant les 6 catégories principales d'utilisation des terres du GIEC. Parmi ces 21 classes MNV/REDD+, six strates ont été retenues comme classes forestières pour la mise en œuvre du système MNV/REDD+. Il s'agit des forêts claires, des forêts galeries, des savanes arborées, des savanes arbustives, des steppes arborées et des plantations forestières (Tableau 6).

Ces forêts du Burkina Faso disposent d'une grande diversité floristique. Les espèces végétales connues sont au nombre de 1 915 espèces dont 28 espèces de champignons supérieurs, 191 espèces d'algues, 185 espèces herbacées aquatiques et 627 espèces herbacées terrestres, 376 espèces de la flore ligneuse dont 95 exotiques (IFN2, 2018).

Par ailleurs, elles renferment également 24 sites Ramsar qui contribuent à protéger les zones humides qui contiennent des communautés écologiques menacées ou qui sont fondamentales pour la survie d'espèces endémiques jugées vulnérables. Au plan de la séquestration de carbone, selon les données de la BDOT MNV/REDD+ et celle de l'IFN2, le stock de carbone des terres forestières au Burkina Faso est estimé à environ 1, 27 Gt de CO2 éq.

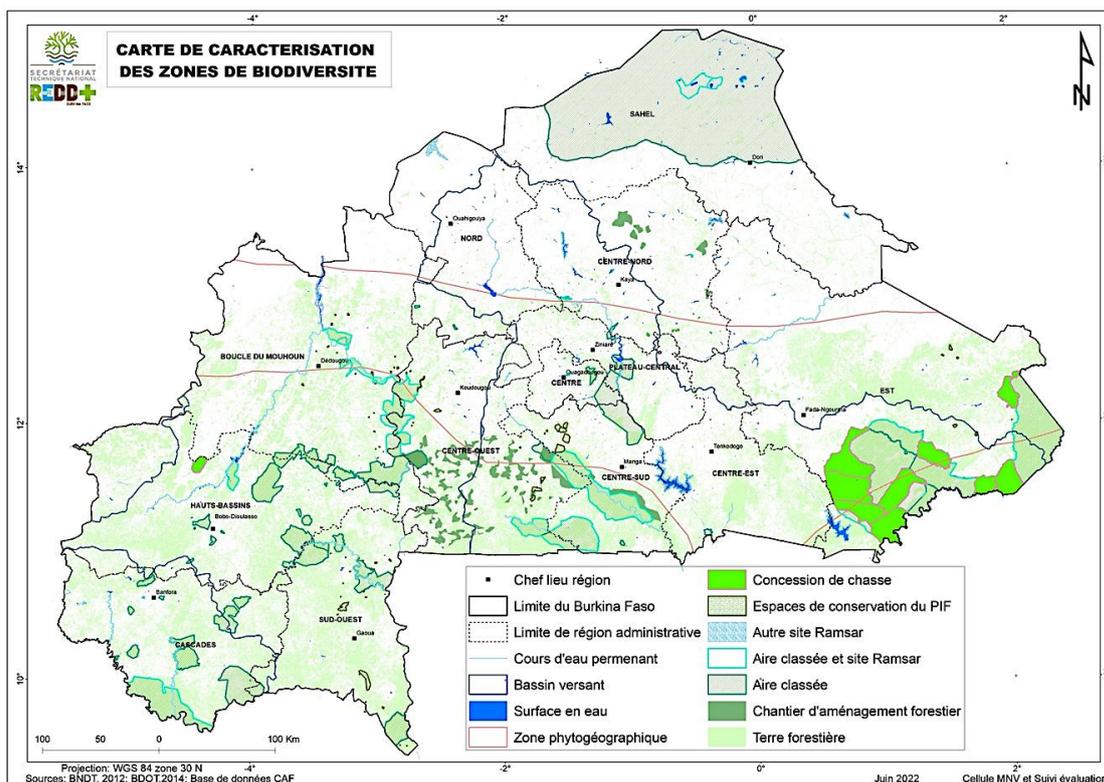
Tableau 6: Classe d'occupation des terres MNV/REDD+

Catégorie GIEC	Classe d'occupation des terres MNV/REDD+
Établissements humains	Habitat
Terres cultivées	Verger
	Parc agroforestier
	Rizière
	Culture permanente
	Culture annuelle
Terres forestières	Forêt galerie
	Plantation forestière
	Forêt claire
	Savane arborée
	Savane arbustive
	Steppe arborée
Prairies	Savane herbeuse

	Steppe arbustive
	Steppe herbeuse
Terres humides	Zone humide
	Surface en eau
Autres terres	Sol nu
	Cuirasse
	Roche nue
	Dune de sable

L'analyse de la carte 2 indique que la majorité des forêts se trouve dans le secteur soudanien. Elles sont constituées essentiellement de savanes arbustives et arborées et quelque forêts claires dans sa partie sud. Les espèces dominantes des savane arborées et arbustives sont : *Burkea africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Anogeissus leiocarpa*, *Bombax costatum*, *Pericopsis laxiflora*, *Afzelia africana*, *Daniellia oliveri*, *Parkia biglobosa*, *Combretum sp.*, *Piliostigma sp.*, *Acacia dudgeoni*, *Acacia seyal*, *Acacia gourmaensis*, *Loudetia togoensis*, *Adropogon sp.*, *Pennisetum pedicellatum*, *Ziziphus mauritiana*, *Balanites aegyptiaca*. Les rares forêts claires sont dominées par des espèces telles que : *Anogeissus leiocarpa*, *Isobertinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Afzelia africana*.

Le secteur sahélien est constitué majoritairement de reliques de steppes arborées. On y rencontre essentiellement *Pterocarpus lucens*, *Anogeissus leiocarpa*, *Faidherbia albida*. (NRF, 202) et (IFN, 2018). Selon les données de la BDOT MNV/REDD+, les régions de l'Est et des Hauts bassins disposent des plus grandes superficies de terres forestières au Burkina Faso respectivement de 2 068 864,5 ha et 1 155 356,82 ha. Les régions du Centre-Nord, du Plateau central, du Sahel, du Nord et du centre présentent les superficies les plus faibles de forêts avec respectivement 197 056,49 ha ; 170 822,36 ha ; 142 191,72 ha ; 125 823,24 ha ; 90 497,30 ha. Cela pourrait s'expliquer par la pluviométrie qui est meilleure en zone soudanienne qu'en zone sahélienne et par la présence des aires protégées dans ces zones.



Carte 3: Caractérisation des zones de biodiversité

En effet, dans le cadre de la protection de ses ressources forestières, en plus des 77 aires classées de l'Etat qui couvrent une superficie de 815 000 ha, le pays dispose de plusieurs espaces de conservation constitués des bois sacrés, des forêts communales, des forêts villageoises dont la plupart se trouve dans le secteur soudanien. Les aires classées comprennent 65 forêts classées et 12 réserves de faune (MECV, 2007). Sur les 77 aires classées, 76 se trouvent dans la zone soudanienne. Ces aires protégées jouent un rôle crucial dans la conservation des espèces et des écosystèmes, car celles-ci sont les seuls endroits où la plupart des espèces bénéficie d'une bonne dynamique des populations.

On note par ailleurs une concentration des aires de protection faunique dans la région de l'Est avec un total de 13 sur 28. Ces aires regorgent d'une importante diversité faunique et abritent presque la totalité des espèces de grands mammifères de la savane soudanienne d'Afrique de l'Ouest. On y rencontre des espèces emblématiques telles que *Damaliscus korrigum* (damalisque), *Panthera leo* (Lion), *Syncerus caffer* (Buffle), *Loxodonta africana* (Eléphant), *Panthera pardus* (léopard), *Acinonyx jubatus* (guépard), *Gazella rufifrons* (gazelle à front roux), *Torgos tracheliotos* (vautour oricou), *Hippotragus equinus* (Hippotrague), *Alcelaphus buselaphus* (Bubale major), *Crocuta crocuta* (hyène tacheté), *Hyppopotamus amphibius* (Hyppopotame) et *Sagittarius serpentarius* (messager sagittaire).

En ce qui concerne les chantiers d'aménagement forestier (CAF), ils se situent essentiellement dans quatre régions à savoir la région du Centre-Sud, du Centre-Nord, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest qui regroupe le plus grand nombre. Les premiers CAF ont été créés à partir de 1985 dans l'optique d'une gestion durable et participative des ressources forestières. La gestion est assurée par des GGF organisés en UGGF. Les services forestiers du Ministère en charge de l'Environnement assurent l'application et le contrôle de cette disposition. La mise en place des CAF a pour objectif de ravitailler les grands centres urbains en bois énergie. Malheureusement, de nos jours les CAF

remplissent difficilement cette fonction. En effet, plusieurs CAF sont fortement empiétés et occupés à d'autres fins, ce qui a conduit à une forte dégradation de leurs ressources forestières.

De façon générale, la couverture forestière au Burkina Faso a subi un déclin caractérisé par une diminution des terres forestières, une dégradation de la qualité de la couverture forestière, et par conséquent un appauvrissement de la diversité biologique. Les statistiques récentes indiquent une tendance à une déforestation croissante alimentée par l'expansion des terres cultivées. Entre 1992 et 2014, le pays a perdu 47,5% de ses forêts. La savane arbustive est la catégorie qui a subi de loin les pertes les plus importantes estimées à environ 262 000 ha par an converties principalement en cultures annuelles (NRF, 2020). La perte forestière est proportionnée à la couverture forestière. Plus la couverture est grande, plus la perte est énorme. Ainsi les faibles pertes de forêts sont enregistrées dans la zone sahélienne, tandis que dans la zone soudanienne les pertes sont élevées. Les régions de l'Est, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun sont les plus touchées par la déforestation.

b) Hydrologie du Burkina Faso

Le Burkina Faso regorge un réseau hydrologique dense malgré les conditions climatiques relativement précaires. Ce réseau est regroupé dans trois bassins versants internationaux dont le bassin versant de la Volta qui couvre une aire de 178 000 km², le bassin versant du Niger d'une superficie de 79 000 km² et le bassin versant de la Comoé qui s'étend sur une superficie de 17 000 km² (A. Thiombiano et al, 2010). A l'échelle nationale, ces bassins versants sont subdivisés en 04 bassins versants. Il s'agit de la Comoé avec une superficie de 17178,4 km², du Mouhoun qui couvre une aire de 91884,8 km², du Nakambé qui s'étend sur 82008,9 km² et du Niger qui couvre une superficie de 82358,4 km² (BND'I, 2012). Les principaux cours d'eau permanents qui drainent ces bassins versants sont le Mouhoun, la Sirba, le Nakambé, le Nazinon, la Comoé, le Faga, la Léraba, le Mékrou, la Pendjari, le Mamba, le Groumbo et le Béli. En plus de ces cours d'eaux permanents, il y a de nombreux lacs et de grands étangs qui irriguent le pays. Il s'agit entre autres des lac Bam, Dem, Tengrela, Tamasgo et la marre aux hypopotammes de Bala.

Sur le plan forestier, la zone phytogéographique soudanienne de ces bassins versants est la plus boisée avec une diversité biologique importante. L'essentielle des forêts classées, des plantations forestières, aires de faune et les forêts aménagées pour l'exploitation du bois se trouvent dans cette zone. On y rencontre des espèces forestières emblématiques telles que *Vitellaria paradoxa* (karité), *Parkia biglobosa* (néré), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Adansonia digitata* (baobab), *Anogeisus leiocarpus*, *Daniellia oliveri*, *Diospyros mespiliformis*, *Khaya senegalensis*, *Combretum sp*, *Isobertia doka*, etc. Ces espaces de conservation constituent des abris sûrs pour les grands mammifères de la faune tels que *Damaliscus korrigum* (le damalisque), *Panthera leo* (Lion), *Syncerus caffer* (Buffle), *Loxodonta africana* (Eléphant), *Panthera pardus* (le léopard), *Acinonyx jubatus* (le guépard), *Gazella rufifrons* (la gazelle à front roux), *Torgos tracheliotos* (le vautour oricou), *Hippotragus equinus* (Hippotrague), *Alcelaphus buselaphus* (Bubale major), *Crocuta crocuta* (hyène tacheté), *Hyppopotamus amphibius* (Hyppopotame) et *Sagittarius serpentarius* (le messager sagittaire).

Les sous-bassins versants ont formés des zones humides et des bas-fonds illégalement réparties dans les zones phytogéographiques. Quelques-unes sont classées sites Ramsar à cause de leur

importance dans la conservation de la biodiversité et dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

Autour de ces zones d'intérêt se développe une biodiversité particulière et un ensemble d'activités socioéconomiques au nombre desquelles on peut citer le pâturage, la production du riz, du maïs, la pêche, le maraîchage, etc. Afin d'améliorer la productivité de ces espaces, des aménagements ont été faits dans plusieurs zones humides. Les plus illustratifs sont les plaines aménagées de Douna, de Banzon, de Bama, de Bagré, de Sourou, de Kompienga, samandéni, ziga, du lac Dem, du Lac Bam. Selon MAAH, 2021, les superficies aménagées de riz dans les plaines et les bas-fonds ont connu une évolution croissante au cours de la période 2011-2020, passant de 37 990 ha à 68 985 ha. Celles du maïs sont passées de 5 275 ha à 6 960 ha pendant la même période.

Le Burkina Faso accorde un intérêt particulier à la promotion des énergies renouvelables qui se composent du solaire, de la biomasse, de l'hydro-électricité et dans une moindre mesure de l'éolien. Plusieurs barrages hydro-électriques ont été ainsi installés à travers le pays et d'autres sont en projets. Aujourd'hui, la puissance installée d'hydroélectricité est de 32 MW (BAMBARA B., 2014). En tenant compte des besoins en eau pour l'hydroélectricité, les demandes en eau représentent 54,6 % des ressources en eau renouvelable (MARHASN, 2015). Ainsi, les besoins en eau pour la production électrique ont une répercussion sur la disponibilité en eau dans le pays. En effet, selon les normes de l'OMM et l'UNESCO, le pays se trouve déjà en état de déficit modéré en année normale, moyen à élever en année très sèche. Si on prend en considération l'usage hydro-électrique, le stress hydrique est majeur puisque la demande atteint 57 % en année normale et dépasse même les 116 % en année très sèche. En 2010, la demande selon ces projections a atteint 69,7% du volume utilisable en année normale et 141,9% en année très sèche. Ainsi, le pays est en permanence en état de stress hydrique élevé (MARHASN, 2015).

L'état physique des bassins hydrographiques conditionne particulièrement (i) les phénomènes de l'érosion à la base de l'envasement des lacs et des cours d'eau de surface, et (ii) les ruissellements et les infiltrations à la base de l'alimentation respectivement des lacs d'eau de surface et des nappes d'eau des aquifères. Il résulte de la combinaison de l'état de la foresterie, des sols, des effets néfastes liés au climat et aux actions anthropiques qui régissent dans les faits, la dynamique de son évolution (SP/CNDD, 2017). Aussi, la mauvaise utilisation des terres pour les besoins de l'agriculture et ou pour l'exploitation minière exacerbe la déforestation et la dégradation de la biodiversité ainsi que l'ensablement des plans d'eau détériorant ainsi la qualité de la ressource en eau. En effet, entre 1992 et 2014 ; 38,6% des superficies forestières ont été converties en terres cultivées (NRF, 2020).

c) Principales activités économiques

La notion d'activités économiques est le fait d'offrir des biens ou des services sur un marché donné (Cours de Justice de Luxembourg). Sur le territoire burkinabé, elle est axée essentiellement sur l'Agriculture, les Exploitations Forestières, Halieutiques et Fauniques, l'Elevage, les Exploitations Minières Artisanales et à Petite Echelle (EMAPE) et Industrielles, le Tourisme (Carte 3).

La production agricole est dominée par les céréales, principales cultures vivrières avec une production annuelle de 5 179 104 tonnes, par le coton 696 636 tonnes, principale culture de rente (Annuaire statistique agricole 2020) et par l'élevage avec une contribution de 20,90% au PIB (DGESS/MEEVCC, 2020) L'arboriculture et le maraîchage occupent aussi une place non

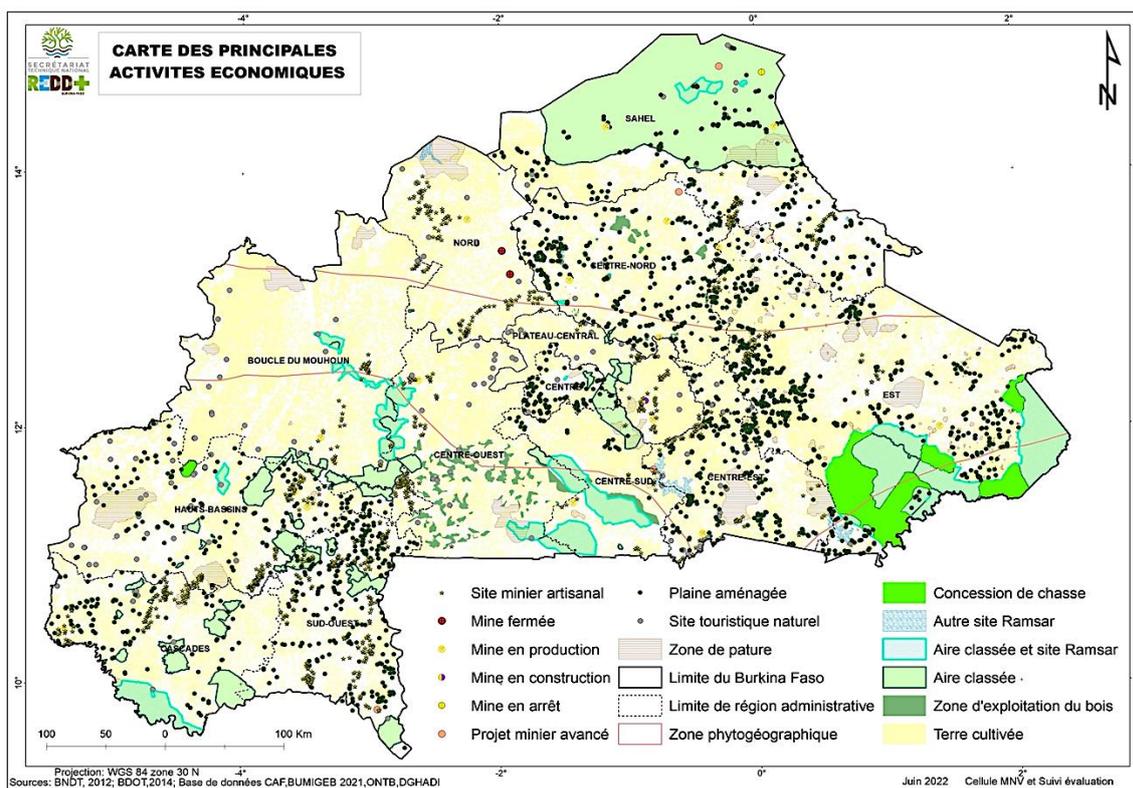
négligeable. Les zones de prédilection pour la production des cultures du coton, du maïs, du sésame, sont situées dans le secteur soudanien. Il s'agit principalement des régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-ouest, du Centre-sud, des Hauts-bassins, des Cascades, du Centre-est et du Sud-ouest. L'activité agricole de contre saison est pratiquée autour des plans d'eau. Le Nord du pays est à dominance agropastorale avec quelques cultures localisées de millet et de sorgho.

Les agropoles de Bagré, Samendeni et Sourou, situés respectivement dans les régions du Centre-Est, des Hauts-bassins et de la Boucle du Mouhoun intègrent dans leur conception des zones de production agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques de transformation de la production. Ils constituent avec les Périmètres Halieutiques d'Intérêt Economique (PHIE) de Komienga, du Sourou, de Banzon, de Ziga, de Toécé, du Bam, de Douna, de Sirba, de Yakouta des zones d'Intérêt Economique.

L'exploitation forestière repose essentiellement sur l'exploitation du bois. En effet, le bois constitue la principale source d'énergie consommée par plus de 87 % des ménages burkinabé. Les Chantiers d'aménagement Forestier sont les zones par excellence d'exploitation de bois et de charbon de bois. L'exploitation faunique est concentrée dans les régions des Haut-bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et de l'Est. Le tourisme de vision et la chasse sont pratiqués dans les concessions de chasse.

En termes d'exploitation minière, le pays compte 18 mines industrielles et environ 32 carrières industrielles en production (MMC, 2018) dont certaines sont aux abords des forêts classées. A ces exploitations s'ajoutent les l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) avec plus de 1000 sites répartis sur tout le territoire national excepté la région du Centre (ANEEMAS, 2020). Ces sites sont parfois actifs ou inactifs selon la période et en fonction de la dynamique des artisans miniers. En effet, certains sites naissent et disparaissent aussitôt, tandis que d'autres sites inactifs sont réactivés et peuvent rester actifs plus de 15 ans. Par ailleurs, il faut noter la présence d'une multitude de carrières artisanales dont l'état des lieux est en projet à la Direction Générale des Carrières (DGC).

Les sites touristiques, à l'instar de l'exploitation minière artisanale sont localisés sur tout l'ensemble du pays.



Carte 4: Vue des principales activités économiques

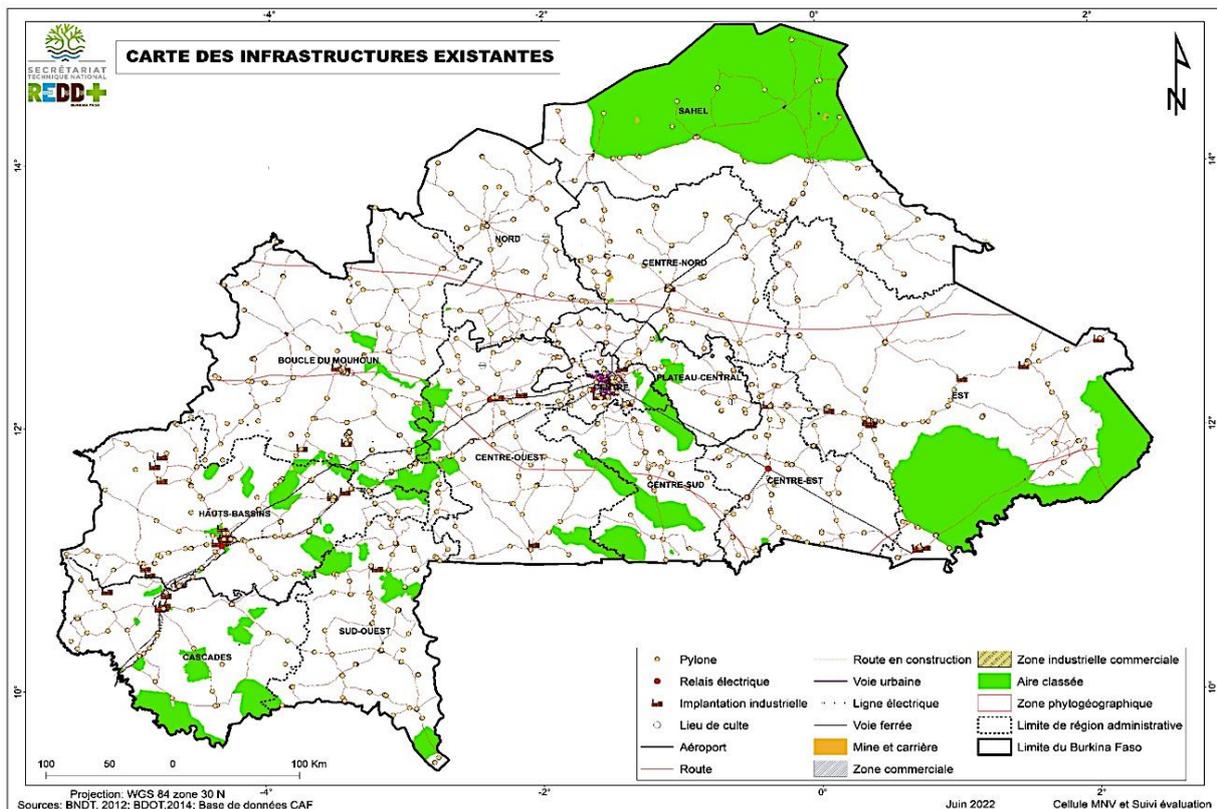
d) Cartographie des principales infrastructures existantes

Les principales infrastructures qui existent sur le territoire Burkinabè sont : le réseau routier, le chemin de fer, les implantations industrielles, le réseau électrique, les agglomérations, les Barrages, etc. (Carte 4).

Le réseau routier du Burkina Faso est long de 15 219,93 Km. Ce réseau est plus dense dans les zones Nord et Sud soudanien avec respectivement 5 830,99 Km et 5 715,69 Km de route que dans la zone Sahélien qui en compte 3 673,28 Km (BNDT ,2012). On note également la présence de routes en construction dans le secteur soudanien longue d'une distance de 31,70 Km. Par ailleurs, il existe des projets de construction de routes dont celle de l'autoroute reliant la capitale Burkinabè à la capitale Ivoirienne (PNDES II). Cette autoroute longue 601,7 Km, traversera la zone soudanienne. Le principal chemin de fer du pays traverse la zone soudanienne et se limite autour de la ville de Kaya dans la zone sud sahélien et est long de 541,12 Km. Par ailleurs, il est prévu la construction d'un chemin de fer d'une longueur de 320 km reliant le Burkina Faso au Ghana (PNDES II).

Le pays dispose également de quelques implantations industrielles dont l'essentiel se trouve dans la zone soudanienne avec une forte densité dans la région du Centre, Hauts Bassins et des Cascades. Il s'agit d'industries agroalimentaires, énergétiques, du textile, etc.

En ce qui concerne le réseau électrique, il est dispersé dans tout le pays à travers un réseau de pylône pour la distribution de l'électricité. Il est également prévu la mise en place d'une ligne d'importation d'électricité avec la Côte d'Ivoire pour renforcer le dispositif électrique déjà existant (PNDES II). Les plus grandes agglomérations sont constituées par les grandes villes du Burkina Faso qui constituent les centres urbains. Les lieux de cultes, les cimetières et zones commerciales font partie intégrante des grandes villes du pays. Il est important de noter la construction de l'aéroport de Dossin et le projet du Grand Ouaga parmi les projets structurants du pays. Les plus importants barrages sont celles de Samandeni, de Kompienga, de Bagré et du Sourou. Les barrages en cours de construction sont entre autres celui du village de Niangdo dans la commune de Poa dans la région du centre Ouest. La carte 4 suivante fait la cartographie des infrastructures du Burkina Faso.



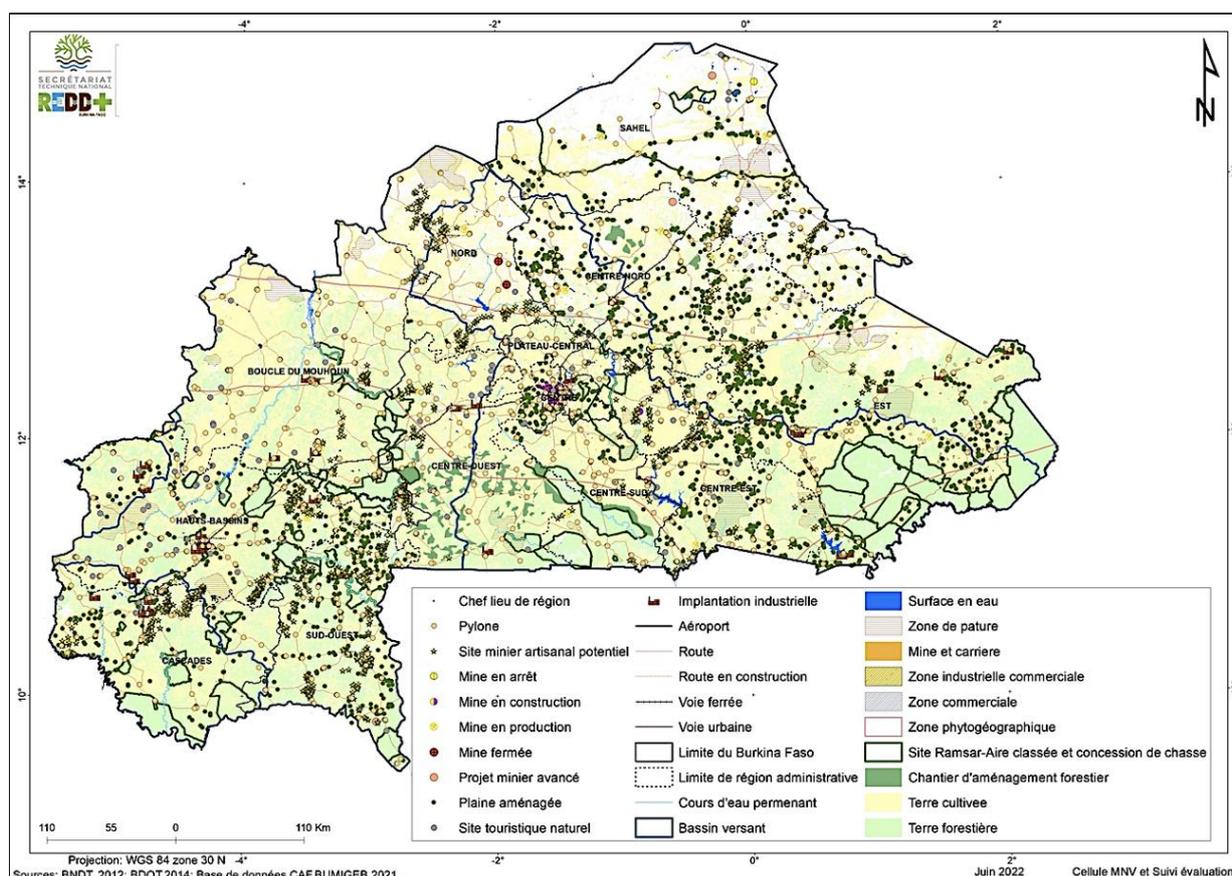
Carte 5: Vue des principales infrastructures existantes au niveau national

De l'analyse de la carte synthèse (Carte 5), il ressort que le Burkina Faso connaît une prolifération des installations minières prédominées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle sur tout le territoire national avec une forte concentration dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, des Cascades, du Centre-Ouest, du Nord et du Sahel ayant pour corolaire, la dégradation des ressources forestières. En effet, l'exploitation minière est l'un des facteurs de la perte des superficies forestières et de la biodiversité car souvent menée à proximité ou sur des terres forestières. Cette perte est accentuée par l'expansion des terres cultivées ainsi que les mauvaises pratiques qui en sont liées à travers la production des cultures du coton, du maïs et du sésame dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-bassins, des Cascades, du Centre-Est et du Sud-Ouest. Le développement des installations industrielles n'est pas également en reste dans l'amenuisement des ressources forestières notamment dans les régions

du Centre, des Hauts-Bassins et des Cascades. A cela s'ajoute l'exploitation des ressources forestières pour la satisfaction des besoins énergétiques (bois et en charbon bois) sur l'ensemble du territoire mais particulièrement dans les régions du Sud-ouest, du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Centre-Sud.

4.1.2. Identification des problèmes liés au contexte environnemental du pays

En procédant à une superposition des trois couches d'informations ci-dessus les problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte environnemental des zones forestières ont été identifiés (Tableau 7).



Carte 6: Carte synthèse du contexte environnemental du pays

Tableau 7 : Problèmes liés au contexte environnemental du pays

Zone phytogéographique	Région	Problèmes environnementaux	Problèmes sociaux
Sahélien	Sahel	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des reliques de terres forestières disponibles ; - Risque d'extension d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols et des eaux de surfaces et souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire et forestière) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Risque de pénurie d'eau due à la baisse de la pluviosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Conflits autour des points d'eau ; - Exode des populations vers les zones forestières à la recherche de terres cultivables ; - Transhumance vers les zones phytogéographiques soudanaises ; - Risque de famine ; - Risque de mortalité des animaux ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites miniers ; - Perte d'emplois. - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs)
	Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des reliques de terres forestières disponibles ; - Risque d'extension d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols et des eaux de surfaces et souterraines ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Conflits autour des points d'eau ; - Exode des populations vers les zones forestières à la recherche de terres cultivables ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des zones humides dont certains sites Ramsar - Baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire et forestière ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Risque de pénurie d'eau due à la baisse de la pluviosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Transhumance vers les zones phytogéographiques soudanaises ; - Risque de famine ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites miniers et au déplacement des parents ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Perte d'emplois ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Centre-Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur les CAF ; - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'extension d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols et des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides dont certains sites Ramsar (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire et forestière) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Risque de pénurie d'eau due à la baisse de la pluviosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Conflits autour des points d'eau ; - Exode des populations vers les zones forestières à la recherche de terres cultivables ; - Transhumance vers les zones phytogéographiques soudanaises ; - Risque de famine ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites miniers et au déplacement des parents ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Perte d'emplois ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Est (Une partie des provinces de Komondjari et de la Gnagna)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'extension d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire et forestière) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Risque de pénurie d'eau due à la baisse de la pluviosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Conflits autour des points d'eau ; - Exode des populations vers les zones forestières à la recherche de terres cultivables ; - Transhumance vers les zones phytogéographiques soudanaises ; - Risque de famine ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites miniers et au déplacement des parents ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs) ; - Perte d'emplois.
Nord Soudanienne	Est	<ul style="list-style-type: none"> - Recrudescence du braconnage ; - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'extension d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Conflits homme -faune ; - Forte arrivée de migrants agro-pasteurs ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Forte pression sur les aires classées ; - Destruction de l'habitat de la faune ; - Risque de migration de la faune les pays voisins ; - Risque de déforestation et de dégradation des espaces aménagés dans le cadre des projets du PIF ; - Destruction des berges ; - Baisse de production halieutiques ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de transmission de zoonose entre les animaux sauvages et domestiques ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Risque de conflits au sein des communautés de pêcheurs ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Plateau Central	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Dégradation physique des terres due à l'exploitation minière artisanale ; - Forte pression sur les terres forestières ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres - Exode des populations à la recherche de terres cultivables ; - Conflits fonciers entre propriétaires terriens et promoteurs immobiliers - Accaparement des terres pour la promotion immobilière ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières - Forte pression sur les ressources forestières ; - Forte pression sur la ressource terre ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Pression sur la ceinture verte ; - Pression sur les aires protégées ; - Prolifération des plantes envahissantes dans les plans d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits fonciers entre propriétaires terriens et promoteurs immobiliers ; - Forte arrivée de migrants ; - Accaparement des terres pour la promotion immobilière ; - Risque de mortalité animale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Centre-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs – éleveurs induit par la raréfaction des zones de pâtures et l'augmentation des terres cultivées ; - Forte arrivée de migrants agro-pasteurs ; - Risque de mortalité animale ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Baisse de production halieutiques ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; - Risque de dégradation des espaces de conservation et de la forêt intercommunale ; - Forte demande en eau pour l'irrigation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits au sein des communautés de pêcheurs ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Centre - ouest (Nord soudanien)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits fonciers engendrés par la promotion immobilière ; - Risque de famine ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Boucle du Mouhoun (Nord soudanien)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Centre-sud (Nord soudanien)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
Sud soudanien	Centre-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs-éleveurs ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers.; - Risque de conflits entre les descendants des propriétaires terriens et les agrobusiness men. - Conflits homme-faune. - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs).
	Boucle de Mouhoun	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Lessivage des sols dû au non-respect des bandes de servitude. - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs). - Perte des valeurs culturelles due à la destruction des forêts sacrées

		<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds. 	
	Centre-Sud	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; - Déplacement de la faune vers les pays voisins ; - Forte pression sur les aires classées et les CAF ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers - Conflits homme-faune ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers.
	Hauts-Bassins	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage ; - Empiètement des forêts classées ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs) ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; - Pollution des sources d'eau ; - Coupe illégale des grands arbres et espèces emblématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers ; - Perte des valeurs culturelles due à la destruction des forêts sacrées
	Cascades	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Empiètement des forêts classées ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Ensablement des plans d'eau ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs) ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers ; - ; - Perte des valeurs culturelles due à la destruction des forêts sacrées

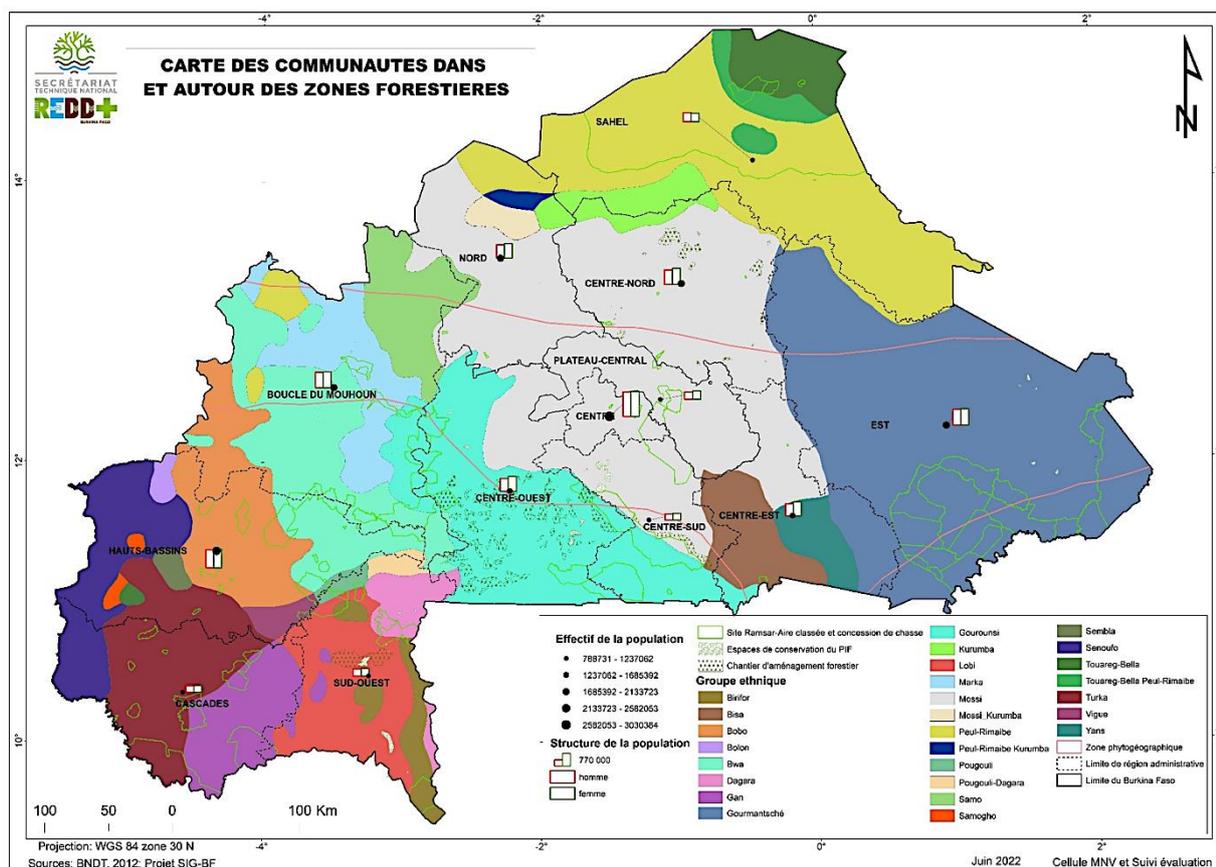
		<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des sources d'eau ; - Coupe illégale des grands arbres et espèces emblématiques. 	
	Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres due aux mauvaises pratiques agricoles ; - Empiètement des forêts classées ; - Déforestation et dégradation des terres forestières ; - Risque d'érosion des sols ; - Risque de pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ; - Dégradation des zones humides (baisse de la biodiversité halieutique, faunique, aviaire, forestière et des insectes) ; - Perte de la biodiversité forestière et faunique ; - Destruction des berges ; - Risque de déforestation due à l'aménagement des Bas-fonds ; - Pollution des sources d'eau ; - Coupe illégale des grands arbres et espèces emblématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition pour l'utilisation des terres pouvant engendrer des conflits fonciers ; - Déscolarisation des enfants due à la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale ; - Émergence de maladies liées aux produits chimiques ; - Conflits miniers (entre exploitants miniers, exploitants miniers et agropasteurs) ; - Exacerbation des conflits fonciers et autres problèmes sociaux (dépravations des mœurs, prostitution) due à l'arrivée des migrants agropasteurs et artisans miniers ; - Perte des valeurs culturelles due à la destruction des forêts sacrées.

4.2. Problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte social

4.2.1. Analyse du contexte social

a) Communautés dans et autour des zones forestières

Pour une meilleure analyse du contexte social en lien avec la REDD+, une carte des communautés dans et autour des zones forestières a été construite (Carte 6). Elle présente les caractéristiques démographiques clés du pays tels que le nombre d'habitants, la structure par sexe et par âge et l'origine ethnique des populations.



Carte 7: Carte des communautés dans et autour des zones forestières

La carte 6 a été élaborée sur la base des résultats du 5^e RGPH du Burkina Faso réalisé en 2019 en prenant en compte les aspects sociaux clés telles que la démographie, le sexe, l'âge, et l'appartenance ethnique. Le rapport indique une population résidente totale de 20 505 155 habitants. La répartition spatiale de la population met en évidence des disparités importantes entre régions. La région du Centre avec une population de 3 030 384 habitants, soit 14,8% de l'ensemble de la population, est la plus peuplée. Par contre, la région du Centre-Sud reste la moins peuplée avec 788 731 habitants, soit 3,8% de l'ensemble de la population. Il ressort que les femmes représentent 51,7% contre 48,3% d'hommes. Le tableau ci-dessous donne des détails sur la cartographie par sexe de la population par région.

Tableau 8 : Répartition de la population résidente par sexe et par région

Nom	Homme	Femme	Population
BOUCLE DU MOUHOUN	946 183	955 086	1 901 269
CASCADES	391 906	420 560	812 466
CENTRE	1 489 512	1 540 872	3 030 384
CENTRE-EST	734 885	845 623	1 580 508
CENTRE-NORD	887 414	987 255	1 874 669
CENTRE-OUEST	768 587	891 548	1 660 135
CENTRE-SUD	374 238	414 493	788 731
EST	952 679	990 126	1 942 805
HAUTS-BASSINS	1 094 100	1 145 740	2 239 840
NORD	822 742	899 373	1 722 115
PLATEAU-CENTRAL	458 587	520 027	978 614
SAHEL	556 836	541 341	1 098 177
SUD-OUEST	423 178	452 264	875 442
Total	9 900 847	10 604 308	20 505 155

Source : INSD, 2019

Cette cartographie montre une concentration importante de la population dans la zone Soudanienne (nord et sud) qui est la zone à fort potentiel forestier et où les terres agricoles sont plus fertiles. En effet, la péjoration climatique et la pauvreté des sols poussent la population de la zone sahélienne à se déplacer vers la zone soudanienne.

Cette concentration de la population entraîne une demande supplémentaire des ressources et donc une pression accrue sur les ressources forestières. En effet, autant l'environnement a une influence sur la population, autant la population a une forte influence sur l'environnement car là où il y a une forte concentration de la population les surfaces cultivées s'accroissent, l'agriculture itinérante sur brûlis se répand, le bois est largement utilisé comme source d'énergie et pour la construction, etc.

Au niveau ethnique, la carte 6 montre que le Burkina Faso compte plusieurs ethnies d'importance démographique inégale.

Contrairement à ce qui est présenté sur la carte, elles n'occupent pas toujours des aires géographiques précises. Certaines ethnies à tradition commerçante sont présentes dans tout le pays, en particulier dans les centres urbains et dans certains villages à forte activité commerciale. Il en est de même pour les populations migrantes qui débordent largement de l'aire ethnique qui leur est attribuée sur la carte. Au fil du temps, ils se sont progressivement installés dans de nombreuses régions du Burkina Faso entraînant ainsi un déséquilibre dans le rapport homme-nature préétabli par chaque groupe ethnique. Cette hétérogénéité culturelle qui caractérise de nos jours les régions et les zones agroécologiques du pays fait contraster l'harmonie culturelle avec les ressources naturelles notamment forestières et les pressions diverses sur celle-ci. Par exemple la pharmacopée traditionnelle, tant qu'il s'agissait de prélèvements ciblés, occasionnels et rationnels, ne pouvait avoir un impact significatif sur l'environnement. Malheureusement, elle est en passe de basculer dans la catégorie des demandes sociales de forte intensité avec l'hétérogénéité culturelle due au brassage ethnique et la monétarisation des produits de la pharmacopée. Il en est de même pour les pratiques de cueillette qui était culturellement et coutumièrement régulée. C'est le cas des *Vittalaria*

paradoxa, pour la chair verdâtre très sucrée de leurs fruits et le beurre qu'on extrait de leurs noix, de *Bombax costatum* dont les fleurs, très recherchées, entrent dans la préparation des sauces, de *Adansonia digitata* pour ses fruits sucrés à l'état sec et dont les feuilles entrent dans la préparation des sauces, de *Parkia biglobosa* recherché pour la pulpe de son fruit et dont les graines sont transformées en produit fini d'assaisonnement connu sous l'appellation locale de soubala. Pour d'autres besoins comme la confection de nattes de couchage, les coiffures locales, *andropogon gayanus*, *Vetiveria nigriflora* sont utilisés. Pour construire les greniers, la *Loudebia togoensis* est exploitée à travers son broyat séché et découpé qui est mélangé à la pâte d'argile pour la rendre plus consistante.

A toutes ces sollicitations, il convient d'ajouter la confection d'outils de travail (manches de houes ou de pioches entièrement faits de bois), la fabrication d'instruments de musique (xylophones, balafons, tambours, flûtes), la confection de divers matériaux domestiques (lits, chaises, mortiers, pilons, échelles, gouttières, mangeoires, portes des cases, etc.), l'extraction d'arbres ou de hautes herbes pour les objets de parure (bracelets, perles d'herbes, etc.), la construction de hangars d'étalage et des catafalques. Aussi, certaines cérémonies coutumières au niveau des différents groupes ethniques reposent sur l'exploitation des ressources forestières. En effet, dans les sociétés à masque, les cérémonies et la conduite de l'initiation portent durablement de sérieux coups à l'environnement par la coupe de jeunes arbres dont les écorces et les feuilles servent à l'accoutrement des masques.

Avec la pression démographique et le brasage ethnique et culturel, la cueillette et l'exploitation des produits forestiers sont devenues de nos jours une source de revenus et les arbres sont littéralement pris d'assaut à longueur de saison pour satisfaire les divers besoins des populations. Ce qui devient une préoccupation pour le processus REDD+ du pays.

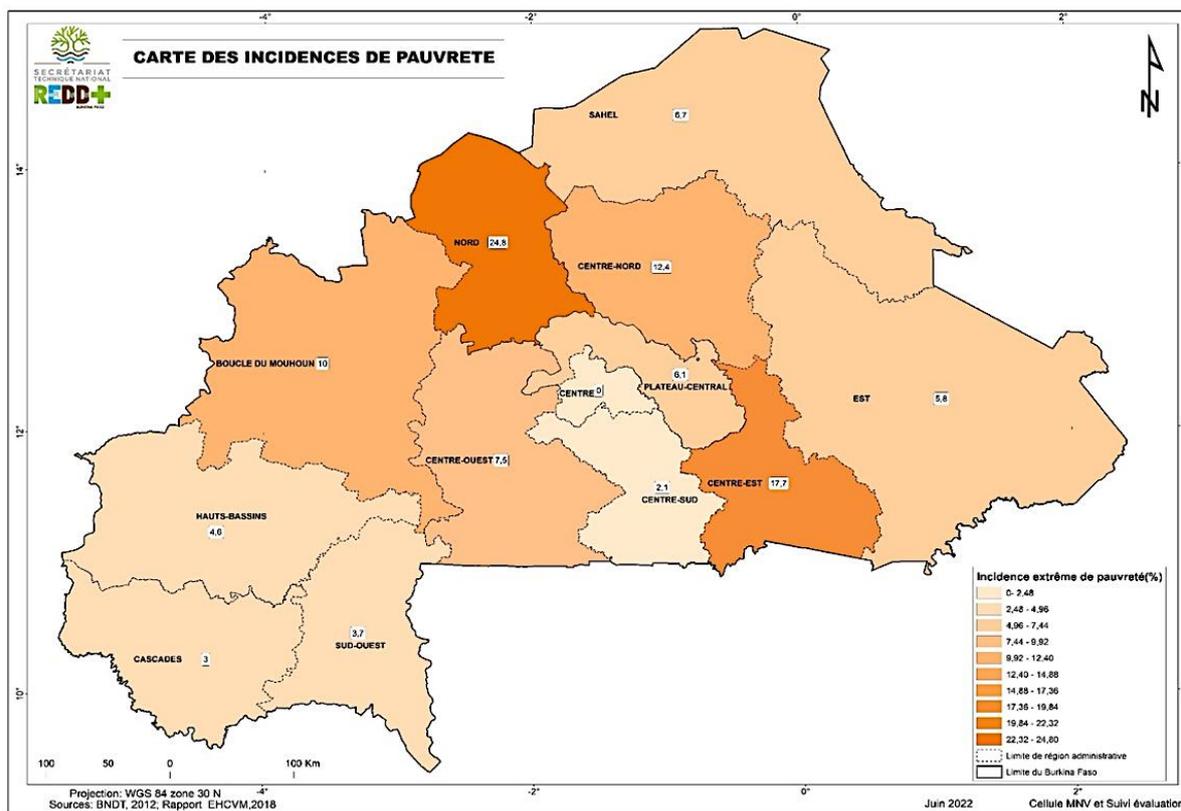
b) Pauvreté et vulnérabilité

Il n'y a pas de définition universelle de la pauvreté. Les définitions usuelles varient, allant des plus étroites, qui utilisent des mesures monétaires telles que le revenu ou la consommation des ménages, aux plus entendues basées sur un ensemble d'indicateurs mesurant les conditions de vie des ménages. Dans le présent rapport, la pauvreté est rapportée à sa définition monétaire. Ainsi, un individu est pauvre si sa consommation annuelle est inférieure à 194 629 F CFA qui est le seuil national de pauvreté monétaire en 2018. Il y a aussi d'autres seuils de pauvreté utilisés au niveau international notamment par la Banque mondiale. C'est le cas par exemple du seuil d'extrême pauvreté au niveau international dont la valeur est de 1,9\$ US en parité du pouvoir d'achat aux prix de 2011. L'extrême pauvreté rend ainsi visible la vulnérabilité d'une population. En effet, « l'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire » (EHCVM, 2018). Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. L'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

L'analyse du contexte de pauvreté et de vulnérabilité du Burkina Faso s'est donc faite à partir des données sur l'incidence de l'extrême pauvreté afin de coupler pauvreté et vulnérabilité dans l'analyse. Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages

(EHCVM) de 2018, la région du Centre est la seule région qui n'enregistre aucun cas d'extrême pauvreté (Carte 7). Cette donnée s'explique par le fait que la ville de Ouagadougou et les communes voisines constituent la zone par excellence de la production industrielle, intellectuelle et de diverses activités économiques. À l'opposé, les plus fortes incidences sont enregistrées respectivement dans les régions du Nord (24,8%), du Centre-Est (17,7%), du Centre-Nord (12,4%) et de la Boucle du Mouhoun (10,0%). Ces régions abritent la moitié des personnes en situation d'extrême pauvreté, en témoigne leur incidence d'extrême pauvreté supérieure à la moyenne nationale (8,2). Les autres régions quant à elles ont des incidences de pauvreté qui oscillent entre 3,0% et 7,5%, inférieures à la moyenne nationale.

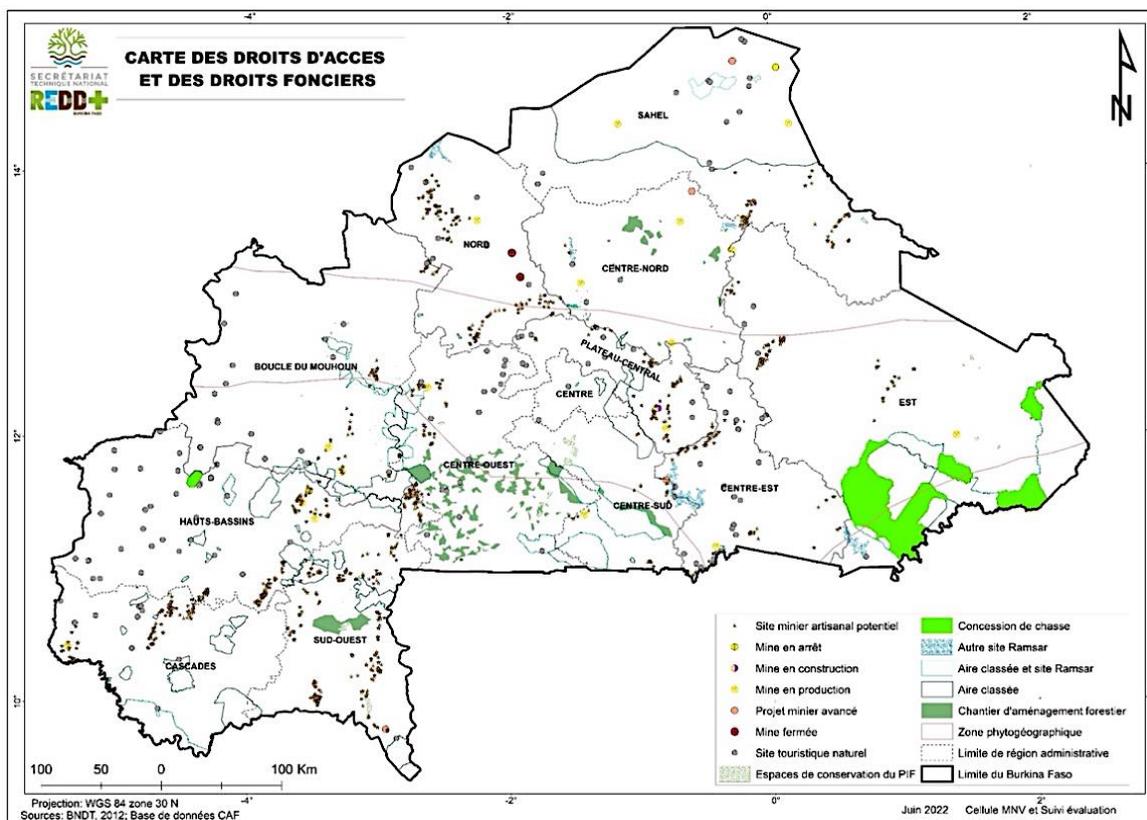
L'incidence de la pauvreté dans les autres régions est liée au fait que la production agrosylvopastorale constitue la principale activité de ces régions. Ces activités agrosylvopastorales sont de nos jours fortement perturbées par des manifestations climatiques défavorables qui entraînent la baisse de leurs rendements. De ce fait, on comprend aisément cette tendance négative de l'incidence de la pauvreté dans ces régions. Par ailleurs, la crise sécuritaire est une nouvelle donnée qui handicape les activités agrosylvopastorales dans les régions à fort déficit sécuritaire avec son lot de personnes déplacées internes.



Carte 8 : Incidence de l'extrême pauvreté

Droits d'accès et droits fonciers

La carte 8 a été élaborées pour préciser les droits d'accès et des droits fonciers qui comprendront des concessions ou d'autres droits de propriété existants pour les ressources naturelles ou les industries extractives telles que l'exploitation minière.



Carte 9: Droits d'accès et des droits fonciers

⇒ Les droits d'accès aux ressources naturelles

Les forêts sont classées en deux grandes catégories : les forêts publiques (domaine forestier de l'Etat et domaine forestier des collectivités territoriales) et les forêts privées. Le domaine forestier de l'Etat regroupe les aires classées au nom de l'Etat et le domaine forestier des collectivités territoriales quant à elle est composé de l'ensemble des forêts situées sur le territoire national, à l'exclusion de celles qui appartiennent à des personnes privées et de celles qui font l'objet d'un classement au nom de l'Etat. La loi N°003-2011/AN portant code forestier au Burkina Faso donne les conditions d'accès des populations aux ressources forestiers. Elle précise que les droits d'usage traditionnels des forêts classées à l'exception des réserves totales sont reconnus aux populations riveraines. Ces droits concernent le ramassage du bois mort, la cueillette des fruits mûrs et la récolte des produits médicinaux. Elle précise également le droit d'accès aux concessions de chasse et un cahier des charges définit les principes qui doivent gouverner les relations entre le concessionnaire et la population de la zone concernée. Les forêts privées sont gérées librement par leurs propriétaires, sous réserve des déclarations d'exploitation et éventuellement des restrictions imposées pour la préservation du milieu naturel, en vertu des dispositions réglementaires prévues dans le code. Quant aux Chantiers d'aménagement forestier (CAF) et aux espaces de conservation, ils sont gérés par la population à la base constituée de groupements de gestion forestières (GGF) et les ressources sont partagées entre les acteurs et les communes riveraines impliquées.

Loi N° 036-2015/CNT portant code minier du Burkina Faso précise les conditions d'exploitation industrielle, d'exploitation semi-mécanisée, d'exploitation artisanale et d'exploitation de substances de carrières. A titre d'exemple, l'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mines est accordée aux personnes physiques de nationalité burkinabè sans distinction de sexe ou aux ressortissants des pays accordant la réciprocité aux burkinabè ainsi qu'aux sociétés coopératives intervenant dans le secteur minier.

Le tourisme est devenu de nos jours une industrie d'ampleur internationale. Il est une composante de l'activité humaine dont l'importance est croissante. Dans les pays où il est développé, il contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations par les emplois créés et les revenus générés. C'est la loi N°011-2021/AN portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso qui crée les conditions favorables à l'émergence d'une industrie touristique compétitive en vue de contribuer à un développement économique et social durable.

Les sites touristiques du pays sont repartis sur toute l'étendue du territoire national. La zone phytogéographique nord-soudanienne abrite le plus grand nombre avec un effectif estimé à 547 sites, suivie de la zone sud soudanien avec 356 sites et la zone et la zone Sahélienne qui compte 195 sites. Ces sites peuvent être de nature naturelle, culturelle ou mixte. Actuellement, au regard de la situation sécuritaire qui prévaut depuis 2015, les zones touristiques sont peu fréquentées par les touristes étrangers et nationaux. Le tourisme y est en effet menacé par le terrorisme.

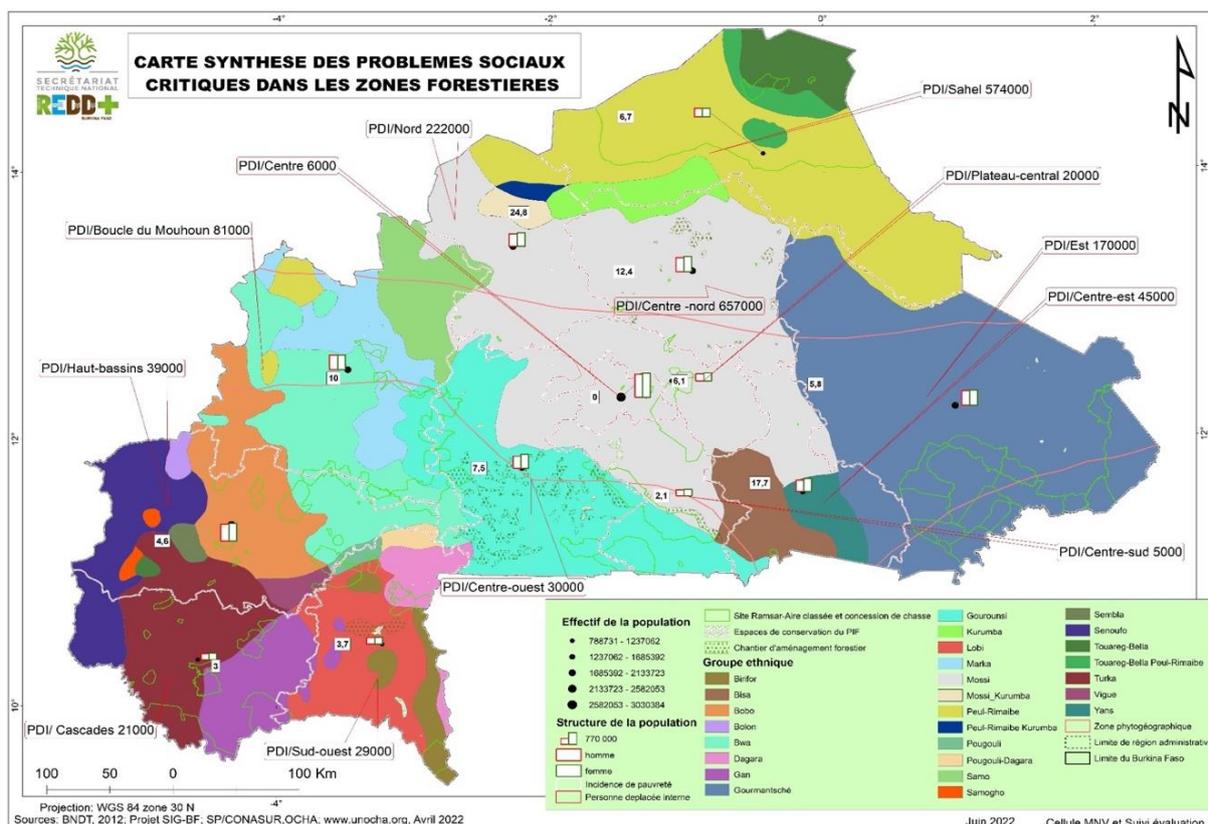
⇒ Les droits d'accès au foncier

La gestion du foncier au Burkina Faso est régie par plusieurs lois et documents politiques dont les principaux sont la loi portant Réorganisation agraire et foncière (qui date de 1984 et a été révisée en 2012), la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) et plus récemment la loi 034-2009 portant régime foncier rural. La grande innovation de cette nouvelle loi est qu'elle reconnaît officiellement les droits coutumiers (qui peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière et des accords de prêts) et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Elle offre aussi des outils intéressants de gestion des ressources naturelles à travers les chartes foncières locales, qui résultent de négociations entre populations locales et peuvent désormais être reconnues officiellement par les services de l'Etat et les collectivités locales. La domanialité unique de l'Etat est abandonnée et le domaine foncier est désormais divisé en trois catégories distinctes : le domaine de l'Etat, le domaine des collectivités et le patrimoine des particuliers.

Bien qu'exemplaire dans son processus d'élaboration (la loi est issue de longues phases de concertation avec toutes les parties prenantes au niveau national et régional) et dans les outils qu'elle propose, la loi 034-2009 se heurte à de nombreuses difficultés d'opérationnalisation. Par exemple elle intervient dans un contexte particulier de décentralisation récente (2006) où les domaines des particuliers et des collectivités sont de plus souvent en conflits, ce qui peut rendre difficile la création et la gestion des espaces de conservations par les communes.

De l'analyse de la carte synthèse (Carte 9), il ressort que le Burkina Faso connaît une croissance démographique galopante notamment dans les centres urbains. En plus de cette importante démographie qui caractérise les centres urbains, le phénomène de l'insécurité vient y accroître les

populations urbaines avec les nombreux PDI. Cette réalité entraîne une pression additionnelle sur les ressources naturelles péri-urbaines surtout forestières. En effet, la croissance de la population entraîne une augmentation des besoins en ressources et crée de ce fait une forte pression sur les terres et les ressources forestières. Cette situation est exacerbée par une incidence d'extrême pauvreté de la population supérieure à la moyenne nationale dans les régions du Nord, du Centre-Est, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun dont la population est majoritairement constituée de femmes tirant essentiellement leurs revenus de l'exploitation des ressources forestières. A cela s'ajoute la pluralité des groupes ethniques ayant des rapports diversifiés avec les ressources naturelles, qui, avec les processus de migrations internes et de brassage culturel présente un contexte de conflits homme-nature de plus en plus important.



Carte 10: Synthèse des problèmes sociaux critiques dans les zones forestières

4.2.1. Identification des problèmes liés au contexte social

En procédant à une superposition des trois couches d'informations ci-dessus les problèmes environnementaux et sociaux liés au contexte social des zones forestières ont été identifiés (Tableau 9).

Tableau 9 : Identification des problèmes liés au contexte social

Zone phytogéographique	Régions	Problèmes environnementaux	Problèmes sociaux
Zone sahélienne	Sahel	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières due à l'expansion agricole, au surpâturage et à la Surexploitation des espèces fourragère - La déforestation et la dégradation des forêts - Pollution des sols et des eaux due à l'utilisation des produits chimiques pour l'orpaillage - Diminution des espaces pastoraux sous la pression d'une agriculture de plus en plus consommatrice d'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre agriculteurs-éleveurs due à la diminution des espaces pastoraux au profit de l'agriculture - Déscolarisation des enfants due à l'orpaillage et à l'insécurité - Augmentation des besoins nutritionnels, sanitaires et de logements dans les centres d'accueil des PDI - Développement des maladies respiratoires dû à l'utilisation des produits chimiques dans l'orpaillage et l'agriculture
	Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources naturelles notamment forestières due à l'extrême pauvreté de la population locale - La déforestation et la dégradation des forêts dues à l'expansion agricole, à la demande consommatrice en bois de feu et en charbon de bois, aux mauvaises pratiques de l'orpaillage, de l'exploitation des PFNL et de la Pharmacopée traditionnelle - Pollution des eaux et des sols par les produits chimiques de l'agricultures et de l'orpaillage - Dégradation des terres cultivables liée aux mauvaises pratiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers liés à l'augmentation de la population qui a besoin d'espace pour le logement et pour la production agrosylvopastorale - Augmentation du nombre de chômeurs - Augmentation des besoins nutritionnels, sanitaires et de logements, surtout dans les centres d'accueil des PDI - Baisse de taux de scolarisation dû à l'orpaillage et à l'insécurité - Insuffisance de nourriture pour les PDI - Développement des maladies respiratoires dû à l'utilisation des produits chimiques dans l'orpaillage et l'agriculture - Baisse des recettes liée à la faible fréquentation des sites touristique
	Centre-Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières due l'extrême pauvreté de la population locale - La déforestation et la dégradation des forêts - Pollution des sols et des eaux par les produits chimiques (orpaillage et agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits autours des ressources - Augmentation du nombre de chômeurs - Augmentation des besoins nutritionnels, sanitaires et de logements, surtout dans les centres d'accueil des PDI - Développement des maladies respiratoires dû à l'utilisation des produits chimiques dans l'orpaillage et l'agriculture

Zone soudanienne	Nord	Boucle du Mouhoun	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières ; - Réduction des superficies forestières au profit de l'exploitation agricole ; - Déforestation et dégradation des forêts pour les pratiques d'orpaillage ; - Dégradation des terres induite par l'orpaillage - Pollution du sol et des eaux par les produits chimiques issus de l'orpaillage ; - Dégradation des sols due à la mauvaise utilisation des engrais chimiques et des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux de chômage ; - Déscolarisation des enfants ; - Augmentation des conflits entre agriculteurs-éleveurs ; - Exploitation des mineurs sur les sites d'orpaillage ; - Persistance de la pauvreté ; - Augmentation du taux de malnutrition ; - Développement des maladies respiratoires - Conflit autour des ressources ; - Insécurité
		Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation et dégradation des forêts - Réduction des superficies forestières pour l'exploitation agricole ; - L'insalubrité ; - Pollution de l'air et des eaux ; - Réduction des terres agricoles au profit de l'immobilier - Erosion des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du grand banditisme ; - Manque de logements ; - Insécurité alimentaire ; - Malnutrition ; - Développement des habitats spontanés ou non lotis ; - Conflits fonciers.
		Centre-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières, - Transhumance - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation des pesticides dans la culture du coton - Dégradation des terres induite par l'orpaillage - Pollution du sol et des eaux par les produits chimiques issus de l'orpaillage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers ; - Conflits agriculteurs-éleveurs autour des ressources ; - Développement de la dépravation des mœurs ; - Migration des populations ; - Insécurité grandissante à l'Est de la région
		Centre-Sud	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières, - Transhumance ; - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation des pesticides dans la culture du coton, - Pollution et ensablement des points d'eau ; - Forte anthropisation des forêts classées ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation des conflits d'usage des ressources entre agriculteurs-éleveurs ; - Conflit homme-faune ; - Conflits fonciers ; - Migration des éleveurs ; - Augmentation du taux de pauvreté ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des terres induite par l'orpaillage ; - Pollution du sol et des eaux par les produits chimiques issus de l'orpaillage 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation des enfants due à l'orpaillage ; - Insécurité - Conflits liés à la succession de la chefferie traditionnelle
	Est	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation continue des massifs forestiers ; - Pression sur les ressources forestières, - Dégradation des terres induite par l'orpaillage - Pollution du sol et des eaux par les produits chimiques issus de l'orpaillage - Transhumance 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit homme-faune ; - Conflits agriculteurs-éleveurs ; - Accroissement de la pauvreté ; - Conflits liés à la succession de la chefferie traditionnelle ; - Insécurité liée au terrorisme
	Plateau Central	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières ; - Fragmentation et réduction de l'habitat de la faune ; - Pollution du sol et des eaux par les produits chimiques issus de l'orpaillage - Dégradation des terres due à l'utilisation d'intrants chimiques ; - Réduction des terres agricoles au profit de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers ; - Taux de pauvreté élevé ; - Exode rural ; - Pertes des terres cultivables ; - Baisse de la production agricole ;
Sud soudanienne	Hauts-Bassins	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières, - Déforestation et dégradation des forêts - Transhumance dans les forêts classées - Surpâturage ou surexploitation des ressources fourragères - Demande consommatrice en bois de feu et en charbon de bois - Dégradation des espaces boisés autour des zones touristiques naturelles - Perte de la biodiversité - Pollution de l'air et des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits agriculteurs-éleveurs - Conflits fonciers ; - Développement du grand banditisme ; - Insécurité liée au terrorisme
	Cascades	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation des pesticides et engrais dans la culture du coton et des produits chimiques dans l'orpaillage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers ; - Grand banditisme et prostitution autour des sites d'orpaillage - Conflits agriculteurs-éleveurs ; - Conflits de succession ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des ressources forestières due à l'orpaillage - Mauvaise exploitation des PFNL notamment par les femmes - Dégradation des espaces boisés autour des zones touristiques naturelles - Perte de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité - Forte migration des jeunes
	Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les ressources forestières, - Déforestation et dégradation des forêts - Perte de la biodiversité - Forte anthropisation des forêts classées - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation des pesticides dans la culture du coton - Surpâturage et surexploitation des ressources fourragères 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'usage des terres entre agriculteurs-éleveurs - Conflits inter-ethniques - Dépravation des mœurs (prostitution et drogue) dans les localités environnantes des sites d'exploitation minière artisanale ; - Insécurité liée au terrorisme - Pertes des terres cultivables due à l'orpaillage - Forte mortalité des bétails due aux produits chimiques de l'orpaillage
	Centre-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse tendancielle de la couverture forestière, - Forte dégradation des forêts classées - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation des pesticides dans la culture du coton et dans l'orpaillage - Perte de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers - Conflits agriculteurs-éleveurs - Emigration ; - Accroissement de la pauvreté des ménages - Dépravation des mœurs (prostitution et drogue) dans les localités environnantes des sites d'exploitation minière

4.3. Priorités environnementales et sociales

Dans le cadre de l'EESS de la SN-REDD+ du Burkina Faso, l'enjeu est l'objet au centre d'intérêts divergents d'acteurs ou de groupes d'acteurs différents. C'est le point d'ancrage d'intérêts défendus par des acteurs ou groupes d'acteurs différents. Autour donc de l'enjeu s'expriment plusieurs intérêts portés par des acteurs ou des groupes d'acteurs dont la défense desdits intérêts passe par des pratiques aux conséquences favorables ou défavorables à l'objet en jeu.

Les problèmes environnementaux et sociaux identifiés ont été regroupés selon les domaines des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts à savoir l'agriculture, la foresterie, l'élevage et les mines. Les enjeux transversaux ont aussi été identifiés dans chaque zone en lien avec la gouvernance, l'aménagement du territoire et les questions de finances liées aux ressources naturelles. Cette section présente les priorités environnementales et sociales identifiées par les parties prenantes.

4.3.1. Priorités environnementales

En croisant les problèmes environnementaux soulevés par l'analyse des données secondaires et des cartes ainsi que ceux soulevés par les parties prenantes lors des consultations, les quatre enjeux environnementaux suivants ont été dégagés dans les trois zones phytogéographiques, sur la base des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans chaque zone phytogéographique. Puis, elles ont été priorisées pendant la troisième vague de consultation.

E1 : Gestion durable des terres : Les terres agricoles, forestières et pastorales du Burkina Faso sont en pleine dégradation du fait de l'érosion des sols et des feux de brousse combinée aux mauvaises pratiques minières, pastorales (le surpâturage) et agricoles (l'utilisation des produits chimiques non homologués, la culture sur brûlis) et les insuffisances de la politique foncière. Cette situation entrave la bonne productivité de ces terres entraînant ainsi une régression de la contribution du secteur rural au PIB. Aussi, cette dégradation entraîne des émissions de carbone du sol. Pour inverser cette tendance, des pratiques de gestions durables de ces terres doivent être promues. Cependant, l'adoption de ces bonnes pratiques n'est pas toujours évidente au regard de la persistance des mauvaises pratiques et des changements climatiques. Cette situation fait de la gestion durable des terres un enjeu pour la REDD+ du Burkina Faso.

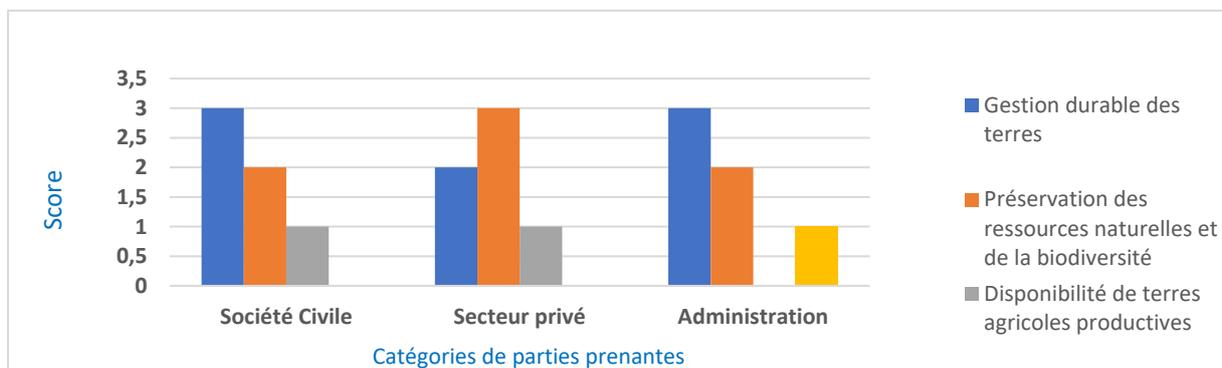
E2 : La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité : Au regard des problèmes environnementaux qui caractérisent le contexte environnemental mais aussi social des zones phytogéographiques du pays, *la préservation des ressources naturelles (notamment forestières) et de la biodiversité* se présente comme un enjeu se rapportant à la fois à l'agriculture, à la foresterie, à l'élevage y compris les ressources halieutiques, à l'urbanisation et aux mines y compris les carrières. En effet, les mauvaises pratiques de production dans ces secteurs fragilisent et menacent l'existence de certaines espèces animales, végétales, halieutiques et d'autres ressources naturelles. Dans le domaine agricole, cet enjeu prend racine dans un contexte marqué par l'expansion agricole et les mauvaises pratiques combinées à l'érosion des sols. Au niveau de la foresterie, cet enjeu se rapporte à la tendance actuelle de la déforestation et la dégradation des reliques de terres forestières disponibles ainsi que la perte de la biodiversité forestière et faunique, la pression sur les chantiers d'aménagement forestiers (CAF) à travers la forte demande consommatrice en bois de feu et en charbon de bois, aux mauvaises pratiques de l'exploitation minière artisanale, à l'expansion horizontale des villes, à la mauvaise exploitation des PFNL notamment pour la pharmacopée.

Dans le domaine de l'élevage, c'est le surpâturage qui sous-tend cet enjeu car l'activité pastorale reste très importante au Burkina Faso. Dans le domaine de l'eau, cet enjeu est rattaché à la pollution des eaux et à la mauvaise utilisation des ressources en eau. Dans le domaine des mines, cet enjeu est rattaché aux questions de la pollution des eaux, de l'air et des sols due à l'utilisation abusive et incontrôlée des produits chimiques dans l'exploitation minière artisanale. Au regard de toutes ces différentes pratiques en cours dans les différents domaines, *la préservation des ressources naturelles*, notamment forestière, et de la biodiversité se révèle comme un enjeu de la REDD+ du Burkina Faso.

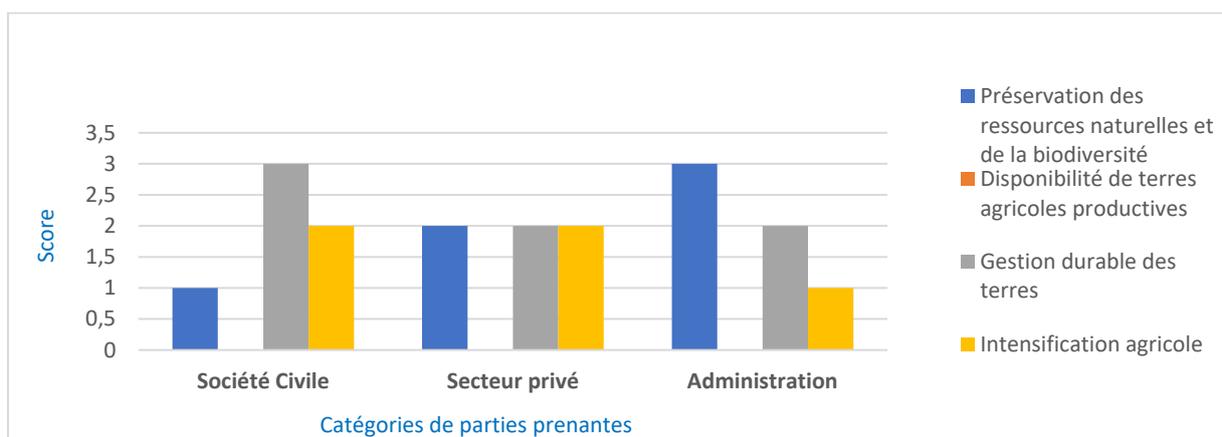
E3 : Intensification agricole : En vue d'accroître la production agricole et réduire l'insécurité alimentaire, les superficies agricoles sont constamment en hausse au Burkina Faso. Pourtant, cette augmentation des superficies agricoles réduit les superficies des terres à vocation pastorale et forestière. D'ailleurs l'expansion agricole est vue comme l'une des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau du pays. Pour inverser la situation, il va falloir concilier productivité et durabilité pour faire du secteur agricole un levier économique pour le pays sans pour autant être dévastateur pour les ressources naturelles notamment forestières. Il faut donc aller vers une intensification agricole. Pourtant, l'intensification agricole si elle est la solution, elle n'est pas vue de la même manière selon que l'on privilégie la productivité ou la durabilité environnementale. Aujourd'hui, malgré les efforts pour promouvoir les intrants biologiques en agriculture, la tendance en matière d'intensification est d'utiliser les semences améliorées, les engrais et les pesticides chimiques tout en réduisant (ou maintenant) la superficie de production. Cependant, l'utilisation de plus en plus accrue des produits chimiques pour le traitement des semences avant le semis et pour lutter contre les prédateurs de cultures constituent une menace pour les ressources naturelles et pour la biodiversité dans le pays. Dans un tel contexte, l'intensification durable de l'agriculture se présente donc comme un enjeu pour la REDD+.

E4 : La disponibilité de terres agricoles productives : La dégradation accélérée des terres agricoles productives est une problématique importante à résoudre pour le Burkina Faso. La pression anthropique conjuguée aux effets néfastes des changements climatiques sur cette ressource compromettent fortement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales. Depuis plusieurs décennies, des actions multiformes engagées par différents acteurs pour restaurer, conserver et récupérer le potentiel productif des terres agricoles sont menées. Cependant, le phénomène perdure et cette persistance est due (i) aux mauvaises pratiques agricoles et minières artisanales, notamment l'utilisation des produits chimiques, (ii) à l'érosion des sols, (iii) à la forte démographie qui entraîne une pression accrue sur la ressource terre. Cette forte dégradation des terres agricoles constitue une menace pour les ressources forestières car elle amène une pression additionnelle sur celles-ci du fait de l'expansion des terres agricoles. A cela s'ajoutent les nombreuses compétitions actuelles autour de la ressource terre (activités économiques, logements, conservation). Toutes ces problématiques font de *la disponibilité de terres agricoles productives* un enjeu pour la REDD+ du Burkina Faso.

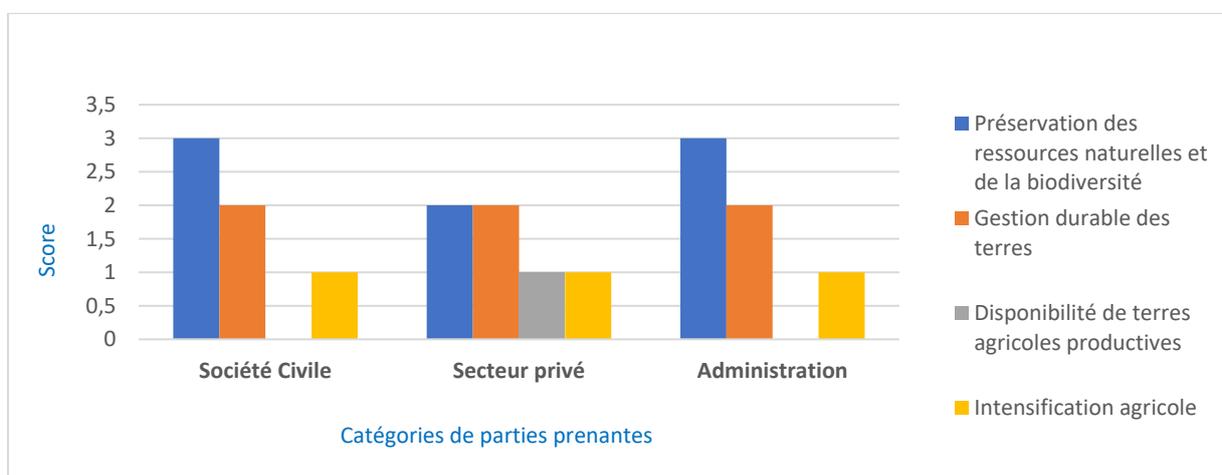
Les graphiques suivants présentent les priorités environnementales identifiées par chaque catégorie de partie prenante dans chaque zone phytogéographique.



Graphique 1: Priorités environnementales dans la zone sabélienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 2: Priorités environnementales dans la zone Nord-soudanienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 3: Priorités environnementales dans chaque zone Sud-soudanienne par catégorie de parties prenantes

Il ressort que les deux principales priorités environnementales sur lesquelles le processus REDD+ du Burkina devra s'aligner sont la gestion durable des terres (E1) et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (E2).

4.3.2. *Priorités sociales y compris économiques*

En croisant les problèmes sociaux soulevés par l'analyse des données secondaires et des cartes ainsi que ceux soulevés par les parties prenantes lors des consultations, les 09 enjeux sociaux (y compris économiques) ont été dégagés sur la base des questions sociales et économiques liées aux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans chaque zone phytogéographique. Les détails sur les enjeux sociaux par zone phytogéographiques sont en annexe 10.

S1 : Préservation de la santé des populations et du bétail : Les méthodes non commodées de production agricole et industrielle et de l'exploitation minière entraînent une dégradation poussée de l'environnement et sont sources de maladies pour l'homme et pour le bétail (maladies respiratoires, empoisonnement, etc.). En effet, le contexte national fait ressortir une forte mortalité du bétail et un développement de certaines maladies respiratoires au niveau des humains dus aux produits chimiques utilisés dans l'activité minière artisanale et l'agriculture. La REDD+, devra dans ses actions, lutter contre ces mauvaises pratiques afin de *préserver la santé des populations et du bétail* tout en maintenant les secteurs concernés productifs.

S2 : Accès à l'eau et au fourrage : L'élevage au Burkina Faso constitue avec l'agriculture, les principales activités des populations rurales. Il est essentiellement extensif et contribue de 5 à 10% du PIB (MEEVCC, 2019). Les aléas climatiques et l'action de l'homme qui posent souvent le problème de disponibilité en eau, imposent le système de production pluviale et créent des problèmes d'instabilité de la production et d'insécurité alimentaire. Les fourrages naturels constituent la base de l'alimentation des herbivores domestiques au Burkina Faso mais leur disponibilité liée à la pluviométrie et aux saisons, à l'action de l'homme par défrichage ou par les feux de brousse constitue une contrainte majeure. Le secteur agricole quant à lui, se distingue surtout par l'agriculture de subsistance pratiquée sur de petites exploitations familiales et se caractérise par de conflits sévères d'accès aux ressources pastorales. Les feux pastoraux non contrôlés, allumés en zone soudanienne par les éleveurs pour permettre à leurs troupeaux d'exploiter les repousses des graminées vivaces en saison sèche et la mutilation des arbres sont aussi à l'origine de la dégradation de l'environnement. Ainsi *l'accès à l'eau et au fourrage* constitue sans conteste un enjeu pour la REDD+ du Burkina Faso.

S3 : Quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : Les principales ressources de base indispensables à la production agrosylvopastorale sont les terres (y compris les ressources forestières et les ressources en eau) qui fournissent aussi de nombreux biens et services écosystémiques tels que la satisfaction des besoins énergétiques et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, ces supports de production sont affectés par divers aléas naturels et des actions anthropiques, ce qui entrave les bons rendements agrosylvopastoraux pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. La conservation des ressources forestières dans un contexte de REDD+ va nécessiter la prise en compte de l'enjeu de *la sécurité alimentaire* pour allier la productivité du secteur agrosylvopastorale et la conservation des ressources naturelles surtout forestières.

S4 : Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale : L'accès aux ressources productives, notamment à la terre, est une question essentielle tant pour s'attaquer aux problèmes de la faim et de la pauvreté que pour affronter les défis de nature écologique. L'insécurité foncière dans laquelle évolue le monde rural au Burkina est l'une des plus importantes

constituant ainsi un grand frein à l'investissement national ou international et entraîne une mise en valeur insuffisante des terres ainsi qu'une vision à court terme et donc non durable de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources forestières. La compétition pour l'accès aux ressources engendre des conflits toujours plus nombreux et souvent violents entre utilisateurs des ressources naturelles (agriculteurs et éleveurs notamment) dans la mesure où la pression démographique tant humaine qu'animale constitue déjà un enjeu important pour la gestion des ressources naturelles.

En outre, le Burkina Faso est actuellement confronté à un déplacement interne de personnes, avec pour corollaires les abandons des moyens de production, la destruction des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation des produits. *L'accès aux terres et aux ressources de production* constitue un enjeu majeur et est parmi les aspects à observer attentivement pour pouvoir mesurer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de la REDD+.

S5 : Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale : La raréfaction des ressources naturelles et le contexte sécuritaire national difficile ont comme corollaire la précarité des conditions de vie des populations rurales voire urbaines. La frange juvénile et les femmes sont les grandes victimes supportant le poids de ces difficultés. Par ailleurs, la prolifération des sites d'exploitation minière artisanale semble être une aubaine pour cette jeunesse qui, au lieu d'être dans les centres d'éducation pour leur formation se retrouve malheureusement sur les sites d'orpaillage espérant améliorer leurs conditions de vie. Cette pratique ne laisse pas indifférent les enfants qui le plus souvent abandonnent les classes pour se convertir en exploitants miniers artisanaux. Cette situation de déscolarisation des enfants au profit de l'activité minière artisanale s'avère préoccupante au plan national d'où la nécessité de prise de mesures idoines afin d'encadrer non seulement l'activité mais aussi de retirer les enfants de ces sites qui sont exposés aux maladies et à bien d'autres vices. Mais cela nécessite que les causes sous-jacentes (pauvreté des ménages, faiblesse des revenus tirés de l'activité agricole, croissance démographique, etc.) de la présence des enfants sur ces sites soient traitées par la proposition de solutions idoines. Ce qui fait du *retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale* un enjeu pour la REDD+.

S6 : Maintien du pouvoir d'achat des populations : L'activité minière qui est de nos jours répandue sur tout le territoire national affecte les moyens de productions des populations à travers l'occupation des terres agricoles, leur dégradation et la pollution des eaux. Elle entraîne également des inflations importantes qui diminuent le pouvoir d'achat des populations. Cette diminution du pouvoir d'achat accentue davantage la pression sur les ressources naturelles qui sont des sources alternatives de revenus pour les populations locales (coupe du bois, carbonisation, surexploitation des PFNL, etc.). Dans un tel contexte, *le maintien du pouvoir d'achat des populations* se révèle comme un enjeu pour la REDD+.

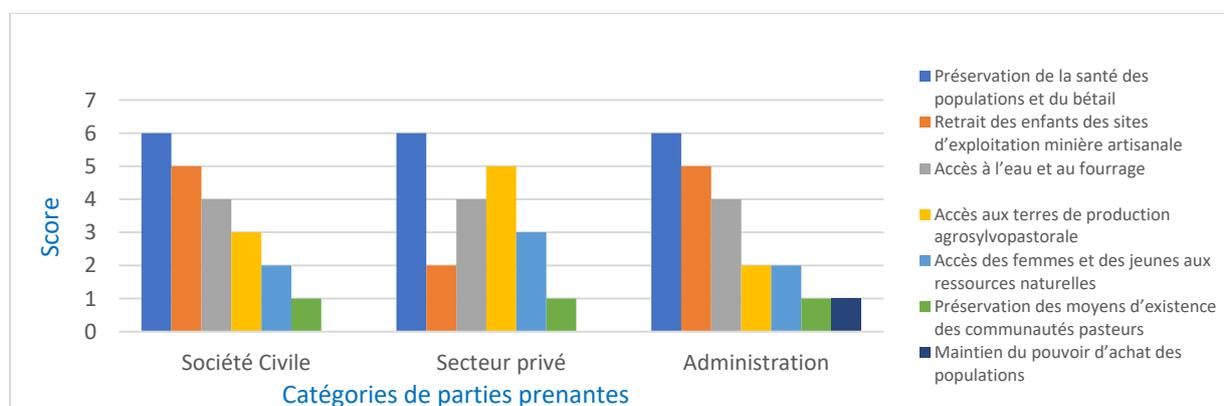
S7 : Préservation des moyens d'existence des communautés notamment pasteurs : La mise en œuvre du processus REDD+ doit permettre d'accroître le revenu moyen des ménages et ainsi améliorer les conditions de vie des populations rurales afin de contribuer à la réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural à 35% en 2030 (MEEEA 2022). L'élevage est un secteur plutôt porteur s'il est mis en œuvre efficacement suivant des principes respectueux de l'environnement. La vie pastorale dépend de la disponibilité en eau et de celle du fourrage. Le déficit de l'un de ces facteurs occasionne le départ soit vers un point d'eau, soit vers un pâturage.

Pour cela la gestion des différents domaines, et par voie de conséquence la mise en valeur des ressources naturelles qu'ils renferment, obéit à des réglementations spécifiques qu'il faut rendre viables grâce à un équilibre social et économique découlant de leur exploitation. De ce qui précède, la garantie *des moyens de subsistance des communautés pastorales* locales constitue un enjeu majeur pour la REDD+.

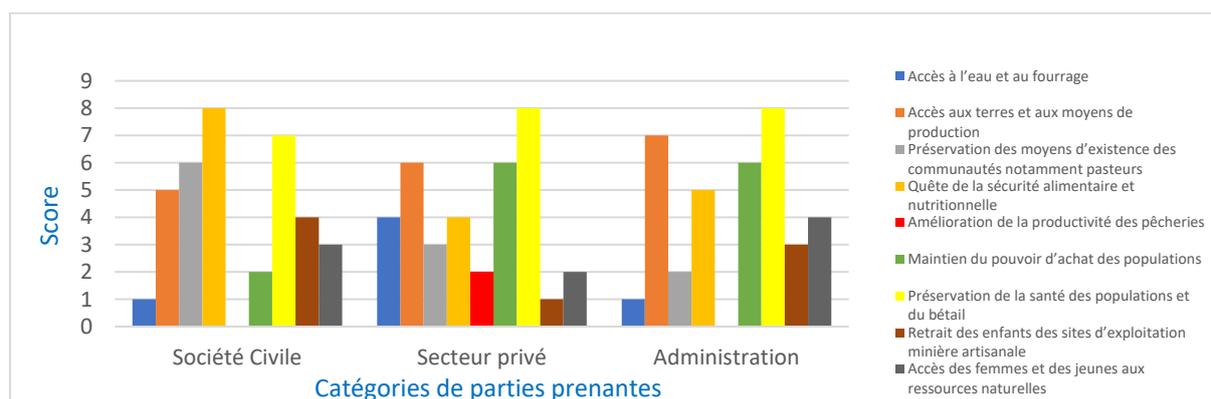
S8 : Accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles : L'accès des populations aux ressources naturelles en général et forestières en particulier est une préoccupation majeure compte tenu de leur raréfaction du fait de la compétition et des mauvaises pratiques dans leur exploitation. Cette situation entraîne le plus souvent une exclusion de certains groupes sociaux dont les femmes et les jeunes dans le partage des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources. Ces femmes et ces jeunes qui sont généralement des piliers du développement économique et social se retrouvent malheureusement victimes de cette discrimination. Toutefois, au regard de la place qu'occupe ces deux groupes sociaux dans le processus REDD+, il s'avère impératif de développer les capacités en matière de plaidoyer pour une intégration efficace et efficiente des intérêts de ces groupes dans la gestion des ressources naturelles. Cependant, cette exclusion des femmes et des jeunes revêt une dimension sociologique qui rend complexe le rééquilibrage de l'accès aux ressources naturelles à la fois basé sur le genre et la gérontocratie. C'est pourquoi *l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles* est un enjeu pour la REDD+ du Burkina Faso.

S9 : Amélioration de la productivité des pêcheries : Le Burkina Faso est confronté à des défis majeurs en termes de sécurisation et de préservation des ressources naturelles dont celles en eau dans un contexte de croissance démographique continue et de changement climatique. En effet, cette évolution démographique renforce le déséquilibre entre besoins alimentaires/économiques et productions disponibles. Également, la destruction des berges, l'ensablement et la pollution des plans d'eau entraîne une dégradation des ressources en eau dont l'une des conséquences est la baisse de la productivité halieutique. Cela constitue une problématique majeure qui nécessite la prise des mesures idoines pour y faire face. Pour pallier ce problème, il est judicieux de travailler pour l'aménagement et la bonne gestion des plans et cours d'eau, ce qui va contribuer non seulement à accroître la production agricole mais aussi halieutique. Au regard de ce qui précède, *l'amélioration de la productivité des pêcheries* se présente comme un enjeu pour la REDD+.

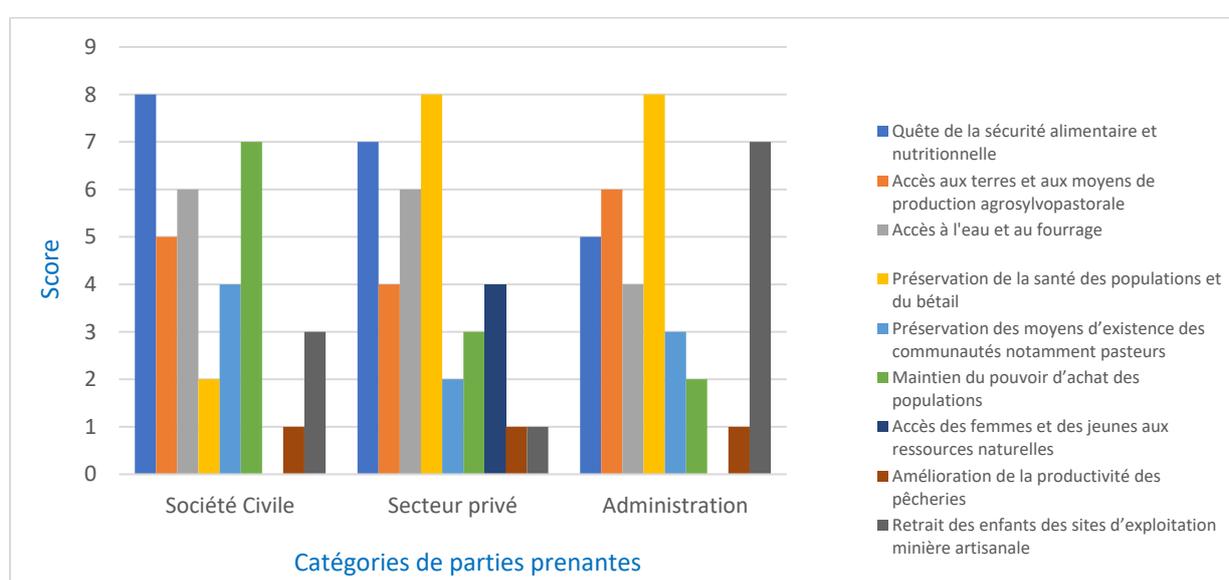
Les graphiques suivants présentent les priorités sociales identifiées par les catégories de partie prenante dans chaque zone phytogéographique.



Graphique 4: Priorités sociales dans chaque zone sabélienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 5: Priorités sociales dans chaque zone Nord-soudanienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 6: Priorités sociales dans chaque zone Sud-soudanienne par catégorie de parties prenantes

A travers ces priorisations faites par zone phytogéographique et par catégories de parties prenantes, il ressort que les quatre principales priorités sociales sur lesquelles le processus REDD+ du Burkina devra s'aligner sont la préservation de la santé des populations et du bétail (S1), l'accès à l'eau et au fourrage (S2), la quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (S3) et l'accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale (S4).

4.3.3. Priorités liées à la gouvernance

Les enjeux liés gouvernance identifiés par les parties prenantes sont au nombre de dix. Ils comprennent ceux liés à l'aménagement du territoire, le foncier et les questions de partage de bénéfices.

G1 : Sécurisation du territoire : Depuis 2015, le Burkina Faso vit une situation sociale précaire du fait de la crise sécuritaire. Ce déficit sécuritaire constitue un problème réel qui compromet les actions de développement économique et social notamment la protection et la valorisation des ressources naturelles. Les forêts et autres espaces fortement boisés constituent de nos jours des

lieux de refuge des groupes armés terroristes et deviennent ainsi des endroits de grand risque sécuritaire. **La sécurisation du territoire** constitue donc un enjeu à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+.

G2 : Gouvernance économique : Il est ressorti des consultations, des problèmes importants tels que la perte d'emplois et l'augmentation du nombre de chômeurs, ce qui peut nourrir l'exode, les conflits, l'insécurité, etc. Cette situation rend compte d'une insuffisance ou une inefficacité des mesures de protection, de création ou de promotion des emplois. En outre, la gestion des deniers publics souffre de nombreux maux comme la corruption, l'inégale répartition des bénéfices, l'exclusion, l'inadéquation des priorités dans les investissements, etc. Il y a donc un besoin urgent de **bonne gouvernance économique** qui se dresse comme un enjeu à prendre en compte dans le processus REDD+ pour contribuer à l'épanouissement économiques des bénéficiaires des interventions REDD+. Cela est d'autant plus important si l'on sait que le processus en lui-même implique un partage de bénéfices en aval.

G3 : Préservation de la paix et de la cohésion sociale : A l'analyse d'un certain nombre de problèmes soulevés parmi lesquels, l'accaparement des terres, la migration des populations, les conflits fonciers récurrents et l'aggravation de l'insécurité qui occasionne l'augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) et génère de nombreux besoins (nourriture, santé, logements etc. dans les centres d'accueil), l'on s'aperçoit que c'est la solidité du tissu social qui est menacée. En effet, la recherche de la satisfaction des besoins vitaux peut donner lieu à des pratiques qui pourraient engendrer ou exacerber des tensions et même des conflits qui auront pour effets, la fissuration de la paix et de la cohésion sociale. Pourtant, il est évident qu'en l'absence de paix et de cohésion sociale, toute action de développement a peu de chance de réussir.

Ainsi, *la préservation de la paix et de la cohésion sociale* constitue un enjeu majeur pour le processus REDD+ du Burkina Faso afin que celui-ci produise les effets escomptés. La mise en œuvre de la REDD+ doit donc nécessairement se faire en ayant pour socle, la réduction des disparités et les injustices sociales autour du partage et de la gestion des ressources naturelles et l'adaptation des politiques agraires et foncière.

G4 : Gouvernance des ressources naturelles : Divers services écosystémiques sont procurés par les forêts. Leur contribution est particulièrement attendue dans le processus REDD+ du Burkina Faso en tant que puits de séquestration et de conservation de carbone forestier. Pour que les forêts puissent jouer ce rôle de façon optimale, il est nécessaire qu'elles puissent au minimum maintenir leurs superficies et leur potentiel de séquestration et de conservation de carbone. Pour ce faire, l'application d'une bonne *gouvernance de ces ressources forestières* est impérative et se révèle alors comme un enjeu majeur. Cela est d'autant nécessaire au regard des facteurs qui affectent la pérennité des forêts du pays et qui prennent appui notamment sur les conflits de compétences (discordances dans les dispositions juridiques) d'une part et d'autre part, le sous-financement qui ne permet pas une supervision et un contrôle efficaces des activités, le suivi et la surveillance de la ressource (notamment l'implication des communautés), le renouvellement des plans de gestion, la formation pointue de techniciens, le contrôle des activités illégales.

G5 : Sécurisation foncière : L'accès au foncier est aujourd'hui révélateur de nombreux problèmes. Au plan environnemental le problème s'exprime en termes de pression sur la ressource

terre avec son corolaire sur les ressources forestières et fauniques. Au plan social, les problèmes se résument à la compétition pour l'accès au foncier. Ces problèmes sont par moment et par endroit exacerbés par l'arrivée de migrants et des PDI ou la présence des agrobusiness-men remise en cause par les descendants des propriétaires terriens. La gouvernance foncière au niveau national est en outre marquée par la persistance des formes de possession familiale et coutumière et une insuffisance d'instruments d'aménagement du territoire créant ainsi des conditions de conflits permanents entre les différentes couches de la population. Cette situation ouvre également la voie à l'accaparement des terres et à la conversion des terres forestières du fait de l'expansion agricole, de la promotion immobilière et d'autres activités économiques. Dans le cadre du processus REDD+, il est impératif, pour une mise en œuvre réussie des activités, que la sécurisation foncière, surtout des terres forestières, soit au cœur de celles-ci.

G6 : Accès équitable au foncier : Le foncier est une question extrêmement complexe et source de très nombreux conflits au Burkina Faso. L'accès à la terre est réglementé par la loi portant sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) et la loi sur le régime foncier rural. Aussi, les populations rurales s'installent-elles parfois dans les forêts parce que ces domaines ne sont pas immatriculés et des conflits liés aux limites des espaces de production naissent de la volonté de certains producteurs d'empiéter sur les limites des ressources naturelles d'utilisation commune. Le foncier compte parmi les dimensions incontournables en matière de prévision et de planification des mesures d'aménagement et en matière de REDD+. En outre, les femmes et les jeunes ne sont pas consultées pour les grandes décisions en matière foncière et de gestion des ressources naturelles d'utilisation commune (forêt villageoise, espaces de terroirs réservés à la pâture des animaux, sites pour les aménagements, etc.).

La REDD+ s'inscrit dans une démarche où les femmes, les jeunes, les éleveurs, les migrants, les petits producteurs, les chefs coutumiers et religieux, les possesseurs fonciers, les organisations de producteurs agricoles et pastorales ainsi que toutes les personnes ressources, doivent être associés à la gestion des ressources. Cela éviterait les remises en cause et les contestations de la part des acteurs fonciers.

La terre étant un élément capital pour la promotion des activités économiques surtout en milieu rural, son accès équitable est une condition essentielle pour juguler les conflits et impulser le développement durable. Pour la REDD+, *les droits fonciers* constituent un enjeu majeur permettant l'évolution durable de la gestion forestière et la production agropastorale.

G7 : Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision : La consultation des parties prenantes révèle que certains groupes sociaux, notamment les femmes et les jeunes, sont absents ou faiblement représentés dans les instances de prise de décisions. Cette situation est préjudiciable à ces catégories d'acteurs occasionnant ainsi leur faible accès aux ressources de productions et aussi du partage des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

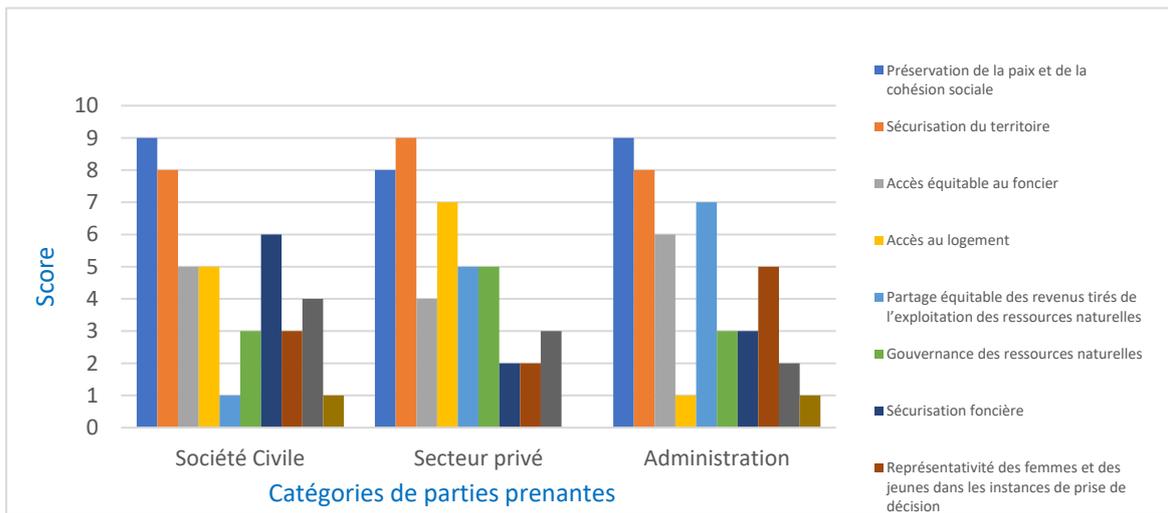
Dans le cadre du processus REDD+, *la Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision* constitue un enjeu majeur au regard de leur place et leur rôle dans l'exploitation des ressources naturelles, surtout forestières.

G8 : Préservation du patrimoine culturel : Les terres, notamment celles rurales, font de plus en plus l'objet de toute forme d'occupation, parfois en opposition avec les règles coutumières qui régissent celles-ci. Les occupations transgressives des pratiques culturelles et culturelles débouchent le plus souvent sur la réticence ou le rejet par les communautés de certaines actions entreprises pour les accompagner dans leur quête de développement. Ces prises de position illustrent l'attachement des communautés locales aux valeurs culturelles auxquelles elles se reconnaissent. La préservation du patrimoine culturel se révèle donc comme un enjeu sensible dont il faut tenir compte dans le cadre du processus REDD+ qui ne peut réussir sans la participation réelle de toutes les parties prenantes. Ainsi, la création d'espaces de conservation devra servir de moyen de protection de ces espaces culturels dans le respect des interdits et représentations sociales des communautés.

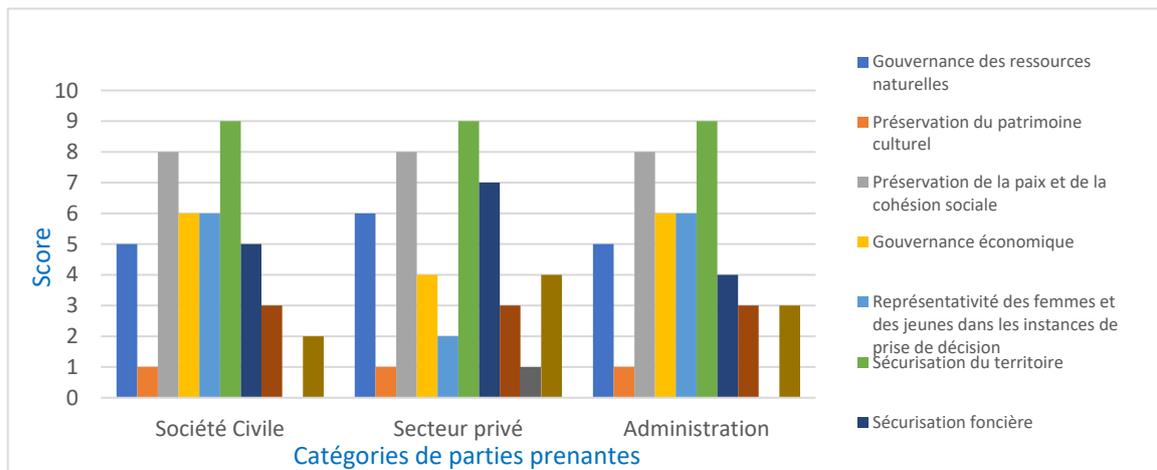
G9 : Partage équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles : L'exploitation des ressources naturelles mobilise de plus en plus au regard des revenus que l'on en tire. Toutefois, il ressort des consultations que les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles ne sont pas équitablement partagés. Au plan environnemental, le problème se présente sous forme de non-réinvestissement dans les ressources pourvoyeuses de revenus pour favoriser la pérennité de celles-ci. Au plan social, le problème s'établit sous forme d'exclusion d'une catégorie de certains groupes sociaux (femmes, jeunes migrants, personnes vivantes avec un handicap ...) dans le partage des revenus. Il y a donc des risques de compromettre la pérennité des ressources naturelles en l'absence d'équité. Ces problèmes révèlent donc le *partage équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles* comme un enjeu à prendre en compte dans le processus REDD+ au Burkina Faso.

G10 : Accès au logement : L'augmentation de la population entraîne la nécessité de disposer de plus d'espace pour la satisfaction de divers besoins dont celui de se loger. C'est ainsi que l'on observe de plus en plus, la construction d'habitats spontanés partout et le développement de la promotion immobilière dans un format horizontal qui affecte les ressources naturelles surtout forestières et fauniques. Au regard de la nature des activités REDD+ qui nécessite de l'espace pour leur réalisation, la création d'habitats spontanés, le développement de l'agrobusiness et la promotion immobilière dans son format actuel peuvent se révéler comme des pratiques concurrentes ou même compromettantes. Ce sont des pratiques qui érigent *l'accès au logement* en enjeu à prendre en compte dans le cadre du processus REDD+.

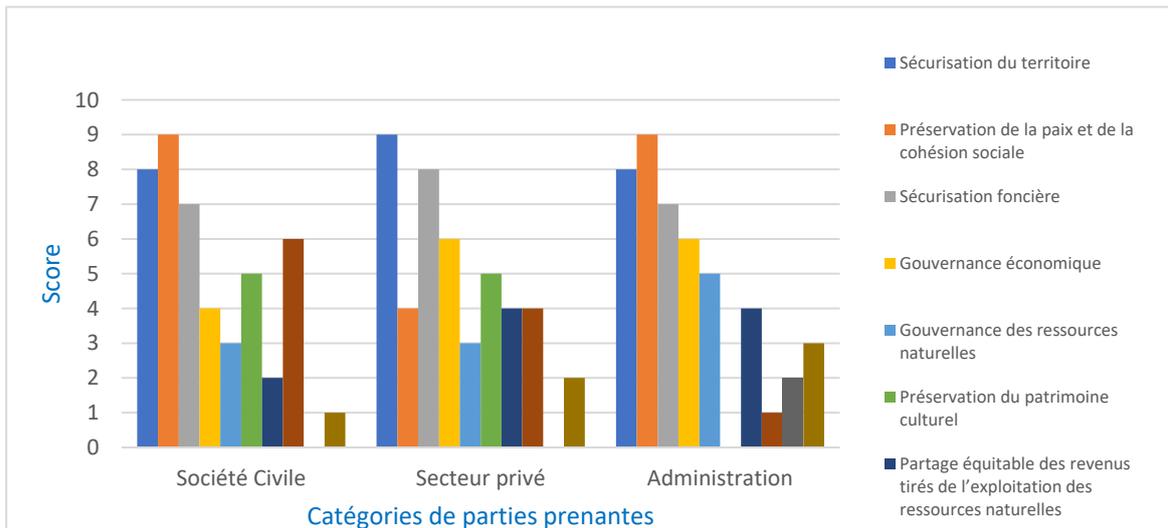
Les graphiques suivants présentent les priorités liées à la gouvernance identifiées par chaque catégorie de partie prenante dans chaque zone phytogéographique.



Graphique 7: Priorités sociales dans la zone sabélienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 8: Priorités sociales dans la zone Nord-soudanienne par catégorie de parties prenantes



Graphique 9: Priorités sociales dans la zone Sud-soudanienne par catégorie de parties prenantes

A travers ces priorisations faites par zone phytogéographique et par catégories de parties prenantes, il ressort que les cinq principales priorités liées à la gouvernance sur lesquelles le processus REDD+ du Burkina devra s'aligner sont dans l'ordre la sécurisation du territoire (G1), la gouvernance économique (G2), la préservation de la paix et de la cohésion sociale (G3), la

gouvernance des ressources naturelles (G4) et la sécurisation foncière (G5). Ces priorités s'expliquent par le contexte national marquée par le terrorisme et de nombreux conflits communautaires, la forte dégradation des ressources naturelles et la pauvreté qui frappe la population.

V. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS STRATEGIQUES ET PROPOSITIONS DE MESURES

La mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ aura inévitablement des répercussions sur l'environnement, le social et la gouvernance. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs. S'ils sont positifs, les projets et programmes REDD+ travailleront à les renforcer. En revanche, s'ils sont négatifs, des mesures de gestion appropriées devront être mises en place afin de garantir que la stratégie nationale REDD+ soit bénéfique sur les plans environnemental et social. Cette section identifie les potentiels risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des options stratégiques (OS) et propose des mesures d'atténuation des risques et impacts résiduels.

5.1. Impacts positifs potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+

La stratégie nationale REDD+ met en œuvre différentes options stratégiques qui se déploient dans plusieurs domaines tels que la foresterie, l'agriculture, l'élevage, l'exploitation minière, ainsi que dans des secteurs transversaux. Ces options peuvent engendrer des impacts positifs tels que l'amélioration des moyens de subsistance des acteurs des domaines concernés, la mise en place de structures transparentes et efficaces de gouvernance des forêts, l'amélioration et le maintien de la biodiversité et/ou des services écosystémiques. Le tableau 10 ci-dessous fait la synthèse de ces impacts positifs regroupés par domaine d'activités.

Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs regroupés par domaine d'activités.

Domaines	Impacts positifs	
	Au plan environnemental	Au plan socioculturel et économique
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des bio-pesticides ; - La sécurisation foncière des investissements REDD+ ; - La facilitation de l'accès des semences améliorées aux producteurs ; - L'accroissement de la couverture forestière ; - Meilleur contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso ; - L'amélioration de la fertilité des sols ; - L'application des textes législatifs ou réglementaires prenant en compte la REDD+ ; - La rationalisation des systèmes d'exploitation ; - Adoption des bonnes pratiques de gestion durable des terres par les producteurs ; - La récupération de terres dégradées ; - L'adoption des bonnes pratiques de gestion durable des terres ; - L'amélioration du taux de mise en valeur des terres (de basse altitude, les terres irriguées...) ; - L'augmentation du taux de carbone organique du sol à travers les digestats ; - L'accroissement du taux de couverture des besoins en fumure organique dans les zones d'intervention à travers le compostage ; - L'amélioration des performances techniques de compostage et l'efficacité des biodigesteurs ; - L'amélioration de la disponibilité en eau dans les zones d'intervention ; - L'amélioration des textes législatifs ou réglementaires prenant en compte la REDD+. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement permanent des capacités des acteurs ; - La contribution à la réduction du taux de pauvreté ; - La promotion de l'entrepreneuriat ; - L'amélioration du système de redistribution des ressources financières générées par la production agricole ; - Une meilleure organisation du monde rural (bénéfice socio-culturel) ; - Adoption des technologies largement éprouvées et disponibles au Burkina Faso ; - L'amélioration de l'accès physique et financier des intrants agricoles ; - La réduction du taux de perte pendant et après récolte ; - La facilitation de l'accès à l'information sur les marchés des technologies et des produits agricoles, y compris les PFNL ; - L'accroissement des rendements à l'hectare et la création des conditions d'ouverture de marché - La rationalisation des systèmes d'exploitation et l'amélioration des capacités de transformation de la filière légumineuses - L'augmentation et la valorisation de la production agricole - L'amélioration de la connaissance de l'agroforesterie à haut rendement en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et diversifier les revenus des ménages ruraux
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation foncière des investissements REDD+ ; - La promotion des bonnes pratiques d'exploitation des PFNL ; - La création de pare-feu, - La réduction de la perte de la biodiversité - L'amélioration de la fertilité des sols - La conservation les peuplements des espèces de la filière PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> - La dynamisation des comités de gestion forestière. - La capacitation des acteurs sur le changement climatique - La valorisation des PFNL - L'augmentation du revenu des acteurs (PFNL, apiculture, écotourisme...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de comportement éco-citoyens vis-à-vis des forêts et de l'environnement - La promotion des technologies et des sources d'énergie propres et alternatives au bois - La conservation des peuplements de karité - Le raccourcissement du cycle de production du karité - La préservation des superficies forestières - L'augmentation des superficies des terres forestières restaurées - L'amélioration du taux de survie des plants lors des reboisements - L'augmentation des superficies reboisées dans les espaces de conservation, dans les galeries forestières et les savanes arborées - L'accroissement du nombre des espaces boisés dans les zones d'intervention - Le renforcement du suivi de l'évolution des ressources forestières, fauniques et des feux de brousse - L'adoption d'une réglementation sur la fiscalité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - La connaissance accrue des options de paiement offertes pour les services environnementaux des PFNL - L'accroissement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles - Le raccourcissement du cycle de production du karité - L'adoption d'une réglementation sur la fiscalité environnementale
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - La prévention et gestion des conflits communautaires (agriculteurs éleveurs) ; - Réduction de l'émission du méthane - L'aménagement des espaces pastoraux - L'intensification des productions fourragères et autres sources d'alimentation - La promotion de la gestion durable des espaces pastoraux - L'amélioration des textes législatifs ou réglementaires prenant en compte la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - La facilitation de l'accès au marché par les éleveurs ; - La promotion de l'élevage intensif (l'embouche) ; - La promotion de l'entreprenariat ; - L'amélioration de l'accès au marché ; - Réduction des conflits entre agriculteur et éleveur - La réglementation du pastoralisme et transhumance - La modernisation de l'élevage pastoral - La modernisation de la filière bétail-viande, lait, etc - L'augmentation du taux de valorisation des déchets organiques - Le renforcement des capacités des acteurs (agropasteurs, exportateurs, transformateurs du secteur de l'élevage) - L'augmentation du taux d'accès aux équipements et infrastructures d'élevage - L'amélioration du taux de satisfaction des besoins en eau pour le cheptel - L'amélioration du taux de couverture sanitaire du cheptel
Mine	<ul style="list-style-type: none"> - L'encadrement de l'utilisation des produits chimiques dans les sites d'orpaillage, - Le renforcement des activités de reboisement avec des espèces adaptées, 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des rapports entre les acteurs miniers et les populations riveraines ; - Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des mines artisanales

	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des réformes et de la réglementation de l'exploitation artisanale - Le renforcement du suivi de la mise en œuvre des PGES - L'amélioration du taux de compensation de la conversion forestière inévitable - L'amélioration des textes législatifs ou réglementaires prenant en compte la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration du taux de formalisation des artisans miniers dans les zones d'intervention - La promotion des PSE dans le secteur minier - L'amélioration de la traçabilité et du pourcentage de production sous certification
Transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la gouvernance forestière - La décentralisation de la gestion des ressources naturelles - L'existence d'un cadre politique, institutionnel et réglementaire amélioré - L'adaptation des régimes de gestion des forêts pour prendre convenablement en compte les besoins et préoccupations ressentis et exprimés par les communautés riveraines et les communes - La disponibilisation d'un répertoire cadastral forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès des acteurs ruraux à des marchés rémunérateurs pour les produits de leurs terroirs - L'accès aux financements pour la valorisation des ressources du secteur AFAT - L'acquisition de connaissances en matière de gestion des forêts - La mise en place et/ ou le renforcement des cadres de concertation - L'existence d'un mécanisme fonctionnel de gestion des plaintes et des recours - La création et/ou renforcement des structures de mobilisation et de gestion des financements verts - Le développement d'une expertise nationale en gestion des finances carbone - La mobilisation des financements verts provenant du secteur privé - L'élaboration des plans et schémas d'aménagement du territoire - L'accroissement du nombre de centre d'information sur la sécurisation foncière par zone d'intervention - La création d'un cadre juridique et politique des PSE, y compris un système pour leur suivi-évaluation

5.2. Risques et impacts négatifs potentiels

Au-delà des impacts positifs présentés ci-dessus, la mise en œuvre de la stratégie est susceptible de générer des impacts négatifs. Pour identifier ces risques et impacts négatifs potentiels, les options stratégiques ont été analysées au prisme des garanties de Cancún clarifiées au niveau national qui prenaient en compte les politiques de sauvegardes ou normes environnementales et sociales des autres potentiels partenaires techniques et financiers du processus REDD+ du Burkina Faso et des résultats des consultations des parties prenantes à divers échelles.

Le tableau 11 ci-dessous synthétise les risques et impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre de chaque option stratégique. Les détails des risques et impacts potentiels liés à la mise en œuvre de chaque option stratégique sont présentés à l'annexe 11.

Tableau 11 : Risques et impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre de chaque option stratégique.

Sur le plan environnemental	Sur le plan social	Sur le plan de la gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> – Destruction des habitats naturels ; – Perte de la biodiversité, la dégradation du sol et des écosystèmes dues à la poursuite des pratiques non durables ; – Déplacements des animaux, la surexploitation des ressources ; – Non-respect de la réglementation environnementale et des normes de production ; – Déplacement des pratiques incompatibles vers d'autres ressources suite à la restriction de certains usages dans les espaces de conservation créés/renforcés – Utilisation des pesticides et autres produits chimiques prohibés; – Résistance à l'adoption de nouvelles technologies énergétiques alternatives et des techniques de compostages ; – transmission de maladies (zoonoses) due à la manipulation de déchets organiques et des nuisances (olfactive, visuelle). 	<ul style="list-style-type: none"> – Perte d'emploi et de revenus pour les exploitants de bois, les artisans et les agriculteurs dus au renforcement de la conservation et la promotion d'autres alternatives aux charbons de bois ; – Conflits et tensions liés à la possession foncière, à l'accès aux ressources et au partage des bénéfices carbone ; – Inaccessibilité aux nouvelles technologies pour certains ménages ; – Fuite du capital humain pour la gestion des finances carbone ; – Déplacement involontaire et la restriction d'accès aux ressources des communautés locales ainsi que la perturbation de leurs moyens de subsistance. 	<ul style="list-style-type: none"> – Corruption dans l'acquisition et l'attribution des contrats, des équipements et matériels techniques, des financements et des certifications minières ; – Fraude fiscale, manque de transparence dans les processus décisionnels, collecte des recettes et octroi des appuis techniques et matériels liés à la promotion des chaînes de valeur clés ; – Illégitimité de certains acteurs impliqués dans le mécanisme de gestion des plaintes, la discrimination dans le choix des bénéficiaires et dans l'octroi des financements PSE ; – Exclusion de certains acteurs dans les processus de prise de décision relatifs au PSE et au partage des bénéfices carbone ; – Réticence à adhérer aux pratiques de PSE, à adhérer aux fiscalités environnementales opérées ou à la formalisation de leurs activités minières artisanales ; – Non adhésion ou implication limitée des acteurs dans le processus de suivi des reboisements ; – Faible coordination entre les acteurs due à l'insuffisance de concertation ; – Inadaptation des règles juridiques et des mécanismes de suivi aux réalités socio-culturelles.

5.3. Mesures de gestion des risques et impacts négatifs

L'approche de hiérarchie d'atténuation a été adoptée pendant la conception des OS et sera appliquée pendant leur mise en œuvre. Comme mentionné au début de ce chapitre, des OS ont été affinées pour anticiper et éviter les risques et les effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels. Pour gérer les risques/impacts environnementaux et sociaux négatifs modérés et élevés², des mesures d'atténuation ont été proposées par les parties prenantes lors de la quatrième vague de consultation selon la nature des impacts. Ces mesures seront incluses dans les Plans de gestion environnementale et sociale et les plans spécifiques, notamment les Plans d'action de restriction d'accès aux ressources, les Plans d'actions de réinstallation ou les Plans de gestion des pesticides afin d'éviter, minimiser, restaurer, compenser ou neutraliser les risques et impacts dans la mesure où cela est techniquement et financièrement acceptable.

Les détails des mesures par option stratégique sont dans l'annexe 11. L'identification de ces mesures était également importante pour permettre l'évaluation du cadre politique et juridique nécessaire et à la formulation des procédures de sauvegardes appropriées afin de les appliquer.

Environnementaux	Sociaux	Liés à la gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> – Promotion des sources d'énergie alternatives compatibles avec les savoirs locaux et culturels ; – Renforcement des capacités des acteurs locaux dans la mise en place de technologies de réduction de la consommation du bois de feu ; – Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale ; – Mise en place de dispositifs de traçabilité et de contrôle pour les matières organiques ; – Renforcement des capacités des acteurs dans la production de matières organiques et sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets organiques ; – Sensibilisation des acteurs sur les intérêts obtenus avec 	<ul style="list-style-type: none"> – Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action du cadre fonctionnel pour la gestion des restrictions d'accès aux ressources ; – Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de réinstallation pour la gestion des déplacements de populations ; – Assistance ou l'appui dans l'accès aux énergies alternatives du bois énergie ; – Renforcement des capacités des acteurs locaux dans la mise en place des technologies ; – Promotion d'AGR à gains rapides ; – Prévision d'une compensation systématique des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la 	<ul style="list-style-type: none"> – Implication de toutes les parties prenantes dans le processus de définition des règles de partage des bénéfices et de gestion des plaintes ; – Sensibilisation et l'implication des parties prenantes sur les bénéfices liés à la restauration et dans la mise en œuvre et suivi des reboisements ; – Implication forte des populations locales dans la création ; – Gestion et la sécurisation des nouveaux espaces de conservation et des sites sacrés ; – Elaboration de contrats de gestion pour les terres restaurées et la surveillance de leur respect et de protocoles de gestion des espaces entre les propriétaires et l'administration forestière ; – Définition de critères d'éligibilité transparents et équitables pour

² Les risques ayant une probabilité de survenance faible et un impact faible n'ont pas fait l'objet de traitement dans cette partie car ils ont un niveau de criticité faible qui ne nécessite pas la prise de mesures particulières. Néanmoins, lors des consultations, des mesures ont été proposées pour tous les risques potentiels, sans exception.

<p>l'exploitation minière durable, les espaces de conservation, l'aménagement durable des espaces forestiers et pastoraux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de normes flexibles prenant en compte les réalités socio-culturelles ; - Renforcement du contrôle de la qualité des engrais organiques ; - Application rigoureuse des règles d'utilisation des points d'eau et des pâturages ; - Développement d'une banque de semences pour la conservation des semences paysannes ; - Elaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des pesticides. 	<p>réalisation de compensations dans les zones hors permis minier ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les communautés locales pour identifier et conserver les sites culturels. 	<p>la gestion des terres et leur application rigoureuse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du dispositif de traçabilité, de contrôle et de vérification dans la mobilisation et gestion des fonds dans le secteur minier ; établissement de règles de gestion consensuelles pour les espaces pastoraux ; - Vulgarisation des textes révisés dans les langues locales ; - Informatisation du dispositif de recouvrement et la promotion du civisme fiscal ; - Prise en compte des potentialités économiques dans l'aménagement du territoire pour protéger les sources de revenus des acteurs.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.4. Orientations pour la protection du patrimoine culturel

Le Burkina Faso regorge d'un patrimoine culturel multiple et varié. Il est caractérisé par des sites archéologiques et historiques, des établissements humains, des cultures traditionnelles et des paysages culturels et naturels. Malheureusement, lors de la mobilisation des terres, notamment celles rurales, pour la mise en œuvre des projets, il y a le risque d'occupation de certains sites, parfois en opposition avec les règles coutumières qui régissent celles-ci. Les occupations transgressives des pratiques culturelles et culturelles peuvent déboucher le plus souvent sur la réticence ou le rejet par les communautés de certaines actions entreprises pour les accompagner dans leur quête de développement. Ces prises de position illustrent l'attachement des communautés locales aux valeurs culturelles auxquelles elles se reconnaissent.

La préservation du patrimoine culturel se révèle donc comme un enjeu sensible dont il faut tenir compte dans le cadre du processus REDD+ qui ne peut réussir sans la participation réelle de toutes les parties prenantes.

Les procédures de protection du patrimoine culturel qui sont édictées dans le présent rapport de l'EESS cherchent à identifier et à inventorier les biens culturels susceptibles d'être affectés lors de la mise en œuvre des projets REDD+ et proposent des mesures de mitigation en vue de leur préservation. Si la mise en œuvre des projets venait à mettre en exergue de vestiges culturels et archéologiques, il serait mis en œuvre et respecté une procédure de « découvertes fortuites » qui est une procédure à appliquer en cas de découverte de vestiges. A partir des informations obtenues à l'issue de cette procédure, il sera proposé si besoin est, de prendre en compte dans les PGES des évaluations environnementales et sociales (NIES) qui seront élaborées, des actions spécifiques à

réaliser avant toute intervention. Les procédures de protection des ressources culturelles physiques sont données dans le tableau ci-après.

Tableau 12: Procédures de protection des ressources culturelles physiques dans le cadre du processus REDD+

Phases	Responsabilités
Phase préparatoire	
Veiller à ne choisir que des zones ne renfermant pas ni des sites archéologiques, ni des lieux sacrés pour la mise en œuvre des projets REDD+	Promoteur SP/REDD+ Ministère en charge de la culture
Phase d'aménagement	
Veiller au respect des sites culturels et culturels potentiels (cimetières, sites sacrés, etc.) pouvant exister dans la zone d'intervention du projet REDD+ lors de la mise en œuvre des grands travaux	Promoteur Entreprise contractante SP/REDD+ Ministère en charge de la culture
Phase de réalisation infrastructures	
Lors des travaux, en cas de découverte des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique, les mesures suivantes doivent être prises : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement les autorités coutumières de la localité, les autorités locales (maires ou préfet), les services déconcentrés en charge de la culture et de l'environnement les plus proches ; (iii) protéger le site à travers de balises visibles ; (iv) veiller à ne pas enlever ou déplacer des objets et des vestiges.	Promoteur Entreprise contractante
Phase de mise en œuvre	
Les sites culturels à proximité des domaines des infrastructures socio-économiques doivent être protégés afin d'éviter de freiner des pratiques culturelles et culturelles ou de porter préjudice aux identités et valeurs culturelles locales.	Promoteur Entreprise contractante Services déconcentrés du ministère en charge de la culture Organisations locales compétentes

5.5. Analyse des impacts cumulatifs des options stratégiques de la SN-REDD+

Le présent CGES prend également en compte les impacts cumulatifs jugés importants sur la base de préoccupations d'ordre scientifique et/ou au regard des préoccupations des parties touchées par le projet. L'impact cumulatif est l'impact qu'exerce le projet lorsqu'il s'ajoute à l'effet produit par d'autres aménagements passés, présents et raisonnablement prévisibles ainsi qu'aux conséquences d'activités non planifiées, mais rendues possibles par le projet, lesquelles peuvent se dérouler plus tard ou dans un autre lieu. Il peut résulter d'activités inscrites dans la durée, qui sont jugées négligeables lorsqu'elles sont prises isolément, mais importantes quand elles sont intégrées à l'ensemble du projet. Il sera déterminé le plus tôt possible, dans l'idéal, à l'étape du cadrage du projet.

D'une part, cette démarche vise à s'assurer que la combinaison de plusieurs impacts négatifs mineurs n'engendre à long terme, des incidences néfastes sur les milieux humain et biophysique par le phénomène de l'accumulation. D'autre part, la mise en œuvre de la SN-REDD+ peut aussi entraîner des impacts cumulatifs positifs au travers des bénéfices non carbone qui seront générés. En effet, les activités REDD+ combinées entre elles ou à d'autres actions passées, présentes ou

futures pourrait contribuer à améliorer l'indice de pauvreté en milieu rural, diminuer les conflits fonciers et communautaires, améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre l'insécurité, etc.

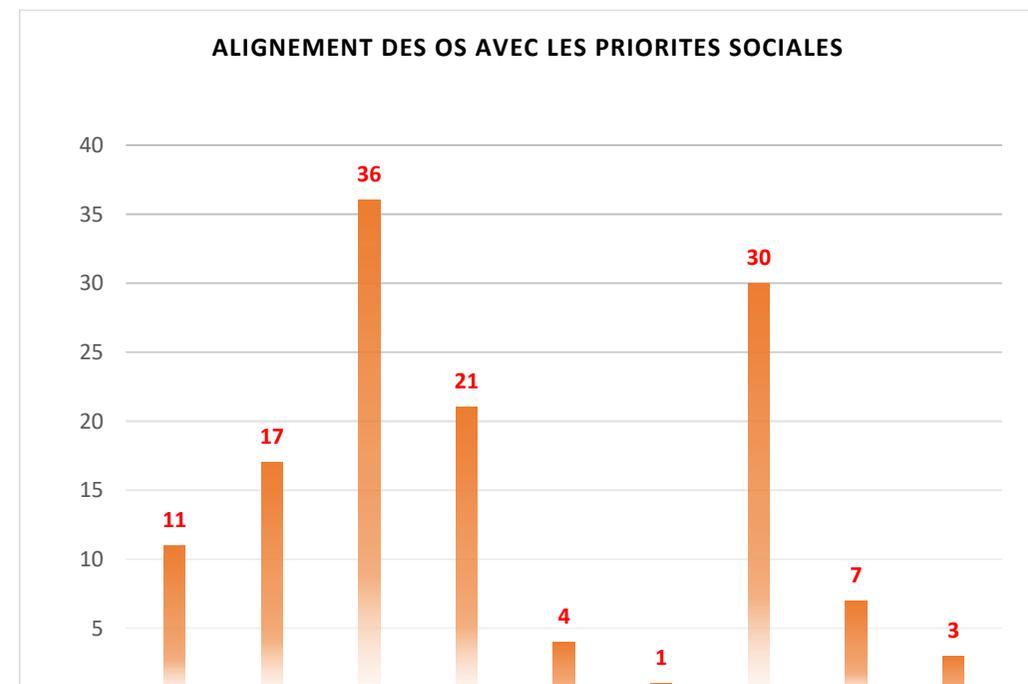
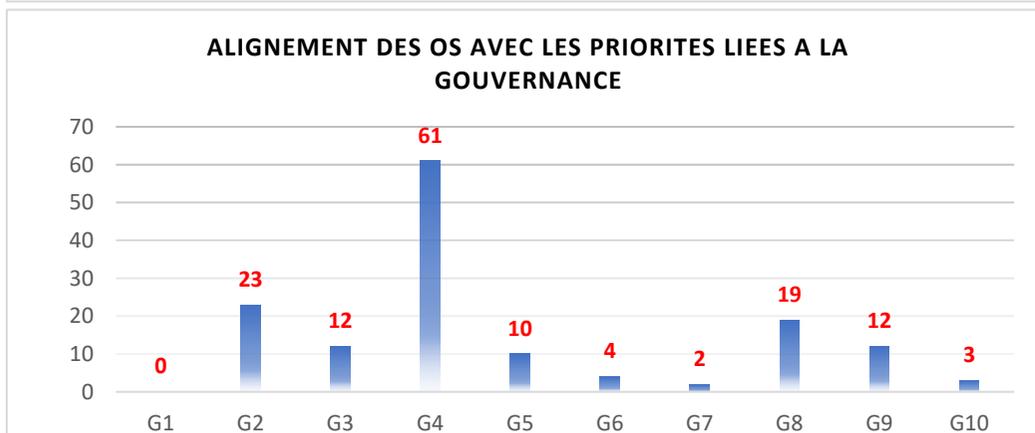
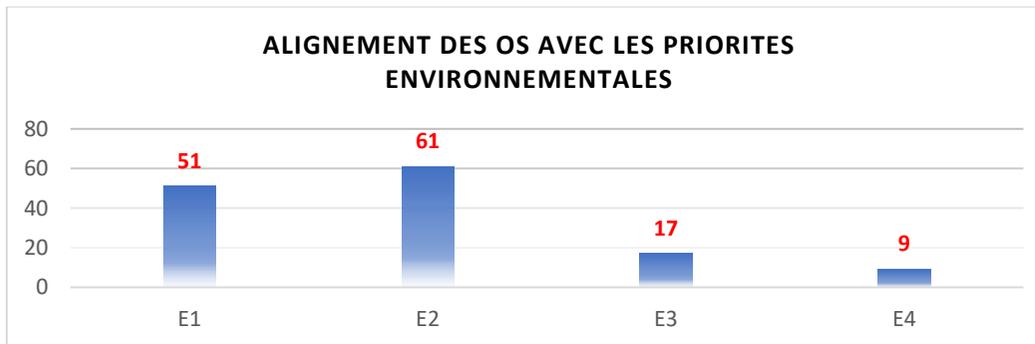
Pour veiller davantage à la prise en compte de ces impacts cumulatifs (positif et négatifs), le SP/REDD+ veillera à un approfondissement de ces analyses dans les CGES des projets et programmes REDD+.

VI. AMELIORATION ET AFFINEMENT DES OPTIONS STRATEGIQUES

Cette partie porte sur l'analyse du degré d'alignement des options stratégiques de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités environnementales et sociales du pays, l'amélioration et l'affinement des options stratégiques afin d'adresser certains enjeux prioritaires et de minimiser les risques et impacts environnementaux et sociaux.

6.1. Niveau d'alignement des options stratégiques REDD+ avec les priorités nationales

Cette partie présente le degré d'alignement des options stratégiques de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités environnementales, sociales et de gouvernance du pays. Le détail de l'alignement est présenté dans les annexes 12,13 et 14.



Légende :

Priorités environnementales	Priorités sociales	Priorités liées à la gouvernance
- Gestion durable des terres (E1) ;	- Préservation de la santé des populations et du bétail (S1) ;	- Sécurisation du territoire (G1)
- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (E2) ;	- Accès à l'eau et au fourrage (S2) ;	- Gouvernance économique (G2)
- Intensification agricole (E3) ;	- Quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (S3) ;	- Préservation de la paix et de la cohésion sociale (G3)
- Disponibilité de terres agricoles productives (E4).	- Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale (S4) ;	- Gouvernance des ressources naturelles (G4)
	- Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale (S5) ;	- Sécurisation foncière (G5)
	- Maintien du pouvoir d'achat des populations (S6) ;	- Accès équitable au foncier (G6)
	- Préservation des moyens d'existence des communautés notamment pasteurs (S7) ;	- Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision (G7)
	- Accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles (S8) ;	- Préservation du patrimoine culturel (G8)
	- Amélioration de la productivité des pêcheries (S9).	- Partage équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles (G9)
		- Accès au logement (G10)

Graphique 10: Vue globale de l'alignement des OS avec les priorités environnementales, sociales et celles liées à la gouvernance

Les résultats des analyses montrent que :

- Tous les enjeux environnementaux sont pris en compte dans la stratégie nationale au travers des options stratégiques sectorielles et transversales. Les OS sont fortement en phase avec les priorités environnementales au niveau national. Sa mise en œuvre contribuera à adresser globalement les problèmes environnementaux majeurs soulevés, avec un accent particulier sur ceux liés à la gestion durable des terres et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Il en est de même avec l’alignement avec les enjeux sociaux. Mieux, l’enjeu « **Préservation des moyens d’existence des communautés notamment pasteurs** » moins prioritaire est néanmoins bien couvert par la stratégie nationale REDD+. Pour ce qui est de l’enjeu social spécifique portant sur l’accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles, l’étude pour l’élaboration du plan d’action genre de la stratégie nationale REDD+ qui est en cours permettra de mieux l’adresser. Même s’il n’est pas priorisé au niveau national, cet enjeu devra donc être pris en compte dans le suivi de cette étude genre.
- La stratégie nationale REDD+ est bien alignée avec les priorités nationales liées à la gouvernance. En effet, excepté l’enjeu prioritaire se ramenant à la sécurisation du territoire qui n’est adressé directement par aucune option, tous les autres enjeux de gouvernance sont adressés.

6.2. Amélioration des options stratégiques à la lumière des priorités environnementales et sociales

Comme mentionné ci-dessus, de manière générale, les OS contribuent aux priorités environnementales et sociales du pays. Néanmoins, onze (11) options stratégiques, dont huit (8) sont du domaine de l’agriculture et trois (3) du domaine de la foresterie, ont été reformulées pour prendre en compte les enjeux qu’elles devraient adresser tel que présenter dans le tableau 13.

Tableau 13 : Options ayant été reformulées avec la prise en compte des enjeux non adressés par elles

Priorités	Options stratégiques REDD+
ENVIRONNEMENTALES	
E1 : Gestion durable des terres	OSA2
E2 : Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	OSA2 ; OSA4 ; OSA12
E4 : Disponibilité de terres agricoles productives	OSA2
SOCIALES	
S4 : Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale	OSA2
GOUVERNANCE	
G5 : Sécurisation foncière	OSF5 ; OSF7 ; OSF15 OSA1 ; OSA2 ; OSA3 ; OSA4 ; OSA5 ; OSA10 ; OSA11

Pour ce qui concerne la foresterie, trois (03) options stratégiques ont fait l'objet de reformulation.

L'option stratégique OSF5 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation **sécurisés** dans les régions et dans les communes ».

L'option stratégique « OSF7 elle, non plus, ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Renforcer la capture et le stockage du carbone **sur les espaces sécurisés** dans les galeries forestières et les savanes arborées ».

L'option stratégique « OSF15 également ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Développer et promouvoir une initiative "une famille une forêt **sécurisée**" ».

Les huit (8) options stratégiques liées à l'agriculture ont aussi fait l'objet de reformulation.

L'option stratégique OSA1 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Investir dans la restauration des terres dégradées **sécurisées** en utilisant les technologies largement éprouvées et disponibles au Burkina Faso, afin d'accroître le stock de carbone du sol : CES-DRS (sous-solage, scarifiage, Zaï, Demi-lune...) RNA à grande échelle ».

L'option stratégique OSA2 ne prenait pas en compte les enjeux de « Gestion durable des terres », de « Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité », de « Disponibilité de terres agricoles productives », de l'« Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale » et de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de ces enjeux pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Doubler les rendements à l'hectare des cultures céréalières et de rente sur les mêmes superficies **sécurisées à travers l'intensification agroécologique** ».

L'option stratégique OSA3 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Mettre en place les PSE pour la récupération et la valorisation des terres agricoles dégradées **sécurisées** »

L'option stratégique OSA4 ne prenait pas en compte les enjeux de « Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité » et de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de ces enjeux pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Mettre en valeur et gérer les terres (de basse altitude, les terres irriguées...) **sécurisées** via le système de culture intensive **écologique** ».

L'option stratégique OSA5 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Accroître le taux de carbone dans les sols de manière durable grâce à l'utilisation de matière organique (compost, engrais vert, paillis ...) **sur des terres sécurisées** »

L'option stratégique OSA10 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Promouvoir l'agroforesterie **sur des sites sécurisés** (les cultures d'arbres fruitiers et les espèces utilitaires locales pour empêcher la déforestation principalement dans les zones d'expansion agricole) ».

L'option stratégique OSA11 également ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Sécurisation foncière ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Promouvoir les unités d'intensification agricole **sur des sites sécurisés** au profit des groupes de jeunes agriculteurs et des femmes (techniques de forage et d'irrigation) ».

Enfin, l'option stratégique OSA12 ne prenait pas en compte l'enjeu de la « Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ». Au regard de l'importance de cet enjeu pour l'option, il a été suggéré de la reformuler comme suit : « Promouvoir la transformation des produits agricoles **en utilisant des technologies propres et sobres en carbone** pour augmenter leur valeur ajoutée ».

6.3. Options stratégiques REDD+ affinées

L'identification des risques et impacts potentiels et la proposition de mesures de gestion des risques et impacts ont permis d'aboutir aux options stratégiques affinées présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Options stratégiques affinées par secteur d'activités

58 OPTIONS SECTORIELLES

SECTEUR FORESTIER (15)

- ✓ OSF1 : Réduire la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des Gaz à Effet de Serre à travers la promotion des sources alternatives d'énergie
- ✓ OSF2 : Réduire la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des gaz à effet de serre à travers les technologies de réduction de la consommation du bois de feu
- ✓ OSF3 : Restaurer les terres dégradées par le contrôle du ruissellement et l'érosion des sols (DRS-CES) dans les forêts
- ✓ OSF4 : Améliorer le taux de survie des plants lors des reboisements à travers un système de suivi amélioré
- ✓ OSF5 : Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation sécurisés dans les régions et dans les communes
- ✓ OSF6 : Renforcer l'application de la réglementation relative à l'aménagement durable des forêts
- ✓ OSF7 : Renforcer la capture et le stockage du carbone sur les espaces sécurisés dans les galeries forestières et les savanes arborées
- ✓ OSF8 : Renforcer le suivi (ou le contrôle) de l'évolution des ressources forestières et fauniques par des technologies basées sur la télédétection et la photographie aérienne (utilisation des drones)
- ✓ OSF9 : Suivre l'évolution annuelle et la fréquence des feux par l'exploitation des données satellitaires
- ✓ OSF10 : Réduire la fréquence des feux de brousse par la promotion des contrats PSE et autres stratégies incitatives
- ✓ OSF11 : Promouvoir les bonnes pratiques (production fourragère et haies - vives, RNA...) devant contribuer à la conservation et à la gestion durable des forêts aménagées à travers les contrats de PSE
- ✓ OSF12 : Promouvoir les activités alternatives génératrices de revenu (plateforme pour la transformation des PFNL, apiculture, écotourisme,) afin de compenser les coûts d'opportunités de certains acteurs
- ✓ OSF13 : Promouvoir les bonnes pratiques d'exploitation des PFNL
- ✓ OSF14 : Développer une fiscalité environnementale au profit des forêts
- ✓ OSF15 : Développer et promouvoir une initiative "une famille une forêt sécurisée"

SECTEUR DE L'AGRICULTURE (21)

- ✓ OSA1 : Investir dans la restauration des terres dégradées sécurisées en utilisant les technologies largement éprouvées et disponibles au Burkina Faso, afin d'accroître le stock de carbone du sol : CES-DRS (sous-solage, scarifiage, Zai, Demi-lune...) RNA à grande échelle
- ✓ OSA2 : Doubler les rendements à l'hectare des cultures céréalières et de rente sur les mêmes superficies sécurisées à travers l'intensification agroécologique
- ✓ OSA3 : Mettre en place les PSE pour la récupération et la valorisation des terres agricoles dégradées préalablement sécurisées
- ✓ OSA4 : Mettre en valeur et gérer les terres (de basse altitude, les terres irriguées...) sécurisées via le système de culture intensive écologique
- ✓ OSA5 : Accroître le taux de carbone dans les sols de manière durable grâce à l'utilisation de matière organique (compost, engrais vert, paillis ...) sur des terres sécurisées
- ✓ OSA6 : Produire la fumure organique à travers la technologie du biodigesteur (Equiper les ménages et les groupements de biodigesteurs fonctionnels)
- ✓ OSA7 : Promouvoir le compostage (fosse fumièrre, en tas...)
- ✓ OSA8 : Financer la recherche pour améliorer les techniques de compostage et l'efficacité des biodigesteurs
- ✓ OSA9 : Améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau pour la production (Restaurer et protéger des berges...)

- ✓ OSA10 : Promouvoir l'agroforesterie sur des sites sécurisés (les cultures d'arbres fruitiers et les espèces utilitaires locales pour empêcher la déforestation principalement dans les zones d'expansion agricole)
- ✓ OSA11 : Promouvoir les unités d'intensification agricole sur des sites sécurisés au profit des groupes de jeunes agriculteurs et des femmes (techniques de forage et d'irrigation)
- ✓ OSA12 : Promouvoir la transformation des produits agricoles en utilisant des technologies propres et sobres en carbone pour augmenter leur valeur ajoutée
- ✓ OSA13 : Promouvoir l'utilisation des semences de variétés améliorées
- ✓ OSA14 : Soutenir le développement d'un marché d'engrais organique
- ✓ OSA15 : Promouvoir les meilleures techniques de récolte, traitement, de séchage et de stockage pour réduire les pertes pendant et après récolte et augmenter la qualité et le prix
- ✓ OSA16 : Financer la recherche pour l'amélioration des semences
- ✓ OSA17 : Financer la recherche pour l'amélioration des techniques de conservation des produits
- ✓ OSA18 : Faciliter l'accès à l'information sur les marchés des technologies et des produits agricoles, y compris les PFNL
- ✓ OSA19 : Élaborer de manière participative et adopter un cadre politique / juridique / programmatique pour réduire la déforestation entraînée par des chaînes de valeurs spécifiques
- ✓ OSA20 : Établir un moratoire sur la conversion des terres dans des forêts "intactes" de Haute Valeur de Conservation (grandes et petites échelles) et localiser les projets de grande échelle dans les sites sans, ou avec le minimum de couverture forestière
- ✓ OSA21 : Concevoir des « packages » de financement ciblant un certain nombre de filières clefs pour encourager les agriculteurs dans les chaînes de production à adopter les normes de production convenues réduisant la déforestation

SECTEUR DE L'ELEVAGE (13)

- ✓ OSE1 : Promouvoir la gestion durable des ligneux fourragers
- ✓ OSE2 : Promouvoir la diversification des sources alimentaires du cheptel
- ✓ OSE3 : Développer les systèmes de valorisation des déchets organiques (utilisation de la technologie de biogaz, compostage...)
- ✓ OSE4 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations professionnelles d'agropasteurs, exportateurs, transformateurs du secteur de l'élevage
- ✓ OSE5 : Faciliter l'accès des producteurs aux équipements, infrastructures
- ✓ OSE6 : Faciliter l'accès des producteurs aux semences fourragères
- ✓ OSE7 : Améliorer la couverture sanitaire du cheptel
- ✓ OSE8 : Promouvoir la gestion durable des espaces pastoraux
- ✓ OSE9 : Vulgariser les mesures conservatoires de mise en défens cyclique
- ✓ OSE10 : Accroître la disponibilité des ressources en eau pour le cheptel
- ✓ OSE11 : Faciliter l'accès du cheptel aux pâturages et à l'eau
- ✓ OSE12 : Faire un plaidoyer pour la prise en compte des pratiques d'élevage à faible impact carbone dans la réglementation relative à l'élevage
- ✓ OSE13 : Promouvoir la stabulation

SECTEUR MINIER (09)

- ✓ OSM1 : Promouvoir les techniques à faible impact et de réhabilitation des terres dégradées par les activités minières dans les sites d'exploitations artisanales et semi-mécanisés (Réduire les pertes de stocks de carbone dues à la déforestation et à la dégradation)
- ✓ OSM2 : Appuyer les artisans miniers dans le processus de formalisation de leurs activités
- ✓ OSM3 : Promouvoir la certification dans le secteur minier

- ✓ OSM4 : Développer des mécanismes de traçabilité
- ✓ OSM5 : Renforcer la réglementation sur l'atténuation environnementale / les compensations de carbone des projets d'investissement miniers dans les zones boisées
- ✓ OSM6 : Renforcer le suivi de la mise en œuvre des PGES existants au Burkina Faso
- ✓ OSM7 : Établir/approuver un mécanisme visant à l'atténuation / compensation des émissions inévitables des projets d'investissement dans les zones forestières, en particulier ceux financés par des investissements étrangers et qui sont suffisamment rentables pour compenser toutes les émissions de carbone.
- ✓ OSM8 : Compenser la demande de conversion forestière inévitable sur la base des estimations des émissions totales de GES résultant des changements directs dans l'utilisation des sols, ainsi que de la mise en service et de l'exploitation des mines et de toutes ses composantes
- ✓ OSM9 : Promouvoir les PSE dans le secteur minier

OPTIONS TRANSVERSALES (11)

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE (06)

- ✓ OSG1 : Définir les règles juridiques de partage des bénéfices REDD+
- ✓ OSG2 : Développer un mécanisme légitime de gestion des plaintes et des recours
- ✓ OSG3 : Réviser les textes juridiques pour prendre en compte la REDD+ de manière explicite
- ✓ OSG4 : Relire les politiques actuelles en matière de gestion forestière pour mieux impliquer les niveaux régional et communal
- ✓ OSG5 : Renforcer la collaboration entre l'appareil judiciaire et l'administration forestière dans la lutte contre les activités illégales dans le secteur forestier
- ✓ OSG6 : Mettre en place un registre de programmes, projets et initiatives REDD+

FINANCEMENT DE LA REDD+ (07)

- ✓ OSFR1 : Créer un cadre politique et juridique pour les PSE
- ✓ OSFR2 : Instituer un système de suivi-évaluation des PSE
- ✓ OSFR3 : Opérationnaliser la fiscalité environnementale
- ✓ OSFR4 : Créer et/ou renforcer des structures de mobilisation et de gestion des financements verts
- ✓ OSFR5 : Promouvoir le développement d'une expertise nationale en gestion des finances carbone
- ✓ OSFR6 : Promouvoir le développement des partenariats public-privé pour la mobilisation des ressources du secteur privé
- ✓ OSFR7 : Mettre en place un registre carbone couvrant le marché réglementé et le marché volontaire du carbone

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SECURISATION FONCIERE (08)

- ✓ OSATF1 : Promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire aux diverses échelles \
- ✓ OSATF2 : Promouvoir le développement des instruments d'aménagement et de développement durable du territoire aux niveaux régional et communal
- ✓ OSATF3 : Mettre en œuvre les instruments d'aménagement et de développement durable du territoire aux niveaux régional et communal
- ✓ OSATF4 : Développer un cadastre forestier
- ✓ OSATF5 : Clarifier/démystifier la sécurité foncière afin de faciliter et de garantir les investissements climatiques en appliquant les dispositions législatives et réglementaires
- ✓ OSATF6 : Fournir des orientations sur les options de sécurisation foncière et des conseils sur les incitations financières et bénéfiques économiques, sociaux et environnementaux potentiels sous des scénarios d'utilisation de territoire qui réduisent la déforestation
- ✓ OSATF7 : Installer et opérationnaliser les services fonciers ruraux dans les communes
- ✓ OSATF8 : Réaliser le sectionnement cadastral des communes

VII. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Cette section présente les cadres politique, juridique et institutionnel pertinents pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre de la SN-REDD+ identifiés plus haut. L'analyse s'est basée sur une revue systématique des politiques et des textes directement liés ou en rapport avec la gestion environnementale et sociale. Il met en évidence les recommandations visant à renforcer ces cadres, le cas échéant (Tableau 15, section 7.2.3). Une section spécifique est consacrée aux questions foncières, en reconnaissant leur importance cruciale pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

7.1. Cadre politique

Le Burkina Faso a adopté seize politiques sectorielles et stratégies qui témoignent l'engagement du pays à promouvoir la durabilité environnementale, sociale et économique de ses actions de développement et REDD+. Ces politiques et stratégies couvrent un large éventail de domaines, tels que la production agro-sylvo-pastorale, la transformation industrielle et artisanale, l'environnement et l'eau, la gouvernance administrative et locale, la justice et les droits humains, la gouvernance économique, la culture, le tourisme, les sports et les loisirs, la recherche et l'innovation, les infrastructures de transport, de communication et d'habitat, le développement durable, la gestion des zones humides, l'autonomisation des femmes et des filles, l'économie verte, l'adaptation aux changements climatiques et le développement économique et social (Annexe 16).

Dans l'ensemble, elles offrent un cadre pour promouvoir un développement durable et inclusif au Burkina Faso, en favorisant la croissance économique, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes, l'inclusion et la justice sociale et la résilience aux changements climatiques. La mise en œuvre de ces politiques et stratégies nécessite toutefois une coordination efficace entre les différents acteurs gouvernementaux, la société civile et les partenaires de développement et un système de suivi efficace pour mesurer les progrès réalisés et apporter les ajustements nécessaires.

7.2. Cadre juridique

Le Burkina Faso a mis en place un cadre juridique solide pour la protection de l'environnement et la gestion environnementale et sociale.

Traités et conventions internationales ratifiées pertinents pour la REDD+

Le pays a ratifié seize conventions internationales et une convention régionale relatives à la conservation de la biodiversité, à la protection des espèces migratrices, à la préservation des écosystèmes fragiles comme les zones humides et à la lutte contre les défis environnementaux mondiaux tels que les changements climatiques, la désertification et la perte de biodiversité (voir Annexe 15).

A travers la ratification de ces accords, le Burkina Faso reconnaît l'importance de la coopération internationale pour faire face aux défis environnementaux mondiaux et s'est engagé pour renforcer la mise en œuvre d'actions de développement durables et verts. Cependant, la mise en œuvre effective de ces conventions et la réalisation des objectifs fixés nécessitent des efforts continus au niveau national, notamment en renforçant la mise en œuvre des politiques et les mesures de

protection de l'environnement, en favorisant la participation des communautés locales et en mobilisant les ressources nécessaires.

Spécifiquement en matière de REDD+, le pays a procédé à la clarification des garanties de Cancun pour les adapter en fonction de ses circonstances nationales. Ces garanties sont des instruments juridiques non contraignants, mais elles doivent être prises en compte et respectées pour assurer la durabilité environnementale et sociale des actions REDD+ en vertu des dispositions de la CCNUCC. Le processus de clarification des garanties a pris en compte l'alignement des normes environnementales et sociales des partenaires techniques et financiers susceptibles d'accompagner la mise en œuvre du processus tels que la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), les Agences de Coopération (Annexe 3). Ci-après les incidences de la clarification des garanties au plan national :

- **Garantie a :** Les activités REDD+ du Burkina Faso contribuent à assurer la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière ;
- **Garantie b :** Les activités REDD+ du Burkina Faso reconnaissent et respectent les savoirs, le patrimoine culturel et les droits à la santé, aux terres et aux ressources naturelles des communautés locales conformément aux obligations internationales pertinentes et à la législation nationale ;
- **Garantie c :** Les activités REDD+ du Burkina Faso reconnaissent et respectent les savoirs, le patrimoine culturel et les droits à la santé, aux terres et aux ressources naturelles des communautés locales conformément aux obligations internationales pertinentes et à la législation nationale ;
- **Garantie d :** La formulation et la mise en œuvre des activités REDD+ au Burkina Faso se font suivant un cadre institutionnel participatif et inclusif qui implique tous les acteurs pertinents notamment les populations locales ;
- **Garantie e :** Les activités REDD+ du Burkina Faso favorisent la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, améliorent leurs services écosystémiques et accroissent leurs avantages environnementaux et socio-économiques au profit des populations locales ;
- **Garantie f :** Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques d'inversion ;
- **Garantie g :** Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques de déplacements d'émissions.

7.2.1. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

Le pays a décidé d'adopter l'approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour les partenaires multiples de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Cela veut dire que les normes sociales et environnementales (NES) de la Banque mondiale seront adoptées comme normes minimales acceptables et donc comme normes de référence du processus REDD+ au Burkina Faso. En d'autres termes, si les normes d'un partenaire ne sont pas aussi rigoureuses que celles de la Banque mondiale, le partenaire doit combler les lacunes de ses normes, conformément aux obligations prescrites par les normes de la Banque mondiale. Ces dernières ont été donc prises en compte dans l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la stratégie nationale REDD+ et dans l'élaboration des instruments de sauvegardes pour atteindre les objectifs des garanties de Cancun. Les NES de la Banque Mondiale susceptibles d'être déclenchées lors de la mise en œuvre de la stratégie Nationale REDD+ sont les suivantes :

- NES n°1, **Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux** : Cette norme fait référence aux responsabilités en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et effets environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un projet appuyé par la Banque au moyen du mécanisme de Financement de projets d'investissement, en vue d'atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes environnementales et sociales (NES). Cette norme permet l'atteinte des objectifs des garanties A, E et G de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- NES n°2, **Emploi et conditions de travail** : Cette norme reconnaît l'importance de la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à des fins de réduction de la pauvreté et de promotion d'une croissance économique solidaire. Il s'agit de promouvoir de bonnes relations entre travailleurs et employeurs et améliorer les retombées d'un projet sur le développement en traitant les travailleurs du projet de façon équitable et en leur offrant des conditions de travail saines et sûres. Cette norme permet l'atteinte des objectifs de la garantie C de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- NES n°3, **Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution** : cette norme reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation sont souvent à l'origine de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et appauvrissent les ressources déjà limitées. Ces effets peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement à l'échelle locale, régionale et mondiale. Les concentrations atmosphériques actuelles et prévisionnelles de gaz à effet de serre (GES) menacent le bien-être des générations actuelles et futures. Dans le même temps, l'utilisation plus efficace et rationnelle des ressources, la prévention de la pollution et des émissions de GES, et les techniques et pratiques d'atténuation sont devenues de plus en plus accessibles et réalisables. Cette norme permet l'atteinte des objectifs des garanties F et G de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- NES n°4, **Santé et sécurité des populations** : Cette norme reconnaît que les activités, le matériel et les infrastructures du projet peuvent augmenter l'exposition des populations aux risques et effets néfastes associés au projet. En outre, celles qui subissent déjà l'impact du changement climatique peuvent connaître une accélération ou une intensification de ceux-ci à cause du projet. Cette norme permet l'atteinte des objectifs de la garantie C de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- NES n°5, **Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée** : Cette norme reconnaît que l'acquisition de terres en rapport avec le projet et l'imposition de restrictions à leur utilisation peuvent avoir des effets néfastes sur les communautés et les populations. L'acquisition de terres ou l'imposition de restrictions à l'utilisation qui en est faite peuvent entraîner le déplacement physique (déménagement, perte de terrain résidentiel ou de logement), le déplacement économique (perte de terres, d'actifs ou d'accès à ces actifs, qui donne notamment lieu à une perte de source de revenus ou d'autres moyens de subsistance), ou les deux. La « réinstallation involontaire » se rapporte à ces effets. La réinstallation est considérée comme involontaire lorsque les personnes ou les communautés touchées n'ont pas le droit de refuser l'acquisition de terres ou les restrictions à leur utilisation qui sont à l'origine du déplacement. Cette norme est en

cohérence et permet l'atteinte des objectifs des garanties C et E de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.

- **NES n°6, Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques** : cette norme reconnaît que la protection et la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques sont fondamentales pour le développement durable. La biodiversité désigne la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes. Parce que la biodiversité sous-tend souvent les services écosystémiques valorisés par les humains, des effets néfastes sur la diversité biologique peuvent avoir une incidence négative sur ces services. Cette norme permet l'atteinte des objectifs des garanties A et E de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- **NES n°8, Patrimoine culturel** : Cette norme reconnaît que le patrimoine culturel permet d'assurer la continuité entre le passé, le présent et l'avenir de façon tangible ou intangible. Les individus s'identifient à leur patrimoine culturel comme étant le reflet et l'expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en constante évolution. Par ses nombreux aspects, le patrimoine culturel est important en ce qu'il est une source de précieuses informations scientifiques et historiques, un atout économique et social pour le développement, et une partie intégrante de l'identité et de la pratique culturelles d'un peuple. La norme énonce des mesures destinées à protéger le patrimoine culturel tout au long du cycle de vie du projet. Cette norme permet l'atteinte des objectifs des garanties C et E de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.
- **NES n°10, Mobilisation des parties prenantes et information** : Cette norme reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente avec les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. Cette norme permet l'atteinte des objectifs des garanties B et D de Cancún. Elle a donc été prise en compte dans l'identification et l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques.

7.2.2. Cadre juridique national

Le Burkina Faso a élaboré un ensemble de lois et de codes pour promouvoir la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la gestion environnementale et sociale dans des domaines clés tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, la faune et la gestion de l'eau, la mine, l'aménagement du territoire, et la décentralisation. L'annexe 17 a identifié douze lois et codes qui peuvent contribuer à l'encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des options stratégiques.

Dès son préambule, la Constitution de 1991 reconnaît l'importance capitale de la protection de l'environnement et consacre le droit à un environnement sain. Les lois et codes ultérieurs, tels que le code forestier, le code de l'environnement et la loi sur le développement durable, définissent les

principes et les mesures spécifiques nécessaires pour assurer une gestion responsable des ressources naturelles.

La loi portant réorganisation agraire et foncière, le Code général des collectivités territoriales et la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire fixent les principes fondamentaux pour une gestion durable du territoire et des ressources naturelles. Ces instruments juridiques imposent des obligations aux pouvoirs publics, aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux individus en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources aux bénéfices de la population. Ils prévoient également des mécanismes de contrôle et de suivi pour assurer leur mise en œuvre effective.

Quant aux lois d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique et celle du pastoralisme, elles fixent les orientations du développement durable dans ces domaines, en mettant l'accent sur la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et la durabilité des activités pastorales. Enfin, le code minier et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau réglemente respectivement les opérations minières et le secteur de l'eau en soumettant leur gestion au respect de la réglementation environnementale.

En mettant en place ce cadre juridique, le pays démontre sa volonté de concilier développement économique et préservation de l'environnement. Néanmoins, il a été conclu, après l'analyse des PLR du pays, que les cadres juridique, politique et réglementaire nationaux n'arrivent pas à remplir complètement les exigences pour atteindre les objectifs de gestion environnementale et sociale requise par les garanties de Cancun clarifiées au niveau national. Le tableau suivant en donne les détails :

Tableau 15 : Analyse des PLRs et recommandations pour les compléter pur gérer les risques environnementaux et sociaux

GARANTIE CLARIFIEE	NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BM CORRESPONDANTES	IDENTIFICATION DES LACUNES LIEES AUX PLR	RECOMMANDATIONS POUR ADRESSER LES LACUNES DU CADRE NATIONAL
<p>Garantie a : les activités REDD+ du Burkina Faso sont en cohérence avec les référentiels nationaux et locaux notamment en matière forestière et tiennent compte de la réglementation nationale et des conventions internationales en la matière.</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux NES n°6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositions relatives à la REDD+ dans les codes de l'environnement et forestier ; - Absence du texte d'application de l'article 52 du code forestier sur les conditions et modalités des différents types d'exploitation forestière ; - Absence de schémas notamment, les schémas directeurs sectoriels prévus à l'article 9 de la loi relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer dans les codes de l'environnement et forestier des dispositions relatives à la REDD+ ; - Elaborer le texte d'application de l'article 52 du code forestier pour préciser les conditions et modalités des différents types d'exploitation forestière ; - Adopter les différents schémas notamment, les schémas directeurs sectoriels prévus à l'article 9 de la loi relative à l'aménagement et le développement durable du territoire afin de faciliter et sécuriser les investissements forestiers.
<p>Garantie b : les activités REDD+ du Burkina Faso contribuent à assurer la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière</p>	<p>NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<p>Non-conformité du Décret n°2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MINEFID du 30 décembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) au Burkina Faso avec l'évolution institutionnelle.</p>	<p>Réviser le décret n°2017-1329 pour prendre en compte l'évolution institutionnelle.</p>

<p>Garantie c : Les activités REDD+ du Burkina Faso reconnaissent et respectent les savoirs, le patrimoine culturel et les droits à la santé, aux terres et aux ressources naturelles des communautés locales conformément aux obligations internationales pertinentes et à la législation nationale</p>	<p>NES n° 2. Emploi et conditions de travail NES n°4. Santé et sécurité des populations NES n°5. Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire NES n°8. Patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du texte d'application du code minier relatif à l'article 120 ; - Absence du texte d'application de l'article 70 du code forestier relatif aux conditions et modalités d'exploitation culturelle. - Absence des plans d'aménagement forestier des espaces de conservation ; - Absence des textes d'application du code forestier relatifs aux conditions et modalités de l'exploitation scientifiques, pédagogiques et culturelles des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le texte d'application du code minier relatif à l'article 120 afin de le rendre opérationnel ; - Adopter le texte d'application de l'article 70 du code forestier relatif aux conditions et modalités d'exploitation culturelle. - Adopter les plans d'aménagement forestier des espaces de conservation ; - Elaborer les texte d'application du code forestier pour préciser les conditions et modalités de l'exploitation scientifiques, pédagogiques et culturelles des forêts.
<p>Garantie d : La formulation et la mise en œuvre des activités REDD+ au Burkina Faso se font suivant un cadre institutionnel participatif et inclusif qui implique tous les acteurs pertinents notamment les populations locales.</p>	<p>NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre formel de participation et d'information des parties prenantes ; - Absence de dispositions pour opérationnaliser le droit à l'information et à la participation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser une procédure et des modalités de participation et d'information des parties prenantes ; - Sensibiliser les communautés locales sur leur droit à l'information et à la participation.
<p>Garantie e : Les activités REDD+ du Burkina Faso favorisent la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, améliorent leurs services écosystémiques et accroissent leurs avantages environnementaux et socio-économiques au profit des populations locales</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux NES n°5. Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire NES n°6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques NES n°8. Patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la définition de la forêt selon la REDD+ dans le Code forestier ; - Nécessité d'avoir un manuel simplifié sur la sécurisation des forêts ; - Besoin d'actualisation des textes d'application sur l'aménagement des forêts et le défrichement ; - Absence du texte d'application du code forestier sur les conditions et modalités d'exploitation forestière à des fins domestiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans le Code forestier la définition de la forêt selon la REDD+ ; - Elaborer un manuel simplifié sur la sécurisation des forêts ; - Réviser les textes d'application sur l'aménagement des forêts et le défrichement ; - Elaborer le texte d'application du code forestier pour préciser les conditions et modalités d'exploitation forestière à des fins domestiques.
<p>Garantie f : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques d'inversion.</p>	<p>NES n°3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du texte d'application de l'article 20 du Code de l'environnement ; - Absence de réglementation sur les droits carbone ; - Absence d'un mécanisme de partage des bénéfices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le texte d'application de l'article 20 du Code de l'environnement ; - Réglementer les droits carbone ; - Mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices

<p>Garantie g : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques de déplacements d'émissions.</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux NES n°3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de réglementation sur les droits carbone ; - Absence d'un mécanisme de partage des bénéfices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementer les droits carbone ; - Mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7.3. Questions foncières liées à la REDD+

Les questions foncières sont importantes pour la REDD+ car elles influencent la gouvernance des ressources forestières, la participation des communautés locales, la gestion des terres et la prévention de la déforestation.

7.3.1. *La reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers des communautés locales*

La reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et autochtones sont essentielles pour garantir leur participation effective à la REDD+. Cela inclut la reconnaissance des droits coutumiers sur les terres et les ressources forestières ainsi que l'accès équitable aux bénéfices découlant des initiatives REDD+.

En effet, la REDD+ du Burkina Faso dispose d'un avantage en la matière car la loi fondamentale (constitution) attribue la propriété des ressources naturelles au peuple. En outre, la Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural reconnaît et protège les droits fonciers coutumiers (article 35) qui peuvent être formalisés par l'attestation de possession foncière (articles 39 et 44). L'attestation peut être transformée en titre de propriété à la demande du détenteur (article 72). Cette loi consacre également l'accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les éleveurs, les jeunes, les migrants (articles 75 et 76).

En plus, le Code forestier permet que la gestion des forêts de l'Etat puisse être confiée à une personne privée mais en prévoyant des avantages pour les populations riveraines (article 36). En conséquence, ces dernières peuvent être chargées de cette gestion pour mener des activités REDD+ et bénéficier donc directement de leurs avantages. Il en est ainsi, du Code de l'environnement qui accorde qui aux populations locales, un droit d'usage qui leur garantit l'accès aux ressources naturelles et aux avantages résultant de leurs exploitation (article 8 alinéa 2).

Les conflits fonciers peuvent être également un obstacle à la mise en œuvre de la REDD+. En abordant ces conflits de manière équitable et en trouvant des solutions durables, il est possible de réduire les risques de déforestation et de dégradation des terres liés à l'insécurité foncière. La Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural a institué des instances de gestion foncière et des conflits fonciers. Elle a placé les instances locales de gestion des conflits au cœur du processus afin de prévenir et assurer la résolution efficace et convenable de ces conflits.

7.3.2. *La transparence, la responsabilité et la participation de tous les acteurs concernés*

La transparence, la responsabilité et la participation de tous les acteurs concernés dans la prise de décision et la gestion des terres forestières sont cruciales pour la réussite du processus REDD+ au Burkina Faso. En effet, le cadre institutionnel chargé de sa mise en œuvre est bâti sur une coordination verticale et horizontale permettant d'impliquer tous acteurs du niveau central jusqu'à la base en mettant un accent sur les populations locales. Ce cadre est appuyé par plusieurs textes juridiques qui font de la transparence, de la responsabilité et de la participation un impératif dans toutes les actions de développement. A titre d'exemple, l'on peut noter :

- la Constitution du 02 juin 1991 qui reconnaît à tout burkinabè, le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société (article 12). Elle fait de la protection, de la

défense et de la promotion de l'environnement, un devoir pour tous tout en donnant le droit de porter plainte contre les atteintes à l'environnement (articles 29 et 30) ;

- la Loi 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement consacre le principe d'information et de participation (article 9) et oblige toute personne à promouvoir un environnement sain (article 6). Il renforce ces dispositions en accordant aux populations locales, aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé, le droit de participer à la gestion de leur environnement, au processus de prise de décision (article 8) ;
- la Loi 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier rend l'approche participative incontournable dans la gestion durable des forêts. Elle fait de la gestion durable des ressources naturelles un devoir pour tous (article 04)
- la Loi n°070-2015/AN du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso impose à l'Etat d'assurer la participation des femmes, jeunes et groupes vulnérables à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique (article 10), institue la participation des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses à la prise de décision (article 45) et la pleine participation des communautés locales à la protection et à l'exploitation durable des forêts (article 94) ;
- la Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso. Elle édicte la participation et l'implication effective de tous les acteurs notamment, les populations, à la gestion des affaires locales et à la prise de décision en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (articles 10 alinéa 2, 22 et 81).

Il faut aussi souligner que toutes les lois citées érigent en règle juridique, le principe d'information et de participation afin d'assurer la transparence et de responsabiliser tous les acteurs dans la conduite des actions de développement donc, des activités REDD+. La nécessité de renforcement des capacités des institutions responsables de la gestion foncière pour assurer une gestion durable des terres a été également souligné comme étant primordiale.

7.4. Arrangement institutionnel

La REDD+ couvrant plusieurs thématiques, elle repose sur un environnement organisationnel multi acteurs et multisectoriels nécessitant le concours de plusieurs acteurs pour sa réussite. Ces acteurs se composent de différentes structures jouant chacune, un rôle précis.

- ▶ **Le Ministère en charge de l'environnement** assure le leadership dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ à travers le Secrétariat Permanent REDD+ (SP/REDD+), ce dernier est l'organe de coordination nationale du processus REDD+ au Burkina Faso. En outre étant le garant de la qualité de l'environnement, ce département ministériel, veille à la réalisation des évaluations environnementales à travers l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE).
- ▶ **La Représentation Nationale (RN)** : dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, RN s'assure que la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ respectent les exigences environnementales.

- ▶ **La Primature** : ayant pour mission principale de coordonner l'action gouvernementale, elle veille à ce que le Ministère de l'environnement mette efficacement en œuvre la politique de l'Etat en matière d'évaluation environnementale.
- ▶ **Le Ministère en charge de l'Agriculture** a pour rôle de développer des systèmes agricoles durables à faible effet de déforestation et de dégradation des forêts basés sur l'intensification et l'augmentation de la productivité agricole et animale, le renforcement des chaînes de valeur des produits agricoles et la création d'incitations pour les producteurs.
- ▶ **Le Ministère en charge de l'éducation** est chargé de formaliser l'éducation environnementale dans les curricula d'enseignement et d'apprentissage en vue de promouvoir l'écocitoyenneté à la base. Il assure ce rôle à travers la Direction Générale en charge de l'Education et de l'Innovation Pédagogique ;
- ▶ **Le Ministère en charge des mines** joue un rôle d'encadrement des artisans miniers, de promotion de l'exploitation minière semi-mécanisée et assure le respect de la réglementation des activités minières. Il veille au respect des mesures de protection de l'environnement.
- ▶ **Le Ministère en charge de la recherche scientifique** fait la promotion des connaissances/technologies pour améliorer le système de gestion de risques environnementaux et sociaux et la réduction/séquestration du carbone. Il est chargé de générer et de valoriser des connaissances/technologies.
- ▶ **Le Ministère en charge du genre** veille à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des options stratégiques.
- ▶ **Le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation** veille au respect de la vocation des terres par les collectivités territoriales.
- ▶ **Le Ministère en charge de la culture et du tourisme** veille à la protection et la promotion du patrimoine culturel et touristique comprenant les espaces boisés, la faune et la flore.
- ▶ **Le Ministère en charge du Commerce** veille au respect des exigences environnementales par les acteurs notamment l'obtention de l'avis de faisabilité environnementale, la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale.
- ▶ **Collectivités territoriales** : Les collectivités territoriales interviennent dans la concertation, le pilotage et l'exécution des activités REDD+. Elles assurent le respect de la vocation des terres.
- ▶ **Organisations de la société civile** : Les OSC jouent un rôle de veille citoyenne pour le respect des mesures et normes environnementales dans la mise en œuvre des options stratégiques.
- ▶ **Secteur privé** : Le secteur privé est un levier de mise en œuvre, d'innovation et d'investissement en matière de développement durable donc une partie prenante essentielle

du processus REDD+. En conséquence il doit procéder à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux de ses projets de mise en œuvre des options stratégiques, obtenir l'avis de faisabilité environnementale et sociale et respecter les mesures de gestions prescrites.

- ▶ **Structures de recherche** : Elles mettent au point des connaissances/technologies sobres en carbone, de variétés performantes et de la formulation des rations alimentaires,. Les structures de recherche demeurent des partenaires clé de la mise en œuvre de la REDD+. En effet elles appuient les acteurs dans le choix des connaissances/technologies permettant de limiter la déforestation et dégradation des forêts ainsi que les risques et impacts environnementaux et sociaux.
- ▶ **Partenaires techniques et financiers** : Les partenaires techniques et financiers (PTF) conditionnent l'obtention de financements des projets par le respect des normes environnementale et sociale.

VIII. CONCLUSION

La réalisation de l'EESS vise à assurer la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la conception et la mise en œuvre du processus REDD+ au Burkina Faso, conduisant à des politiques durables REDD+ et en faveur des communautés vulnérables.

Le présent rapport a permis de présenter les grandes articulations et les résultats majeurs du processus de l'EESS. En effet, Il a fait le point du déroulement du processus, des approches utilisées, des résultats atteints et des difficultés rencontrées. En termes de résultats majeurs, on peut retenir, ceux liés à l'analyse des parties prenantes, à l'identification des priorités environnementales et sociales du pays en lien avec la REDD+ et des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à la mise en œuvre des options stratégiques et des mesures y relatives.

L'EESS a également porté sur l'analyse du cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec les garanties de Cancun clarifiées au niveau national.

A partir de cette EESS, quatre instruments cadres ont été développés pour gérer de façon efficace les potentiels risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux options stratégiques. Il s'agit du Cadre de gestion environnementale et sociale, du Cadre fonctionnel, du Cadre de politique de réinstallation et du Cadre de gestion des pesticides. En outre, l'EESS sera complétée par un Système d'information sur les sauvegardes qui informera sur la prise en compte des sauvegardes dans les actions REDD+, un mécanisme de partage des bénéfices qui veillera à l'équité du processus et un mécanisme de gestion des plaintes et des recours pour renforcer l'équité de la REDD+.

IX. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ Arrêté N°2023-522/MEEA/CAB portant Organisation, attributions et fonctionnement du Secrétariat Permanent pour la REDD+.
- ❖ Banque Mondiale, 2017 : Cadre environnemental et social ;
- ❖ Banque Mondiale, 2022 : Note sectorielle sur les forêts du Burkina Faso ;
- ❖ CCNUCC, 2010 : Garantie Sociales et Environnementales de Cancún ;
- ❖ GUINKO et al, 1984 : Découpage biogéographique du Burkina Faso ;
- ❖ INSD, 2019 : Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso ;
- ❖ la Constitution du 02 juin 1991 ;
- ❖ la Loi N°003-2011/AN portant code forestier au Burkina Faso ;
- ❖ **Loi 026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso**
- ❖ la Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso ;
- ❖ la Loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso ;
- ❖ Le Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA/MICA /MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- ❖ Loi N°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- ❖ MAAH, 2020 : Annuaire des statistiques agricoles 2020 ;
- ❖ MEEA, 2022 : Mécanisme de gestion des plaintes et des recours (MGPR) de la stratégie nationale REDD+ ;
- ❖ MEEA, 2022 : Stratégie Nationale REDD+ du Burkina Faso ;
- ❖ MEEVCC, 2019 : Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso, volume 1 : tendances actuelles ;
- ❖ MEEVCC, 2020 : Niveau de référence des Forêts du Burkina Faso ;
- ❖ MEEVCC, 2020 : options stratégiques de la REDD+ ;
- ❖ MERH, 2015 : Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) ;

X. ANNEXES

Annexe 1 : Critères et échelles d'évaluation de l'influence et intérêt pour la cartographie des parties prenantes

INFLUENCE

Critères	Échelle
Principaux rôles actuels de la PP en lien avec la REDD+	<input type="checkbox"/> 1. Bénéficiaires <input type="checkbox"/> 2. Contributeur <input type="checkbox"/> 3. Acteur de mise en œuvre <input type="checkbox"/> 4. Somme des trois (1, 2 et 3)
Ressources financières qui peuvent améliorer ou bloquer la mise en œuvre de la REDD+ (en termes de processus et activités REDD+)	<input type="checkbox"/> 1. Ressources financières – Très faible <input type="checkbox"/> 2. Ressources financières – Faible <input type="checkbox"/> 3. Ressources financières – Elevées <input type="checkbox"/> 4. Ressources financières – Très Elevées
Ressources humaines (capacités techniques, étendus du réseau, position sociale, etc.) qui peuvent améliorer ou bloquer la mise en œuvre de la REDD+ (en termes de processus et activités REDD+)	<input type="checkbox"/> 1. Ressources humaines – Très faible <input type="checkbox"/> 2. Ressources humaines – Faible <input type="checkbox"/> 3. Ressources humaines – Elevées <input type="checkbox"/> 4. Ressources humaines – Très Elevées
Impacts actuels/potentiels des activités de la PP sur le processus REDD+	<input type="checkbox"/> 1. Impacts actuels/potentiels – Très faible <input type="checkbox"/> 2. Impacts actuels/potentiels – Faible <input type="checkbox"/> 3. Impacts actuels/potentiels – Elevées <input type="checkbox"/> 4. Impacts actuels/potentiels – Très Elevées

Explication : Chaque critère est noté sur une échelle de 1 à 4, ce qui nous donne un score total de 16. Les parties prenantes ayant obtenu un score de 1 à 8 seront considérées comme ayant une faible influence, tandis que celles ayant obtenu un score de 9 à 16 seront considérées comme ayant une forte influence.

Note : nous avons divisé les ressources financières et humaines en deux critères distincts car certaines institutions peuvent n'en posséder qu'un alors que d'autres peuvent posséder les deux aspects

INTERET

Critères	Activités REDD+³	Exemple d'activités
Activités REDD+ pouvant améliorer les activités /droits /causes que la PP défend	<input type="checkbox"/> La réduction des émissions dues à la déforestation	-Amélioration des productions agricoles - Aménagement intégré et inclusif du territoire national
	<input type="checkbox"/> La réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts	- Création de plantations énergétiques - Réhabilitation des anciens sites d'exploitation minière artisanale - Utilisation de foyers améliorés - Promotion de l'exploitation forestière à faible impact
	<input type="checkbox"/> La conservation des stocks de carbone forestier	- Renforcement ou extension des Aires Protégées
	<input type="checkbox"/> La gestion durable des forêts	- Réhabilitation des forêts naturelles combinée aux droits forestiers communautaires
	<input type="checkbox"/> Renforcement des stocks de carbone forestier	-Reboisement
Activités REDD+ pouvant dégrader les activités/droits/causes que la PP défend	<input type="checkbox"/> La réduction des émissions dues à la déforestation	-Amélioration des productions agricoles - Aménagement intégré et inclusif du territoire national
	<input type="checkbox"/> La réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts	- Création de plantations énergétiques - Réhabilitation des anciens sites d'exploitation minière artisanale - Utilisation de foyers améliorés - Promotion de l'exploitation forestière à faible impact
	<input type="checkbox"/> La conservation des stocks de carbone forestier	- Renforcement ou extension des Aires Protégées
	<input type="checkbox"/> La gestion durable des forêts	- Réhabilitation des forêts naturelles combinée aux droits forestiers communautaires
	<input type="checkbox"/> Renforcement des stocks de carbone forestier	-Reboisement

³ Chaque activité est considérée comme ayant un score de 1, donc, si une partie prenante sélectionne les cinq activités, elle obtiendra 5/5 points pour ce critère. De même, si un acteur sélectionne 2 des 5 activités, il obtient 2/5 points pour ce critère.

Annexe 2 : Outils de consultations pour l'évaluation environnementale et sociale des Options Stratégiques REDD+

Grille d'évaluation de la probabilité de survenue d'un risque

Probabilité de survenue des risques	Description
Elevé	Très probable : courant, régulier, s'est déjà produit à plus de trois reprises malgré d'éventuelles mesures correctrices
Moyenne	Probable : s'est déjà produit dans le secteur à deux ou trois reprises malgré d'éventuelles mesures correctrices
Faible	Très rare à peu probable : <ul style="list-style-type: none"> – N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles – S'est produit une fois dans le secteur mais a fait l'objet de mesures correctrices réduisant significativement sa probabilité

Grille d'évaluation du niveau d'impact négatifs des risques

Niveau d'impact	Nombre d'activités REDD+ incluses *
Fort	4-5
Moyen	3
Bas	1-2

Outils d'identification et d'évaluation des risques et impacts

Options stratégiques	Risques	Probabilité	Niveau d'impact	Amélioration prenant en compte le risque	Mesures à observer le cas échéant

Outil de consultation sur les impacts positifs

Domaines	Impacts positifs pré-identifiés (bénéfices)	Observations
----------	---------------------------------------------	--------------

	Au plan environnemental	Au plan socioculturel et économique	Impacts positifs (bénéfices) juger non pertinents au regard des options stratégiques Donnez la raison	Autres impacts positifs (bénéfices) à ajouter au regard des options stratégiques
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation et la valorisation de la production agricole - La récupération de terres dégradées 	- L'amélioration du système de redistribution des ressources financières générées par la filière coton	-	-

Outil de consultation sur les risques et impacts négatifs des OS/REDD+ et leurs mesures de gestion

Options stratégiques	Risques/impacts environnementaux et sociaux	Évaluation du risque	Mesures proposées	Avis sur le risque (Pertinence du risque, sa probabilité et son niveau d'impact)	Avis sur la mesure proposée (Ne traiter que si la probabilité est jugée moyen ou élevé avec un niveau d'impact moyen ou élevé)
OPTIONS SECTORIELLES					
SECTEUR FORESTIER					
OSF1 : Réduire la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des Gaz à Effet de Serre à travers la promotion des sources alternatives d'énergie	Perte d'emploi et de revenus des exploitants de bois et artisans	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	La promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des acteurs affectés ;		

Annexe 3 : Garanties de Cancún clarifiées selon le contexte du pays et alignement avec les sauvegardes de certains partenaires clé

GARANTIES DE CANCÚN	PLR NATIONAUX ET INTERNATIONAUX PERTINENTS	NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BM	PRINCIPES ONU-REDD	SES-REDD (CCBA)	BAD	BOAD	PNUD	GARANTIES REFORMULEES EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE NATIONAL
<p>a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution : articles 12, 14, 29 et 30 ; - Loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement : articles 40 et 46 ; - Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso : articles 2, 5, 8, 9, 19, 20 alinéa 1, 21, 22, 24 à 26, 32 à 34 ; - Loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso : articles 5 et 8 alinéa et 11 - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : articles 3 alinéa 2, 9, 10 alinéa 2, 11, 17 à 24 ; - Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso : articles 2, 4, 41, 43, 46 alinéa 2 et 52 ; - Accord de Paris ; 	<p>NES n° 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p>	<p>Principe 4 : Cohérence politique : le programme contribue à une politique d'écodéveloppement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, en accord avec les engagements pris aux termes de conventions et d'accords internationaux</p>	<p>Principe 7 : Le programme REDD+ se conforme aux lois locales ainsi qu'aux lois nationales et aux traités, aux conventions et à d'autres instruments internationaux applicables</p>	<p>S 1 : Évaluation environnementale et sociale</p> <p>S 3 : Biodiversité et services écosystémiques</p>	<p>NSES n°1 : Evaluation Environnementale et Sociale (E&S) et Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)</p>		<p>Garantie a : les activités REDD+ du Burkina Faso complètent et sont en cohérence avec les référentiels nationaux et locaux notamment en matière forestière, tiennent compte de la réglementation nationale et des conventions internationales.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; - Convention de Rio sur la diversité biologique articles 10.d), 11 ; - Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : articles 10.4, 16 (g), 17 (f), 18.2 (a) de la convention ; - Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles : articles IV, VI, VIII, IX, X, XII, XIV, XVII et XX. - Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural : articles 1, 41, 42 et 45 - Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013 - Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) » à l'horizon 2027 : adoptée en 2018 - Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013 - Politique nationale sur les zones humides : adoptée en 2013 						
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015 - Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025) 							
b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MI NEFID du 30 décembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) au Burkina Faso ; - Arrêté n°2020-192/MEEVCC/CAB du 07 mai 2020 portant composition, organisation et fonctionnement du Comité National REDD+ ; - Arrêté n°2020-598/MEEVCC/CAB du 21 septembre 2020 portant composition, organisation et fonctionnement de la Plateforme nationale ; - Arrêté n°2023-522/MEEA/CAB du 05 juin 2023 portant organisation et 	NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information	Principe 1 : Se conformer aux normes de la gouvernance démocratique, notamment celles qui sont reflétées dans les engagements nationaux et les accords multilatéraux.	Principe 2 : Distribution équitable des avantages	Principe 4 : Le programme REDD+ contribue à la bonne gouvernance, au développement durable au sens large et à la justice sociale			Garantie b : les activités REDD+ du Burkina Faso contribuent à assurer la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière

	<p>fonctionnement du Secrétariat Permanent REDD+ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque organe REDD+ a un démembrement au niveau régional et communal dont la composition, l'organisation et le fonctionnement sont précisés par arrêté du Gouverneur ou le maire. - Politique Sectorielle « Gouvernances Administrative et Locale » (PS-GAL), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitats » à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 - Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015 - Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025) - Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, adopté en 2022, 							
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<p>c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du 02 juin 1991 : articles 12, 29 et 30 - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : articles 6 alinéa 3 et 8 ; - Loi n°036-2015/ CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso : article 120, 121 ; - Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales : articles 11 et 12 ; - Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso : articles 34, 42, 54, 55, 56, et 70 ; - Loi n°070-2015/ CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso : articles 9 alinéa 2, 10, 45 et 94 ; - Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural : articles 8, 10 alinéa 1 et 95 ; - Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso : articles 5, 22 alinéa 1, 81, 92 ; - Accord de Paris : articles 7.5 et 12 ; 	<p>NES n° 2 : Emploi et conditions de travail</p> <p>NES n°4 : Santé et sécurité des populations</p> <p>NES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p> <p>NES n°8 : Patrimoine culturel</p>	<p>Principe 2 : Respecter et protéger les droits des parties prenantes, dans le respect des obligations internationales</p>	<p>Principe 1 : Le programme REDD+ reconnaît et respecte les droits aux terres, aux territoires et aux ressources</p> <p>Principe 2 : Distribution équitable des avantages</p> <p>Principe 3 : Le programme REDD+ améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des Peuples Autochtones et des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les plus marginalisées et/ou vulnérables.</p>	<p>S 2 : Réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations)</p> <p>S 5 : Conditions de travail, santé et sécurité</p>	<p>NSES n°4 : Santé, sécurité et sureté des communautés ;</p> <p>NSES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire ;</p> <p>NSES n°7 : Groupes vulnérables et/ou défavorisés ;</p> <p>NSES n°8 : Patrimoine culturel</p>	<p>Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités</p> <p>Norme 4 : Patrimoine culturel</p> <p>Norme 5 : Déplacements et réinstallations</p> <p>Norme 6 : Peuples autochtones</p>	<p>Garantie c : Les activités REDD+ du Burkina Faso reconnaissent et respectent les savoirs, le patrimoine culturel et les droits à la santé, aux terres et aux ressources naturelles des communautés locales conformément aux obligations internationales pertinentes et à la législation nationale</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : articles 4 1 i), 6 a), ii, iii) ; - Convention de Rio sur la diversité biologique : articles 8 j), 17 ; - Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : articles 3 (a), 5 (d), 10. 2 (e), (f), 19.1 (a), (d) de la convention ; 4.1 de l'Annexe 3 ; 5 b, d de l'Annexe 4 - Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles : articles XVI, XVII. - Politique Sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique Sectorielle « Justice et Droits humains » (PS-JDH), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique sectorielle « culture, tourisme, sports et loisirs » (PS-CTSL), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013 							
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale sur les zones humides : adoptée en 2013 - Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 - Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015 - Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025) 							
<p>d) Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du 02 juin 1991 : articles 12, 29 et 30 - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : articles 7, 8, 9 et 12 ; - Loi n°036-2015/ CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso : article 120 ; - Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales : articles 9.1, 11, 87, 88, 89, 90, 102 et 103 ; - Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso : articles 4 alinéa 2, 34, 42 et 101 alinéa 2 ; - Loi n°070-2015/ CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro- 	<p>NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<p>Principe 1 : Gouvernance démocratique : le programme est conforme aux normes de gouvernance démocratique</p> <p>Principe 2 : Respecter et protéger les droits des parties prenantes, dans le respect des obligations internationales</p>	<p>Principe 6 : Tous les détenteurs pertinents des droits et les parties prenantes participant pleinement et efficacement au programme REDD+</p>		<p>NSES n°9 : Information et participation des Parties Prenantes</p>		<p>Garantie d : La formulation et la mise en œuvre des activités REDD+ au Burkina Faso se font suivant un cadre institutionnel participatif et inclusif qui implique tous les acteurs pertinents notamment les populations locales.</p>

	<p>sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso : articles 5, 10, 17, 45 et 94 alinéa 4 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural : articles 8, 10 alinéa 1 et 95 ; - Loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso : articles 5, 7 et 8 ; - Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso : articles 2, 10, 22 et 81 ; - Décret n°2017-1329/PRES/PM/MEEV CC/MATD/MAAH/MI NEFID du 30 décembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) au Burkina Faso - Politique Sectorielle « Gouvernances Administrative et Locale » (PS-GAL), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique Nationale du Développement Durable 							
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	<p>au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 - Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 : adopté en septembre 2015 - Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025) - Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, adopté en 2022, 							
<p>e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : articles 17 à 24, 91 - Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso : articles 4 alinéas 2 et 3, 34, 36, 41, 42, 43, 46, - Loi n°070-2015/ CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso : articles 82 alinéa 2 et 4, - 88 alinéas 1 et 2, 138 - Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant 	<p>NES n° 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p>	<p>Principe 3 : Promouvoir et renforcer les moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté.</p> <p>Principe 5 : Protéger la forêt naturelle de la dégradation et/ou de la conversion</p> <p>Principe 6 : Maintenir et améliorer les fonctions multiples de la forêt, notamment pour assurer des avantages tels que la</p>	<p>Principe 3 : Le programme REDD+ améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des Peuples Autochtones et des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les</p>	<p>S 3 : Biodiversité et services écosystémiques</p>	<p>NSES n°1 : Evaluation Environnementale et Sociale (E&S) et Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) ;</p> <p>NSES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à</p>	<p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des RN</p> <p>Norme 4 : Patrimoine culturel</p>	<p>Garantie e : Les activités REDD+ du Burkina Faso favorisent la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, améliorent leurs services écosystémiques et accroissent leurs avantages environnementaux et socio-économiques au profit des populations locales</p>

<p>d'autres bénéficiaires sociaux et environnementaux</p>	<p>régime foncier rural : articles 28 et 30 alinéa 2,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso : articles 8 tiret 2, 4 et 10, 13 alinéa 2 tiret 1, 14 alinéa 2 tiret 4. - Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso : articles 24 et 25 . - Politique Sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013 - Politique Sectorielle « transformation industrielles et artisanale » (PS-TIA) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique Sectorielle « Recherche et Innovation » à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique nationale sur les zones humides : adoptée en 2013 - Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 - Plan National d'Adaptation aux 	<p>NES n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p> <p>NES n°8 : Patrimoine culturel</p>	<p>préservation de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.</p> <p>Principe 7 : Éviter ou minimiser les effets néfastes sur les services rendus par les écosystèmes non forestiers et la biodiversité</p>	<p>plus marginalisées et/ou vulnérables.</p> <p>Principe 5 : Le programme REDD+ préserve et renforce la biodiversité et les services d'écosystème</p>		<p>l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire ;</p> <p>NSES n°6 : Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</p>		
------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<p>changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025) 							
<p>f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution : article 14 - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : articles 18, 20, 22 - Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso : articles 4 alinéa 3, 10 alinéa 2, 11 ; - Loi n°070-2015/ CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso : articles 81 alinéa 3, 82 alinéas 2 et 4, 85, 154. - Politique Sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018 - Politique nationale sur les zones humides : adoptée en 2013 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015 - Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, adopté en 2022, 	<p>NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<p>Principe 4 : Cohérence politique : le programme contribue à une politique d'écodéveloppement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, en accord avec les engagements pris aux termes de conventions et d'accords internationaux</p> <p>Principe 5 : Protéger la forêt naturelle de la dégradation et/ou de la conversion</p>	<p>Principe 2 : Les avantages du programme REDD+ sont partagés équitablement entre tous les détenteurs des droits et parties prenantes pertinents.</p>		<p>NSES n°6 : Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;</p> <p>NSES n°3 : Prévention et gestion de la pollution et utilisation rationnelle des ressources ;</p>	<p>Norme 7 : Prévention de la pollution et l'utilisation rationnelle des ressources</p>	<p>Garantie f : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques d'inversion.</p>

<p>g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution : article 14 - Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso : article 8 alinéa 2 ; - Loi n°036-2015/ CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso : articles 25 tiret 1, 26 ; - Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019 - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2 50 : adopté en septembre 2015 - Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, adopté en 2022, 	<p>NES n° 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<p>Principe 6 : Maintenir et améliorer les fonctions multiples de la forêt, notamment pour assurer des avantages tels que la préservation de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.</p>	<p>Principe 5 : Le programme REDD+ préserve et renforce la biodiversité et les services d'écosystème</p>	<p>S 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources</p>	<p>NSES n°1 : Evaluation Environnementale et Sociale (E&S) et Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) ;</p> <p>NSES n°3 : Prévention et gestion de la pollution et utilisation rationnelle des ressources ;</p> <p>NSES n°6 : Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>Norme 2 : Atténuation des CC e' l'adaptation à ses effets</p> <p>Norme 7 : Prévention de la pollution et l'utilisation rationnelle des ressources</p>	<p>Garantie g : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques de déplacements d'émissions.</p>
-------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 4 : Outils d'analyse des risques liés aux restrictions d'accès aux ressources et au déplacement des populations

Outil d'analyse des risques liés aux restrictions d'accès aux ressources

Domaines	Options stratégiques susceptibles d'entraîner des restrictions d'accès aux ressources (avec le code de l'option)	Catégories de personnes susceptibles d'être touchées par cette restriction dans votre localité (Éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, artisans, migrants, PDI, femmes, jeunes, etc.)	Éléments de justification	Mesures concrètes pour gérer (compenser efficacement) cette restriction d'accès aux ressources en vous basant sur des expériences concrètes dans votre région	Acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de la mesure (Justifiez le rôle concret)
Agriculture	OSA1				
	OSA2				
	OSA3				

Outil d'analyse des risques liés au déplacement des population

Domaines	Options stratégiques susceptibles d'entraîner des déplacements de populations (avec le code de l'option)	Catégories de personnes susceptibles d'être touchées dans votre localité (Éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, artisans, migrants, PDI, femmes, jeunes, etc.)	Éléments de justification	Mesures concrètes pour gérer (compenser efficacement) ces déplacements en vous basant sur des expériences concrètes dans votre région	Acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de la mesure (Justifiez le rôle concret)
Agriculture	OSA1				
	OSA2				
	OSA3				

Annexe 5 : Grille de codage du degré d'alignement des options avec les enjeux prioritaires

Priorités	Faiblement adressées	Moyennement adressées	Fortement adressées	Liées à l'option mais non adressées
Environnementales	E1+	E1++	E1+++	E1-
Sociales	S1+	S1++	S1+++	S1-
Liées à la gouvernance	G1+	G1++	G1+++	G1-

Annexe 6 : Grille d'identification des enjeux adressés par chaque option stratégique

Options stratégiques	Priorités environnementales adressées	Priorités sociales adressées	Priorités liées à la gouvernance adressées
OSF5 : Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation dans les régions et dans les communes	<p>E1++ : OS contribue à la réalisation d'une action de gestion durable des terres</p> <p>E2+++ : OS contribue au renforcement des capacités de séquestration des espaces de conservation dans les régions et dans les communes à travers diverses actions : reboisement, protection, création de mise en défens, etc.</p>	<p>S2++ : la création/renforcement d'espaces de conservation contribue à l'accroissement de l'offre fourragère qui pourra faire l'objet de fauche et de conservation pour valorisation</p> <p>S3+ : OS contribue à l'accroissement de l'offre de produits pouvant soutenir la sécurité alimentaire</p>	<p>G4+++ : la préservation/protection des EC nécessite l'application de mesures de bonne gestion des ressources naturelles en général et forestières en particulier</p> <p>G8++ : la réalisation de l'OS contribue à la préservation du patrimoine culturel à travers des mesures de protection de sécurisation des forêts communautaires à caractère sacré</p>

Annexe 7 : Grille d'analyse du degré d'alignement des options stratégiques de la stratégie nationale REDD+ avec les priorités

ENVIRONNEMENTALES				
OS QUI ADRESSENT LES PRIORITES IDENTIFIEES				
Priorités	Faiblement	Moyennement	Fortement	Options ayant été reformulées avec la prise en compte de l'enjeu
E1 : Gestion durable des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Foresterie (2) OSF1 ; OSF2 ; - Elevage (3) OSE2 ; OSE6 ; OSE12 ; - Mine (2) OSM3 ; OSM8 ; - Gouvernance (3) OSG1 ; OSG2 ; OSG6 ; - Aménagement du territoire (1) OSATF2 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Foresterie (2) OSF4 ; OSF5 ; - Agriculture (5) OSA4 ; OSA8 ; OSA9 ; OSA14 ; OSA21 ; - Gouvernance (3) OSG3 ; OSG4 ; OSG5 ; - Aménagement du territoire (2) OSATF1 ; OSATF4 ; - Elevage (3) OSE1 ; OSE3 ; OSE9 ; - Mine (2) OSM5 ; OSM9 	<ul style="list-style-type: none"> - Foresterie (10) OSF3 ; OSF6 ; OSF7 ; OSF8 ; OSF9 ; OSF10 ; OSF11 ; OSF12 ; OSF13 ; OSF14 ; - Agriculture (8) OSA1 ; OSA3 ; OSA4 ; OSA5 ; OSA6 ; OSA7 ; OSA10 ; OSA20 ; - Aménagement du territoire (2) OSATF3 ; OSATF5 ; - Elevage (2) OSE8 ; OSE13 ; - Mine (2) OSM1 ; OSM6 ; 	Agriculture (1) OSA2

Annexe 8 : Grille d'identification des priorités importantes liées à l'option mais non adressées par la formulation actuelle et de formulation de recommandations

Options stratégiques	Priorités importantes liées à l'option mais non adressées par la formulation actuelle	Recommandations d'amélioration si nécessaire (reformulation ou nouvelle proposition)
OPTIONS SECTORIELLES		
SECTEUR FORESTIER		
OSF5 : Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation dans les régions et dans les communes	G5- : prendre en compte la sécurisation foncière dans la formulation de l'OS	Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation sécurisés dans les régions et dans les communes

Annexe 9 : Analyse des lacunes des PLR et recommandations pour les compléter par rapport aux garanties de Cancún clarifiées

GARANTIE CLARIFIEE	NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BM CORRESPONDANTES	IDENTIFICATION DES LACUNES LIEES AUX PLR	RECOMMANDATIONS POUR ADRESSER LES LACUNES DU CADRE NATIONAL
<p>Garantie a : les activités REDD+ du Burkina Faso complètent et sont en cohérence avec les référentiels nationaux et locaux notamment en matière forestière, tiennent compte de la réglementation nationale et des conventions internationales.</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositions relatives à la REDD+ dans les codes de l'environnement et forestier ; - Absence du texte d'application de l'article 52 du code forestier sur les conditions et modalités des différents types d'exploitation forestière ; - Absence de schémas notamment, les schémas directeurs sectoriels prévus à l'article 9 de la loi relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer dans les codes de l'environnement et forestier des dispositions relatives à la REDD+ ; - Elaborer le texte d'application de l'article 52 du code forestier pour préciser les conditions et modalités des différents types d'exploitation forestière ; - Adopter les différents schémas notamment, les schémas directeurs sectoriels prévus à l'article 9 de la loi relative à l'aménagement et le développement durable du territoire afin de faciliter et sécuriser les investissements forestiers.
<p>Garantie b : les activités REDD+ du Burkina Faso contribuent à assurer la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière</p>	<p>NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité du Décret n°2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MIN EFID du 30 décembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) au Burkina Faso avec l'évolution institutionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le décret n°2017-1329 pour prendre en compte l'évolution institutionnelle.
<p>Garantie c : Les activités REDD+ du Burkina Faso reconnaissent et respectent les savoirs, le patrimoine culturel</p>	<p>NES n° 2. Emploi et conditions de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du texte d'application du code minier relatif à l'article 120 ; - Absence du texte d'application de l'article 70 du code forestier relatif aux conditions et modalités d'exploitation culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le texte d'application du code minier relatif à l'article 120 afin de le rendre opérationnel ;

<p>et les droits à la santé, aux terres et aux ressources naturelles des communautés locales conformément aux obligations internationales pertinentes et à la législation nationale</p>	<p>NES n°4. Santé et sécurité des populations</p> <p>NES n°5. Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p> <p>NES n°8. Patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des plans d'aménagement forestier des espaces de conservation ; - Absence des textes d'application du code forestier relatifs aux conditions et modalités de l'exploitation scientifiques, pédagogiques et culturelles des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le texte d'application de l'article 70 du code forestier relatif aux conditions et modalités d'exploitation culturelle. - Adopter les plans d'aménagement forestier des espaces de conservation ; - Elaborer les texte d'application du code forestier pour préciser les conditions et modalités de l'exploitation scientifiques, pédagogiques et culturelles des forêts.
<p>Garantie d : La formulation et la mise en œuvre des activités REDD+ au Burkina Faso se font suivant un cadre institutionnel participatif et inclusif qui implique tous les acteurs pertinents notamment les populations locales.</p>	<p>NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre formel de participation et d'information des parties prenantes ; - Absence de dispositions pour opérationnaliser le droit à l'information et à la participation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser une procédure et des modalités de participation et d'information des parties prenantes ; - Sensibiliser les communautés locales sur leur droit à l'information et à la participation.
<p>Garantie e : Les activités REDD+ du Burkina Faso favorisent la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, améliorent leurs services</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°5. Acquisition de terres, restrictions à</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la définition de la forêt selon la REDD+ dans le Code forestier ; - Nécessité d'avoir un manuel simplifié sur la sécurisation des forêts ; - Besoin d'actualisation des textes d'application sur l'aménagement des forêts et le défrichement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans le Code forestier la définition de la forêt selon la REDD+ ; - Elaborer un manuel simplifié sur la sécurisation des forêts ; - Réviser les textes d'application sur l'aménagement des forêts et le défrichement ;

<p>écosystémiques et accroissent leurs avantages environnementaux et socio-économiques au profit des populations locales</p>	<p>l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p> <p>NES n°6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p> <p>NES n°8. Patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du texte d'application du code forestier sur les conditions et modalités d'exploitation forestière à des fins domestiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le texte d'application du code forestier pour préciser les conditions et modalités d'exploitation forestière à des fins domestiques.
<p><u>Garantie f</u> : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques d'inversion.</p>	<p>NES n°3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du texte d'application de l'article 20 du Code de l'environnement ; - Absence de réglementation sur les droits carbone ; - Absence d'un mécanisme de partage des bénéfices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le texte d'application de l'article 20 du Code de l'environnement ; - Réglementer les droits carbone ; - Mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices
<p><u>Garantie g</u> : Les activités REDD+ du Burkina Faso prennent en compte les risques de déplacements d'émissions.</p>	<p>NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>NES n°3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de réglementation sur les droits carbone ; - Absence d'un mécanisme de partage des bénéfices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementer les droits carbone ; - Mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices.

Zone phytogéographique	Enjeux sociaux (y compris économiques)
Sahélienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès aux terres de production agro-sylvo-pastorale 2. Accès aux ressources (terres, eau et fourrage) 3. Préservation des moyens d'existence des communautés pasteurs 4. Maintien du pouvoir d'achat des populations 5. Préservation de la santé des populations et du bétail 6. Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale 7. Accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles
Nord soudanienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès à l'eau et au fourrage 2. Accès aux terres et aux moyens de production (agriculture et élevage) 3. Préservation de la paix et de la cohésion sociale 4. Préservation des moyens d'existence des communautés notamment pasteurs 5. Quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 6. Amélioration de la productivité des pêcheries 7. Maintien du pouvoir d'achat des populations 8. Préservation de la santé des populations et du bétail 9. Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale 10. Accès des femmes aux ressources naturelles
Sud soudanienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préservation de la paix et de la cohésion sociale 2. Accès aux terres et aux moyens de production (agriculture et élevage) 3. Quête de la sécurité alimentaire 4. Accès aux ressources (eau et fourrage) 5. Préservation des moyens d'existence des communautés notamment pasteurs 6. Amélioration de la productivité des pêcheries 7. Maintien du pouvoir d'achat des populations 8. Préservation de la santé des populations et du bétail 9. Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale 10. Accès des femmes aux ressources naturelles

Annexe 11 : Risques et impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre de la SN-REDD+ et mesures y relatives⁴

OPTIONS STRATEGIQUES	RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX APRES LA CONSULTATION DES PP	ÉVALUATION DU RISQUE APRES LA CONSULTATION DES PP	MESURES PROPOSÉES APRES LA CONSULTATION DES PP
OPTIONS SECTORIELLES			
SECTEUR FORESTIER			
OSF1 : Réduire la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des Gaz à Effet de Serre à travers la promotion des sources alternatives d'énergie	Perte d'emploi et de revenus des exploitants de bois et artisans	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	La promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des acteurs affectés ;
	Le refus d'adoption de la technologie alternatives d'énergie promues pour des raisons culturelles	La probabilité de survenue du risque faible et niveau d'impact moyen	La promotion des sources alternatives d'énergie compatible avec les savoirs locaux et culturels ;
OSF2 : Réduire la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des gaz à effet de serre à travers les technologies de réduction de la consommation du bois de feu	Perturbation des moyens de subsistance des acteurs de la filière bois-énergie	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	<ul style="list-style-type: none"> - La promotion des activités génératrices de revenus au profit des acteurs de la filière affectée ; - Le renforcement de capacités des acteurs, mettre l'accent sur les AGR à gains rapides ; - La promouvoir des technologies sobres en carbone (biodigesteurs, foyers améliorés...)
	Inaccessibilité aux nouvelles technologies pour certains ménages	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	- L'assouplissement des conditions d'acquisition du matériel ;

⁴ Ce tableau ne contient que les options présentant des risques et impacts négatifs liés à leur mise en œuvre.

			- Le renforcement des capacités des acteurs locaux du domaine dans la fabrication des technologies ;
OSF3 : Restaurer les terres dégradées par le contrôle du ruissellement et l'érosion des sols (DRS-CES) dans les forêts	Exclusion de certains acteurs lors du partage des bénéfices carbone et non carbone engrangés	La probabilité de survenue du risque est moyen et le niveau d'impact est faible	La prise des dispositions pour l'application du mécanisme de partage des bénéfices La prise des dispositions pour l'application le mécanisme de gestion des plaintes
	Non adhésion de certaines parties prenantes	La probabilité de survenue ainsi que le niveau d'impact sont faibles	L'implication de l'ensemble des parties prenantes
OSF4 : Améliorer le taux de survie des plants lors des reboisements à travers un système de suivi amélioré	Non adhésion/implication de certains acteurs dans la mise en place du système de suivi	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	La sensibilisation et l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des reboisements
OSF5 : Créer et/ou renforcer les capacités de séquestration des espaces de conservation sécurisés dans les régions et dans les communes	Remise en cause de la création/conservation de l'espace forestier identifié	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact élevé	- L'implication forte des populations locales à tout le processus de création et de gestion de l'espace de conservation (EC) ; - La sécurisation des nouvelles EC créés ; - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés
	Restriction/perte des droits d'usage et de revenus suite à la modification des règles de gestion des espaces de conservation	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	- L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel) - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés ;
	Conflit lié au partage des bénéfices carbone engrangés suite à la conservation de l'espace forestier	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est faible	- La prise des dispositions à l'application du mécanisme de partage des bénéfices - La prise des dispositions à l'application du mécanisme de gestion des plaintes
	Déplacement des pratiques incompatibles suite à la restriction de	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est moyen	- L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel)

	certains usages dans les espaces de conservation créés/renforcés		<ul style="list-style-type: none"> - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés - La sensibilisation des acteurs affectés sur les bénéfices des espaces de conservation
	Perte des terres et déplacement des populations dans les zones ciblées pour la création des espaces de conservation	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est élevé	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)
OSF6 : Renforcer l'application de la réglementation relative à l'aménagement durable des forêts	Restriction des droits d'usage des acteurs affectés	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact élevée	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel) - La sensibilisation des acteurs affectés sur les bénéfices de l'aménagement durable de l'espace forestier/conservation ; - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés.
	Perte de revenus des acteurs affectés	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	La promotion des AGR au profit des acteurs affectés ;
	Non prise en compte de certaines parties prenantes dans l'adoption des mesures réglementaires	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et l'implication des parties prenantes lors de l'élaboration des textes réglementaires - La restitution à l'ensemble des parties prenantes les textes réglementaires élaborés avant leur adoption
	Déplacement des populations situées dans les limites des forêts ciblées	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est élevé	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation
	Non-respect de la réglementation	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation les textes en la matière en français et en langues locales ; - L'éducation au respect de la réglementation

	Déplacement des pratiques incompatibles suite à la restriction de certains usages sur les ressources forestières	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est moyen	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel) - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés - Le renforcement de la sensibilisation des acteurs sur la réglementation relative à l'aménagement des forêts
OSF7 : Renforcer la capture et le stockage du carbone sur les espaces sécurisés dans les galeries forestières et les savanes arborées	Non implication de certaines composantes de la communauté locale dans la mise en œuvre des actions visant le renforcement de stock de carbone dans les galeries forestières et les savanes arborées	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyennes	L'implication forte des populations locales dans la mise en œuvre des actions visant le renforcement de stock de carbone dans les galeries forestières et les savanes arborées
	Perte des terres et déplacement des populations dans les zones ciblées pour la création des espaces de conservation	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est élevé	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)
	Conflit lié au partage des bénéfices carbone engrangés	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est moyen	<ul style="list-style-type: none"> - La prise des dispositions à l'application du mécanisme de partage des bénéfices - La prise des dispositions à l'application du mécanisme de gestion des plaintes
OSF8 : Renforcer le suivi (ou le contrôle) de l'évolution des ressources forestières et fauniques par des technologies basées sur la télédétection et la photographie aérienne (utilisation des drones)	RAS	RAS	RAS
OSF9 : Suivre l'évolution annuelle et la fréquence des feux par l'exploitation des données satellitaires	RAS	RAS	RAS

OSF10 : Réduire la fréquence des feux de brousse par la promotion des contrats PSE et autres stratégies incitatives	La non transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)	La probabilité de survenue de du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	La promotion des contrats PSE et autres stratégies incitatives de façon transparente ;
	Discrimination dans le choix des bénéficiaires	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est faible	<ul style="list-style-type: none"> - La définition de manière objective les critères d'identification et de sélection des bénéficiaires ; - La sélection de manière transparente et inclusive les bénéficiaires des contrats PSE et assurer une mise en œuvre rigoureuse de ces contrats
OSF11 : Promouvoir les bonnes pratiques (production fourragère et haies - vives, RNA...) devant contribuer à la conservation et à la gestion durable des forêts aménagées à travers les contrats de PSE	Discrimination dans le choix des bénéficiaires	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est faible	<ul style="list-style-type: none"> - La définition de manière objective des critères d'identification et de sélection des bénéficiaires ; - La sélection de manière transparente et inclusive des bénéficiaires des contrats PSE et assurer une mise en œuvre rigoureuse de ces contrats
OSF12 : Promouvoir les activités alternatives génératrices de revenu (plateforme pour la transformation des PFNL, apiculture, écotourisme,) afin de compenser les coûts d'opportunités de certains acteurs	La corruption dans le processus d'acquisition et d'attribution des équipements/matériels techniques	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	<ul style="list-style-type: none"> - La définition et l'application rigoureuse des critères de sélection des fournisseurs et dans la livraison des équipements/matériels techniques ; - La définition et l'application rigoureuse des critères d'éligibilité des bénéficiaires des équipements/matériels techniques ; - L'implication des acteurs à tous les niveaux du processus d'acquisition et de distribution des équipements /matériel techniques ; - La mise en place des canaux de communication entre le partenaire et les bénéficiaires (numéro vert, comité de gestion de plaintes etc.)

	Usage de pesticides chimiques dans la mise en œuvre de certaines AGR comme les productions maraichères ou dans la conservation de certains produits	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des pesticides
OSF13 : Promouvoir les bonnes pratiques d'exploitation des PFNL	Non adoption des bonnes pratiques promues par certains acteurs	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est faible	- L'organisation, la sensibilisation et l'implication des populations locales dans l'identification des pratiques adaptées ; - La vulgarisation des bonnes pratiques identifiées ;
OSF14 : Développer une fiscalité environnementale au profit des forêts	Non transparence lors de la collecte et dans la gestion des recettes	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	La création d'une plateforme de paiement par voie électronique des recettes collectées ;
	Non investissement des fonds collectés dans l'aménagement et la gestion des espaces forestiers/conservation	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	Le renforcement des sous-guichets (FIE) dédiés à l'aménagement forestier et à la gestion des espaces de conservation à partir des recettes collectées
	Non réinvestissement des ressources financières collectées dans les forêts	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	Le renforcement des sous-guichets (FIE) dédiés à l'aménagement forestier et à la gestion des espaces de conservation à partir des recettes collectées ;
	Allocation inéquitable des recettes collectées au détriment des forêts	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont élevés	Le renforcement des sous-guichets (FIE) dédiés à l'aménagement forestier et à la gestion des espaces de conservation à partir des recettes collectées
OSF15 : Développer et promouvoir une initiative "une famille une forêt sécurisée"	Conflits liés à la possession foncière	La probabilité de survenue du risque est élevée avec niveau d'impact élevé	La prise des dispositions à l'application du mécanisme de gestion des plaintes
	Non adhésion de certaines parties prenantes à l'initiative	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est moyen	La mise en œuvre un plan de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

	Conflit lié au partage des bénéfices carbone engrangés	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - La prise des dispositions à l'application du mécanisme de partage des bénéfices - La prise des dispositions à l'application du mécanisme de gestion des plaintes
	Changement d'affectation de l'espace forestier concerné lié à la spéculation d'usages concurrents	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont élevées	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication forte de l'ensemble des parties prenantes à tout le processus de création et de gestion de l'espace de conservation - La sécurisation des nouvelles forêts créées - L'élaboration d'un protocole de gestion de l'espace entre le propriétaire et l'administration forestière, l'information et la sensibilisation des acteurs concernés du bien-fondé de la création de l'EC
SECTEUR DE L'AGRICULTURE			
OSA1 : Investir dans la restauration des terres dégradées sécurisées en utilisant les technologies largement éprouvées et disponibles au Burkina Faso, afin d'accroître le stock de carbone du sol : CES-DRS (sous-solage, scarifiage, Zaï, Demi-lune...) RNA à grande échelle	Désacralisation des sites culturels	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	La réalisation des concertations avec les communautés locales pour identifier et conserver les sites culturels ;
	Exclusion de certaines catégories de parties prenantes	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont faibles	La réalisation des concertations pour tenir compte de toutes les parties prenantes
	Changement d'affectation des terres due à la pression foncière	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	L'élaboration des contrats de gestion des terres restaurées et veiller à leur respect
OSA2 : Doubler les rendements à l'hectare des cultures céréalières et de rente sur les mêmes superficies sécurisées à travers l'intensification agroécologique	la persistance des mauvaises pratiques agricoles	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	La pérennisation des accompagnements techniques
	Usage de pesticides chimiques du fait des habitudes	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des pesticides
OSA3 : Mettre en place les PSE pour la récupération et la valorisation des	Discrimination dans la mise en œuvre des PSE	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement des critères d'éligibilité, objectifs, équitables et transparents pour la gestion des terres et les appliquer rigoureusement au profit des bénéficiaires ;

terres agricoles dégradées préalablement sécurisées			<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un cahier de charges pour la gestion des terres ; - La mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion des plaintes
	Réticence vis-à-vis de l'adoption des PSE	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	La réalisation des sessions d'information, de sensibilisation et de communication pour induire des changements de comportement ;
	Exclusion de certaines catégories de parties prenantes	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	L'organisation des concertations pour prendre en compte toutes les parties prenantes
	Abandon des pratiques faisant objet de PSE suite à une faible compétitivité du PSE avec d'autres usages des terres	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	Le rendement des PSE plus attrayant et durable
OSA4 : Mettre en valeur et gérer les terres (de basse altitude, les terres irriguées...) sécurisées via le système de culture intensive écologique	Réduction de la biodiversité à travers les dessouchages	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	Promouvoir des systèmes d'intensification agricole intégrant l'agroforesterie.
	Usage de pesticides chimiques dans les bas-fonds du fait des habitudes	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des pesticides
OSA5 : Accroître le taux de carbone dans les sols de manière durable grâce à l'utilisation de matière organique (compost, engrais vert, paillis ...) sur des terres sécurisées	Non disponibilité de la matière organique	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	<ul style="list-style-type: none"> - La diversification des sources d'approvisionnement de la matière organique - Le renforcement des capacités des acteurs sur la production des matières organiques
OSA6 : Produire la fumure organique à travers la technologie du biodigester (Equiper les ménages et les groupements de biodigesteurs fonctionnels)	Survenue de Zoonose (parasitose) liée à la manipulation des déjections	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation du port des équipements de protection individuel ; - Le suivi sanitaire régulier de l'homme et des animaux ;
	Nuisances olfactives	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation du port des équipements de protection individuel ;

			- Le suivi sanitaire régulier de l'homme et des animaux ;
	Inaccessibilité de la technologie à certaines catégories de parties prenantes du fait des conditions prévues	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	L'assouplissement des conditions d'acquisition des biodigesteurs
OSA7 : Promouvoir le compostage (fosse fumière, en tas...)	Réticence du fait de l'insuffisance de la matière première dans certaines localités (Biomasse ; eau)	La probabilité de survenue est moyenne et le niveau d'impact moyen	La sensibilisation des producteurs sur l'utilisation du compost
OSA8 : Financer la recherche pour améliorer les techniques de compostage et l'efficacité des biodigesteurs	Insuffisance de transparence selon la procédure d'octroi des financements	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- La définition et l'application rigoureuse de critères transparents de financement ; - La facilitation de l'accès à l'information à travers l'utilisation des canaux adaptés ;
	Non prise en compte des savoirs locaux	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	L'identification des savoirs locaux pouvant améliorer les techniques de compostage et l'efficacité des biodigesteurs ;
	Favoritisme dans l'octroi des financements pour la recherche sur le compostage	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont faibles	- La définition des critères de financement transparents et les appliquer rigoureusement - L'amélioration de l'accessibilité à l'information
OSA9 : Améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau pour la production (Restaurer et protéger des berges...)	Le déplacement des populations (habitations PDI, éleveurs, services) occupant des berges	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)
OSA10 : Promouvoir l'agroforesterie sur des sites sécurisés (les cultures d'arbres fruitiers et les espèces utilitaires locales pour empêcher la déforestation principalement dans les zones d'expansion agricole)	Usage de pesticides chimiques dans la lutte contre les insectes ravageurs des arbres fruitiers	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des pesticides
OSA11 : Promouvoir les unités d'intensification agricole sur des	Mauvaise gestion des unités d'intensification agricole	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	L'appui conseil au profit des acteurs

sites sécurisés au profit des groupes de jeunes agriculteurs et des femmes (techniques de forage et d'irrigation)	Conflits liés à la mise en place du comité de gestion	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyen	L'application du mécanisme de gestion des plaintes
	Usage de pesticides chimiques dans les activités agricoles	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des pesticides
OSA12 : Promouvoir la transformation des produits agricoles en utilisant des technologies propres et sobres en carbone pour augmenter leur valeur ajoutée	RAS	RAS	RAS
OSA13 : Promouvoir l'utilisation des semences de variétés améliorées	Disparition des semences paysannes	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	Le développement d'une banque de semence pour la conservation des semences paysannes ;
OSA14 : Soutenir le développement d'un marché d'engrais organique	Contaminations liées à l'origine (boue de vidange, déjection des porcs) des engrais organiques	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	Le renforcement du contrôle de la qualité des engrais organiques ;
OSA15 : Promouvoir les meilleures techniques de récolte, traitement, de séchage et de stockage pour réduire les pertes pendant et après récolte et augmenter la qualité et le prix	Usage de pesticides chimiques dans le traitement et stockage des récoltes	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Le développement d'un cadre de gestion des pesticides
OSA16 : Financer la recherche pour l'amélioration des semences	Insuffisance de transparence selon la procédure d'octroi des financements	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- La définition et l'application rigoureuse de critères transparents de financement ; - La facilitation de l'accès à l'information à travers l'utilisation des canaux adaptés ;
OSA17 : Financer la recherche pour l'amélioration des techniques de conservation des produits	Insuffisance de transparence selon la procédure d'octroi des financements	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- La définition et l'application rigoureuse de critères transparents de financement ; - La facilitation de l'accès à l'information à travers l'utilisation des canaux adaptés ;
	Favoritisme dans l'octroi des financements pour la recherche sur l'amélioration des techniques de conservation des produits	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont faibles	- La définition des critères de financement transparents et les appliquer rigoureusement - L'amélioration de l'accessibilité à l'information

OSA18 : Faciliter l'accès à l'information sur les marchés des technologies et des produits agricoles, y compris les PFNL	RAS	RAS	RAS
OSA19 : Élaborer de manière participative et adopter un cadre politique / juridique / programmatique pour réduire la déforestation entraînée par des chaînes de valeur spécifiques	RAS	RAS	RAS
OSA20 : Établir un moratoire sur la conversion des terres dans des forêts "intactes" de Haute Valeur de Conservation (grandes et petites échelles) et localiser les projets de grande échelle dans les sites sans, ou avec le minimum de couverture forestière	RAS	RAS	RAS
OSA21 : Concevoir des « packages » de financement ciblant un certain nombre de filières clefs pour encourager les agriculteurs dans les chaînes de production à adopter les normes de production convenues réduisant la déforestation	Non transparence dans l'octroi des appuis techniques et matériels	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	- La définition et l'application rigoureuse de critères transparents de financement ; - La facilitation de l'accès à l'information à travers l'utilisation des canaux adaptés ;
	Non adéquation des normes promues aux réalités socio-culturelles	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	L'établissement des normes flexibles pouvant prendre en compte les réalités socio-culturelles ;
	Non adhésion de certains promoteurs des filières clefs dans l'adoption des normes de production	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	La mise en place des cadres de concertation avec les promoteurs des filières clefs afin de prendre en compte leurs préoccupations
	Favoritisme dans l'octroi des appuis techniques et matériels	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	- La définition des critères d'éligibilité transparents et inclusifs et les appliquer rigoureusement - L'amélioration de l'accessibilité à l'information

SECTEUR DE L'ELEVAGE

OSE1 : Promouvoir la gestion durable des ligneux fourragers	Réticence des communautés locales à autoriser l'exploitation des ligneux fourragers par certaines catégories de pasteurs	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	L'organisation des concertations avec l'ensemble des parties prenantes sur la gestion durable des ligneux fourragers ;
OSE2 : Promouvoir la diversification des sources alimentaires du cheptel	RAS	RAS	RAS
OSE3 : Développer les systèmes de valorisation des déchets organiques (utilisation de la technologie de biogaz, compostage...)	Transmission de maladies liés à la manipulation des déchets organiques	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- La mise en place d'une fiche technique de bonnes pratiques sur la manipulation des déchets organiques ; Le renforcement des capacités des acteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets organique ;
OSE4 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations professionnelles d'agropasteurs, exportateurs, transformateurs du secteur de l'élevage	Discrimination dans le choix des bénéficiaires	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est moyen	- La définition et l'application rigoureuse des critères de sélection des bénéficiaires pour chaque catégorie d'acteurs - La communication à l'endroit des parties prenantes
OSE5 : Faciliter l'accès des producteurs aux équipements, infrastructures	RAS	RAS	RAS
OSE6 : Faciliter l'accès des producteurs aux semences fourragères	RAS	RAS	RAS
OSE7 : Améliorer la couverture sanitaire du cheptel	RAS	RAS	RAS
OSE8 : Promouvoir la gestion durable des espaces pastoraux	Restriction des droits d'usages	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- L'élaboration et mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel) L'identification des usages et l'établissement de règles de gestion consensuelles ;

			<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des acteurs affectés sur les bénéfices de l'aménagement durable des espaces pastoraux ; - La promotion des AGR au profit des acteurs affectés.
	Déplacement des populations installées dans les espaces ciblés.	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et mise en œuvre du plan d'action de réinstallation
	Remise en cause des accords sociaux	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	<ul style="list-style-type: none"> - La dynamisation des cadres de concertation ; - La négociation des conventions d'usages traditionnels selon des modalités de gestion durable
OSE9 : Vulgariser les mesures conservatoires de mise en défens cyclique	Restriction des droits d'usages	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et mise en œuvre du plan d'action de restriction d'accès aux ressources (cadre fonctionnel) - L'identification des usages et l'établissement de règles de gestion consensuelles ; - La sensibilisation des acteurs affectés sur les bénéfices de l'aménagement durable des espaces pastoraux ;
	Réticence de certains acteurs à adhérer aux principes de gestion durable des espaces pastoraux	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	L'incitation des différents acteurs à adhérer aux principes de la gestion durable des espaces ;
	Pression sur les ressources des espaces en situation de mise en défens cyclique	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et la promotion d'autres sources de production d'aliments pour bétail ; - La maîtrise de la capacité de charge ;

OSE10 : Accroître la disponibilité des ressources en eau pour le cheptel	Pression sur les ressources forestières proches des points d'eau	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact élevé	La définition et le suivi de l'application rigoureuse des règles d'utilisation des points d'eau ;
	Déplacement des acteurs au profit de la mise en œuvre des ouvrages hydrauliques	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	Elaboration et mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)
OSE11 : Faciliter l'accès du cheptel aux pâturages et à l'eau	Dégradation des sites sacrés	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	L'identification et la sécurisation des éventuels sites sacrés avec la pleine participation des communautés locales ;
	Épuisement des ressources	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	La réalisation des aménagements pastoraux ;
	Remise en cause des accords sociaux	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	La dynamisation des cadres de concertation
	Dégradation des ressources forestières due aux déplacements des animaux	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	La définition et le suivi de l'application rigoureuse des règles d'utilisation de l'eau et des pâturages ;
OSE12 : Faire un plaidoyer pour la prise en compte des pratiques d'élevage à faible impact carbone dans la réglementation relative à l'élevage	RAS	RAS	RAS
OSE13 : Promouvoir la stabulation	RAS	RAS	RAS
SECTEUR MINIER			
OSM1 : Promouvoir les techniques à faible impact et de réhabilitation des terres dégradées par les activités minières dans les sites d'exploitations artisanales et semi-	Non adhésion de certains artisans miniers à la promotion de réhabilitation des terres dégradées	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et la réglementation des couloirs d'exploitation dédiés aux artisans miniers ; - L'association des faitières des artisans miniers dans l'identification et la validation des techniques

mécanisés (Réduire les pertes de stocks de carbone dues à la déforestation et à la dégradation)	Réticence de certains acteurs à adopter les bonnes techniques promues	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités
OSM2 : Appuyer les artisans miniers dans le processus de formalisation de leurs activités	Réticence de certains artisans miniers	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est faible	- La sensibilisation des acteurs sur les avantages et bénéfices de la formalisation ; - L'appui du plaidoyer sur l'harmonisation sous régionale des taxes liées à l'exportation
	Réticence de certains artisans à adhérer le processus de formalisation	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités
OSM3 : Promouvoir la certification dans le secteur minier	Fraude pour l'obtention de la certification	La probabilité de survenue de l'impact est moyenne avec un niveau d'impact faible	Le renforcement du dispositif de vérification à priori et à posteriori ;
	Non adhésion de certains exploitants miniers	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyen	L'information et la sensibilisation des acteurs sur les avantages de la certification
	Corruption pour l'obtention de la certification	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	Le renforcement du dispositif de vérification à priori et à posteriori ;
OSM4 : Développer des mécanismes de traçabilité	Fraude dans les mécanismes de traçabilité	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	Le renforcement du dispositif de vérification à priori et à posteriori ;
	Non adhésion de certains exploitants miniers	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	L'information et la sensibilisation des acteurs sur les avantages des mécanismes de la traçabilité
	Persistance des mauvaises pratiques due au non-respect du cahier des charges	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	- Le renforcement des capacités des parties prenantes sur les mécanismes ; - La mise en place d'un dispositif de traçabilité et de contrôle ;

	Fraude dans les mécanismes de traçabilité	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement d'un dispositif de traçabilité et de contrôle ; - L'application des textes législatifs et réglementaires
OSM5 : Renforcer la réglementation sur l'atténuation environnementale / les compensations de carbone des projets d'investissement miniers dans les zones boisées	RAS	RAS	RAS
OSM6 : Renforcer le suivi de la mise en œuvre des PGES existants au Burkina Faso	RAS	RAS	RAS
OSM7 : Établir/approuver un mécanisme visant à l'atténuation / compensation des émissions inévitables des projets d'investissement dans les zones forestières, en particulier ceux financés par des investissements étrangers et qui sont suffisamment rentables pour compenser toutes les émissions de carbone.	RAS	RAS	RAS
OSM8 : Compenser la demande de conversion forestière inévitable sur la base des estimations des émissions totales de GES résultant des changements directs dans l'utilisation des sols, ainsi que de la mise en service et de l'exploitation des mines et de toutes ses composantes	Non permanence des investissements de compensation carbone	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	<ul style="list-style-type: none"> - La prévision d'une disposition législative relative à une compensation systématique des émissions de GES ; - La réalisation des compensations dans les zones hors permis.

OSM9 : Promouvoir les PSE dans le secteur minier	RAS	RAS	RAS
OPTIONS TRANSVERSALES			
RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE			
OSG1 : Définir les règles juridiques de partage des bénéfices REDD+	Inadaptation des règles juridiques aux réalités de certaines catégories de parties prenantes	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	L'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de définition des règles juridiques de partage des bénéfices REDD+ ;
	Omission de certaines parties prenantes clés dans le processus d'élaboration des règles de partage des bénéfices	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	L'identification et l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de définition des règles juridiques de partage des bénéfices REDD+
OSG2 : Développer un mécanisme légitime de gestion des plaintes et des recours	Inadaptation du mécanisme aux réalités socio-culturelles de certaines communautés	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	L'implication de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration et d'adoption du mécanisme de gestion des plaintes et des recours ;
	Non adhésion de certaines catégories de parties prenantes au mécanisme	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	La mise en œuvre d'un plan de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes
	Illégitimité de certains acteurs parties prenantes du mécanisme	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	La priorisation du consensus comme mode de désignation des membres ayant en charge la mise en œuvre du mécanisme
OSG3 : Réviser les textes juridiques pour prendre en compte la REDD+ de manière explicite	Non appropriation des textes juridiques par l'ensemble des acteurs concernés	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est élevé	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de vulgarisation des textes révisés en français et dans les langues locales
	Non implication dans le processus de révision des textes juridiques de certains acteurs	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est élevé	L'identification et l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de révision des textes juridiques pour prendre en compte la REDD+
OSG4 : Relire les politiques actuelles en matière de gestion forestière pour	RAS	RAS	RAS

mieux impliquer les niveaux régional et communal			
OSG5 : Renforcer la collaboration entre l'appareil judiciaire et l'administration forestière dans la lutte contre les activités illégales dans le secteur forestier	RAS	RAS	RAS
OSG6 : Mettre en place un registre de programmes, projets et initiatives REDD+	RAS	RAS	RAS
FINANCEMENT DE LA REDD+			
OSFR1 : Créer un cadre politique et juridique pour les PSE	Non implication des parties prenantes appropriées dans le processus d'élaboration	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont faibles	L'identification et l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans tout le processus
OSFR2 : Instituer un système de suivi-évaluation des PSE	RAS	RAS	RAS
OSFR3 : Opérationnaliser la fiscalité environnementale	Fraude fiscale	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact faible	L'informatisation du dispositif de recouvrement ;
	Non adhésion de certaines parties prenantes	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyens	L'implication des parties prenantes dans le processus d'adoption des nouveaux textes l'Information et la sensibilisation des parties prenantes au civisme fiscale
	La réticence de certains acteurs à adhérer au processus	La probabilité de survenue du risque est moyenne et le niveau d'impact est élevé	- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'Information, d'Education et de Communication pour un Changement de Comportement en milieu Communautaire (IEC/CCC) - Le renforcement de capacités des acteurs institutionnels et de la population en fiscalité environnementale

OSFR4 : Créer et/ou renforcer des structures de mobilisation et de gestion des financements verts	Manque de transparence dans la mobilisation et la gestion des fonds mobilisés	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	Le renforcement de dispositif de traçabilité et de contrôle à priori et à posteriori de la mobilisation et de la gestion des fonds ;
OSFR5 : Promouvoir le développement d'une expertise nationale en gestion des finances carbone	Fuite du capital humain	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	La promotion des mesures incitatives pour maintenir l'expertise nationale ;
OSFR6 : Promouvoir le développement des partenariats public-privé pour la mobilisation des ressources du secteur privé	Corruption dans la conclusion des contrats PPP Inadaptation des contrats PPP conclus	La probabilité de survenue du risque est moyenne avec un niveau d'impact moyen	- La création et/ou le renforcement du dispositif de contrôle et de vérification à priori et à posteriori ; - La promotion d'une expertise en PPP.
OSFR7 : Mettre en place un registre carbone couvrant le marché réglementé et le marché volontaire du carbone	RAS	RAS	RAS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SECURISATION FONCIERE			
OSATF1 : Promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire aux diverses échelles\	Réduction/perte des moyens d'existence de certains acteurs	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact faible	La prise en compte des potentialités économiques existantes dans l'aménagement du territoire pour protéger les sources de revenus des acteurs
	Déplacement de population lors des aménagements	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)
	Non prise en compte des différentes parties prenantes dans l'approche	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	La prise en compte des différentes parties prenantes dans l'approche ;
OSATF2 : Promouvoir le développement des instruments d'aménagement et de	Non prise en compte des intérêts de certaines catégories de parties prenantes	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	La réalisation d'une identification inclusive des parties prenantes à consulter lors du développement des instruments d'aménagement

développement durable du territoire aux niveaux régional et communal	Non prise en compte des réalités terrain	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	La prise en compte des réalités terrain lors de l'élaboration des instruments ;
OSATF3 : Mettre en œuvre les instruments d'aménagement et de développement durable du territoire aux niveaux régional et communal	Non prise en compte des intérêts de certaines personnes vulnérables	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	La réalisation d'une identification inclusive des parties prenantes à consulter lors de la mise en œuvre des instruments d'aménagement et de développement du territoire
	Déplacement de population lors de la mise en œuvre des instruments	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact élevé	L'élaboration et mise en œuvre du plan d'action de réinstallation
	Réduction des ressources naturelles et de la biodiversité	La probabilité de survenue du risque est faible avec un niveau d'impact moyen	La réalisation des plantations de compensation de la perte de la biodiversité ;
	Déplacement des mauvaises pratiques vers d'autres espaces	La probabilité de survenue du risque et que le niveau d'impact sont moyens	- La prévision d'un plan de sensibilisation sur les bonnes pratiques - La prévision des activités génératrices de revenus au profit des personnes touchées
OSATF4 : Développer un cadastre forestier	Contestation des limites de certaines forêts par des populations riveraines	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact faible	L'identification et l'implication de l'ensembles des parties prenantes dans le développement du cadastre forestier ;
	Déplacement involontaire des communautés locales	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	L'adoption d'un plan de réinstallation des populations touchées ; (
	Déplacement de population lors de la mise en œuvre des instruments	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (
	Non implication de toutes les parties prenantes	La probabilité de survenue du risque est faible et le niveau d'impact est moyen	La réalisation d'une identification inclusive des parties prenantes à consulter pour le développement du cadastre forestier

	Déplacement des mauvaises pratiques d'exploitations vers d'autres espaces	La probabilité de survenue du risque est élevée et le niveau d'impact est moyen	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d' <u>IEC/CCC</u> accompagné d'un programme social de transferts monétaires (PTM)
OSATF5 : Clarifier/démystifier la sécurité foncière afin de faciliter et de garantir les investissements climatiques en appliquant les dispositions législatives et réglementaires	RAS	RAS	RAS
OSATF6 : Fournir des orientations sur les options de sécurisation foncière et des conseils sur les incitations financières et bénéfiques économiques, sociaux et environnementaux potentiels sous des scénarios d'utilisation de territoire qui réduisent la déforestation	RAS	RAS	RAS
OSATF7 : Installer et opérationnaliser les services fonciers ruraux dans les communes	RAS	RAS	RAS
OSATF8 : Réaliser le sectionnement cadastral des communes	Non prise en compte de toutes les parties prenantes	La probabilité de survenue du risque ainsi que le niveau d'impact sont moyen	La réalisation d'une identification inclusive des parties prenantes à consulter pour le sectionnement cadastral des communes
	Déplacement de population lors de la redéfinition des limites des zones (Forêt, habitation, exploitation, etc.)	La probabilité de survenue du risque est élevée avec un niveau d'impact moyen	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (Cadre de Politique de réinstallation)

1. Concernant l'enjeu prioritaire « **Gestion durable des terres** », l'analyse montre qu'il est adressé par 51 options stratégiques soit 65%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
E1 : Gestion durable des terres	Foresterie	2	2	10	14
	Agriculture	0	5	8	13
	Elevage	3	3	2	8
	Mines	1	2	2	5
	Gouvernance	3	3	0	6
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et du foncier	1	2	2	5
	TOTAL	10	17	24	51

2. Pour ce qui est de l'enjeu prioritaire « **Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité** », l'analyse montre qu'il est adressé par 61 options stratégiques soit 77%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
E2 : Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	Foresterie	0	2	13	15
	Agriculture	0	7	3	10
	Elevage	1	5	3	9
	Mines	1	5	3	9
	Gouvernance	2	2	2	6
	Finance REDD+	0	3	2	5
	Aménagement du territoire et foncier	0	3	4	7
	TOTAL	4	27	30	61

3. Pour les deux autres enjeux environnementaux moins priorisés à savoir « **Intensification agricole** » et « **Disponibilité de terres agricoles productives** », l'analyse montre qu'ils sont respectivement adressés par seulement 17 options stratégiques soit 21,5% et 9 options stratégiques soit 11,3%

1. Pour l'enjeu prioritaire « **Préservation de la santé des populations et du bétail** », l'analyse montre qu'il est adressé par 11 options stratégiques soit 14%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S1 : Préservation de la santé des populations et du bétail	Foresterie	0	0	0	0
	Agriculture	2	0	0	2
	Elevage	2	2	1	5
	Mines	0	4	0	4
	Gouvernance	0	0	0	0
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et foncier	0	0	0	0
	TOTAL	4	6	1	11

2. Pour l'enjeu prioritaire « **Accès à l'eau et au fourrage** », les données montrent qu'il est adressé par 17 sur 79 options stratégiques soit environ 21%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S2 : Accès à l'eau et au fourrage	Foresterie	2	5	0	7
	Agriculture	0	2	1	3
	Elevage	0	2	4	6
	Mines	0	0	0	0
	Gouvernance	0	1	0	1
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et foncier	0	0	0	0
	TOTAL	2	10	5	17

3. Pour ce qui est de l'enjeu prioritaire « **Quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle** », les données montrent qu'il est adressé par 36 options stratégiques soit 45%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S3 : Quête de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Foresterie	4	5	0	9
	Agriculture	1	8	12	21
	Elevage	2	2	0	4
	Mines	0	0	0	0
	Gouvernance	1	1	0	2
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et foncier	0	0	0	0
	TOTAL	8	16	12	36

4. Pour ce qui est de l'enjeu prioritaire « **Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale** », l'analyse montre qu'il est adressé par 21 options stratégiques soit 26,5%

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S4 : Accès aux terres et aux moyens de production agrosylvopastorale	Foresterie	0	1	0	1
	Agriculture	0	1	3	4
	Elevage	1	3	1	5
	Mines	1	0	0	1
	Gouvernance	0	3	0	3
	Finance REDD+	1	0	0	1
	Aménagement du territoire et foncier	0	4	2	6
	TOTAL	3	12	6	21

5. Pour la priorité relative aux « **Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale** », sur les 09 options prévues dans le domaine des mines, 04 l'adressent. Ceci démontre l'importance de cette question dans la REDD+ du Burkina Faso même si ces options ne l'adressent que faiblement et moyennement.

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S5 : Retrait des enfants des sites d'exploitation minière artisanale	Foresterie	0	0	0	0
	Agriculture	0	0	0	0
	Elevage	0	0	0	0
	Mines	2	2	0	4
	Gouvernance	0	0	0	0
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et foncier	0	0	0	0
	TOTAL	2	2	0	4

6. L'enjeu « **Préservation des moyens d'existence des communautés notamment pasteurs** », qui n'a pas été priorisé par les parties prenantes est bien couvert par la stratégie nationale REDD+ avec 30 options. Comme le montre le tableau suivant, ces options relèvent en majorité des domaines de l'élevage (10), de la foresterie (8) et de l'aménagement du territoire (4).

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
S7 : Préservation des moyens d'existence des communautés	Foresterie	3	5	0	8
	Agriculture	0	1	1	2
	Elevage	3	5	2	10
	Mines	1	2	0	3
	Gouvernance	1	1	0	2
	Finance REDD+	1	0	0	1

notamment pasteurs	Aménagement du territoire et foncier	0	1	3	4
	TOTAL	9	15	6	30

7. Quant aux autres enjeux sociaux moins priorités, les analyses permettent de voir que ceux-ci sont également moins adressés par les options stratégiques. En effet, c'est 7 options qui adressent l'enjeu social « *Accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles* », 3 qui adressent l'enjeu social « *Amélioration de la productivité des pêcheries* » et seulement 1 option qui adresse l'enjeu social « *Maintien du pouvoir d'achat des populations* ».

1. Pour ce qui est de l'enjeu prioritaire « **Sécurisation du territoire** », il n'est directement adressé par aucune des options stratégiques formulées. Cependant, il faut noter que cet enjeu n'est devenu une priorité que ces dernières années du fait du terrorisme. Ce qui explique sa non prise en compte dans la formulation des options stratégiques. Ce qui suppose que des études sécuritaires seront nécessaires dans l'opérationnalisation des options stratégiques au travers des projets et programmes afin de prendre en compte cet enjeu majeur.

2. Concernant l'enjeu prioritaire « **Gouvernance économique** », il est adressé par 23 options stratégiques (29%)

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
G2 : Gouvernance économique	Foresterie	0	2	2	4
	Agriculture	1	5	1	7
	Elevage	0	1	0	1
	Mines	0	1	0	1
	Gouvernance	0	0	2	2
	Finance REDD+	1	5	0	6
	Aménagement du territoire et foncier	0	1	1	2
	TOTAL	2	15	6	23

3. La troisième priorité liée à la gouvernance à savoir la « **Préservation de la paix et de la cohésion sociale** » est quant à elle adressée par 12 options stratégiques dont 7 l'adressent fortement. Cela montre que la stratégie nationale REDD+ est en phase avec ce préalable qu'est la paix et la cohésion sociale, gage d'une mise en œuvre harmonieuse des activités REDD+.

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
G3 : Préservation de la paix et de la cohésion sociale	Foresterie	0	0	0	0
	Agriculture	0	0	0	0
	Elevage	1	1	0	2
	Mines	0	0	1	1
	Gouvernance	1	0	1	2
	Finance REDD+	0	1	0	1
	Aménagement du territoire et foncier	0	1	5	6
	TOTAL	2	3	7	12

4. L'enjeu prioritaire lié à la gouvernance le plus adressé par la stratégie nationale REDD+ est celui de la « **Gouvernance des ressources naturelles** », en effet 61 options stratégiques sur les 79 que compte la stratégie nationale sont alignées avec cette priorité. Ces options relèvent essentiellement des domaines de la foresterie (15), de l'élevage (11), des mines (10) et de l'aménagement du territoire et foncier (8).

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
G4 : Gouvernance des ressources naturelles	Foresterie	0	6	9	15
	Agriculture	0	2	4	6
	Elevage	1	9	1	11
	Mines	1	4	5	10
	Gouvernance	0	1	4	5
	Finance REDD+	0	6	0	6
	Aménagement du territoire et foncier	1	2	5	8
	TOTAL	3	30	28	61

5. L'enjeu de la « **Sécurisation foncière** », est lui aussi adressé par les options stratégiques de la stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso en ce sens que 10 options s'y alignent dont 8 relèvent du domaine de l'aménagement du territoire et du foncier. Huit (8) options stratégiques relevant des domaines de la foresterie (3) et de l'agriculture (5) devraient prendre en compte cet enjeu dans leur formulation mais leur analyse montre que ce n'est pas le cas. Des reformulations ont donc été proposées dans ce sens afin que celles-ci s'alignent avec cette priorité (plus de précision au point 2).

Priorités	Secteurs	Degré d'alignement			
		Faiblement	Moyennement	Fortement	Total
G5 : Sécurisation foncière	Foresterie	1	0	0	1
	Agriculture	0	0	0	0
	Elevage	0	0	0	0
	Mines	0	0	0	0
	Gouvernance	0	1	0	1
	Finance REDD+	0	0	0	0
	Aménagement du territoire et foncier	0	1	7	8
	TOTAL	1	2	7	10

6. Les cinq autres enjeux liés à la gouvernance les moins prioritaires sont aussi adressés par les options stratégiques. En effet, l'enjeu « **Accès équitable au foncier** » est adressé par 4 options stratégiques relevant de l'aménagement du territoire et du foncier. L'enjeu « **Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision** » est quant à lui adressé par deux options stratégiques. 19 options stratégiques s'alignent avec l'enjeu de la « **Préservation du patrimoine culturel** ». La question du « **Partage équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles** » se retrouve dans 12 options stratégiques. Et enfin, 3 options stratégiques s'alignent avec l'enjeu « **Accès au logement** ».

Annexe 15 : Conventions internationales et régionales ratifiées pertinentes pour la REDD+ et la gestion environnementale et sociale

Conventions	Objectif	Lien avec la REDD+
Conventions	Objectif	Lien avec la REDD+
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau ou Convention de Ramsar adoptée le 02 février 1971 et ratifiée par le Burkina Faso le 27 octobre 1990.	Conserver et utiliser rationnellement les zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale (contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier).	La Convention de Ramsar protège les zones humides qui peuvent regorger d'importantes ressources forestières
Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage adoptée le 23 juin 1979 et ratifiée par le Burkina Faso le 09 octobre 1989	Assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition.	Elle favorise la protection des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien de populations viables d'espèces sur leur aire de répartition.
Convention de BERNE sur la conservation de la faune et de la flore sauvage européenne élargie à l'Afrique adoptée le 19 septembre 1979 et ratifiée par le Burkina Faso le 14 juin 1990	Assurer la conservation de la flore et de la faune sauvage et de leurs habitats naturels notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats.	Elle favorise la protection des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.
Convention sur la diversité biologique adoptée le 13 Juin 1992 et ratifiée par le Burkina Faso le 02 septembre 1992 et ses protocoles additionnels (Nagoya et Cartagena).	Conserver la diversité biologique, utiliser durablement ses éléments et partager équitablement les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates.	Elle favorise la protection des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée le 09 mai 1992 et ratifiée par le Burkina Faso le 02 septembre 1993 et son protocole de Kyoto	Stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux	Protéger les ressources forestières revient à lutter contre l'émission de GES car la forêt est un puits de CO2. La détruire équivaut à

	changements climatiques, pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.	libérer dans l'atmosphère ce stock de carbone.
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique adoptée le 17 juin 1994 et ratifiée par le Burkina Faso le 26 janvier 1996.	Lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées	Elle établit un lien entre elle et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique en invitant les Etats parties à encourager la coordination des activités menées afin de tirer le meilleur profit des activités prévues par chaque accord tout en évitant les doubles emplois.
Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 et ratifié par le Burkina Faso le 11 novembre 2016.	Contribuer à la mise en œuvre de la CCNUCC, notamment de son objectif, renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté	Il reconnaît la nécessité de protéger la biodiversité pour contrer les effets des changements climatiques et encourage les Etats à prendre des mesures pour l'accroissement des stocks de carbone forestier.
Convention régionale		
Convention de Maputo adoptée le 11 juillet 2003 et ratifiée par le Burkina Faso le 10 mai 2016	Assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population.	Elle favorise la protection des intérêts des populations locales, des sols et du couvert forestier.

Annexe 16 : Cadre politique pertinent pour la REDD+ et la gestion environnementale et sociale

POLITIQUE		LIEN AVEC LA REDD+ ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
1	Politique Sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	Vise à développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents et basé sur des modes de production et de consommation durables.
2	Politique Sectorielle « transformation industrielles et artisanale » (PS-TIA) à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour objectif de rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents.
3	Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) » à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour objectif général d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
4	Politique Sectorielle « Gouvernances Administrative et Locale » (PS-GAL), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour ambition de promouvoir la bonne gouvernance administrative et de renforcer la décentralisation au Burkina Faso. A travers son axe 2, elle vise à assurer la viabilité des collectivités territoriales et à promouvoir la bonne gouvernance locale.
5	Politique Sectorielle « Justice et Droits humains » (PS-JDH), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour objectif global de renforcer la protection, la promotion des droits et libertés des hommes et des femmes au Burkina Faso. Il est attendu de sa mise en œuvre que les populations, dans leur diversité, aient une meilleure satisfaction des services rendus par la justice et de la protection de leurs droits
6	Politique sectorielle de la « gouvernance économique du Burkina Faso » (PS-GEBF), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	Fixe comme objectif global de promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social du Burkina Faso. Elle vise entre autres, à améliorer l'efficacité de la planification et de la gestion du développement
7	Politique sectorielle « culture, tourisme, sports et loisirs » (PS-CTSL), à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	Vise à développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso
8	Politique Sectorielle « Recherche et Innovation » à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour objectif de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation
9	Politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitats » à l'horizon 2 27 : adoptée en 2018	A pour objectif de développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socioprofessionnelles

10	Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 : adoptée en 2013	Vise à l'horizon 2050, à faire du Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment, des plus pauvres
11	Politique nationale sur les zones humides : adoptée en 2013	eA pour objectif une gestion durable des zones humides au Burkina Faso qui s'inspire des grandes orientations nationales, régionales, sous-régionales et internationales en matière d'environnement et de développement durable. Sa vision est énoncée comme suit : « à l'horizon 2025, les écosystèmes des zones humides et leur périphérie sont des espaces conservés, viables et durablement gérés afin de fournir des biens et services nécessaires à la lutte contre la pauvreté aux niveaux local et national, et de contribuer à la conservation de la diversité biologique mondiale
12	Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020	A pour objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. La SN-REDD+ contribue à la mise en œuvre de son axe 3 « Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles » notamment, l'objectif 3.1 « améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements » et l'objectif 3.2 « Promouvoir l'entrepreneuriat féminin
13	Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV), adopté en 2019	Vise à l'horizon 2023 à assurer la transition de l'économie du Burkina Faso vers une économie verte et inclusive. Les axes : 1 : la gouvernance de l'économie verte et 2 : la promotion des modes de consommation et de production durables 3 : le développement de la comptabilité, la fiscalité et la finance vertes et 4 : la Promotion de l'entrepreneuriat vert, sont en liens avec la REDD+
14	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 : adopté en septembre 2015	A pour objectif de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités
15	Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II, 2021-2025)	Constitue le référentiel orientant le développement économique et social au Burkina Faso. Les liens directs avec la REDD+ résultent de son axe stratégique 4 en ses objectifs stratégiques .1 : « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, d'avantage orienté vers le marché » et 4.5 « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Ses objectifs ont été réaffirmés comme des actions urgentes par le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) adopté en janvier 2023

16	Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, adopté en 2022,	Constitué d'une feuille de route pour les départements ministériels intervenant du domaine rural à savoir agriculture, eau, environnement, foresterie et ressources animales et halieutiques. Il a pour objectif global de « accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélération la transformation structurelle de l'économie » Tout en prenant en compte les aspects de la REDD+ dans les autres axes, il y consacre un axe spécifique à la gestion durable des ressources naturelles notamment par la création des conditions pour parvenir à des modes de productions et de consommations durables dans un contexte de changement climatique.
----	---------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CADRE JURIDIQUE NATIONAL		LIEN AVEC LA REDD+ ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
1	Constitution du 02 juin 1991	Dès son préambule, la Constitution du 02 juin 1991 fait de la protection de l'environnement, une nécessité absolue et réaffirme cette importance capitale à ses articles 14, 29 et 30. Elle donne la propriété des ressources naturelles au peuple, consacre le droit à un environnement sain et impose à tous, le devoir de protéger, défendre et promouvoir l'environnement. Il donne également le pouvoir d'initier des actions collectives pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles
2	Loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso	Elle détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles. Parmi les principes figurent les principes de gestion durable de l'environnement tels que : le principe de développement durable ; le principe de protection de la vocation de la terre ; le principe de conservation de la diversité biologique ; le principe d'information et de la participation. Elle dispose à son article 93 l'obligation de réaliser une étude ou notice environnementale préalablement à tout aménagement rural.
3	Loi 034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant sur le régime foncier rural au Burkina Faso	Cette loi reconnaît et sécurise les droits de l'ensemble des catégories d'acteurs que sont l'Etat, les collectivités territoriales et les particuliers (personne physique ou morale, notamment les populations rurales détentrices de droits fonciers d'origine coutumière, opérateurs privés, etc.). Cette Loi prévoit des Services fonciers ruraux (SFR) dans toutes les communes rurales du Burkina Faso, des Commissions foncières villageoises (CFV) et des Commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) au niveau de chaque village du Burkina Faso. Ces dispositions dans le cadre de la REDD+ contribuent à faciliter l'acquisition et la valorisation des terres rurales soit pour la conservation, soit pour les activités agricoles (carbone organique des sols). La SN-REDD+ se mettra en œuvre donc dans le respect des dispositions de cette loi
	Loi 026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso	Cette loi vise à s'assurer de la régularité des procédures de production, d'expérimentation, d'importation, d'exportation, de reconditionnement, de transit, de transport, de distribution, de stockage, d'utilisation, de destruction du pesticide et de publicité ; de la qualité des pesticides ; du respect des normes d'étiquetage, d'emballages et de procédures d'homologation en vigueur au Burkina Faso. Les futurs projets REDD+ susceptibles d'entraîner un usage des pesticides seront mis en œuvre conformément aux dispositions de la présente loi.
	Loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les	Le lien entre la REDD+ et cette loi pourrait être indirect. Les projets de conservation forestière et de gestion durable des ressources naturelles, tels que ceux promus par la REDD+, pourraient entrer dans la catégorie des "opérations destinées à satisfaire ou préserver l'intérêt général" mentionnées dans l'article 2 de cette loi. Si ces projets impliquent des expropriations pour la mise en œuvre de mesures de protection de la nature et de

	aménagement et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso	conservation des forêts, alors les dispositions de cette loi pourraient s'appliquer pour déterminer les règles et les procédures d'expropriation ainsi que les principes d'indemnisation des personnes affectées.
4	Loi N° 055- 2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) au Burkina Faso	Cette loi détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'actions, des organes et l'administration des collectivités territoriales. Elle dispose également que le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation
5	Loi N°24-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso	Cette loi fixe les principes fondamentaux de l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso. Elle vise à promouvoir le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement et à favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles
6	Loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso	L'objectif de cette loi est de fixer les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle détermine un certain nombre de principes qui gouverne la gestion durable de l'environnement. Il s'agit de principe de prévention selon lequel les atteintes à l'environnement que toutes activités ou phénomène naturel pourraient générées soient réduites ou éliminées à titre préventif.
7	Loi N° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code Forestier au Burkina Faso	Ayant pour objet de fixer les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, le code forestier édicte des règles destinées à protéger et valoriser les ressources forestières, fauniques et halieutiques. Il fait de la gestion durable des ressources forestières, un devoir pour tous. Il précise en conséquence que cette gestion contribue entre autres, à la production de biens et services environnementaux, à la préservation du milieu naturel, à l'adaptation aux changements climatiques, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre la désertification. Il comporte des dispositions pouvant servir de base à la mise en œuvre du processus REDD+. Il s'agit notamment de la protection de toute forêt naturelle ou provoquée contre toutes formes de dégradation et de destruction, le contrôle des défrichements, la gestion des feux de brousse
8	Loi N° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso	Elle vise à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodes et les risques liés à la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, il impose aux pouvoirs publics (administration centrale et collectivités territoriales) la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration continue des conditions de vie des êtres vivants, la prévention et la gestion satisfaisante des risques technologiques

		<p>et des catastrophes, la restauration de l'environnement et la prise de mesures nécessaires pour adapter l'occupation du territoire aux exigences des changements climatiques et au maintien des équilibres écologiques.</p> <p>Toute activité susceptible d'avoir une incidence significative sur l'environnement est soumise à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement établie sur la base d'une évaluation environnementale.</p>
9	Loi N°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso	<p>La présente loi fixe les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorale, halieutique et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso.</p> <p>Elle vise la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles à travers la restauration et/ou la préservation de la biodiversité et des terres dégradées, la lutte contre la sécheresse et la désertification ainsi que l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques</p>
10	Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau	<p>Elle impose le respect de l'environnement et détermine donc l'organisation structurelle encadrant la gestion de l'eau, le régime de gestion et de financement du secteur de l'eau</p>
11	Loi N° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation du pastoralisme	<p>Elle fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales. Elle définit les espaces pastoraux et soumet leur exploitation au respect de la réglementation environnementale donc, la protection et la conservation des forêts</p>
12	Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier	<p>Le code minier régleme l'ensemble des opérations minières depuis la prospection jusqu'à la commercialisation qu'il soumet au respect de la réglementation environnementale.</p> <p>En outre, son article 142, soumet les titulaires des titres miniers et les bénéficiaire' d'autorisations au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la préservation et à la gestion durable de l'environnement</p>

Annexe 18 : Listes de présence des parties prenantes consultées

A. PREMIERE VAGUE DE CONSULTATION

► SUD-OUEST

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
Paul E. Ndié	Président des 30 villages de la zone de travail	Gaoua		78577246			
Thomas Jouany	DETRUS/CO	Gaoua	8067001 du 04/01/2019	78582579			
LEATA Arinda	BREA	Gaoua	81582946 du 15/02/2019	09324549			
LS Essa	DREAVCC	Gaoua	81719424 du 14/02/2019	77140280			
LONGO U. Emmanuel	DEVE/7	Gaoua	82870853 du 27/09/16	09764220			
DOREAGO Math	Dir. de l'Etat	Gaoua	82670045 du 29/07/2019	78061821			
TIEND Souleyman	Chef de Centre de Gestion de Gaoua	Gaoua	82431486 du 23/02/2019	77311151			
DA B. Nared	PCR	Gaoua	81967222 du 06/01/14	0701070			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
UGNA Jean-Yves	HC Libers	Dano	83742513 du 27/09/2019	60744575			
KARANA	Dir. de Gestion de la zone de travail	Gaoua	81736845 du 04/01/2019	78266743			
Niandra EXO	Consultant	Guaga	81870147 du 01/01/2019	78711111			
THORE Baguema	Dir. de Gestion	Gaoua	81738594 du 26/05/2019	78061821			
BAKO Adelphe	Rep. DREVECC	Gaoua	81853283 du 26/05/2019	78061821			
Hilberre Soumar	Appréhenseur de la zone de travail	Gaoua	81828355 du 17/01/19	78231422			
THORE Simeon	Rep. DREVECC	Gaoua	81853283 du 26/05/2019	78061821			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
MOMO Yoni	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78583311			
PAROMBIRI René	Mand. Comm. de Gaoua	Gaoua	83529805 du 03/09/2019	78100017			
Ouhoua Sébastien	Dir. de l'Etat	Département de Gaoua	81032461 du 02/02/2019	71183614			
MEMO KOKO	Plan. de Gestion de la zone de travail	Gaoua	81032461 du 02/02/2019	71183614			
YONI Amine	APFG	Gaoua	83529805 du 03/09/2019	78100017			
MOULI Alimou	APFG	Gaoua	83529805 du 03/09/2019	78100017			
TINGWEA	H.C. de l'Etat	Balié	81005374 du 05/01/2019	78100017			
DOUMBOU	H.C. de l'Etat	Département de Gaoua	81005374 du 05/01/2019	78100017			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
GAHIE Cécile	DREVECC	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	68909474			
Joules Bano	DEVE/50	Gaoua	82466668 du 20/09/2019	6808084			
PALEFO Natchoua	Mand. Comm. de Gaoua	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	25717773			
Da Roda	Dir. de l'Etat	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	78061821			
SOTHE Magrland	Dir. de l'Etat	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	78061821			
Thomès Esméralda	Dir. de l'Etat	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	78061821			
THORE Fousin	Appréhenseur de la zone de travail	Gaoua	81010315 du 12/02/2019	78061821			
Tala Sivi	Mand. Comm. de Gaoua	Bombali	81010315 du 12/02/2019	78061821			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
Esaoui Mamadou	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
HSON Jonathan	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Sidjoury Sébastien	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Somé Kipo	Dir. de l'Etat	Yako	81140232 du 02/02/2019	78023382			
DAH K. Anderson	Dir. de l'Etat	Bombali	81140232 du 02/02/2019	78023382			
DA Olo de Gidjeh	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
BOME OLIVIER	Dir. de l'Etat	Dano	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Kanki Sivi Julien	Dir. de l'Etat	Niédou	81140232 du 02/02/2019	78023382			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
Hou Tibe	APFG	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	46 42 48			
Soms/Amara E.	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Léa Ghazal	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Thomès Esméralda	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
DA Olo de Gidjeh	Dir. de l'Etat	Balié	81140232 du 02/02/2019	78023382			
DOUBLANI Hello	Dir. de l'Etat	Nako	81140232 du 02/02/2019	78023382			
PODA	Dir. de l'Etat	Maïwa	81140232 du 02/02/2019	78023382			
SOMÉ OLIVIER	Dir. de l'Etat	Dano	81140232 du 02/02/2019	78023382			
PODA D. Melior	Dir. de l'Etat	Dano	81140232 du 02/02/2019	78023382			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
Somé Kipo	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
HSON Jonathan	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
SOMÉ OLIVIER	Dir. de l'Etat	Dano	81140232 du 02/02/2019	78023382			
ROBERTSON Nadj	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
KOHO Maïwa	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
DHH Madelon	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Falimé Bénédictine	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'FEES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'FEES

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité Projet: Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Nom et Prénoms	Structure/Fonction	Localité	RC CND	Téléphone	7800218	7800219	7800220
PARCOUR DA Mena	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
Gervais ISDRA M	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
THOMÈS ESMERALDA	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			
HEN SAMUEL	Dir. de l'Etat	Bombali	81140232 du 02/02/2019	78023382			
HEN PAUL	Dir. de l'Etat	Maïwa	81140232 du 02/02/2019	78023382			
SOMÉ OLIVIER	Dir. de l'Etat	Dano	81140232 du 02/02/2019	78023382			
GIQUE SAYOU Ben	Dir. de l'Etat	Gaoua	81140232 du 02/02/2019	78023382			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'EES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom(s)	Structure/Fonction	Localité	Ref. CNIB	Téléphone	Signature		
						18/05/21	19/05/21	20/05/21
1	SIGUE SAYOUBA	STN-REDD+	Ouaga	B6505606 du 17/04/2010 0211/Ouaga	2022440			
2	MEDA GILBERT DI	Chauffeur H.C/IOBA	DANO	B12502902 du 18/02/2020	2222432			
3	Hélio Adama	Chauffeur H.C/Banankou	Diébougou	B11422923 du 27/11/2015 2015 ani Ouaga	2255412			
4	SANOU Ousmane	Chauffeur	Tiengk		20031105			
5	DA Sie' Paul	Chauffeur	Diébougou	B15036469 du 14/10/20	70.14.83.68			
6	Blaise David	Chauffeur	Banankou	B65482556 du 20/03/2021	1617669			
7	DA SABORTA	Chauffeur	Nako	du 23/11/2020 du BMSM49 ONIT	6100669			
8	Pooba sie John Michel	Chauffeur	Banankou Banankou	B-4830376 du 06/06/2012 ani tiengk	70746638			

Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'EES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER

COORDINATION REGIONALE DU SUD-OUEST

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Période : 18 au 20 mai 2021

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom(s)	Structure/Fonction	Localité	Ref. CNIB	Téléphone	Signature		
						18/05/21	19/05/21	20/05/21
1	Paul Sami Bahoua	Trainier	Diébougou	B11902780 du 25/09/2019 ani. Bob.	70115288			
2	Quatara Boueina	Chauffeur	Niabalé	B8074868 du 09/12/2015	76215832			
3	DA Sie' Gerard	Chauffeur	Ouaga		21570500			
4	DA OHO Ramelle	Représentante d'une Association	AMOUNT		66166863			

► NORD

Liste de présence relative à l'atelier de renforcement des capacités des parties prenantes de la région du Nord sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'EES

Lieu: Salle de réunion de la mairie de Ouahigouya Date: 25/03/2021

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
1	OUEDRAGO Adam	X		DEBECY Nord	Ouhigouya	Tel: 7161163 Email: ouedrago@orange.ci	ST
2	SANDU Jo	X		ASST Forman FOC AF	OHG	Tel: 7077943 Email: sandu@orange.ci	ST
3	BOUGOUM Salif	X		Responsable des N°1/ARBE/Nord	OHG	Tel: 7077943 Email: bougoum@orange.ci	ST
4	Ouedrago Demba	X		Chargé de Coordonner le Conseil	Conacy	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
5	Ouedrago Hély			Président M-APP	Yabonzo	Tel: 7156340 Email: ouedrago@orange.ci	ST
6	Komi Nadi			CEAL C.R. N	OHG	Tel: 7077943 Email: komi@orange.ci	ST
7	Valon Jean Tasse			DRAH-Nord	OHG	Tel: 7077943 Email: valon@orange.ci	ST
8	Siguel Aboucar	X		Président M-APP	Sodini	Tel: 7156340 Email: siguel@orange.ci	ST
9	OUEDRAGO ROBOUATE	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 6080606 Email: ouedrago@orange.ci	ST
10	OUEDRAGO Daba	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
11	NEKINDI Lamine	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: nekindi@orange.ci	ST
12	ZOINGRANA Hallygata	F		DRCCUC-APP	OHG	Tel: 7077943 Email: zoingrana@orange.ci	ST
13	Ouedrago Saidou	X		GEE Nord	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
14	Ouedrago Naoua	X		Membre du Comité de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
15	OUARTE Hamadou	X		Responsable	THiou	Tel: 7077943 Email: ouarte@orange.ci	ST
16	HEEN Saibou	X		DRPPN	OHG	Tel: 7077943 Email: heen@orange.ci	ST
17	BILLOUW Ouhanna	X		Responsable de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: billouw@orange.ci	ST
18	Ouedrago Adam	X		DRPPN	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
19	Salim Boukary	X		Responsable de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: salim@orange.ci	ST
20	OUEDRAGO Abdou Galle	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	Yako	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
21	Ouedrago S. Toukiss	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
22	SCOUPE Fabrice	X		DR. Com Nord	OHG	Tel: 7077943 Email: scoupe@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
23	Yallou Amel Kassi	X		Présidente de l'Association des N°1/ARBE	Filly	Tel: 7077943 Email: yallou@orange.ci	ST
24	Ouedrago Sigou	X		DRPPN	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
25	Koussou Lassane	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	Yako	Tel: 7077943 Email: koussou@orange.ci	ST
26	Ouedrago Abdou Naoua	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	Sompa	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
27	Ouedrago Saïdou	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	Namanga	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
28	Ouedrago Bassir Bougra Maa	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
29	Eldu Amin	X		Chargé de l'Association des N°1/ARBE	Yako	Tel: 7077943 Email: eldu@orange.ci	ST
30	SALOUY Yacouba	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: salouy@orange.ci	ST
31	Yagoué Haroun	X		Chargé de l'Association des N°1/ARBE	Titao	Tel: 7077943 Email: yagoue@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
32	Koussa Aminou	X		FAIB	Ouhigouya	Tel: 7319050 Email: koussa@orange.ci	ST
33	SEBIA Ibrahima	X		Head Commissionaire	Yako	Tel: 7077943 Email: sebia@orange.ci	ST
34	BASSOLE Ibrahima	X		Head Commissionaire	Yako	Tel: 7077943 Email: bassole@orange.ci	ST
35	BONDU Bolele	X		Head Commissionaire	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: bondu@orange.ci	ST
36	KINDO Salifou	X		FEMEP	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: kindo@orange.ci	ST
37	OUEDRAGO Mamoulaye	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
38	OUEDRAGO ADAM	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
39	DOGA LASSANE	X		CRH ARBE Nord	Nord	Tel: 7077943 Email: dogo@orange.ci	ST
40	OUEDRAGO W. Sébastien	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
41	SAMBOU Koussa	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: sambou@orange.ci	ST
42	Goussou Boukary	X		Président de l'Association des N°1/ARBE	ARBE/Nord	Tel: 7077943 Email: goussou@orange.ci	ST
43	KIRAKOYA Ouhanna	X		Présidente de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: kirakoya@orange.ci	ST
44	TOE Philippe	X		DRPPN	OHG	Tel: 7077943 Email: toe@orange.ci	ST
45	SIGUE Sayimata	X		DRPPN	Clouga	Tel: 7077943 Email: sigue@orange.ci	ST
46	Ouedrago Jacques	X		Chargé de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
47	Ouedrago Abdou Naoua	X		Chargé de l'Association des N°1/ARBE	OHG	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
48	Ouedrago Ouhanna	X		Présidente de l'Association des N°1/ARBE	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
49	TOUO KETUMA Uga	X		Présidente de l'Association des N°1/ARBE	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: touo@orange.ci	ST

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
50	SCHE S. Julien	X		Chargé de l'Association des N°1/ARBE	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: sche@orange.ci	ST
51	OUEDRAGO Koussa Ibrahima	X		DRPPN	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
52	OUEDRAGO Saïdou	X		Association des N°1/ARBE	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: ouedrago@orange.ci	ST
53	SONOGO Nectan	X		DRPPN	Ouhigouya	Tel: 7077943 Email: sonogo@orange.ci	ST
54							
55							
56							
57							
58							

N° d'Ordre	Nom / Prénom(s)	Sexe		Poste / Institution	Localité	Adresse	Engagement
		M	F				
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							

► CENTRE-NORD

Liste de présences des participants à ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation des parties prenantes du processus de l'EES

Lieu : Salle de réunion de la Mairie de Kaya
Date : 18/09/2021

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
1	SEGUEBA B. Camir	X	Gouverneur Caba Nord	Tel: 90 27 33 10	Mig
2	ZOUNGRANA Robert	X	Secr. Gen. Adm. ARBE/ON	Tel: 78 64 47 82	
3	SAWABOGO Adama	X	Représentant ARBE/ON	Email: zoungrana@minatp.cm Tel: 90 28 60 67	
4	YOND Wengoua	X	DR COH	Tel: 90 66 23 08	
5	SANOU Biahoun	X	DREVECC/ON CISAF	Email: yondwengoua@minatp.cm Tel: 072 87 31 64	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
17	KCCO Maie	X	Direction Régionale Mairie de Kaya	Tel: 15 33 00 15 Email: kcco@minatp.cm	
18	Quichango Makama	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 90 82 12 72	
19	Saoulou Maie	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 45 78 74	
20	BIWENGA Pascale Tsimil	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 60 24 60 13 Email: biwenga@minatp.cm	
21	OUEDRAGO Silvanide	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 72 10 10 87	
22	SAWABOGO Jose	X	Représentant HCS/ON	Tel: 68 33 78 94 Email: sawabogo@minatp.cm	
23	BELEN Eustènie	X	ART/ON	Tel: 90 14 31 80	
24	Quichango geremie	X	ART/ON Mairie de Kaya	Email: belem@minatp.cm Tel: 71 01 42 97	
25	DIALLO D. Ndel	X	DRSPEE/ON	Tel: 70 52 23 32	
26	SAWABOGO Sylviane	X	AVAD/ON	Tel: 70 66 00 37	
27	SAWABOGO Mousa	X	Synical Mairie de Kaya	Tel: 02 05 00 20	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
6	OUEDRAGO Zakaria	X	DREVECC/ON SMT	Tel: 40 07 78	
7	DAKESAGA Sada	X	DREVECC/ON	Tel: 78 64 47 82	
8	GRATIHOUE Jany	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 10 07 03	
9	DANBRE T. Ammand	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 10 07 03	
10	Ercane Dison	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 37 66 57	
11	OUEDRAGO Cyprien Kagaba Séléfi	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 73 87 83	
12	THEODORE L. Bata	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 08 73 83	
13	OUEDRAGO Salfy	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 71 30 14 80	
14	HIEMAN Arsène	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 66 66 66	
15	SAWABOGO Boukari	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 08 11 63	
16	KABORE Silie Benoit	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 08 11 63	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
28	OUEDRAGO Mousa	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 40 04 08	
29	NEBIE Abdoul Raouf	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 72 65 30 66	
30	Quichango Barbara	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 83 43 85	
31	Saoulou Dabari	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 89 07 87	
32	SAWABOGO Zoube	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 73 81 63 83	
33	SAWABOGO Olivier	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 04 90 45	
34	OUEDRAGO Kain	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 05 21 23	
35	OUEDRAGO Arnaud	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 08 03 83	
36	OUEDRAGO Mousa	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 68 64 53 85	
37	ZOUNGRANA Rihane	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 69 62 76	
38	Quichango Benoit	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 72 11 42 81	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
39	ZABRE Kasamba	M	Représentant de la FEME	Tel: 70 52 86 76	
40	BIAHA Abdoulou	M	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 63 76 76 07	
41	KAMBIRE Jean Louis	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 28 13 80	
42	NDIEMH Jean Claude	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 46 38 83	
43	SAWABOGO Sylviane	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 75 74 61 80	
44	OUEDRAGO Sylviane	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 36 03 68	
45	DOLYMAN Hariam	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 26 63 84	
46	OUEDRAGO Oumar	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 61 14 67	
47	ZANG ARZOUMA Luc	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 45 51 81	
48	HICOU Bréhima	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 36 07 81	
49	SANOU Guini Alexandre	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 55 32 86	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
61	SAWABOGO Amara	X	DREVECC/ON	Tel: 73 27 24 80	
62	BAZIE Lucie	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 71 33 73 82	
63	BENGA-NABA Belina	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 44 83 58	
64	SAWABOGO Alina	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 72 72 86	
65	ZOUNGRANA Binta	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 76 10 42 10	
66	LANGO Adama	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 16 62 8	
67	BANKARA Hariam	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 73 82 85 82	
68	ZOUNGRANA YVES	X	DREVECC/ON	Tel: 71 45 97 74	
69	ZOUNGRANA YVES	X	DREVECC/ON	Tel: 70 32 73 54	
70	KONATE D. Paulin	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 70 46 70 48	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
50	SRANE Zolista	X	DREVECC/ON	Tel: 72 03 17 77	
51	KOUANGOU Jacob	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 09 38 82	
52	SAWABOGO Etienne	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 23 86 53	
53	Quichango Bernard	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 71 34 61 77	
54	OUEDRAGO Salfy	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 64 20 81 89	
55	CONGO Ali	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 61 00 45 40	
56	KABRE Hamab	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 61 70 70	
57	SANA Rosemane	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 33 87 8	
58	PAFADMAN Saly	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 73 60 62 5	
59	MOSE Augustin	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 51 47 33 85	
60	SAWABOGO Hariam	X	Secr. Gen. Adm. Mairie de Kaya	Tel: 70 55 33 4	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
71	OUEDRAGO Sabane	X	DREVECC/ON	Tel: 70 46 70 48	
72	BANKOUANGOU NABA SERGE YVES	X	DREVECC/ON	Tel: 70 46 70 48	
73	KONATE D. Paulin	X	Communauté Mairie de Kaya	Tel: 64 05 59 57	
74					

► CENTRE-SUD



LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES REGIONALES SUR L'EISS ET DE CONSULTATION POUR LA VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE ET DU PLAN DE CONSULTATION DU PROCESSUS DE L'EISS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Localité	Contacts	Signatures
1	COUABAZOKE Jean-Baptiste EASS-CCA	DREA-CSD	Manga	Tel: 70 00 87 513 Email: couabazoke.jb@gmail.com	[Signature]
2	SURE ZENNONA	DRAA/AVI	Manga	Tel: 70 88 51 61 Email: surezennona@gmail.com	[Signature]
3	TAKENGE TU Edouard	DRAA/AVI CSD	Manga	Tel: 70 65 79 76 Email: takenge.tu@gmail.com	[Signature]
4	OUEDRAGO Hugues	DRAA/AVI CSD	Manga	Tel: 70 73 80 66 Email: ouedrago.hugues@gmail.com	[Signature]
5	ORFO Saverio	DREA/AVI CSD	Manga	Tel: 70 64 80 44 Email: orfo.saverio@gmail.com	[Signature]
6	NAMBOGO S. Theophan DREVEVIC	CSD	Manga	Tel: 71 02 65 23 Email: nambogo.s.theophan@gmail.com	[Signature]

18	BELEM P. Philippe	CIGCF	Goge	Tel: 70 65 37 53 Email: belem.p@gmail.com	[Signature]
19	KAMBARO T. Luc	CAPSA	Po	Tel: 70 50 63 11 Email: kambaro.t@gmail.com	[Signature]
20	ATTIANA A. Aveline	Centre Regional	Manga	Tel: 70 01 72 36 Email: attiana.a@gmail.com	[Signature]
21	Nihama Kinliga Pascaline	DRE/AVI Z/W	Manga	Tel: 70 35 65 47 Email: nihama.kinliga@gmail.com	[Signature]
22	IZANGA N. N. N. N.	Unité de protection des forêts	Manga	Tel: 70 57 56 72 Email: izanga.n.n.n@gmail.com	[Signature]
23	ZAOSE AIR O MARIA	GOOP Manga/jeu de cartes	Manga	Tel: 70 25 35 15 Email: zaose.air.o@gmail.com	[Signature]
24	SAMANDUQUE Bosya	GO/AVI CSD	Manga	Tel: 70 35 73 33 Email: samanduque.bosya@gmail.com	[Signature]
25	Baudouin Sophie	VENAGA noema	Manga	Tel: 70 43 30 36 Email: baudouin.sophie@gmail.com	[Signature]
26	IBANDE Hemardou	TAIRU Zoulouga	Manga	Tel: 70 25 46 70 Email: ibande.hemardou@gmail.com	[Signature]
27	KABU T. Olivier	TAIRU Doblie	Manga	Tel: 70 64 05 78 Email: kabu.t@gmail.com	[Signature]
28	SIA Teninah Isaac	HC Makuru	Po	Tel: 70 82 32 78 Email: sia.teninah@gmail.com	[Signature]

7	COMBISO W. Florentin	Mairie	Sapote	Tel: 63 82 33 80 Email: combiso.w@gmail.com	[Signature]
8	COMBISO Clémence	DREVEVIC EPEVCC	Manga	Tel: 75 41 04 46 Email: combiso.clemence@gmail.com	[Signature]
9	ZOUNE Emmanuel	DRE/AVI CSD	Manga	Tel: 71 15 36 73 Email: zoun.e@gmail.com	[Signature]
10	BANDI Gaby	DREVEVIC CSD	Manga	Tel: 70 41 31 71 Email: bandi.gaby@gmail.com	[Signature]
11	GUIGAMA Jean Etienne	DRE/AVI CSD	Manga	Tel: 73 48 61 37 Email: guigama.jeanetienne@gmail.com	[Signature]
12	SIA H. Moïse	DREVEVIC CSD	Manga	Tel: 70 50 33 97 Email: sia.h.m@gmail.com	[Signature]
13	KARRE JEAN-BAPTISTE J. Josiane	Gouverneur	Manga	Tel: 60 44 46 60 Email: karre.jean-baptiste@gmail.com	[Signature]
14	ZOUZOUZOU Justine	Gouverneur	Manga	Tel: 60 44 35 55 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
15	YAKUBO Jean	Prolocob Gouverneur	Manga	Tel: 70 60 28 85 Email: yakubo.jean@gmail.com	[Signature]
16	TOURE Ghislain	Prolocob Gouverneur	Po	Tel: 71 71 71 53 Email: toure.ghislain@gmail.com	[Signature]
17	NABUJUMA W. Siska Siska	Consulting	Manga	Tel: 70 57 33 47 Email: nabujuma.w.siska@gmail.com	[Signature]

29	OLIVIERA K. Koudou	DR Manga	Manga	Tel: 70 17 08 78 Email: oliviera.k.koudou@gmail.com	[Signature]
30	BOUMA Camille	DR Manga	Manga	Tel: 66 70 01 90 Email: bouma.camille@gmail.com	[Signature]
31	KABRE Jean-François	DR Manga	Manga	Tel: 70 01 66 20 Email: kabre.jean-francois@gmail.com	[Signature]
32	ZOUNE Emmanuel	DRE/AVI CSD	Manga	Tel: 71 15 36 73 Email: zoun.e@gmail.com	[Signature]
33	COMBISO W. Florentin	AMBF Manga	Manga	Tel: 70 30 94 49 Email: combiso.w@gmail.com	[Signature]
34	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
35	AWAZOUZOU Jean-Baptiste	DR Manga	Manga	Tel: 70 60 28 85 Email: awazouzu.jean-baptiste@gmail.com	[Signature]
36	COMBISO W. Florentin	AMBF Manga	Manga	Tel: 70 30 94 49 Email: combiso.w@gmail.com	[Signature]
37	WANGARICA S. Sébastien	DR Manga	Manga	Tel: 70 77 70 60 Email: wangarica.s.sebastien@gmail.com	[Signature]
38	SAVANDUQUE Raymond	DR Manga	Manga	Tel: 70 45 08 78 Email: savanduque.raymond@gmail.com	[Signature]
39	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
40	P. E. Françoise	HC Manga	Manga	Tel: 60 74 46 60 Email: p.e.francoise@gmail.com	[Signature]

40	BANDI Gaby	DREVEVIC CSD	Manga	Tel: 70 41 31 71 Email: bandi.gaby@gmail.com	[Signature]
41	IBANDE Hemardou	DR Manga	Manga	Tel: 70 25 46 70 Email: ibande.hemardou@gmail.com	[Signature]
42	ZENNA Benjamin	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zenna.benjamin@gmail.com	[Signature]
43	ZENGO Rémi	DREA/AVI CSD	Manga	Tel: 71 15 36 73 Email: zengo.remi@gmail.com	[Signature]
44	GUIGAMA Jean Etienne	DR Manga	Manga	Tel: 73 48 61 37 Email: guigama.jeanetienne@gmail.com	[Signature]
45	YAKUBO Jean	DR Manga	Manga	Tel: 70 60 28 85 Email: yakubo.jean@gmail.com	[Signature]
46	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
47	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
48	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
49	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
50	ZENGO Harouna	DREA/AVI CSD	Manga	Tel: 73 48 61 37 Email: zengo.harouna@gmail.com	[Signature]

42	ZOUZOUZOU Justine	DREA/AVI CSD	Manga	Tel: 71 15 36 73 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
43	Kouanda Harouna	DR Manga	Manga	Tel: 70 00 07 78 Email: kouanda.harouna@gmail.com	[Signature]
44	SEBASTIEN Koudou	DGA E	Manga	Tel: 73 35 02 12 Email: sebastien.koudou@gmail.com	[Signature]
45	ZOUZOUZOU Justine	DSC	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
46	ZOUZOUZOU Justine	UPBCSD	Manga	Tel: 66 89 94 95 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
47	LAMY Etich	Prolocob Gouverneur	Manga	Tel: 73 12 73 76 Email: lamy.etich@gmail.com	[Signature]
48	DIBARA W.	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: dibara.w@gmail.com	[Signature]
49	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
50	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
51	KUDUZA Samuël	R/DPA ASP	Manga	Tel: 64 70 92 37 Email: kuduza.samuel@gmail.com	[Signature]
52	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
53	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]

51	NATHAN Z. N. N.	DR Manga	Manga	Tel: 70 69 02 94 Email: nathan.z.n.n@gmail.com	[Signature]
52	FAMINE Jean Edouard	SS/PIF	Manga	Tel: 71 01 41 41 Email: famine.jean-edouard@gmail.com	[Signature]
53	YOUNG KATE	PIF	Manga	Tel: 56 60 65 23 Email: young.kate@gmail.com	[Signature]
54	ZENGO Edmond	Arboretum	Manga	Tel: 70 24 46 03 Email: zengo.edmond@gmail.com	[Signature]
55	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
56	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
57	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
58	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
59	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
60	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
61	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
62	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
63	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 73 31 20 02 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]

51	SEM Zoile	DR Manga	Manga	Tel: 70 64 32 22 Email: sem.zoile@gmail.com	[Signature]
52	KENFERA K. André	DR Manga	Manga	Tel: 70 74 43 77 Email: kenfera.k.andre@gmail.com	[Signature]
53	SEBASTIEN Koudou	DGA E	Manga	Tel: 73 35 02 12 Email: sebastien.koudou@gmail.com	[Signature]
54	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
55	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
56	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
57	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
58	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
59	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
60	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
61	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
62	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]
63	ZOUZOUZOU Justine	DR Manga	Manga	Tel: 70 31 43 09 Email: zouzouzu.justine@gmail.com	[Signature]

► CENTRE-OUEST

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
11	Deano Ndi	DR-FSE/COS	KDC	70 08 53 07 deano.ndi@redplus.org	0078 5170 8 8 8 du 24/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
12	BANKOUNOU Sibalo	CSEP/DRS2	KDC	78 94 43 70 bankounou.sibalo@gmail.com	CNIS 91592193 du 01/08/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
13	Rouffin Ndi	DR-DR/DR-CC	KDC	70 26 38 09	CNTD 27 281091 du 16/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
14	YANCOBA Eugène	DR-DR/DR-CC	KDC	70 05 06 06 yancooba@gmail.com	B144791 du 14/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
15	PASSO Moumini	DR-DR/DR-CC	KDC	70 21 24 35 passo.moumini@gmail.com	B123442 du 12/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
16	Quéméso Soudou	DR-DR/DR-CC	KDC	51 33 0 30 quemeso.soudou@gmail.com	B1108181 du 11/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
23	MADGARE P. Adouf	Commission municipale de sécurité locale	CR	71 04 37 37 74 28 60 41	B23221 du 20/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
24	CHEROUOU Ndi	CR-COS C-SAT	Kdy	72 40 33 9 cherouou.ndi@gmail.com	B112959 du 12/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
25	ZANANIN Roger	DR-DR/DR-CC	Kdy	72 36 51 2	B106134 du 21/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
26	TRAORE Adam	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 21 33 2	B100006 du 18/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
27	ZABONEE Maxime	Gouvernement	Kdy	70 11 65 1	B1011763 du 06/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
28	MESIG Diandani	DR-DR/DR-CC	Kdy	61 28 20 30	B34 20584 du 18/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
17	KEMOU Doudou	DR-DR/DR-CC	KDC	71 99 32 2	B1244 5154 du 11/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
18	TONE Hantouy	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 64 24 7 toney.hantouy@yahoo.fr	B151654 du 15/01/17 B121789 du 12/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
19	MA BORE EYE Siphane	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 40 34 6 ma.bore.ey@gmail.com	B103208 00 du 10/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
20	DE E Hinafa	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 07 29 6 de.e.hinafa@gmail.com	B130074 du 08/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
21	Kondoubo N. Madi	DR-DR/DR-CC	KDC	70 41 93 6 kondoubo.n.madi@gmail.com	B138507 du 02/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
22	BAITBARA T. Stephane	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 78 87 7 baibarata.stephane@gmail.com	B153506 du 16/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
35	YATCOU Haminou	Gouvernement	Koudougou	72 52 24 62	B143492 du 14/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
36	Kabore Japhet	SRPE	Koudougou	71 04 48 01	B122079 du 26/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
37	TRAORE GS Eugène	DR-DR/DR-CC	Koudougou	70 57 79 09	B132813 du 09/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
38	BEANFOU SORE de SCORAN	DR-DR/DR-CC	Koudougou	75 47 16 10	B100006 du 08/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
39	OUEDRAGO Zmaeli	DR-DR/DR-CC	Koudougou		B103208 du 08/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
40	BEANFOU SORE de SCORAN	DR-DR/DR-CC	Koudougou	75 51 13 44	B103618 du 21/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
29	SANON Euzana	DR-DR/DR-CC	Kdy	66 47 36 37	B151654 du 15/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
30	Kabore T. Ulysse	DR-DR/DR-CC	Kdy	70 20 40 66	B103208 00 du 10/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
31	BOUO Sanhoun	DR-DR/DR-CC	Kdy	77 10 38 56	B110305 du 10/01/2017	[Signature]	[Signature]	[Signature]
32	DELEDRAGO Jude J.	DR-DR/DR-CC	Kdy	71 25 9 32	B100006 du 08/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
33	SAHOU FÉLIX	DR-DR/DR-CC	KDC	70 43 00	B103208 du 08/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
34	Houéto Adama	Gouvernement Sécrétariat	Kdy	71 42 28 08	B103618 du 21/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS RESIDENTS
 Objectif: Attribuer de nouvelles capacités des acteurs régionaux sur l'ESS et consultation de comité régional REDD+.
 Date: 20/02/2020

N°Ordre	Nom et prénom	Fonction/Structure	Provenance	Contacte (Téléphone et Email)	Référence Identitaire	Signature/Jour1	Signature/Jour2	Signature/Jour3
41	DIALLO Jemcham	DR-DR/DR-CC	Koudougou	76 52 75 36	B103618 du 21/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
42	BAITEBO SALLA Mouliaou	DR-DR/DR-CC	Koudougou	70 14 94 68	B103618 du 21/01/17	[Signature]	[Signature]	[Signature]
43								
44								
45								
46								

BOUCLE DU MOUHOUN

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
COORDINATION REGIONALE DU PIF/MIH



Liste de présence des participants à l'atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du Plan de consultation du Processus de l'EES.

N°	Nom et Prénoms (N)	Fonction/Structure	Localité	N° Téléphone	Références CNIE	25/09/2021	26/09/2021	27/09/2021
1	Simeou Epoua Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	54 10 09 34	075 21 75 42 du 02-06-2015			
2	Boua Noun	Champion H.C. Boma	Boma	76 34 07 92	041 76 47 42 du 22-07-20			
3	Mamadou Diawara	Champion H.C. Diawara	Diawara	70 70 42 80	012 16 24 du 21/10/2016			
4	Dieudonné Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 11 36	075 21 75 42 du 02-06-2015			
5	Simeou Dieudonné	H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
6	Toussaint Ben Adamo	H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
7	SARKA ISSAKA	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
COORDINATION REGIONALE DU PIF/MIH



Liste de présence des participants à l'atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du Plan de consultation du Processus de l'EES.

N°	Nom et Prénoms (N)	Fonction/Structure	Localité	N° Téléphone	Références CNIE	25/09/2021	26/09/2021	27/09/2021
1	YBAL Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 20 01 15	012 16 24 du 21/10/2016			
2	KATI Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	11 60 1 15	012 16 24 du 21/10/2016			
3	KINDO Baka Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	76 00 1 15	012 16 24 du 21/10/2016			
4	NETE Baka Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 20 01 15	012 16 24 du 21/10/2016			
5	BATTIE Baka Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 30 2 15	012 16 24 du 21/10/2016			
6	B. Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 30 2 15	012 16 24 du 21/10/2016			
7	KATI Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 20 01 15	012 16 24 du 21/10/2016			
8	COULIBALY Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	66 70 3 02	012 16 24 du 21/10/2016			

9	Kouassi Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
10	Kouassi Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
11	Foster Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	65 70 53 12	012 16 24 du 21/10/2016			
12	Dandji G. Alina	Champion H.C. Boma	Boma	70 71 60 85	012 16 24 du 21/10/2016			
13	DAD Dieudonné	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
14	KINDO Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
15	LIRAO Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
16	Boua Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
17	Boua Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
18								
19								
20								
21								
22								

9	TANGA ISSA	Champion H.C. Boma	Boma	70 27 38 45	012 16 24 du 21/10/2016			
10	HICOU K. Edji	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
11	BINGO Baka Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 40 46 19	012 16 24 du 21/10/2016			
12	SANOU Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 40 30 66	012 16 24 du 21/10/2016			
13	DIEUDONNE Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 35 34 36	012 16 24 du 21/10/2016			
14	Dakio Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 52 80 89	012 16 24 du 21/10/2016			
15	ZALLE Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 01 31	012 16 24 du 21/10/2016			
16	TANGUERS Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 70 80 15	012 16 24 du 21/10/2016			
17	NIMKEMA B. Jean	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 80 50	012 16 24 du 21/10/2016			
18	DIEUDONNE Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 67 70 70	012 16 24 du 21/10/2016			
19	Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 40 72	012 16 24 du 21/10/2016			
20	BENO Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
21	COULIBALY Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 30 35	012 16 24 du 21/10/2016			
22	COULIBALY Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 15 40 10	012 16 24 du 21/10/2016			

23	Kouassi Kouassi	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
24	BATE Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
25	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
26	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
27	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
28	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
29	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
30	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
31	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
32	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
33	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
34	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
35	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
36	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
37	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
38	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
39	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
40	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
41	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
42	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
43	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
44	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
45	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
46	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
47	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
48	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
49	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
50	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
51	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
52	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
53	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
54	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
55	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
56	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
57	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
58	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
59	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
60	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
61	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
62	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
63	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
64	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
65	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
66	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
67	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
68	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
69	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
70	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
71	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
72	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
73	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
74	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
75	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
76	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
77	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
78	BOUKE Boma	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			

23	Zerine Nicole	Champion H.C. Boma	Boma	70 30 80 02	012 16 24 du 21/10/2016			
24	Moussa Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
25	XABOKE Houdou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
26	Savadozo Zouma	Champion H.C. Boma	Boma	70 20 80 90	012 16 24 du 21/10/2016			
27	Mettege manna	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
28	K-E Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 00 00	012 16 24 du 21/10/2016			
29	Quartier National	Champion H.C. Boma	Boma	70 30 90 99	012 16 24 du 21/10/2016			
30	BENO Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 82 94	012 16 24 du 21/10/2016			
31	COULIBALY Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 00 30 35	012 16 24 du 21/10/2016			
32	SOME N. HAZER	Champion H.C. Boma	Boma	70 50 70 90	012 16 24 du 21/10/2016			
33	SABO Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 10 10 10	012 16 24 du 21/10/2016			
34	SABO Simeou	Champion H.C. Boma	Boma	70 10 10 10	012 16 24 du			

EST

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

REGION DE L'EST

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'EST
P/P/2023



BUSINA PASO
Unité-Programme Justice
Folio 2, 25/02/2023

Liste de présences pour l'atelier de renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur l'EES et de consultation pour la validation du rapport d'analyse et du plan de consultation du processus de l'EES tenu à Fada N'Gourma

N°	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION/LOCALITE	SEXE	SEXE M	SEXE F	ADRESSE/NUMERO	SE	SE	SE	SE	SE	SE
1	KIEMBE PI- Abedou	Coordinateur (Fada)	M	X		76 04 502						
2	DAÏRE HANSSA Ben Zofis	Représentant (F. La)	X			76 04 685						
3	BURRO OUSOU A. I. S. S. S. S.	CARTE Trade	X			76 04 624						
4	SANTO Sango	Représentant	X			76 04 624						
5	OLOMPO P. S. S. S.	Représentant	X			76 04 624						
6	Y. S. S. S.	Représentant	F			76 04 624						
7	ETIARE Baku	CARTE Trade K. Ousouma	M			76 04 624						

8	YENI GORRES	AN/ASOC	F			76 04 624						
9	DAVDOGO Bouabala	AN/ASOC	H			76 04 624						
10	TIABONDON André	PEBCE/EST	X			76 04 624						
11	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
12	ABENSOUCHE Sanaouba	AN/ASOC	F			76 04 624						
13	YALLO Mou	S.C. Communauté municipale	X			76 04 624						
14	COMBANG A. Amadou	Mairie	X			76 04 624						
15	Ousou Abedou	AN/ASOC	F			76 04 624						
16	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
17	DIANOU MAMADOU	AN/ASOC	M			76 04 624						
18	BELEM YALLO	AN/ASOC	F			76 04 624						
19	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
20	Loupa Bouda	AN/ASOC	F			76 04 624						

21	THOMBIANO Salomata	CASIESI	F			76 04 624						
22	THOMBIANO Salomata	Mairie/Bouabala	X			76 04 624						
23	TRABE Djibril	AS DEG/BP	M			76 04 624						
24	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
25	THOMBIANO K. Sanaouba	OPAH/EST	M			76 04 624						
26	EMMANUEL ESTRONG	COOP/Bouabala	M			76 04 624						
27	TRABE YALLO	AS DEG/BP	X			76 04 624						
28	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
29	THOMBIANO Salomata	AN/ASOC	X			76 04 624						
30	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
31	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
32	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						

33	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
34	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
35	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
36	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
37	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
38	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
39	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
40	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
41	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
42	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
43	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
44	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
45	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						

46	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
47	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
48	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
49	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
50	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
51	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
52	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
53	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
54	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
55	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
56	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
57	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						
58	YALLO Mou	AN/ASOC	F			76 04 624						

59	THOMBIANO Salomata	AN/ASOC	X			76 04 624						
60	THOMBIANO Salomata	AN/ASOC	X			76 04 624						
61	TRABE Djibril	AN/ASOC	X			76 04 624						
62	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
63	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
64	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
65	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
66	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
67	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
68	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
69	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
70	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						
71	YALLO Mou	AN/ASOC	X			76 04 624						

B. DEUXIEME VAGUE DE CONSULTATION

► Centre Sud

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

○ Objet : Consultation publique/Focus group
 • Date : 27/11/21 (heure : Début 8h Fin 12h)
 • Lieu : Burkina Faso / Centre Sud

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPIT et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	ZOUANGA ISAKA	X			X	Cultivateur	78253499	
02	J-Boudo YATTOUDOU	X			X	Cultivateur	6031220	
03	Doukoko Hamidou	X			X	Cultivateur	76090379	
04	Doukoko Saidou	X			X	Cultivateur	70232982	

Page 1 of 2

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

○ Objet : Consultation publique/Focus group
 • Date : 29/11/21 (heure : Début 8h Fin 12h)
 • Lieu : KATI-BISSA

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	Naba Saaga Compteur GASSOU	X			X	chef de Canton de Kromkissin	70 80 43 00	
02	Nikiema Mady Bilbali NABA	X			X	chef de canton Bilbalogo	78 00 86 29	
03	Nikiema Makama	X			X	canton Bilbalogo	79-83-14-16	
04	Nikiema Koum	X			X	canton Bilbalogo	70 17 81 95	

Page 1 of 2

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

- Objet : Consultation publique/Focus group
- Date : 23/11/2014 (heure : Début 10h05 Fin 12h05m)
- Lieu : KOFIBISSIA

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	SANOU Edouard	X			X	Chef de service/DPEEVCC BEG	75 30 64 53	
02	GUINDEBA Lucien	X		X		CSPSS/DPEEVCC	74 91 15 39	
03	BELEM Adama	X		X		CSPPE/BZ6	70-06-54-01	
04	FORGO Yaouba	X		X		CISDEEVCC/Kombiraou	70-86-88-48	

Page 1 of 2

05	SANTOGO.A. AZIZ	X		X		DPFF/BEG	Abdou@1900@gmail.com	
06	BANGOU/KABORET. Claudine		X			DP.	76 30 47 50	

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

- Objet : Consultation publique/Focus group
- Date : 24/11/2014 (heure : Début 12h05 Fin 12h05m)
- Lieu : KOFIBISSIA

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	JAGUIBOU Yaya	X			X	Président	68 08 77 09	
02	ZOULABOU Quékana	X			X	B.G. GAMO WIGNA	70.13.52.54	
03	BANSE Issouf	X			X	BE GAMO WIGNA	70-42-17-50	
04	COPHA Léon	X			X	chargé de l'éducation	7026 8272	

Page 1 of 2

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
05	JAGUIBOU Amatele	X			X	BE GMA	76 59 58 54	
06	Emboğa Kourado Y. Téliema		X		X	comptable	70 75 09 70	
07	Siessira Koungreimbou Adiéyam		X		X	Membre	76 77 80 30	
08	Guégama Ismiegnedbwango	X			X	Pépiniériste	75 14 61 18	
09	BADO Y Arnaud Gérald	X		X		Animateur	71-64-56-98	
10	OUANDJAGABOU Harouna	X			X	BE GA MOWIGNA	71-65-05-22	
11	Nacro Kaba	X			X	animateur GAMOWIGNA	70 80 73 53	
12	Tiemfara Sapinatou		X	X		animatrice Gamo wigna	67 68 49 33	
13								

Page 2 of 2

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

- Objet : Consultation publique/Focus group
 Date : 23/11/2011 Heure : Début : 10h15 Fin 13h05 min
 Lieu : Sog Goga

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	BOUGMA Kuilpoko		X		X	Treasury adjointe UGF	75 55 85 25	
02	YABRE Alimata Odile		X		X	Treasury GG F	76 32 26 27	
03	Belem Philippe	X			X	President UGGF	76 65 87 53	
04	Zoungana Naoga Jean paul	X			X	Comite de surveillance	76 69 85 85	

Page 1 of 2

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
05	OUANGA PABI ISSAKA	X			X	Treorier UGGF	76474361	
06	Bouda Timpiga ALBERT	X			X	Secrétaire UGGF	76668427	
07	KINDA Marine		X		X	Treorier adjointe GGF	55604319	
08	KABRE LOUKAYA		X		X	Membre GGF	652046M	
09	OUEDRAOGO Rosalie		X		X	Membre GGF	56964118	
10	COMPAORE Sibidou		X		X	Membre GGF	77511672	
11	ZONGO R. Edouard	X		X		chef SDEEVCC/hocho	76811523	
12	GANSABRE B. Jérémie	X		X		Consultant	76365994	
13	NAHON DIONSI				X	Agent SN/REDD+	70690214	
	OUEDRAOGO W. JESSAO	X		X		Adjoint SDEEVCC/hocho	64-72-15-93	

Page 2 of 2

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Liste des personnes ressources rencontrées ou consultées : (Etudes EESS, MPB et MGPR)

16 au 24/11/2021

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
DIALLO	Adama	Préfecture 180	Préfet	Po	73764742
YAGANBOU YAYA	YAYA	GATO WIGNA	Président	Po	80287209
Sa Majesté	Po Pe	Canton Po	chef de Po	Po	70725952
BANSE	ISSOUF	GATO WIGNA	Membre conseil d'administration	Po	
KARAGANBOU	I. Luc	CAPSR	Point focal Régional	Manga	76504981
KAZAGANBOU	I. Luc	ASSOCIATION TIEN YIL WIGNAN	secrétaire technique	Po/SONGO 2	68692468
KABRE/Zoungriema	Y. Josiane	Gouvernorat	Gouverneur	Manga	60744460
SIA	Kawiba Moïse	DREEVCCSD	Directeur Régional	Manga	70105377

Page 1 of 2

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
Bado	Salif	DREEVCC/CSD	chef de service Faune Pêché	Manga	7617 9375
QUEFFO	Laurent	DREEVCC/CSD	SRAF	Manga	74 74 02 22
Bouda	Sophie	SCOOPS Venegr-Noma	Présidente	Manga	70139036
Zapré	Osée	FEME	Pasteur	Manga	68185513
Ouedraogo	Hugues	DRAAHM	DR	Manga	70738046
Ouedraogo	Dramane	SR des statistiques	Chef de service	Manga	7500 9026
Kabré/Zoungbrou	Y. Josiane	Comité Régional REDD+	Gouverneur/Présidente	Manga	70 268374
ZONGO	Edouard	SDEEVCC/Gogo	Chef de service	Gogo	76811523
OUEDRAOGO	W. Desiré	SDEEVCC/Gogo	Adjt chef de service	Gogo	64721593
ZONEO	Edmond	Arbonaut/Tokob	Consultant	Ouaga	70 24 4603
Bayili'	Re'ne		Assistant Consultant	Ouaga	73022730
Gansawa'	Jeremie		Assistant Consultant	Ouaga	61 599826

Page 2 of 2

► EST

Focus Apert Bogande

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT**
SECRETARIAT GENERAL
**DIRECTION GENERALE DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

○ Objet : Consultation publique/Focus group
 • Date : 20/10/14 (heure : Début / Fin)
 • Lieu :

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	Sangu Moussa Desire	X		X		A/SDEEVCC Bogande	73-16-31-32	
02	OUEDRAOGO Yassia	X		X		A/SDEEVCC Pielé	75 62 18 02	
03	KABORE E. ARNAUD	X		X		C/SDEEVCC diptougaou	70853353	
04	PARE Jacques	X			X	C/SDEEVCC de Gally	71206863	

Date : 20/10/14

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
05	Combrany Hinglo	X				GIVGF	70 87 34 12	
06	Toundamba Yéopaba	X				GIVGF	51 61 13 24	
07	Tan KOANO Yalidia					BV-	70 790 193	
08	Combari yacoubax	X				AREGREF ext	70652216	
09	Dabini y. Pierre					GIVGF	67 78 67 45	
10	Tandamba M. Ernest HM.					GVEF ANMamaoussou	72592263	
11	Combari Floice		F			GVEF Sandiyoussa	02-45-55-52	
12								
13								

Page 2 of 2

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

- Objet : Consultation publique/Focus group
- Date : 24/11/2021 (heure : Debut 10h Fin 12h 30)
- Lieu : Fada Ni Gassouma

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	Combaly Yaldia	H				Président U-P	70337522 56445806	
02	NATAMAN Alice		X			AVCF	52259828 74436103	
03	Quati Diagou	X				GUVGF	70199560	
04	Sini Bedali	X				GUVGF	70-11-21-39	

Page 1 of 2

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
05	ZABSONRE Mashaouda	X		X		A/SDDEVCC Manni	76132158	
06	SANOU Salif	X			X	C/SDDEVCC Thiam	71979412	
07	Kafando R Gerard	X		X		SDDEVCC/Thiam	57571816	

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL REDD+

Liste des personnes ressources rencontrées ou consultées : (Etudes EESS, MPB et MGPR)

24 au 29/11/2021

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
DIABRI	Madia	DPEEVCC Koumondjari	Directeur	Gayéri	70281540
Combaly	Yaldia	U PGF	Président	Potiamanga	70337522
Nataman	Alice	GUVGF	membre	Bougui	52259828
Quati	Diagou	GUVGF	membre	Paga	70199560
Sini	Bedali	GUVGF	Treasorier	Dabougou	7044139
Combaly	Koaghi	GUVGF	Président	Potiamanga	70875412
Tandamba	Tampou	GUVGF	membre	Somelidpen	51611324
Taukoano	Yaldia	GUVGF	Treasorier	Bougui	70790133

Page 1 of 2

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
Combari	Yacouba	AREGREF EST	Président	Fada	70652216
Dabini	Y. Pierre	GVGF	Président	Soudiki Kpeng	61226745
Tandamba	Y. Ernest	GVGF Anomougou	secrétaire	Namounougou	72592763
Combari	Y. Ernest	GVGF Soudi Kpeng	présidente	Soudiki Kpeng	02453552
THIOMBIANO	Fadel Alexandre	Maurie/Fada	1er Adjoint	Fada N'Gourma	70805118
THIOMBIANO	Saidou Patrick	DPEEVCC-Tapoa	DPEEVCC	Diapaga	70282105
OUEDRAGO	Hareina	DPEEVCC-Gourma	DPEEVCC	Fada N'Gourma	70218879
ZONGONABA	T. Constantin	EX AGENT PIF DPEEVCC-EST	EX AGENT PIF	Fada - PATIA	70348833 71573388
KINA	Idrissa	DRAAHM-EST	DR IPI	Fada	70077518
Diendere	Joseph	DRAAHM-EST	SR IPI PA	Fada	70077518
BARRY	Drissa	DRRAH-EST	Chef de service Protection Animale	Fada	67886665
BERE	Adama Jean	Haut-Commissaire	Haut-Commissaire	Fada	70296210

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
KABORE	Barnabé	DREEVCC-EST	DR	Fada	70191682
Thiombiano	Lankoandia	Plateforme REDD+	Point Focal	Fada	70733063
ZONEO	Edmond	Arbonaut/Fokaba	Consultant	Ouaga/Fada	70244603
Nahon	Drissa	STN-REDD+	Agent	Ouaga/Fada	70690214
KOURAOGO	Issouf	SP/CNDD/ET	Agent	Ouaga/Fada	70664872
HILOU	Brahima	STN-REDD+	Agent	Fada/ouaga	72074690
BAYILI	RENE	Arbonaut/Fokaba	Consultant	Fada/ouaga	73022930
Ganbare	B. Jérémie	Arbonaut/Fokaba	Consultant	Fada/ouaga	70565870
THIOMBIANO	KIRSI	Maurie Gayeri	Maurie	Gayeri	70239015
Wobo	Y. François	ATDG	Coordonnateur	Gayeri	70544044
YARGA	Daniel	SDEEVCC- Gayeri	Agent SDEEVCC	Gayeri	70868588
TANKOANO	Thiombiana Assata	Maurie/Parliaga	Maurie	Parliaga	71789015

NOM	PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LIEU	CONTACT
Sanou	Moussa Desiré	Bogande	SDEEVCC Bogande	Bogande	73163132
Ouedraogo	Yassia	SDEEVCC Piela	SEEVCC Piela	Piela	75621802
KABORE	E. Arnaud	SDEEVCC Liptougon	chef de service	Liptougon	70853858
PARE	Jacques	SDEEVCC Coalla	chef de service	Coalla	71708000
ZABSONRE	Mashoua	SDEEVCC Manni	Agent	Manni	70132158
SANOU	Salif	SDEEVCC-Thiou	chef de service	Thiou	71979472
LOMPO	Marguerite	SCOOPs Lagm-Tamba	Présidente	Fada	70306621
Thiombiano	P. Blondine	SCOOPs Lagm-Tamba	Trepassière	Fada	63700972
TOE	Mohamadou	Gayeri	Personne ressource	Gayeri	75041862
TANKOANO	Tiangniagon	Conseiller Municipal Parliaga	Conseiller Municipal	Parliaga	70703938
OUALI	Lucien	Parliaga	Conseiller Municipal	Parliaga	71971000
OUOBA	Boalalyon	Maurie	Agent Maurie	Parliaga	70031838

Scoop Laguem - Taoba.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
SECRETARIAT TECHNIQUE NATIONAL- REDD+

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

- Objet : Consultation publique/Focus group
- Date : 26/11/2012 (heure : Début 14 Fin 16h30)
- Lieu : Fada

LISTE DE PRESENCE (Etudes EESS, MPB et MGPR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
01	Lampo Marguerite		F		X	Présidente scoops/ Lagum-Taoba	70 30 66 24 marguerite.lampo66@gmail.com	
02	Dahani Mariam		F		X	Membre	62 62 40 30	
03	Chombiano Laiba		F		X	Membre	61 90 79 43	
04	Zochengo Elène		F	X		Membre	61 27 93 60	

Page 1 of 2

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		H	F	<35 ans	>35 ans			
05	Chombiano P. Bleudine		X	X		Tresoriere	63 70 09 73	
06	Sawadogo Maimoumata		X	X		Membre		
07	Tambouano Gnadiba		X	X		Membre	62 52 65 46	
08	Soni salamata		X	X		Membre	66 93 29 45	
09	Sawadogo Adama		X	X		Membre	07 70 14 28	
10	Bingrindi Wassila		X	X		Membre	06 73 21 67	
11	Kiani Fadilo		X	X		Membre	06 54 70 97	
12	Kantagba Sadia		X	X		Membre	70 62 35 17	
13								

Page 2 of 2

► CENTRE-NORD

Liste de présence à la rencontre de restitution des consultations sur les enjeux environnementaux et sociaux, MGPR et MPB dans la région du Centre-Nord

(Kaya, le 16 février 2022)

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
01	Zango Roger	Environnement Boussouma	chef de Service	70859701	-	
02	THIOMBIANO Hervé	Direction Pro- vinciale Transit Ecologie & Env	chef de S PFF-SND	70284937		
03	OUEDRAGO Zissa	UPPRS	animateur	70470031	irillouad@gradi- com	
04	DABRE V. Romaric	DPTEEI NMIT	Docteur	77131616	romaric.dabre @yahoofr	
05	NONABRA Dieudonné	Association- Wendkani Boulma/Poracouga	Président	70376769 64181184	asowendkani@gmail.com nonabra@gmail.com	
06	OUEDRAGO Oumarou	Ortega	CND	70684440		
07	Behemine Adama	Consultant	Consultant	70254553	behemineadama@ yahoofr	
08	Behemine Insa	lae	Consultant	70225400	insabehemine@yahoofr	

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
9	Guindouga Marceline	UPPRS	Secrétaire	61331266		
10	Sawadojo IRISSA	producteur DRAHMT-EN	CND	70935475		
11	Compagnie S. Evardine		Agent SRAHPA	71013814 75606119	evardinecompagnie@ gmail.com	
12	Zouk GRANT S. E Jovite Honorat	Préfecture Boussouma	préfet Boussouma	76431680		
13	BANGRE Faycal	SADHPC-CMA	chef de service promotion des travaux humains	76351105	faycal.bangre@ gmail.com	
14	BANABA Frédéric	Association Wendkani	consultant de forêt de parc nat	7060442	-	
15	BAILLI Renee	Arboricult	Consultant	73022730	rene-bailli@ arboricult.com	

► NORD



arbonaut

Etude
Action
Conseils



Liste de présence à la rencontre de restitution des consultations sur les enjeux environnementaux et sociaux, MGPR et MPB dans la région du Nord

(Ouahigouya, le 18 février 2022)

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
1	LANKOANDE André	Prefecture	Prefet	77 34 35 37	andrelankod@gmail.com	
2	ZOU NGRANI Kaligueta	DPTEE / Yfg	DP / yfg	71 05 83 30	zkaliquta@yahoo.fr	
3	Sabou Donald	APE DR / AKS	Change de projet	77 92 92 35	donaldsabou@gmail.com	
4	SOURABIE Seydou	DR/HPC	DR	70 00 74 69	doussbi@yahoo.fr	
5	Ouedraogo Tchissa	CVS Gouga	CVS Gouga	70 92 34 81		
6	Ouedraogo Aly	Représentant du chef gouga	Représentant Chef gouga	73 83 84 96		
7	KABORE Koudoupo	DPTEE - Passore	Directeur Provincial	70 72 77 81	Koudoupo.kabore@yahoo.fr	
8	SAN B. Issah	DPTEE / Zondani	Direction Provincial	70 24 58 48	sambjenn@yahoo.fr	



arbonaut

Etude
Action
Conseils



9	SANOOGO Mochar	DRTEE/N	DR	70 16 31 13	sanogomochar@yahoo.fr	
10	OUEDRAOGO Abdou Karim	DR Agriculture	DR	73 08 97 28	karimaboukarim@yahoo.fr	
11	OUEDRAOGO Ibrahim	Représentant DPAAH-Y	Représentant DPAAH-Y	70 03 96 77	yirifate@gmail.com	
12	SANKARA Mahamad	DRTEE-N Agent	DRTEE-N	70 48 79 07	hsankara7048@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

► **CASCADES**

LISTE DE PRESENCE AGEREF (BANFORA)

N	NOM ET PRENOMS	AGE	SEXE	FONCTIONS/METIERS	CONTACT
1	TOU N. Fostène	43	M	CMSP- AGEREF	Banfora / 70 45 535
2	M ^{me} SOUABADO Ivana	34	F	chargée genre et inclusion sociale	76-60-19-35/ivanabado@y
3	M ^{TR} TRAPE Bassina	58	M	secrétaire à l'AGEREF	76-80-41-72
4	Ouahara Mamadou	55	M	secrétaire AGEREF	60 54 83 79
5	Ouahara INZETA	54	F	Tresorière AGEREF	78 19 99 23 /#
6	Heman Denis	67	M	Président AGEREF	75 24 21 02 / 72 98 04 17
7	KARAMA MAMADOU	51	M	directeur AGEREF	70 26 06 04
8					



Région des Cascades - Province de la Comoé
Association Munyu des Femmes

B.P : 298 - Tél : 20 91 02 50/ 20 91 07 94
Email : ass_munyu@yahoo.fr ou radiomunyu@yahoo.com
Youtube : Association Munyu des Femmes

Banfora, le 20 Novembre 2021

LISTE DE PRESENCE : Reunion de l'Association des Femmes de Banfora

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	W HASAP ET MAIL	Contact	SIGNATURE
1	Héma L. Y. Lamence	Présidente		70 23 39 01	
2	Karama K. Suzanne	ch. des finances		70 2 3 54 68	
3	Sao Isibni Balouo	Vice-Présidente	76 60 85 54 balouo@yaho.fr	76 60 85 54	
4	Sory/Bougaly Denise	Administratrice Terrain		78 59 11 60	
5	KAMINS Victorine	ch. d'organisation B-F	77-59-55-06	78-35-68-35	

► CENTRE-OUEST

FOCUS GROUP

Identification
 Province : Commune : Z. A. M.
 Village :
 Nom et prénoms de l'enquêteur :
 Date de l'entretien :h :mn :s : Heure de début de l'entretien :h :mn :s : Heure de fin de l'entretien :h :mn :s :
 Composition du groupe : Pour avoir des échanges participatifs et interactifs, le groupe doit regrouper entre 6 et 12 personnes (il est préconisé des focus group hétérogènes par communautés d'origine et des focus group homogènes pour les communautés migrantes et les groupes vulnérables).

Noms et prénoms des participants aux focus group

N	NOM ET PRÉNOMS	AGE	SEXE	FONCTIONS/METIERS	CONTACT
1	DAMBELE Awa		F	Commerçante	72 22 62 35
2	KABORE Zenaba		F	Vendeuse Sombala	62 05 35 70
3	NABA Haroum		F	Vendeuse Sombala	61 13 24 32
4	Ko Elie		F	Vendeuse Sombala	
5	Ko Assita		F	Vendeuse Sombala	60 35 15 32
6	GUIQUINDE Salamata		F	Vendeuse Sombala	51 71 61 54
7	KABORE Matheline		F	Commerçante	72 24 62 64
8	Koata Awa		F	Vendeuse Sombala	
9	Kabore Antoinette		F	Vendeuse Sombala	70 87 43
10	Nabayago Mamanta		F	"	62 05 36 70
11	" Balkissa		F	Vendeuse de boune	
12	Kabore Minata		F	Boutiquière	71 13 11 53
	Zoude Fatimata		F	Cultivatrice	65 85 75 43
	NEYA ALEMA		F	Menagère	
	YARO GNOUTIN		H	"	
	NEYA EYE		H	"	
	TIENE ELI			Sombala	
	GUÉL Liayon			Sombala	
	Nébé Akoubie			Sombala	
	NEYA ETO			Sombala	
	HIDO Elibé			Sombala	
	Bolly Hassane		H	Coordonnateur des Femmes	76 28 07 52
	Bolly Moumouni		H	"	71-69-82-45
				"	07-87-07-23

Noms	Prénoms	Sexe	Employ	Centad
Melie	Akore	Menagère		
Man	Exelue	F	Menagère	
Ida	Djeneba	F	Menagère	
Ida	Ekoubie	F	Menagère	
Neja	Alaouma	F	Menagère	
Ida	Eli	F	"	
Kiendrebeago	Emilienne	F	"	
Zoude	Na			
Makielise	Puir	F	"	
Ida	Awonma	F	"	
Azemeyara	Naon	F	"	
Yarra	Ebau	F	"	
Gué	Feli Helene	F	"	
Gué	Evila	F	"	
Ida	Eloubie	F	"	
Ko	Elibie	F	"	
Eliau	Azila	F	"	
Ko	Nelben	F	"	
Ko	Mougabie	F	"	
Ko	Bouradiye	F	"	
Naon	Youtan	F	"	
Nagala	Bemiassi	F	"	

Noms x Prénoms	Sexe	Occupation	Contact
Gué Honorimi	F	Menagère	
Kiangili Jeannette	F	"	72 55 57 16
Neja Beziimidja	F	"	
IDA Eyoll	F	"	
Tiemim Eli	F	"	
Naon Tebi	F	"	

N°	Noms x Prénoms	Sexe	Occupation	Contact
	Guire Khorolimi	F	Menagère	
	Kiangili Jeannette	F	''	72555716
	Neya Bezi'midyà	F	''	
	IDO Eyoll	F	''	
	Tiemim Eli	F	''	
	Naom Tebi	F	''	
	Eliou Al'omom	F	''	
	Naom EVour	F	''	
	KO Ekore	F	''	
	Ti'ao Eboubié	F	''	
	Nagalo Bameyou	F	''	
	Loué Assama	F	''	
	Ti'aho Seyou,	F	''	
	Naom Koabé	F	''	
	Kiera Alimata	F	''	
	Kabou Ramoussa	F	''	
	Koacolo Salimata	F	''	
	IDO Belébié	M	Cogés pipinière	60518222
	Bassinga Koulode	M	cultivateur	07149114
	Dembele Mamadou	M	cultivateur	71261634
	IDO Boubié	M	''	
	Neya Boubié	M	''	
	IDO Bawomo	M	élève	6618225
	IDO Bawommom	M	''	55939450
	Bessouma Béli	F	''	
	Badolo Yvonne	F	Managère	

N°	Noms x Prénoms	Sexe	Occupation	Contact
Setro	Sebege Ouambelagré	M	Cultivateur	-
	Loué Ebou	F	Menagère	-
	IDO Eli	F	''	-
	Nebié Nebila	F	''	-
	Naom Edoum	F	''	-
	Zio Essi'bié Albertine	F	''	-
	Naom Ebou	F	Menagère	-
	IDO Edimbié	F	''	-
	IDO Etibié	F	''	-
	Neya Alima	F	''	-
	KO Boubié	M	cultivateur	54225678
	Naom Nebila	M	''	73643050
	IDO Marie Claire	F	Menagère	-
	KO Gouagmima	M	cultivateur	71699100
	Loué Bouma	M	''	-
	Loué Alibié	F	Menagère	-
	IDO Eté'o	F	''	-
	KO Kouyoubié	F	''	-
	Nebié Essiou	F	''	-
	Naom Nebila	F	''	-
	Guel Assama	F	''	-
	Nebié Eboubié	F	''	-
	Kidebréogo Rozali	F	''	-
	Nebié Nebéma	F	''	-
	Naom Alima	F	''	-
	Nebié Bouragu	F	''	-
	Neya AZ'ida	F	''	-
	Naom Eli	F	''	-
	Kabou Koumi	F	''	-
	Bado Inéime	F	''	-
	Bameumi Nassime	F	''	-

NO	NOMS X prénoms	SEX	Occupats	Contact
	Kabore Togo Jean Baptiste	M	cultivateur	76826089
	KO Nema Zedem	F	Menagerie	
	Tiao Bedembre	M	Menagerie	70967462
	Noya Nomaou	F	Cultivateur	73891097
	Noya Ademe	F	"	52078327
	Loue Elye	F	"	
	KO Adjara	F	Menagerie	
	Loue Ekiore	F	Menagerie	
	Nebie Ademe	F	"	
	Noya Ebou	F	"	
	IDO Belec	M	"	60021854
	Noya AZila	F	"	
	Naom Eboubie	F	Menagerie	55958379
	Nebie Nebiechie	F	Menagerie	64177670
	Louise Sepere	M	Cultivateur	
	Noya Fatiga Zadia	F	Menagerie	
	Guere Evelime	F	eleve	60716075
	IDO Elibie	F	Menagerie	72081461
	IDO Ekobie	F	"	
	IDO Ebou	F	"	
	Nebie Ebou	F	"	
	KO Ayouma	F	"	
	Nebie Ebou	F	"	
	Nebie Edimbie	F	"	
	Noya Nebibie	F	Menagerie	
	IDO Sannoua	F	"	
	Nakelse Patience	F	"	
	Nakelse Martine	F	"	
	Louise Abibou	F	"	

NO	NOMS X prénoms	SEX	Occupats	Contact
	IDO Eli	F	Menagerie	
	Guere Ebou	F	"	
	Tall Sege	F	"	
	Tall Adissa	F	"	
	KO Bintou	F	"	
	Nagalo AZeombeyala	F	"	
	IDO Aminatou	F	"	
	KO Kouma	M	Cultivateur	71699063
	Tiamin AZila	F	Menagerie	
	Noya Abouma	F	"	
	Noya Yakelime	F	"	
	KO Betia	M	Cultivateur	73639607
	Naom Eli	F	Menagerie	
	Noya Eli	F	"	
	Eliou Aissa	F	"	
	IDO Akoune	F	"	
	IDO Eboubie	F	"	

Me	Noms	Prenom	sexes	Employ	Contacte
	Naon	Tebi	F	Menagere	
	Ko	Maugouba	F	"	
	Kansale	Essalbie	F	"	
	Naon	Helene		"	
	Naon	Affia	F	"	
	Naon	Bassori	F	"	
	Nebie	Elibie	F	"	
	Zonga	Rayagnewende	F	"	
	Ko	Maugoubie	F	"	
		Sylarie	F	"	
	Ido	Tebi	F	"	
	Neya	Bessatissa	F	"	
	Eliou	Monique	F	"	
	Batiema	Julienne	F	"	
	Sonou	Juliette	F	"	
	Kabore	Poko Elene	F	"	
	Neya	Fatimata	F	"	
	Loue	Elibie	F	"	
	Neya	Evourou	F	"	
	Nagala	Eli	F	"	
	Ido	Enrou	F	"	
	Naon	Exea	F	"	
	Ido	Edoun	F	"	
	Guel	Abou	F	"	

Me	Noms	Prenom	sexes	Employ	Contacte
	Zonga	Teida	F	Menagere	
		Yiworga	F		
	Naon	NR Bila	F	"	
	Eliou	Nabila	F	"	
	Tiao	Ekore	F	"	
	Eliou	Bapare	F	"	
	Neya	Elibie	F	"	
	Guel	Elizabet	F	"	
	Ido	Elou	F	"	
	Neya	Azalie	F	"	66-12-8019
	Nebie	Ebaubie	F	"	
	Dassanon	Eli	F	"	
	Ko	Elou	F	"	

FOCUS GROUP Village de

N°	Noms & Prénoms	Sexe	Occupations	Contact
	Zongo Mahamadi	M	Cultivateur	71-33-67-58
	Toundé Amade	M	Cultivateur	73-1036-87
	Bayili Bouyeme	M	Cultivateur	70-77-14-05
	Nabazoggo Bouréma	M	Cultivateur	71-63-90-28
	KABORE Koudougou	M	-cultivateur	55 83 68 12
	Kababouko Balou	M	Cultivateur	71-69-90-78
	Ido Bessoualia	M	Cultivateur	71-38-61-70
	Ko Belebie	M	Cultivateur	60-51-86-71
	Dermé Rasmame	M	Cultivateur	70-37-89-85
	Nana Mahamoudou	M	Cultivateur	70-37-59-83
	Guiré Yacouba	M	Cultivateur	60-90-27-72
	Nabazoggo Adama	M	Cultivateur	73-09-74-58
	Nabazoggo Adama	M	Cultivateur	76-2434-10
	Tandé Yacouba	M	Employé de commerce	57-40-51-57
	Néya Kole	M	Cultivateur	77-21-45-74

N°	Noms Prénoms	Sexes	Employage	Contact
	Ko Kaamin	M	Cultivateur	55-87-35-57
	Néya Boubaou	M	Cultivateur	71-79-53-98
	Ko Bou Maugui	M	Cultivateur	01-34-66-86
	Naona Wama	M	Cultivateur	72-07-75-87
	Néya Zilo	M	Cultivateur	02-43-4077
	Ko Maugoua	M	Cultivateur	
	Zongo Babébi	M	Cultivateur	72-93-76-93
	Naon Ehere	F	Menagere	
	Kabore Koudrema	F	Menagere	55-24-86-00
	NEBILA Nebila	M	Étudiant	72450973
	Kaouaba Kaouaba			
	Kaouaba Pauloude	F	Menagere	73-72-39-05
	Nébie Bessatchois Suliette	F	Menagere	
	Nébie Ebaubie	F	Menagere	
	Guel Maugobie	F	Menagere	
	Ko Nébila	F	Menagere	

FOCUS GROUP Village de ZAMO

N°	Noms Prénoms	Sexe	Occupations	Contact
	NEYA Bitimbie	M	Cultivateur	71 69 81 57
	Ko Laurent	M	CVD	67 90 43 43
	Ko Edembie	F	Cultivateur	72 26 24 88 83
	Zampalégré Issouf	M	Cultivateur	71 69 82 12
	GUE Azila	F	Paracheur	
	NEYA Demarwou	F	Menagere	
	Néya Ekorou	F	"	
	Ko Soupoua	F	Paracheur	
	Dermé Fatimata	F	"	
	Néya Nébelé	F	"	
	Néya Assana	F	Paracheur	
	Néya Senima	F	"	
	IDO Kadija	F	"	72 86 73 76
	Néya Elibie	F	"	
	IDO Tama	F	"	
	IDO Emou	F	"	
	NAON Eli	F	"	
	Nébie Ademi	F	Cultivateur	77 65 50 00

N°	Noms Prénoms	Sexe	Occupations	Contact	ZAMO
	KO BAWOION	M	Cogés pipierie	60 74 11 21	
	Tiomim Nebiledoua	M	Cogés pipierie	73 55 25 63	
	Gue Kalandouane	F	Managère		
	Gue Ehour	F	Managère		
	Naom Abouma	F	Manécher	53 83 53 11	
	Naom Ehour	F	Manécher		
	Naom Edoum	F	Manécher		
	KO Pougoua	F	Managère		
	Naom Tama	F	Managère		
	Nom Alxambie	F	Managère		
	Nom Ekou	F	Manécher		
	IDO Ehour	F	Manécher		
	Kamliano Ehou	F	Manécher		
	Eliou Ekobie	F	Managère		
	Nebie Ehou	F	Manécher		
	KO Kougeubie	F	Managère		
	Yaro Fkizra	F	Managère		01 01 89 23

FOCUS GROUP Village de: ZAMO

N°	Noms & Prénoms	Sexe	Occupations	Contact
	KO Alxambie	F	Manécher	
	Neya Rasmata	F	Managère	53 38 54 88
	IDO Adidiata	F	Manécher	
	Neya Ademim	F	Managère	
	Kabou Tiza Pauline	F	Managère	51 20 56 03
	Yamiégo T N Justime	F	Managère	70 44 68 61
	Kamyala Kemou	F	Managère	62 27 91 40
	Zoma Amloimette	F	Managère	72 44 72 53
	Naom Apam	F	Managère	
	Bakouame Nebelma	F	Managère	72 47 11 84
	Nabouaogo Rasmata	F	Managère	72 53 85 81
	Ouedraogo Abibou	F	Managère	
	Zoudi Sigbou	F	Managère	
	Nebie AZila	F	Managère	
	KO Nian	F	Managère	
	Tiomim Zouroumi	F	Managère	

► SUD-OUEST

IDENTIFICATION

Province : PON ; Commune : Bouaoum... Bouaoum
 Village : Bouaoum... Bouaoum
 Nom et prénoms de l'enquêteur :
 Date de l'entretien :
 Heure de début de l'entretien :h.....mn ; Heure de fin de l'entretien :h.....mn

Composition du groupe : Pour avoir des échanges participatifs et interactifs, le groupe doit regrouper entre 6 et 12 personnes (il est préconisé des focus group hétérogènes par communautés d'origine et des focus group homogènes pour les communautés migrantes et les groupes vulnérables).

Noms et prénoms des participants aux focus group

N	NOM ET PRENOMS	AGE	SEXE	FONCTIONS/METIERS	CONTACT
1	Dolly Bini Nathalie	40	F	Coordinatrice C.D.F	75-23-94-29
2	Kambie y. H. Céle Anastasia	53	F	C.D.F Secrétaire Générale	76-04-92-77

3	Pagodé Awa	66	F	C.D.F Membre	62-03-00-31
4	Dah Ollo	39	M	Comité de gestion	70-54-82-48
5	Kambie' Goponna	60	F	membre	021-14-2059
6	Dolly'ni'edithe	22	F	élève	54-05-80-98
7	Kambie' Olo' dement	30	M	membre	73-50-42-70
8	Kambo' Sami'	48	M	membre	70-66-70-81
9	Kambo' Samy	37	M	Participant	72-68-37-00
10	Kambou' Ollo	38	M	membre	76-34-43-94
11	Dolly' Sami'	55	M	C.V.D	71-48-98-74
12	Kambie' Si' son		M		

C. TROISIEME VAGUE DE CONSULTATION

► CENTRE-SUD



Liste de présence relative à l'atelier de consultation complémentaire sur les enjeux environnementaux et sociaux, le MPB et le MGPR de la SN-REDD+ du Burkina Faso dans la région du Centre-Sud

Lieu: Centre-Sud Mingsa Jour 2
Date: 10 août 2022

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
1	BATSENE Mandélay	X	Dir. Nat. Gère REDD+ STRATÉGIE D'AFRICA	Tel: 70222224 Email: batsemane@snredd.com	[Signature]
2	HOUO K. T. Rodrigue	X	Dir. de ville A-S.S. STRATÉGIE	Tel: 70564675 Email: hrouo@snredd.com	[Signature]
3	GABRIEL KATE	X	ATE-REDD+ STRATÉGIE	Tel: 65597032 Email: kate@snredd.com	[Signature]

Page 1 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
4	BEYNOU Sifuyana	X	MAC-Rang	Tel: 66558375 Email: beynou@snredd.com	[Signature]
5	TRAORE Sam	X	SG. Conf. Affaire	Tel: 701504833 Email: s.traore@snredd.com	[Signature]
6	OUEBRAGO Gwendol Modeste	X	Préf. PAS Bouloungou	Tel: 76200262 Email: gwendol@snredd.com	[Signature]
7	KIENTORE/ BENKOUINGOU N. Emeline	X	Préf. Spéc. Bouloungou	Tel: 77870603 Email: kientore@snredd.com	[Signature]
8	SAMPE Benoit	X	Représentant Bouloungou	Tel: 70662996 Email: benoit@snredd.com	[Signature]
9	TRAORE Al	X	OSREDC Bouloungou	Tel: 7060062 Email: al@snredd.com	[Signature]

Page 2 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
10	BANOU HABARE T. Claudine	X	Dir. Développement Baféga	Tel: 76292586 Email: banou@snredd.com	[Signature]
11	TAPPOU Isonfou	X	Coord. M. Environnement Baféga	Tel: 76293532 Email: tappou@snredd.com	[Signature]
12	EBA Joëlle	X	Agence de l'Eau de Mopti	Tel: 70-08-17-25 Email: eba@snredd.com	[Signature]
13	TABARA Mounsa	X	DR Communication	Tel: 76064496 Email: tabara@snredd.com	[Signature]
14	CONSEIGA FELIX	X	Représentant de l'Etat de Mopti	Tel: 71595536 Email: conseiga@snredd.com	[Signature]
15	MILICO Ouandoro	X	Représentant de l'Etat de Mopti	Tel: 76356675 Email: milico@snredd.com	[Signature]

Page 3 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
16	KERE Alickou	X	Police Municipale	Tel: 76040989 Email: kere@snredd.com	[Signature]
17	KI Alexio	X	Représentant Réserve	Tel: 7637566 Email: ki@snredd.com	[Signature]
18	SAWADO Ousmane	X	Représentant Mopti	Tel: 75704754 Email: sawado@snredd.com	[Signature]
19	COULIBALY R. Rufus-pascal	X	Représentant Mopti	Tel: 76254532 Email: rufus@snredd.com	[Signature]

Page 4 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
20	OUMERGO Louisa Camille	X	Dir. des ressources de l'Environnement	Tel: 77155562 Email: oumergo@snredd.com	[Signature]
21	ZOUNBE Ousmane	X	DPEA-Kaya	Tel: 76587939 Email: zounbe@snredd.com	[Signature]
22	HOUO Issaka	X	Centre de Recherche de Mopti	Tel: 7094656 Email: houo@snredd.com	[Signature]
23	KIENTORE/BOUO Véronique	X	HI-Commissaire	Tel: 7094683 Email: kientore@snredd.com	[Signature]
24	DINGBOU Emmanuel	X	CISAT/ Mopti	Tel: 7667557 Email: dingbou@snredd.com	[Signature]

Page 5 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
25	BELEY Ousmane	X	DR Lérakou	Tel: 7535434 Email: beley@snredd.com	[Signature]
26	SANA Isonfou Samoussou	X	Représentant EGR	Tel: 77713176 Email: sana@snredd.com	[Signature]
27	NICHIANA/Hiintega Pascaline	X	Représentante Municipale	Tel: 70556517 Email: nichiana@snredd.com	[Signature]
28	TRAORE Samba	X	Dir. de l'Environnement	Tel: 77462533 Email: traore@snredd.com	[Signature]
29	MOUSSA Ousmane	X	Représentant PASCEL	Tel: 70871912 Email: moussa@snredd.com	[Signature]

Page 6 sur 18

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
30	KHALIBEGO W. ISMOËL	X	BRECCRI CSB	Tel: 1151111115 Email: khalibegow@breccri.org	
31	OUBOU MOÏSE	X	DAEP-CON	Tel: 70097022 Email: ouboumoise@daep-con.org	
32	ZEMBA Benjamin	X	DP Agriculture ZAV	Tel: 90429662 Email: zemba@dp-agriculture.gov.gh	
33	KHOÏRANAO LUCIENNE	X	DP Agriculture BZB	Tel: 70612111 Email: khoranao@dp-agriculture.gov.gh	
34	KABORE Issi-foué	X	DR JOUENNE	Tel: 70056670 Email: kabore@dr-jouenne.org	

Page 7 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
35	ZIBA Woudouga Blandine	X	Chambre d'Agriculture Bongo	Tel: 70779461 Email: ziba@chambre-agriculture.gov.gh	
36	OLEBRAGO Wondina Siva	X	Agence de Développement Agricole AZLY	Tel: 72874603 Email: olebrago@agence-agriculture.gov.gh	
37	OUESRAGO Bouacar	F	Association de Développement Agricole	Tel: 70764125 Email: ouesrago@association-agriculture.gov.gh	
38	NAKOUMA Z. Joachim	X	Mission Catholique	Tel: 70793243 Email: nakouma@mission-catholique.gov.gh	
39	ELDOUDO Justiane	X	SG Communication pour l'Environnement	Tel: 70838112 Email: eldoudo@sg-communication.gov.gh	

Page 8 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
40	COMPAGNE Dufwena Cécilia	X	Association de Développement Agricole	Tel: 0104-92-36 Email: compagne@association-agriculture.gov.gh	
41	CONGO Lamine	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70324733 Email: congo@association-agriculture.gov.gh	
42	SIMIAN Agis	X	Fond focal FOC-3	Tel: 72629194 Email: simian@fond-focal.gov.gh	
43	BONDA KAYOMANDE ISIDORE	X	ADISE	Tel: 01-02-05 62 Email: bonda@adise.org	
44	Zapac' Osto	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70558340 Email: zapac@association-agriculture.gov.gh	

Page 9 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
45	ZIOM Ouelamide Mawel	X	Association de Développement Agricole	Tel: 77302204 Email: ziom@association-agriculture.gov.gh	
46	I. BOUDO Siphire	X	Association de Développement Agricole ENSE	Tel: 01 02 03 04 Email: iboudo@association-agriculture.gov.gh	
47	NAKOUMA ISSÉLA	F	Téléphone	Tel: 01 05 01 23 Email: nakouma@telephone.gov.gh	
48	Quadrang Namika	X	ONG Cécilia	Tel: 71050372 Email: quadrang@ong-cecilia.gov.gh	
49	SAVADOU Ragnimwélé	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70650660 Email: savadou@association-agriculture.gov.gh	

Page 10 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
50	NAKOUMA Thérèse	F	Association de Développement Agricole	Tel: 01-02-05 62 Email: nakouma@association-agriculture.gov.gh	
51	BONDI/ZANGRANG Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70135036 Email: bondi@association-agriculture.gov.gh	
52	BONDI S. Sébastien	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70311111 Email: bondi@association-agriculture.gov.gh	
53	BARR V HASSANE	X	FCB	Tel: 04 5 382 83 Email: barr@fcb.org	
54	BELOH P. Philippe	X	UGGT Zambou	Tel: 7668753 Email: beloh@uggt-zambou.org	

Page 11 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
55	KARAGANAN I. Luc	X	Fond focal de CAPSA	Tel: 76504347 Email: karaganan@fond-focal.gov.gh	
56	CONGO SIVA Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70324733 Email: congo@association-agriculture.gov.gh	
57	NAKOUMA Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70324733 Email: nakouma@association-agriculture.gov.gh	
58	CONGO A. Siphire	X	SG CAP-ESB	Tel: 70324733 Email: congo@sg-cap-esb.gov.gh	
59	CONGO Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70324733 Email: congo@association-agriculture.gov.gh	
60	NAKOUMA Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 70324733 Email: nakouma@association-agriculture.gov.gh	

Page 12 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
61	SAUBOGO Mohamed	X	Fond focal PDS Siphire	Tel: 71833636 Email: saubogo@fond-focal.gov.gh	
62	SIA K. Moïse	X	DR DRE-CPA	Tel: 70405372 Email: sia@dr-dre-cpa.gov.gh	
63	HIEN Sorsan	X	C/S/R/P/S JRC-CAO	Tel: 76377723 Email: hien@csrps-jrc-cao.gov.gh	
64	SANON Claude Wilford	X	Agri au Service des Gileb AFS	Tel: 70350066 Email: sanon@agri-service.gov.gh	
65	SABIDO Mawel	X	Chambre d'Agriculture SRECA	Tel: 70367666 Email: sabido@chambre-agriculture.gov.gh	

Page 13 sur 38

N° d'Ordre	Nom / Prénoms (s)	Sexe M F	Fonction / Institution	Adresse	Engagement
66	BARRAGUENGO Pauline	X	DRRA/326	Tel: 70231096 Email: barraguengo@dr-ra.gov.gh	
67	CECIBRAGO Siphire	X	Association de Développement Agricole	Tel: 71047710 Email: cecibrago@association-agriculture.gov.gh	
68	BENOU NGOU Aguelin	X	Agence de Développement Agricole REPAPER	Tel: 01 02 25 08 Email: benou@agence-agriculture.gov.gh	
69					
70					

Page 14 sur 38

► SUD-OUEST



Liste de présence relative à l'atelier de consultation complémentaire sur les enjeux environnementaux et sociaux, le MPB et le MOPR de la SN-REDD+ du Burkina Faso dans la région du Sud-Ouest

Lieu: Sud - Ouest / Gaoua
Date: 29 août 2022

Jour 1

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
1	SAVADOGO Bénédictine	X	Gouverneur Gouvernement G	Tél: 60 74 46 00 Email: savadogo@gouv.gov.bf	[Signature]
2	ZOUNGRANA Robert	X	SGR Gouvernement SUD-OUEST	Tél: 70 27 68 85 Email: zoungrana@sgr.gov.bf	[Signature]
3	KOHO Maccire	X	Représentant DPRAM/PS	Tél: 70 70 07 56 Email: maccireko@ps.gov.bf	[Signature]

Page 1 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
4	OUEBAROGO Madia	X	chef Parc Gouvernement F	Tél: 70 01 54 84 Email: ouebarogo@parc.gov.bf	[Signature]
5	SOLIBALY François de Nwaboko	X	Régl IDDS de Nwaboko	Tél: 74 64 87 87 Email: solibaly@idds.gov.bf	[Signature]
6	Issouf Dramouza	X	(TRA)/SUC	Tél: 70 01 93 13 Email: issouf@tra.gov.bf	[Signature]
7	DA Adjaman	X	Représentant Gouvernement	Tél: 71 03 17 22 Email: daadjaman@gouv.gov.bf	[Signature]
8	BAZIE Gisele	X	Représentant DRE/ISO	Tél: 66 34 07 42 Email: bazie@dre.gov.bf	[Signature]
9	OUEBAROGO Thaousseni	X	DREP/SUC	Tél: 77 95 64 84 Email: ouebarogo@suc.gov.bf	[Signature]

Page 2 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
10	KARICOULE Evariste Goumaine	F	Représentant de CRCS	Tél: 65 46 04 42 Email: karicoule@crcc.gov.bf	[Signature]
11	Dagogo Dreana	X	DPRAN NBL	Tél: 75 25 29 25 Email: dagogo@nbl.gov.bf	[Signature]
12	OUATTARA Yacouba	X	DPRAN Bougouriba	Tél: 71 60 93 60 Email: ouattara@ps.gov.bf	[Signature]
13	KABORE W Pascal	X		Tél: 70 55 95 37 Email: kabore@ps.gov.bf	[Signature]
14	FICLOGO Christian	X	DPRAN/IGB	Tél: 72 22 02 83 Email: ficlogo@ps.gov.bf	[Signature]
15	PAPADNAM Hubert	X	DP / DREA-Nambé	Tél: 63 04 33 56 Email: papadnam@ps.gov.bf	[Signature]

Page 3 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
16	NABIE/NABIE Hortensia Maria	F	SAF DRE/VECC	Tél: 70 10 21 32 Email: nabie@vecc.gov.bf	[Signature]
17	NONOUE Zekou	F	DREA-SHO	Tél: 70 35 56 32 Email: nonouez@ps.gov.bf	[Signature]
18	SARA Isabelle W	X	DRE/SUC	Tél: 65 55 66 78 Email: sara@suc.gov.bf	[Signature]
19	OUERRE Djakoua	X	Agent de DRE/SUC	Tél: 71 73 55 49 Email: ouerre@ps.gov.bf	[Signature]
20	ABDOU FATHA OUEDJATOGO	X	DPI DREA-RGB	Tél: 70 51 00 38 Email: fathadou@ps.gov.bf	[Signature]

Page 4 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
20	Koumbou Goumaine	X	Président CRS/CSB	Tél: 70 72 27 26 Email: koumbou@crs.gov.bf	[Signature]
21	BARRO Aboulaye	X	Représentant DPRAN Nambé	Tél: 60 61 84 27 Email: barro@ps.gov.bf	[Signature]
22	DABIRE SUE Léonide Landou	X	Représentant DPRAN Tobé	Tél: 70 45 60 00 Email: dabire@ps.gov.bf	[Signature]
23	BADINI Toussaint	X	Président de délégation spéciale	Tél: 70 45 60 00 Email: badini@ps.gov.bf	[Signature]
24	NIKIEGA Goumbou Elin Naie	X	Représentant DREA DG AEC	Tél: 71 58 76 82 Email: nikiega@ps.gov.bf	[Signature]

Page 5 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
25	DSIBO Sachy mar	F	225 ^e RIC	Tél: 62 72 93 80 Email: dsibo@ps.gov.bf	[Signature]
26	LANKOANDE André	X	SGR Représentant Haut-com Tobé	Tél: 70 24 35 87 Email: lankoande@ps.gov.bf	[Signature]
27	KONATE Amidou	X	Haut-com missionnaire de la Pauvreté de la Bougouriba	Tél: 71 27 27 83 Email: konate@ps.gov.bf	[Signature]
28	NANA Benjamin	X	DRE/SUC	Tél: 70 40 40 27 Email: nana@ps.gov.bf	[Signature]
29	KIENIEGA Jacin Naie	X	Haut- Commissionnaire Nambé	Tél: 70 82 100 20 Email: kieniega@ps.gov.bf	[Signature]

Page 6 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
30	OUATTARA Baba	M	Chercheur DREA DREA-O	Tél: 70 22 83 38 Email: ouattara@ps.gov.bf	[Signature]
31	KONATE Fournier	X	POST/SALE	Tél: 71 32 93 47 Email: konate@ps.gov.bf	[Signature]
32	DIOPPA Kitara	X	Secrétaire de Sécurité Régionale	Tél: 77 22 33 56 Email: dioppa@ps.gov.bf	[Signature]
33	Jom Lie	F		Tél: 63 94 36 91 Email: jomlie@ps.gov.bf	[Signature]
34	KABORE Sayouba	X	Représentant SAP de Haut-com Nambé	Tél: 76 43 85 51 Email: kabore@ps.gov.bf	[Signature]

Page 7 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Emargement
35	THACSOBA Zé Roger	X	DP/SALE	Tél: 70 05 06 90 Email: thacsoba@ps.gov.bf	[Signature]
36	BAZOUN Bougourou	X	Représentant DREA/VECC/ Tobé	Tél: 71 66 33 98 Email: bazoun@ps.gov.bf	[Signature]
37	OUATTARA Sé Félix	X	Chef Centre de Recherche Bougouriba	Tél: 70 45 25 91 Email: ouattara@ps.gov.bf	[Signature]
38	HEPTE Boucoumbi Hamza	X	Spécialiste en appui à la gestion STN/REDD+	Tél: 70 24 05 73 Email: hepette@ps.gov.bf	[Signature]
39	BOUBAKAR HAMA	X	Représentant DREA/VECC	Tél: 71 38 41 23 Email: boubakar@ps.gov.bf	[Signature]

Page 8 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
40	TABORE Soudé Djibuti	X	PDS/ Bouakoukoul	Tél: 71.18.80-20 Email:	
41	COULIBALY Adams	X	POS/ PKIÉRE	Tél: 77.13.89.14 Email: adouloua@gmail.com	
42	Fambara Sidé	X	HEURE LIPPA/Boi	Tél: 72433047 Email:	
43	PDA Toubé	X	Delice Abokouk	Tél: 75 07 57 40 Email:	
44	SOME OLIVIER Fambe	X	Chapelle Gouverneur Dano	Tél: 70153855 Email:	

Page 9 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
45	PODA SIE ANATOLE	X	Président Union provinciale BRZ en charge de la jeunesse	Tél: 7030407 Email:	
46	SAWA DOGO Fidèle	X	Responsable BRZ en charge de la jeunesse	Tél: 70 55 81 44 Email: mngidogoh@yahoo.com	
47	ZONGO Aïsaï	X	PDS	Tél: 70034611 Email:	
48	OUEDRAGO Aïné	X	PDS/ Niakoum	Tél: 76 68 50 07 Email: ouedrago@yahoofr	
49	KABORE Abdoul Aziz	X	DPE A-Zou	Tél: 70 81 30 21 Email: kaboreabdoul@yahoo.fr	

Page 10 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
50	THOMASINE Ibrahim Aïné	X	DP Enseignement Normalisé	Tél: 71-76-54-48 Email: thomastineibrahim@yahoo.com	
51	KOUANDA P. Ismail	X	DP/Enseignement Supérieur	Tél: 75 01 75 00 Email: kouandaismail@yahoo.com	
52	DAGBO Sami	X	DP/Enseignement Daba	Tél: 71 27 66 69 Email:	
53	Fadi Babou	X	Secrétaire Général ISSA	Tél: 71 43 83 07 Email: fadibabou@yahoo.com	
54	OUPRAGO Camille	X	Assiste. technique AFD/Gaoua	Tél: 71 43 83 07 Email: ouprago@gmail.com	

Page 11 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
55	HIEN OLO	F	DOZO GAOUA	Tél: 70 08 12 05 Email:	
56	Kambize/Hien You SOME/Abou	X	Gaoua	Tél: 61 26 06 43 Email:	
57	E.L. Bhandal	X	Gaoua	Tél: 70 71 37 09 Email:	
58	ZOUKRAMA Hamadou	X	Gaoua	Tél: 70 34 41 97 Email:	
59	SEROU Tawadé	X	DIPRAH/Boi	Tél: 70 25 33 46 Email: seroumarabou@yahoo.com	
60	BAZI Damiou	X	PDS/traouk	Tél: 76 95 28 91 Email: bazi_damiou@yahoo.com	

Page 12 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
61	DAH Marlon	X	Représentant DPE/Enseignement Supérieur	Tél: 60 06 06 02 Email:	
62	KINDO Béchima	X	PDS	Tél: 70 23 86 20 Email:	
63	YOU/HEDEA Judith	X	Présidente & Responsable DPE/Enseignement Supérieur	Tél: 70 11 46 01 Email: youjudith@yahoo.com	
64	Fada M. Constantine	X	Présidente DPE/Enseignement Supérieur	Tél: 71 23 00 50 Email: fadamconstantine@yahoo.com	
65	Talifo Melvite Dano	X	Représentant Gouverneur Patahou	Tél: 78 38 01 84 Email: melvitetalifo@yahoo.com	

Page 13 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
66	DOGO Fina Hisimela	X	Représentant DPE/Enseignement Supérieur	Tél: 70 08 66 55 Email: dogofina@yahoo.com	
67	HIEN N. GREGOIRE	X	Présidente Sécurité DR. CIV.	Tél: 72 15 62 80 Email: hienngregoire@yahoo.com	
68	ROOSE Constant Fide	X	Président de société agricole NAKO	Tél: 71 41 40 30 / 70 65 54 43 Email:	
69	KANOU Achate	X	SPIATISS	Tél: 71 81 15 24 Email:	
70	KIABO Samouïla	X	Chef SAF	Tél: 70 81 15 24 Email: kiabosamouila@yahoo.com	

Page 14 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
71	TRAORÉ Assita	X	Agent DR Enseignement	Tél: 72 58 64 61 Email:	
72	HIEN B. Aïné	X	Agent DPE/Enseignement	Tél: Email:	
73	DOLE I. Guébo	X	Agent/DR Enseignement	Tél: 55 44 71 37 Email:	
74	OUEBRAGO W. Bonélie	X	Agent/DR Enseignement	Tél: 70 05 31 32 Email:	
75	SOMBA N. Adolphe	X	BREP/Boi	Tél: 71 83 86 40 Email:	

Page 15 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
76	DIARRA Amin	X		Tél: 70 15 93 47 Email: diarraamin@yahoo.com	
77	HIEN Ndomakouré	X	Conducteur BP ENV. Bousgouré	Tél: 76 25 94 75 Email: hienndomakoure@yahoo.com	
78	GAMARA Sina	F	DR/DRH SUD	Tél: 71 31 50 28 Email: gamarasina@yahoo.com	
79	COULIBALY Sika	X	Secrétaire Gouverneur	Tél: 71 8 03 27 Email:	
80	NAHON ZOUA	X	Agent ST/IAE/BOVCC	Tél: 70 66 02 14 Email: nahonzoua@yahoo.com	

Page 16 sur 19

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe M F	Poste / Institution	Adresse	Engagement
81	ZAMPALIGRE/ Kouakouso Aboulaye	X	SP CR/SUD	Tél: 66-27-55-21 Email:	
82	NASSEUR Ibrahim	X	DR/Enseignement	Tél: 70 83 05 99 Email:	
83	YABE Jean Pierre	X	DR/COUAS	Tél: 76 01 38 42 Email:	
84	KAMBOU Jacques	X	Conseil Régional	Tél: 61 79 97 23 Email:	
85				Tél: Email:	

Page 17 sur 19

► CENTRE-NORD



Liste de présence relative à l'atelier de consultation complémentaire sur les enjeux environnementaux et sociaux, le MPE et le MGPR de la SN-REDD+ du Burkina Faso dans la région du Centre-Nord

Date: 29 août 2022

Jour 1

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
1	BERE Adama Jean - Yves	X	Head of team / SN-REDD+	Tel: 70 53 66 10 Email: beres@snredd.org	
2	KABORE Traoua	X	SGR Gouvernment	Tel: 60 74 44 13 Email: kaboretraoua@snredd.org	
3	CONSEIGA Adama	X	Head of team / SN-REDD+	Tel: 60 74 44 13 Email: conseiga@snredd.org	

Page 2 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
10	KAPANDA Amadou	X	Président / DREFF-CN	Tel: 20 82 36 08 Email: kapanda@snredd.org	
11	NISSA Abdel	X	Secrétaire / DREFF-CN	Tel: 70 73 03 75 Email: nissa@snredd.org	
12	EMBIKI Guin Alexandre	X	CSAPE / MANSI	Tel: 60 23 05 80 Email: embiki@snredd.org	
13	BAROUD Osman	X	TSAE / DREFF-CN	Tel: 77 55 55 34 Email: baroud@snredd.org	
14	COMPORE Abdoulaye	X	Agent / DREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: comore@snredd.org	
15	KAPANDA Braouda	X	BREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: kapanda@snredd.org	

Page 3 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
20	TRADRE Jaya	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: tradre@snredd.org	
21	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 73 03 75 Email: ouedrago@snredd.org	
22	OUEDRAGO LaSSane	X	CRAPAH-CN	Tel: 70 73 03 75 Email: ouedrago@snredd.org	
23	OUEDRAGO Vincent	X	OP / DREFF-CN	Tel: 70 23 93 52 Email: ouedrago@snredd.org	
24	KAPANDA Boulaye	X	PDS / Foudroyage	Tel: 70 96 09 06 Email: kapanda@snredd.org	

Page 5 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
30	DEUMISA Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: deumisa@snredd.org	
31	SOBOGO Ibrahima	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sobogo@snredd.org	
32	Salyo O. Benibou	X	CRJ	Tel: 70 61 33 10 Email: salyo@snredd.org	
33	OUEDRAGO Farouka	X	CRS/ICN	Tel: 66 46 56 44 Email: ouedrago@snredd.org	
34	Simfodou Harouba	X	DREFF / CG/ICN	Tel: 70 30 97 32 Email: simfodou@snredd.org	

Page 7 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
40	KERE Harouba	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: kere@snredd.org	
41	BOUÉ Sidon	X	DPEA / Foudroyage	Tel: 70 61 33 10 Email: boue@snredd.org	
42	DABREY Remon	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: dabrey@snredd.org	
43	OUEDRAGO Thomas	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
44	OUEDRAGO Boulaye	X	Président / CRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	

Page 9 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
50	BOUÉ Babata	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: boue@snredd.org	
51	FOFANA SIKOU	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: fofana@snredd.org	
52	ZONE Noroussa	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: zone@snredd.org	
53	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
54	ANOU Kati Noël	X	PDS / Foudroyage	Tel: 70 61 33 10 Email: anou@snredd.org	

Page 11 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
4	ZABRE Sali Sou	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: zabre@snredd.org	
5	KABORE Jeanne	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: kabore@snredd.org	
6	ZOUVENBO Lassane	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: zouvenbo@snredd.org	
7	COMPORE Abdoulaye	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: comore@snredd.org	
8	JARCOGO Jéwalya	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: jarcoغو@snredd.org	
9	BATIMA B. Eudine	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 23 45 83 Email: batima@snredd.org	

Page 2 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
16	Kofando Jules	X	BREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: kofando@snredd.org	
17	ZOUA Tambi	X	BREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: zoua@snredd.org	
18	ZANGO Jean-pierre	X	BREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: zango@snredd.org	
19	OUEDRAGO E. Wilfried	X	BREFF-CN	Tel: 76 01 37 02 Email: ouedrago@snredd.org	

Page 3 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
25	NIMLEPIA Jean Claude Toussaint	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: nimlepia@snredd.org	
26	OUEDRAGO Sey Umar	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
27	OUEDRAGO Ousmane	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
28	SANOUAGA B. Samouïl	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sanouaga@snredd.org	
29	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	

Page 5 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
35	SOUS Harouba	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sous@snredd.org	
36	SOUS Harouba	X	DREFF-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sous@snredd.org	
37	DRAPAH Koutou	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: drapah@snredd.org	
38	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
39	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	

Page 8 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
45	SANOUAGA Harouna	X	CRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sanouaga@snredd.org	
46	SANOUAGA Harouna	X	CRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: sanouaga@snredd.org	
47	DASSOLE Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: dassole@snredd.org	
48	GANSOURE Boulaye	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: gansoure@snredd.org	
49	BOUÉ Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: boue@snredd.org	

Page 10 sur 16

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe	Poste / Institution	Adresse	Engagement
55	OUEDRAGO Céline	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
56	OUEDRAGO Harouna	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: ouedrago@snredd.org	
57	BAZIE Abdoulaye	X	DRAPAH-CN	Tel: 70 61 33 10 Email: bazie@snredd.org	
58	ZORE Boulaye	X	PDS / Foudroyage	Tel: 70 61 33 10 Email: zore@snredd.org	
59					
60					

Page 12 sur 16

D. QUATRIEME VAGUE DE CONSULTATION

- Région du Sud-Ouest

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	PODA D.S. Steve	X		APPP COGOUA	Tél.: 72-09-22-66 Email:	
02	Kambou Stanislas	X		Médecin des Jeunes du Secteur Rural	Tél.: 60-76-58-32 Email:	
03	KANBOU Y. Emile	X		chef de service / DRSAH NGE-SUO	Tél.: 70 74 74 94 Email: emile.yanfakambou@gmail.com	
04	Talanga N. Tonigamine	X		Police Municipale Gaoua	Tél.: 74-16-05-21 / 73-48-36-58 Email:	
05	Toudoh Sie	X		Bardjoun / Dozo Poni	Tél.: 70-26-48-84 Email: sie@pni.org.cm	
06	DAO Mouiam	X		Brigade de Recherche Gendarmerie Gaoua	Tél.: 60-68-84-80 Email:	
07	Hien Djente	X		Communauté	Tél.: 70 01 47 47 / Email:	
08	DABIRE Scandé Dieu	X		Directeur de Cabinet Délégation Spéciale Régionale	Tél.: 7363 14 60 Email: dabire.scandeu@yahoo.fr	
09	DEBATÉ Amidou	X		DRE/SUO	Tél.: 70-54-75-56 Email:	
10	ROUAMBA M'bi A. Karim	X		DRP - SUO	Tél.: 64-56-28-17 Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	KONATE Abdoul Fataho	X		DRARAH - SO	Tél.: 75 04 27 81 Email: konate.abdoulfataho@gmail.com	
2	SAVADOGO Aouano	X		CISRPE DRE/Sud-Ouest	Tél.: 71-82-58-55 Email: savadogouanoaoo@yahoo.fr	
3	DAI Abdoulaye	X		DRUAFH / SUO	Tél.: 59-78-56-96 Email: dai.abdoulaye@gmail.com	
4	ZOUNGRANA W. Elisee	X		Gendarmerie de GAOUA	Tél.: 70-06-46-73 Email:	
5	Hien Sié Joseph	X		Conseil Régional de GAOUA	Tél.: 72006 04 48 Email:	
6	KAMBOU sanson	X		Représentant Commission Développement du Secteur Rural	Tél.: 61 42-77-96 Email:	
7	TRADRE Camille	X		DPEN PNI PONI	Tél.: 71 17-50-38 Email: tradre.camille@gmail.com	
8	TRADRE Bazoumana	X		Représentant DR - Jeunesse - SUO	Tél.: 760553-90 Email: bazoumanabazoumana@gmail.com	
9	KONÉ Hien Soulaymane	X		DRIMUSR - Gaoua	Tél.: 71 09 38 17 Email: konene.hien@gmail.com	
10	MILLOGO Ardoumana	X		Directeur / MAC - G.	Tél.: 70 04 32 10 Email: ardoumanam@yahoo.fr	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	PALE B. Maïmouna	X		Représentante de l'Association des Jeunes du Burkina (ARJE)	Tél.: 62-42-55-43 Email:	
02	TRADRE Kadiana	X		Représentant du chef de corps 2 ^e RIC GAOUA	Tél.: 62 36 37 48 Email:	
03	HIEN Sié Isidore Papi	X		Représentant Direction Régionale des Ressources Humaines et Humaines	Tél.: 5730 0742 / 52533432 Email:	
04	TRADRE Yaouba	X		CSRPES DRE/SUO	Tél.: 73-34-38-13 Email: yaouba.tradre@yahoo.com	
05	SAARKHA Salimata	X		DRE SO	Tél.: 71 41 06 41 / 76 73 23 30 Email:	
06	HIEN Ndomakouré	X		DRE - SUO	Tél.: 71 103620 / 76299475 Email: hienngre@gmail.com	
07	SAVADOGO Adama	X		Représentant DR Communication	Tél.: 74 65 35 33 Email:	
8	DEMBELE Bogani	X		DRARAH / PONI	Tél.: 70 16 09 22 Email: bogani_d@yahoo.fr	
9	ROUAMBA M'bi Abdoul Karim	X		DRPN SUO / Police	Tél.: 64-55-25-17 Email:	
10	GANSAONRE R. Noël	X		DR Recherche Scientifique	Tél.: 60 35 62 71 Email: gansaonre@hotmail.com	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	ZOUNGRANA Robert	X		SAR / Gouverneur	Tél.: 60-74-45-01 / 70-27-61-85 Email:	
02	SAVADOGO Bouréma	X		Gouverneur Kourouma	Tél.: 60-74-45-00 / 72-21-00-00 Email:	
03	OUEDRAGO Martin	X		chef Protocole / Gouverneur	Tél.: 70 01 54 81 Email:	
04	ROUAMBA P. Ismaël	X		DRE - SO	Tél.: 71-07-75-00 Email: rouamba.p.ismael@yahoo.fr	
05	RABO Soumaïla	X		CISAF	Tél.: 70 17 25 16 Email:	
06	FARMA Eugène	X		Représentant Haut-Commissaire Poni	Tél.: 71-29-32-55 / 76-39-12-61 Email: eugene.farma@hotmail.fr	
07	KAMBOU Sanson Kabina	X		Communauté Catholique	Tél.: 71 6 32 5 88 Email: sansonkabina@yahoo.fr	
08	KAMBOU S. Edouard	X		Communauté Religieuse	Tél.: 70 63 35 88 Email: edouardkambou@yahoo.fr	
09	KAMBARE S. Prosper	X		DREP - SUO	Tél.: 71 24 6 22 Email: sansonprosper@gmail.com	
10	SANFO Dina	X		Communauté Musulmane	Tél.: 7 1 - 11 - 25 - 07 Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	SOPHIE DABZRE E.L. Chantal	✓		Association Femme Cerve bois-mari	Tél.: 70-74-37-09 Email:	
02	KORBEOGO Helida		✓	Représentante du Poni	Tél.: 72-52-16-32 Email:	
03	PALE S. Bruno		✓	CRA	Tél.: 60-00-89-42 Email: brunopale581@gmail.com	
04	HIEN Tibo		✓	APEFG/Poni	Tél.: 60-20-22-48 Email:	
05	DICKO Ibrahîm		✓	Président des éleveurs Poni	Tél.: 70-08-21-22 Email:	
06	DOGBO Flore Hisi math.		✓	Chambre de Commerce Gacoua	Tél.: 64-05-99-34 Email:	
07	KARIBOU Marie Odile		✓	Union des producteurs du PONI	Tél.: 78 94-21-20 Email:	
08	DAH. Nehala		✓	Coopérative Scoop/ Planag-Tissa	Tél.: 71-69-89-77 Email:	
09	OUEDRAGO François		✓	DRELSUO	Tél.: 7773-43-34 Email:	
10	SAWADOGO Idriss		✓	Représentant du Poni	Tél.: 52-64-06-26 Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents

Lieu: GAOUA Date:

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	OUATTARA Jacouba		✓	DPARAH-Noumbiel	Tél.: 71 6033 60/76 48 16 72 Email: ouattara@yahoo.fr	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents

Lieu: GAOUA Date:

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	HIEN J. Jean-Baptiste		✓	SGM/Kpoué, ex-pré- sident du PDS	Tél.: 72235571/67502422 Email:	
2	THIOTBIANO Abraham Azaou		✓	DPE-Noumbiel	Tél.: 71-76-54-48 Email: brahimethiobiano@yahoo.fr	
3	BAZI Jamou		✓	PDS/Tiankoua	Tél.: 76-95-28-92 Email:	
4	YEYE Karim		✓	agent SP/REDD+	Tél.: 70632612 Email: karim.yaya@gmail.com	
5	NIKIENA Gombébo Elise Davis		✓	SPEE IDGAE C	Tél.: 7187682 Email: melysenib@gmail.com	
6	OUEDRAGO Dieudonné		✓	représentant du District Provincial de l'eau et de l'aménagement du Nounbi	Tél.: 65-45-78-97/72 12 93 05 Email: dieudonneud14@gmail.com	
7	ZINGUE Djondja		✓	Comptable PEPE/REDD+	Tél.: 70 27 87 52 Email: djindja@yahoo.fr	
8	ZINGBE Yves		✓	Chauffeur PGPC/REDD+	Tél.: 70-76-23-33 Email:	
9	SANOU G. Notandé		✓	Spécialiste en sécurité	Tél.: 7077 89 02 Email: gusmanesanche@yahoo.fr	
10	BAZE Abchahe		✓	Agent SP/REDD+	Tél.: 71356422 Email: abchahe@yahoo.com	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents

Lieu: GAOUA Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	FOFANA Issa		✓	Chauffeur chef cotonnier Batié	Tél.: 65-08-54-82 Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	
					Tél.: Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents chauffeurs

Lieu: GAOUA

Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	DAH bobortia		X	chauffeur nako	Tél.: 76 14 05 44 Email:	
2	QUATTARA Bouima Traore S. Etienne		X	chauffeur MEDEBO chauffeur DGAEI	Tél.: 76 21 58 38 Email:	
3	DAH sanson Robert sangouya		X	Bamfora	Tél.: 70 56 53 73 Email:	
4	Souda M. M. Sem Gu		X	chauffeur Hc/Diébouyou	Tél.: 72-94-79-30/07-08-72-60 Email:	
5	Wanda David		X	Chauffeur PDS Dissihou	Tél.: 67-24-14-62 Email:	
6	Hiem dari Paul Theodor		X	Boussouba	Tél.: 76-14-63-69 Email:	
7	Hiem To		X	chauffeur PDS Kikuene	Tél.: 75 75 03 18 Email:	
8	MEDA GILBERT D. TAH		X	chauffeur PDS Zombo	Tél.: 67 65 71 46 Email:	
9	Kambou Sie Norbert		X	Chauffeur H-C TODIA	Tél.: 76-51-59-19 Email:	
10			X	chauffeur Hc Noumbi	Tél.: 76 05 19 36 Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents

Lieu: GAOUA

Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	RIENTEGH Jean Marie		X	Haut-communautaire Noumbi/Batie	Tél.: 76-62-72-09 Email: kienjeun2@gmail.com	
2	NANA Benjamin		X	PDS/Dissihou	Tél.: 65 20 89 55 Email: benjan2008@yahoo.fr	
3	TRAORE Soude Djibril		X	Boussouba	Tél.: 71-18-80 20/66-22-30-37 Email: traouresoude.djibril@gmail.com	
4	THAORE Coucou Fabrice		X	PDS/NAKO	Tél.: 74 41 40 30 Email:	
5	TAH Joel		X	Représentant DP Agriculture BGB	Tél.: 75636529 Email: joeltah37@gmail.com	
6	COULIBALY François Houbaire		X	PDS/Dissihou (représentant)	Tél.: 74 64 27 27 Email:	
7	SORTE Olivier Fabrice		X	Chaf de Canton de Dano	Tél.: 70 15 38 55 Email:	
8	BADINI Tassé		X	PDS/Zombo	Tél.: 70 12 03 20 Email: tassobadini@gmail.com	
9	MEDAH V. Anishita		X	Représentant Haut- Communautaire Ioba	Tél.: 76 43 46 24 Email: medahv@yahoofr	
10	KINDO Brekema		X	PDS/Boussouba	Tél.: 76-55-70-32 Email: kindobrekema23@gmail.com	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents chauffeurs

Lieu: GAOUA

Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	Hiem SAMUEL		X	Chauffeur maître BPTic	Tél.: 76-63-51-03 Email:	
2	SIRIMA-S. Samoua		X	Chauffeur DPARAH Ioba	Tél.: 76 64 10 20 Email:	
3	DABIRE S. Dominique		X	Chauffeur DP Environnement Ioba	Tél.: 74 16 74 57 Email:	
4	Palou Sami Zakaria		X	Chauffeur maître de Diebouyou	Tél.: 70 11 52 88 Email:	
5	Cisse Leidy Amara		X	Chauffeur Dissihou/Boussouba	Tél.: 70-68-60-24 Email:	
6	HIEM B. Aime'		X	Chauffeur DP Diebouyou	Tél.: 60-70-45-93 Email:	
7	SANOU Ousmane		X	Chauffeur PDS TODIA	Tél.: 60-41-34-31 Email:	
8	SANOU Sylvain		X	Chauffeur DP Noumbi	Tél.: 76-88-69-48 Email:	
9	BAMOGO R. Jean Charles		X	Chauffeur DPARAH Boussouba	Tél.: 70 44 26 43 Email:	
10	Koanda Issouf		X	Chauffeur DP/REDD+	Tél.: 78-90-61-09 Email:	

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

TITRE DE L'ACTIVITE: Consultations régionales des parties prenantes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des options stratégiques REDD+ et sur les éléments des cadres

Liste de présence/Non-Résidents

Lieu: GAOUA

Date: 19/06/2023

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
1	QUATTARA Sie' Felix		X	Représentant de la Chiffre traditionnelle	Tél.: 70 45 29 57 Email:	
2	SORTE sie' Lucien		X	Représentant Chiffre Coutumière Batie	Tél.: 76-64-76-73 Email:	
3	SORTSA D. U. Zoual		X	Représentant DP Fam. Boussouba	Tél.: 67 50 40 68 Email: delassomata@gmail.com	
4	DAH Martin		X	DP/DP/DP/Batie	Tél.: 60-86-08-02 Email: martin.dah@gmail.com	
5	OUEDRAOGO Aime'		X	PDS Diebouyou	Tél.: 76 68 30 67 Email:	
6	KONATE Amidou		X	Haut-Communautaire Boussouba	Tél.: 71 27 27 83 Email: akonate36@yahoo.fr	
7	Lodouen Definiya Jean		X	DP/Environnement Boussouba	Tél.: 70 63 64 87 Email: lodofuni@yahoo.com	
8	OUEDRAOGO Omar		X	DPARAH/Ioba	Tél.: 70 16 66 59 Email: oumarate@yahoo.fr	
9	PARE S. M. Gildas		X	DREA/Ioba	Tél.: 77 31 21 49 Email: mre.gildas@yahoo.fr	
10	DABIRE Sami		X		Tél.: 67-96-25-19 Email:	



LISTE DE PRESENCE RELATIVE AUX CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU REGIONAL SUR LES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES OPTIONS STRATEGIQUES REDD+ ET SUR LES ELEMENTS DES CADRE

Lieu : Manga

DATE: du 19 au 23 juin 2023

RESIDENTS

JOUR 1

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
01	KAOULMA/SANOU Massadala Yvela		X	GOUVERNEUR	Tél.: 6764465 Email:	
02	BATOUNEITRAORE Ouo Abibata		X	SGR - Centre Sud	Tél.: Email:	
03	SAWADO Go Jean	X		Président Gouverneur	Tél.: 70662065 Email:	

Page 1 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
04	TEEMDE B. Raïssa		X	Plateforme nationale des OSC sur la REDD+	Tél.: 70387040 Email: teemdefleande@gmail.com	
05	HIEN Sansan	1		C/SRPS DRE - CSD	Tél.: 76377729 Email: hsansub5@gmail.com	
06	STANVAN Harouna	2		DRE/CSD	Tél.: 67823067 Email: stanvanh@sonatel.com	
07	Nibicima /Kintéga Pascaline		X	DPE /ZMW	Tél.: 70356517 Email: nibicimasc@sonatel.com	
08	TEDAH Alphonse	X		MAC-Manga	Tél.: 76402923 Email:	
09	COYE Pascal	X		BA/BOUANE Manga	Email: Coyerpaswala@gmail.com	

Page 2 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
10	TASSELEBOO Salam	X		Agnt CRA Representant CRA/Manga	Tél.: 64757763 Email:	
11	ZESSO HANES TIBIANE	X		BT Gendarmerie Manga	Tél.: 76145374 Email:	
12	KI Alexis	X		Président Ranga Representant du PDS	Tél.: 70375626 Email: alexis.ki@yphoo.com	
13	KENE Alidou	X		Directeur Police Municipale	Tél.: 76040909 Email:	
14	BASSINGA J. William Albert	X		Representant DPAH - CSD	Tél.: 70299784 Email: bassingaj@yphoo.com	
15	KABORE Iouifou	X		Directeur Régional DPAH / CSD	Tél.: iouifoukab@yphoo.com Email:	

Page 3 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
16	KAFANBO Ouesseni	X		DR. Eau et Assainissement CSD	Tél.: 70023193 Email:	
17	CONGO Woudoungda Seydou	X		Representant DREP - Centre-Sud	Tél.: 71983329 Email: woudoungda@gmail.com	
18	YANBOGO/BONIKOUNGOU Agueralo		X	REPAFER	Tél.: 61692545 Email: bonikoungouagueralo@gmail.com	
19	OUBBA Rosmarc	X		ASE / PADEL	Tél.: 70490025 Email: oubbarosmarc@yphoo.com	
20	SAWADOGO Nestor	X		Representant DPAH Zaoundwezo	Tél.: 76831875 Email: nestor.sawadogo@yphoo.com	
21	YANOGO W. Jonathan	X		Representant DPA Eau Zaoundwezo	Tél.: 70394020 Email: jonyanogo@gmail.com	

Page 4 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
22	Sana/Ouedraogo Assanata	X		Représentant des jeunes du Secteur Rural / Entrepren. Providence Savie	Tél.: 70-38-36-17 Email: sanedraogo03@gmail.com	
23	ATTIANA A. Aristide	X		Conseil Régional du Centre-Sud	Tél.: 70-08-92-36 Email: attiana70@gmail.com	
24	NACOLMA Emmanuel Marcel	X		Scops Miel régionale des Centre-Sud	Tél.: 75-44-24-25 Email:	
25	ZOUNGRANA P. Didore J.C.	X		Direction Régionale de Transport de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Tél.: 75-45-46-35 Email: imel.zoungana@gmail.com	
26	GONGWIREPH D. Pula Sophie	X		DCR / CSD - CCB	Tél.: 71-22-08-09 Email: sophie.gongwireph@gmail.com	
27	OUEDRAOGO Wendine Sarci	X		Association Zaf-La - Lilguemde	Tél.: Email: ouedraogowendine2016@gmail.com	

Page 5 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
28	Bouda / Zoungoum Sophie	X		Responsable à la Transformation Végét. Nooma	Tél.: 70-13-50-36 75-19-64-61-nd	
29	BELEM P. Philippe			Président UGGF	Tél.: 76-65-87-53 02-32-83-93	
30	ZANZO Z. Gaston	X		Agent de l'entreprise YESHUS	Tél.: 66-42-48-82	
31	Bonkhoukou Samatou	X		Représentante de l'Association Wery-Lu Vilim	Tél.: 70-67-37-35 Email: bsamatou@gmail.com	
32	ILBOUDO Ousmane	X		Représentant de la communauté musulmane	Tél.: 76-66-88-98 Email: ilboudo78@yahoo.fr	
33	Zoungoum Victor	X		Représentant AFIBF	Tél.: 64-13-31-07	

Page 6 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
34	Guingone Joseph			Président CERI	Tél.: 76-60-55-84 Email: 78566308	
35	YAMED GAT. Serge Reloumali	X		Agent DRUAFH / CSD	Tél.: 66-17-62-01 Email: yamedgat@gmail.com	
36	KABRE Hanquinamba	X		DRSANTAN RF - CSD Agent	Tél.: 76-64-73-69	
37	KABRE SALFOU	X		Représentant de l'OSC / ADISSR	Tél.: 55-84-32-09	
38	KONATE Yakoubo	X		CT - Gouverneur Gole VERKORAT	Tél.: 70-28-74-46 WhatsApp Email: 70287446	
39	TAMBOUHA Moussa	X		DR / Communication	Tél.: 71-07-36-74 Email: dentalambouha30@gmail.com	

Page 7 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
45	OUEDRAOGO Julien	X		Haut Commissaire Zoungougo	Tél.: 60-74-44-63 Email: julienouedraogo@yahoo.fr	
46	ZOUNGRANA Joseph	X		Chef couturier	Tél.: 74-32-43-03	
47	SAVADOU Rogninus wembe	X		Président Coop - CATBZ Delwembe	Tél.: 70-65-08-60 Email: roggninus@yahoo.fr	
48	KOUENIA Korouba Pétit	X		Représentant DR / DRARAH - CSD	Tél.: 71-91-38-06 Email: kouenia_korouba@yahoo.com	
49	YAO Abibata Igjeji Thérèse	X		Représentant DRARAH / Zoungougo	Tél.: 70-27-98-47	
50	Bou DA Wendjam Amel	X		1ère vice président conseil régional Centre-Sud	Tél.: 72-04-83-40 Email: bouwendjam@yahoo.fr	

Page 9 sur 11

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
					Email:	
51	KONKORO Rachèle Windjourné	x		Secrétariat SGR / Gouvernement	Tél.: 76777748 Email: konkoro@grs.gouv.tg	
52	OUEDRAGO Abondou	x	*	DR Environnement	Tél.: 64339819 Email: abondououedrago@dr.tg	
53	BOUCIHA Nathalie	x		Secrétariat / DRE	Tél.: 76.62.70.19 Email: —	
54	OUEDRAGO Rahamoudou	x		chargé / DRE	Tél.: 71 57 39 80 Email: —	

N° d'Ordre	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Signature
		M	F			
55	Zapre' Osee	x		Communauté Protestante	Tél.: 70555549 Email: —	
56					Tél.: Email: —	
57					Tél.: Email: —	
58					Tél.: Email: —	

- Région du Centre-Nord

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGC/REDD+)

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres (élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
21	YONI Wombéao	X		Directeur régional des communications	Tél : 76 66 23 09 Email : yoni.wombéao@gmail.com	[Signature]
22	DANWILLO D. Abel	X		Directeur régional des transports	Tél : 76 20 22 27 Email : danwillo.d@minre.gov.bf	[Signature]
23	OUEDHOGO Zouabé	X		DRE-CN	Tél : 76 20 22 27 Email : ouedhogo.zouabe@gmail.com	[Signature]
24	SANON Kérouba	X		DRE-CN	Tél : 76 20 22 27 Email : sanon.kerouba@gmail.com	[Signature]
25	ZERFO Ima	X		DIPARTI/BAH/BAPE-Subsist DPA	Tél : 76 20 22 27 Email : zerfo.ima@gmail.com	[Signature]
26	MIRIGA Abdou	X		SAP/DAE-CN	Tél : 70 73 23 75 Email : miriga.abdou@gmail.com	[Signature]
27	GUIGUEHDE Joubert	X		CHEF/MINI/DIPARTI/HTI	Tél : 76 65 33 32 Email : guiguehde.joubert@gmail.com	[Signature]
28	ZORE Boukari	X		Chargé de projet A.D.D	Tél : 70 73 23 75 Email : zore.boukari@gmail.com	[Signature]
29	SAMBOGO Jacouba	X		Union National des producteurs de riz de la région du Centre-Nord	Tél : 76 65 33 32 Email : sambo.go.jacouba@gmail.com	[Signature]
30	Ganga Pascal	X		communauté agricole	Tél : 76 20 22 27 Email : ganga.pascal@gmail.com	[Signature]

Salle de conférence Kaya, le 3/3

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGC/REDD+)

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres (élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	YANCORA Balaké	X		DPPN/INM	Tél : 76 52 20 56 Email : yancora.balaké@gmail.com	[Signature]
02	BERE Adama Jean-Jacques	X		Head-Commissaire/Ban	Tél : 76 29 62 10 Email : bere.adama@gmail.com	[Signature]
03	SANOU Koli Moll	X		PDS NAGBINGOU	Tél : 76 54 63 71/Urbanisation	[Signature]
04	KAFANBO Souleymane	X		PAS Bourgou	Tél : 76 26 17 26 Email : kafanbo.souleymane@gmail.com	[Signature]
05	DABIRE Y. Romaric	X		DPE Nomané	Tél : 76 26 17 26 Email : dabire.y.romaric@gmail.com	[Signature]
06	BASSOLE K. Inés	X		Agent IDREA-CHA Kaya	Tél : 66 07 25 84 Email : bassole.k@gmail.com	[Signature]
07	BANAO Ali	X		Représentant PDS Kaya	Tél : 70 94 84 82 Email : banoa.ali@gmail.com	[Signature]
08	BOUE Sidhan	X		DP/IDREA-NMT	Tél : 55 27 03 20 Email : boue.sidhan@gmail.com	[Signature]
09	NIEN/TRAORE Nida Blanche	X		DR/DRSFB-CN	Tél : 76 13 58 00 Email : nida.blanche@yahoo.fr	[Signature]

Salle de conférence Kaya, le 1/3

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGC/REDD+)

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres (élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
10	SEBODO Zina Wladimir	X		Policy national Rep DIPP	Tél : 70 56 25 32 Email : sebodo.zina@gmail.com	[Signature]
11	Zongo S. Schaphin	X		Agent/AEN	Tél : 70 26 27 24 Email : zongo.schaphin@gmail.com	[Signature]
12	Quahara Alpha	X		Préfet namissiguin	Tél : 76 53 08 01 Email : quahara.alpha@gmail.com	[Signature]
13	DA Youzoforo	X		DRECN	Tél : 70 45 38 04 Email : da.youzoforo@gmail.com	[Signature]
14	SARAWOGO Souleymane	X		DRUAFH/CN	Tél : 78 55 3 75 Email : sarawogo.souleymane@gmail.com	[Signature]
15	TARAGADA NIOUFEN	X		MAC-KAY	Tél : 70 40 20 24 Email : taragada.nioufen@gmail.com	[Signature]
19	SARAWOGO Jean Lambert	X		DPEH Ban	Tél : 70 15 62 28 Email : sarawogo.jeanlambert@gmail.com	[Signature]
20	SARAWOGO ILLWende	X		Agent/DRARAH	Tél : 65 46 86 17 Email : sarawogo.illwende@gmail.com	[Signature]

Salle de conférence Kaya, le 2/3

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGC/REDD+)

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres (élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	KABORE Antoine	X		Agent DRSARAH/CN	Tél : 76 23 15 73 Email : kabore.antoine16@gmail.com	[Signature]
32	SIA K. Moïse	X		DR/DRE	Tél : 70 40 53 72 Email : sia.k.moise@gmail.com	[Signature]
33	Congo Ali	X		Chargé DRE/Ban	Tél : 77 47 9 83 Email : congo.ali@gmail.com	[Signature]
34	Ouedhogo Nilsita	X		CCP/DAE/la Banque Agricole	Tél : 76 22 43 27 Email : ouedhogo.nilsita@gmail.com	[Signature]
35	BATIANSO E. Frédéric	X		DPH/Kaya	Tél : 70 29 65 29 Email : batianso.e@gmail.com	[Signature]
36	TAMAL GO Amadou	X		CCP/DAE/la Banque Agricole	Tél : 76 22 43 27 Email : tamal.go@gmail.com	[Signature]
37	SANOU C Wilford	X		Agent au SP/REDD+	Tél : 70 15 00 61 Email : sanou.c.wilford@gmail.com	[Signature]
38	HILON Brahima	X		Agent au SP/REDD+	Tél : 76 04 46 20 Email : hilon.brahima@gmail.com	[Signature]
39	SARAWOGO Ouassane	X		Chargé H.C/BAN	Tél : 70 16 61 76 Email : sarawogo.ouassane@gmail.com	[Signature]
40	SARAWOGO Hamadou	X		Chargé H.C/BAN	Tél : 70 21 36 84 Email : sarawogo.hamadou@gmail.com	[Signature]

Salle de conférence Kaya, le 4/3

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres
(élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
41	Zidouemba Lassané		X	Goummer/Boulba	Tél.: 78812781 Email:	[Signature]
42	SIA Malik		X	Agent/DPEVCC-sum	Tél.: 6930474 Email:	[Signature]
43	KANO Abdou Aziz		X	Président/CROSC	Tél.: 70-89-32-77 Email:	[Signature]
44	Sawadogo Moussa		X	Exploitant minier	Tél.: Email: 70391986	[Signature]
45	Karigalgou Bourkou		X	Communauté Musulmane	Tél.: Email: 73-93-73-07	[Signature]
46	Boungou Naba		X	chef coutumier palais royal	Tél.: Email: 56-14-02-13	[Signature]
47	Liebrange Hippolyte		X	Communauté Protestant	Tél.: Email: 71-06-10-01	[Signature]
48	SORE Olo Clément		X	Goummer	Tél.: 70-35-14-02 Email:	[Signature]
49	Sawadogo Palice		X	Coutumier/Born	Tél.: 70045923 Email:	[Signature]
50	YATTEGO POISSA		X	Reserveur ANAD	Tél.: Email: 71-52-18-84	[Signature]

Salle de conférence

Kaya, le

5/3

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres
(élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
51	Rabande Raymond		X	Chauffeur/DPVCC/Born	Tél.: Email: 70-33-74-16	[Signature]
52	Daniela Bourkou		X	Chauffeur/DPVCC/Born	Tél.: Email: 70-31-34-46	[Signature]
53	Sawadogo Michel		M	Chauffeur/DPVCC/Born	Tél.: Email: 70-81-59-13	[Signature]
54	Boungou Faïçal		M	Chauffeur/DPVCC/Born	Tél.: Email: 70-67-35-67	[Signature]
55	Ouedraogo Cassimane		X	Chauffeur/Boulba	Tél.: Email: 56-90-47-47	[Signature]
56	ZERI JUSTIN		X	Chauffeur/Boungou	Tél.: Email: 77-40-17-42	[Signature]
57	CONGO ALI		X	Chauffeur DRE Born	Tél.: Email: 76-54-38-91	[Signature]
58	POGON Haroum		X	RDS/Rauze	Tél.: Email: 76-82-92-22	[Signature]
59	Ouedraogo Oumou		X	SP/REDD+	Tél.: 70211847 Email: ouedraoma33@gmail.com	[Signature]
60	CONSEIGER Adama		X	HC/Boulba	Tél.: Email: 77343462	[Signature]

Salle de conférence

Kaya, le

6/3

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres
(élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	Ouedraogo		X	Agent/DPEA-Born	Tél.: 71-00-75-64 Email: oued.prouca43@gmail.com	[Signature]
62	Ouedraogo		X	Président/DPVCC/Born	Tél.: 70130807 Email: ouedraogo@gmail.com	[Signature]
63	Ouedraogo Bourkou		X	MJDS	Tél.: Email: 70-39-49-25	[Signature]
64	Ouedraogo Abdou		X	Beensic coordonnatrice	Tél.: 67-50-90-47 Email:	[Signature]
65	Ouedraogo		X	CRF/CN	Tél.: 71-03-12-10 Email:	[Signature]
67	NEDINGA YATTEGO Josephine		X	Chercheur/Chf Programme Recherche/INERAN	Tél.: 70011868 Email: benyame@yahoo.fr	[Signature]
68	OUEDRAOGO Wilfrid		X	Secrétaire/Kaya-CN	Tél.: 70232356 Email:	[Signature]
69	MOSSO Juliette Rose		X	Agent/DRE-CN	Tél.: 66-28-27-53 Email: juliette.mosse@gmail.com	[Signature]
70	Sawadogo Hadeleane		X	Agent/DRE-CN	Tél.: 64-64-10-33 Email: sawadogo.hadeleane@gmail.com	[Signature]

Salle de conférence

Kaya, le

7/3

Atelier des consultations au niveau régional sur les risques et impacts et sur les éléments des cadres
(élaboration des instruments de sauvegardes de l'ER-Program) : Code :C2S3A02S01

Liste de présence (Jour 1)

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
71	Therese Bourkou		X	Centre SIDA/Kaya-CN	Tél.: 6324444 Email: therese.bourkou@gmail.com	[Signature]
72	SIA Rosmarie		X	SP/DPVCC/Born	Tél.: 71-20-75-3 Email: sianra@gmail.com	[Signature]
73	Ouedraogo Jean Pierre		X	DRPV-Kaya/Coordonnateur de Police	Tél.: 7377702 Email: Jeanpierre.ouedraogo@gmail.com	[Signature]
74	SANOU Djedjeuma		X	Chf de service DREPI/CNR	Tél.: 70656622 Email: sanou.djedjeuma@gmail.com	[Signature]
75	OLUYA Sengou		X	DREPI/CNR	Tél.: 70361979 Email: sengou.oluya@gmail.com	[Signature]
76	YATTEGO Haroum		X	Exploitant de bois	Tél.: Email: 67378133	[Signature]
77	ZABRE François		X	Boungou Naba Coutumier/Kaya	Tél.: 56140213 Email:	[Signature]
78	IMA Soumaila		X	CROSC/CN	Tél.: 71343711 Email: imasoumaila@gmail.com	[Signature]
79	CONPAGRE Christine		X	Direction Régionale en charge de la femme	Tél.: 64615205 Email:	[Signature]
80	NIKIETA Jean Claude		X	BP/Reserveur Animales	Tél.: 76643833 Email:	[Signature]

Salle de conférence

Kaya, le

8/3

